

Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères

ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

**38^e SESSION PLÉNIÈRE DE
L'ASSEMBLÉE**

MARS 2023

SOMMAIRE
38 E SESSION PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE
DU 27 AU 31 MARS 2023

LUNDI 27 MARS 2023 – APRÈS-MIDI
Sous la présidence d'Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Ouverture de la 38^{ème} session de l'AFE par la Présidente, Madame Hélène DEGRYSE

Intervention de Monsieur Olivier BECHT, ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger, suivi d'un temps d'échange avec les conseillers

Intervention de Madame Diane ROESER, Secrétaire générale de l'AFE

Table ronde portant sur les enjeux et les perspectives de la Francophonie : « *Comment faire reculer le recul du Français ? – Quel rôle plus actif les Français de l'étranger pourraient-ils jouer, de concert avec les autres Francophones, dans la promotion de notre langue et des valeurs que nous partageons, y compris dans la valorisation du plurilinguisme ?* »

Présentation de la Fresque du climat

JEUDI 30 MARS 2023 – APRÈS-MIDI
Sous la présidence de Ramzi SFEIR, Vice-président de l'AFE

Présentation des travaux de la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Résolution DD-CE/R02/03.2023 – Plan de formation des élus de l'étranger

Résolution DD-CE/R01/03.2023 – Compensation carbone

Résolution DD-CE/R05/03.2023 – Associer les conseillers des français de l'étranger à la promotion des Jeux-Olympiques 2024 de Paris

Résolution DD-CE/R04/03/2023 – Convocation d'un conseil consulaire à caractère économique

Résolution DD-CE/R03/03/2023 – Réhabilitation et mise aux normes du patrimoine immobilier de l'Etat à l'étranger

Présentation des travaux de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Résolution FIN/R.04/032023 – Création d'un simulateur et d'un logiciel de gestion de l'imposition des non-résidents

Résolution FIN/R.01/032023 – Objet Ratification des conventions fiscales bilatérales

Résolution FIN/R.02/032023 – Création d'un troisième statut de résidence

Résolution FIN/R.03/032023 - Imputation des frais de fonctionnement de l'élection sénatoriale

Résolution FIN/R.05/032023 – Respect des dispositions de l'article 77 du règlement intérieur de l'Assemblée des Français de l'Étranger et communication à la Commission des Finances, du Budget et de la Fiscalité

Présentation des travaux de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Résolution LOI /R01/03.23 – Etat des lieux sur les services consulaires
Résolution LOI /R02/03.23 - Amélioration et adaptation du service "France Consulaire" pour mieux répondre aux besoins des Français de l'étranger
Résolution LOI /R03/03.23 - Etat des lieux des Services consulaires

VENDREDI 31 MARS 2023
Sous la présidence d'Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

MATIN

Présentation des travaux de la Commission des affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Résolution CASEAC/R-1/300323 – Réalisation d'un guide sur le handicap à l'étranger
Résolution CASEAC/R-2/300323 – Participation de l'AFE à la Conférence Nationale du Handicap
Résolution CASEAC/R-3/300323 – Ré-évaluation des aides et taux de chancellerie
Résolution CASEAC/R-5/300323 – Présentation du projet de loi de Finance de la Sécurité Sociale
Résolution CASEAC/R-7/300323 – Réalisation d'un rapport d'activités annuel par le Défenseur des Droits sur les saisines portées par les français de l'étranger
Résolution CASEAC/R-6/300323 – Prise en compte de la souffrance au travail des institutions françaises présentes dans le monde

Présentation des travaux de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Résolution S/N°1/03.2023 - Appel à la contribution des Conseils consulaires aux consultations sur l'enseignement français à l'étranger
Résolution S/N°2/03.2023 – Bourses scolaires
Résolution S/N°3/03.2023 – Politique scolaire inclusive et aménagement relatif au financement d'un ou d'une AESH (accompagnant d'un élève en situation de handicap)
Résolution S/N°4/03.2023 – Actions en faveur de la francophonie
Résolution S/N°5/03.2023 – Santé mentale et lutte contre le harcèlement scolaire
Résolution S/N°6/03.2023 – Prise en compte dans PARCOURSUP des boursiers AEFE à quotité partielle
Résolution S/N°7/03.2023 – Accès des jeunes français de l'étranger au « Pass Culture »
Résolution S/N°8/03.2023 – Création du « Pass éducation langue française » pour les jeunes français de l'étranger

Présentation des travaux de la Commission de sécurité et des risques sanitaires

Résolution SEC/N°001/03.2023 – Renforcement des échanges d'informations sur les risques accrus de crises entre élus et administration consulaire
Résolution SEC/N°002/03.2023 – Amélioration des dispositifs d'information et d'alerte existants
Résolution SEC/N°003/03.2023 - Formation des élus de l'AFE sur les acteurs humanitaires

qui interviennent lors des catastrophes naturelles et humaines et leur déploiement

APRÈS-MIDI

Motions d'urgence

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire. Interventions suivies de questions orales et d'actualité

Restitution des travaux de l'Assemblée en la présence d'Olivier BECHT, Ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger

Séquence d'échanges libres

Présentation des sujets à inscrire à l'ordre du jour à la 39^e session de l'AFE et clôture de la 38^e session

LUNDI 27 MARS 2023 – APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 14 heures 16 sous la présidence de Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue des Français des Pays-Bas à l'AFE pour la circonscription du Benelux.

OUVERTURE DE LA 38^{ème} SESSION DE L'AFE PAR LA PRÉSIDENTE, MADAME HÉLÈNE DEGRYSE

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur le Ministre délégué, cher Olivier, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les conseillers AFE, Mesdames et Messieurs les conseillers des Français de l'étranger, Mesdames et Messieurs les délégués consulaires, Madame la directrice de la DFAE, chère Laurence, Madame la secrétaire générale, chère Diane, Monsieur le secrétaire général adjoint, Cher Carl, Mesdames et Messieurs du secrétariat général, chers amis, chers collègues, c'est avec plaisir, mais aussi gravité que j'ouvre présentement les travaux de cette 38^e session de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE). Ses travaux ont déjà commencé. Ce matin, dans nos six commissions, mais aussi au Sénat, où le bureau élargi a été auditionné par la commission des lois dans le cadre de la motion d'information sur le bilan de l'application de la loi du 22 juillet 2013.

Cette 38^{ème} session s'annonce pour le moins animée et inédite. Le climat actuel ne saurait en effet nous laisser indifférents. Depuis notre session d'octobre, trois élections des députés des Français de l'étranger ont été annulées. Pour le bureau exécutif, les trois élus de cette assemblée, ce début de session nous permettra de tester le don d'ubiquité, car nous siégeons également en même temps au bureau de vote électronique.

Permettez-moi, cher Olivier, de vous remercier, au nom de nos élus de votre présence ici aujourd'hui, dans un contexte complexe.

Comme nous l'avons acté lors de la précédente session, vous reviendrez vendredi pour recueillir les résultats des travaux. Ces derniers mois, vous avez parcouru le monde, et rencontré beaucoup de nos compatriotes, et collègues et élus. Certains propos que je vais tenir dans ce discours ne devraient donc pas totalement vous surprendre.

Ce plaisir de vous retrouver est, comme la dernière fois, contrasté. En effet, le conflit en Ukraine a commencé il y a plus d'un an et les répercussions sur le monde sont immenses. J'adresse, présentement encore, mes pensées de soutien et de réconfort aux populations touchées par ce conflit, et en particulier des Français de ces zones. Plus tard cette semaine, je partagerai avec vous, Monsieur le Ministre, et vous tous, un message de David FRANCK, élu conseiller des Français en Ukraine. Un message dont on peut apprendre, à la lumière du récent tremblement de terre en Turquie. Depuis ce conflit, une crise économique et énergétique est en cours et constitue une menace pour nos communautés partout dans le monde. Cela a un impact sur les actions consulaires, les aides sociales, les aides à la scolarité, le travail cordial.

Je souligne la mobilisation constante du bureau exécutif; merci, cher Ramzi, cher Alexandre, chers amis, de veiller ensemble, avec le bureau, chères Laëtitia, Daphna, Mathilde, Warda, chers Franck et Thierry, de travailler de manière ouverte et constructive, d'incarner cette assemblée entre les sessions et d'avoir contribué, avec les présidents des commissions, à mettre en place un programme dans des conditions compliquées.

Depuis quelques semaines, le bureau exécutif a le plaisir de compter dans son équipe un stagiaire, Matisse CHARBONNEAU, qui nous aide à mieux travailler et qui fait preuve d'un engagement et d'une belle motivation. Il est présent à nos côtés cette semaine et je vous demande de l'accueillir chaleureusement. Je lui donne volontiers la parole pour qu'il se présente brièvement à vous tous.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Matisse CHARBONNEAU-TIZI, stagiaire au sein du bureau exécutif de l'AFE

Bonjour à tous. Je m'appelle Matisse CHARBONNEAU-TIZI, et depuis plusieurs mois déjà, dans le cadre de mes études en sciences politiques à l'Université de Montréal, je suis en stage au sein du bureau exécutif de l'AFE.

Au fil des semaines, j'ai eu la chance de travailler et de mener à bien plusieurs projets pour l'AFE. Ma présence parmi vous marquera donc la conclusion de tous ces efforts sans relâche. Cette semaine AFE sera, j'en suis convaincu, le théâtre d'un apprentissage formateur pour la suite de mon parcours universitaire et professionnel. Vous aurez donc l'occasion de me rencontrer en séance plénière, à certains travaux de commissions auxquels j'assisterai, mais également tout au long des multiples événements prévus dans le cadre de cette 38^e session d'Assemblée.

Je souhaite également remercier chaleureusement Hélène, Ramzi et Alexandre, qui m'ont permis de vivre cette expérience hors norme pour un jeune de 20 ans passionné de politique, mais également tous les membres du bureau qui m'ont accueilli avec gentillesse, patience et bienveillance.

Votre engagement et votre désir de contribuer à aider votre communauté tout en étant bénévole m'inspirent et continueront de m'inspirer.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci Matisse.

Une assemblée consultative mieux consultée. Depuis la dernière session, notre assemblée a été associée, par le biais du bureau exécutif, aux états généraux de la diplomatie. Cette audition menée par le rapporteur général, Jérôme BONNAFONT, a été extrêmement riche et intéressante. J'ai récemment pris part, aux côtés de quelques parlementaires des Français de l'étranger, à une réunion de travail autour de la Secrétaire d'État, Sarah EL HAÏRY, concernant le Service national universel (SNU). Les échanges avec le Conseil économique, social et environnemental (CESE) se poursuivent.

Je le répète ici : l'AFE souhaite être entendue et écoutée par le Gouvernement et tous les ministères sur toutes les problématiques concernant les Français de l'étranger. Les moyens de communication modernes permettent de le faire aisément.

Le secrétariat général. Ces derniers mois, la relation avec le secrétariat général a connu des tensions, que nous déplorons. Nous avons noté des données trop longues pour les réponses aux questions, pour la publication du verbatim notamment, et certaines difficultés mises en place de nos programmes. Pour travailler au quotidien avec lui, je me rends compte que notre secrétariat général ne peut, lui non plus, avoir le don d'ubiquité. Le mot sous-effectif vient bien évidemment à l'esprit. C'est un point d'attention énorme, qui ne date pas d'aujourd'hui, puisque notre secrétariat a subi une baisse drastique depuis 2014. Notre Assemblée est aux côtés du secrétariat général pour demander un renforcement de ses capacités. Le réarmement de la diplomatie annoncé récemment et la création de nouveaux ETP devraient, à mon sens, passer par un renforcement du secrétariat général de notre assemblée.

Évolution et avenir de notre AFE. Vous le savez, monsieur le ministre, la situation actuelle n'est pas satisfaisante, et nous en sommes souvent de notre poche pour exercer notre mandat. Le bureau a formulé des demandes précises grâce aux travaux de la Commission des finances pour que cette situation cesse. Je sais que vous y travaillez d'arrache-pied. Au quotidien, la question du statut des Français de l'étranger et de l'écu AFE est encore au centre des discussions. Les réponses sont parfois évolutives et changeantes, selon les zones géographiques et les circonstances, preuve que cette loi a vécu à bien des égards. Certains, dont moi, se réjouissent de la proximité qu'elle a créée. Proximité oui, mais à quel prix ? Souvent celui de la précarité et de la fébrilité. La période est, je le sais, propice aux promesses en tout genre, pas toujours réalistes. Certains s'y accrochent, comme on s'accroche à une branche fragile, mais dont on a l'illusion qu'elle nous soutient. Il faut, je le pense, garder les pieds sur terre et avancer sereinement et collectivement, pour que nous puissions réellement être une assemblée consultative certes, mais une assemblée autonome et efficace. J'aimerais que, lors de cette session, nous replaçions au centre de cette assemblée celles et ceux qui sont au cœur de nos mandats, les plus de 2 millions de Français établis hors de France. Ceux-ci ont bien souvent des attentes concrètes sur des problèmes tout aussi concrets : renouvellement de papiers, certificats de vie, aides sociales, bourses scolaires, fiscalité, débancairisation, résidence de repli, violences conjugales, pour n'en citer que quelques-uns.

Madame la directrice, le lancement de France Consulaire a généré de fortes attentes, et est déjà le synonyme d'amélioration tangible sur les zones de déploiement. Dans beaucoup de postes, il est encore toutefois très compliqué de trouver des rendez-vous pour faire refaire ses papiers. Nombreux sont les élus qui sont, au quotidien, sollicités sur ce sujet. Nous sommes aussi souvent aux avant-postes des difficultés de nos consulats, qui font face à des situations tendues, qui ont des répercussions sur les effectifs, leur moral et le service à nos communautés.

Parfois, nous avons l'impression de combler les sous-effectifs des postes et sommes sollicités sur de nombreux sujets, au-delà de l'intention initiale du législateur.

Les temps forts de la semaine. Parmi les temps forts de cette 38^e session, je citerai la table ronde Francophonie de cet après-midi, la réception que vous offrez mercredi soir, monsieur le ministre, en présence aussi de conseillers des Français de l'étranger, ce dont je vous remercie, ainsi que l'audition du bureau de l'AFE et des présidents de commissions par le Sénat. Mercredi, le bureau se rendra, avec des membres de la Commission des lois à La Courneuve, pour une visite de travail à France Consulaire, qui intéresse beaucoup nos communautés. Jeudi, nous procéderons à la nomination d'un élu, conseiller des Français de l'étranger et non AFE au Conseil de l'administration de l'AEFE. Cette procédure, pour laquelle rien ou presque n'était écrit, a beaucoup mobilisé le bureau et le secrétariat général. Je remercie dès à présent tous les conseillers qui se sont portés candidats, montrant leur intérêt pour ce mandat et un lien plus étroit entre eux et notre assemblée.

Une assemblée qui avance face aux défis climatiques. Lors de la précédente session, je vous parlai des défis climatiques. Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), tout juste paru, nous indique qu'il faut travailler encore plus vite et mieux. L'inaction n'est plus une option. Au sein de l'AFE, la Commission développement durable et commerce extérieur a, avec l'appui du bureau exécutif, mis en

place une formation Fresque du climat, qui sera, cette fois, déclinée pour 16 conseillers hors de cette Commission. Depuis la dernière fois, la compensation carbone a été actée. En effet, est révolue l'époque où voyager pouvait se faire sans conscience.

Une Assemblée mobilisée contre les discriminations et pour le bien-être de ses membres : l'AFE est pleinement mobilisée par les thématiques actuelles de parité, la lutte contre les discriminations et les comportements harcelants. La table ronde lors de la dernière session a, je le sais, durablement marqué les esprits. Depuis, la cellule de règlement des conflits a été mise en place et devrait se réunir pour la première fois cette semaine. Merci Cécile, Khadija, Laurence, Michèle, Baudouin et Pascal, de contribuer à faire de cette assemblée un endroit où nos membres se sentent en sécurité et où la parole peut s'exprimer, libérée et pas manipulée.

Nouveaux membres : nous avons deux nouveaux membres au sein de notre AFE. Philippe LOISEAU remplace Guilhem KOKOT, à la suite de la démission de celui-ci de son mandat AFE. Philippe siège dans le Groupe Écologie et solidarité. Luc DORSO remplace Manuela REYNAUD, démissionnaire. Il rejoint le Groupe Solidaires et Indépendants. Merci Guilhem et Manuela et bonne continuation, bienvenue Philippe et Luc, et je vous demande chacun, de vous présenter très brièvement.

M. Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse

Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre. Je vous remercie de me donner la parole pour me présenter rapidement à mes collègues. J'étais déjà conseiller des Français de l'étranger et membre de l'AFE jusqu'en 2021. Au gré des élections et des discussions, me voilà. Je remercie également Guilhem KOKOT, qui a démissionné pour raisons personnelles de son mandat et de me permettre de revenir parmi vous.

Je siégeais auparavant à la commission de l'enseignement et suis maintenant à la commission des finances, domaine qui, pour moi, est un peu nouveau, mais je m'y investirai complètement.

Je vis à Berlin depuis une trentaine d'années et je suis chargé de mission enseignement auprès d'adultes en Allemagne.

J'ai également beaucoup d'engagements politiques, je suis membre du parti socialiste, membre de Français du monde et j'ai créé une association de développement et de soutien au bilinguisme de la petite enfance en Allemagne. Membre depuis longtemps du club RFI de Berlin, j'ai créé avec quelques amis et camarades assez récemment un groupe de réflexion qui porte son attention sur les sujets qui concernent les Français (mot inaudible 13'31'') de France et les missions de la politique à leur rencontre.

J'espère que cette assemblée a encore un bel avenir que nous construirons ensemble. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur DORSO.

Monsieur Luc DORSO, conseiller élu de la circonscription d'Afrique Occidentale

Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues. Je me présente : Luc DORSO, conseiller pour le Bénin. Je fais partie du groupe Solidaires et indépendants. Je suis élu pour l'Afrique Occidentale, sur la liste de Jean-Luc RUELLE, Association of services for expatriates (ASFE). J'ai été plus de 10 ans Président de l'Union des Français de l'étranger (UFE) au Bénin. À ce titre, je suis bien implanté au Bénin. Nous travaillons tous sur les problématiques des Français au Bénin. Je suis membre de la commission de Sécurité et des risques sanitaires. Compte tenu de la région du Bénin, c'est une commission qui m'intéresse, essentiellement avec les risques liés au Sahel.

Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Mouvements dans les groupes. Depuis notre 37^e session, un nouveau groupe a vu le jour, les Indépendants, composé de 12 membres et présenté par Nadia CHAAYA. Il y a, par ailleurs, plusieurs mouvements dans les commissions, qui vous seront ou ont été annoncés par les Présidents de commissions respectifs.

Honorariat. J'ai le plaisir d'annoncer que Corinne LEPAGE est désormais conseillère honoraire de l'AFE. Nous la félicitons chaleureusement.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avec le bureau exécutif, nous avons, cette fois encore, associé nos conseillers honoraires en les conviant à nos travaux en plénière. Avec eux, nous continuons à aller de l'avant sans renier le passé.

Famille. Lors de la 36^e session, j'avais salué l'entrée dans cette plénière d'Arthur, le fils de notre collègue Laurence HELAILL. Cette fois, j'aurais aimé saluer Tom, le fils de notre collègue Laëtitia BERT, malheureusement souffrant. Notre Assemblée s'est rajeunie, et des solutions durables doivent être trouvées pour que tout le monde puisse siéger au sein de notre assemblée, également les parents de jeunes enfants non scolarisés. Notre mandat est bénévole et chronophage. De manière plus large, j'adresse ici une tendre pensée à tous nos enfants et aux parents. C'est pour beaucoup d'entre vous, comme pour moi, je le sais, un déchirement d'être éloigné d'eux durant nos sessions.

Communication. Notre assemblée est appelée à dynamiser sa communication. Les capsules vidéo réalisées lors de la dernière session sont des outils précieux qui valorisent nos travaux. L'information-lettre de l'AFE a été partagée à la suite de la 37^e session. Le site web a enfin commencé sa mue et le *blog* du bureau exécutif verra prochainement le jour. Notre impatience est toujours très grande et nous comptons sur vous pour la satisfaire. Nous souhaitons poursuivre nos efforts de communication envers nos conseillers des Français de l'étranger. Mieux les associer, mieux leur expliquer est un objectif majeur pour que notre assemblée renforce sa pertinence et son rôle.

En conclusion, dans le brouhaha actuel, une voix doit se faire entendre, une voix forte, multiple et intelligible. La voix des plus de 2 millions des Français établis hors de France. Cette semaine, mon souhait le plus fort est que ce soit cette voix qu'on entende le mieux, pour que tous ces Français établis hors de France sachent que notre assemblée est, tout d'abord et surtout, au travail pour eux tous, quel que soit leur lieu de vie, leur situation, leur spécificité. Cette voix, Monsieur le Ministre, nous comptons sur vous et sur vos équipes pour continuer à l'écouter et à l'entendre.

Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

INTERVENTION DE MONSIEUR OLIVIER BECHT, MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DE LA MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, CHARGÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE L'ATTRACTIVITÉ ET DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Monsieur Olivier BECHT, ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs et Mesdames et Messieurs les membres de l'AFE avec une mention toute particulière pour notre administration qui nous assiste dans cette mission.

D'abord, je voudrais dire le plaisir qui est le mien de participer avec vous à cette 38^e session et de pouvoir discuter avec vous des différents engagements que le Président de la République a pris lors des élections 2017 et 2022, et des engagements que j'avais moi-même pris auprès de vous lors de la 37^e session voici cinq mois.

Si je me souviens bien, lors de cette session, nous avons beaucoup parlé d'amour. Nous nous étions quittés en disant « merci des discours d'amour, mais les preuves d'amour, c'est encore mieux ». Depuis cinq mois, j'ai travaillé au-delà des mots d'amour à essayer de mettre en place les preuves d'amour. C'est ce que j'aimerais vous démontrer en faisant le panorama des différents chantiers que nous avons sur le feu et que nous menons avec l'administration pour que les engagements soient tenus.

Le premier engagement que j'avais pris auprès de vous, en tant que ministre délégué chargé des Français de l'étranger, était d'aller vers les Français de l'étranger. Je pense que l'engagement est tenu : j'ai parcouru depuis ma nomination pas loin de 30 pays. Je suis allé à la rencontre des communautés françaises ainsi que des élus des Français de l'étranger dans l'ensemble de ces pays. Certes, il y a 200 pays dans le monde. Je multiplie les déplacements et je pense que, depuis ma nomination, je passe une semaine, à peu près, sur deux à l'étranger, pour porter les dossiers commerce et attractivité et aussi et surtout pour rencontrer les Françaises et les Français de l'étranger. Dans chacun de ces déplacements, j'ai toujours un immense plaisir à rencontrer nos communautés : les Françaises et les Français de l'étranger sont des gens extraordinaires. Ce premier engagement est tenu et continuera d'être tenu.

Le deuxième engagement portait sur la question des moyens. Vous l'avez dit, Madame la Présidente, chère Hélène, notre diplomatie a été désarmée depuis plus de 30 ans. Le dernier budget en hausse au niveau des effectifs et des crédits au Quai d'Orsay date de 1993. Grâce à nos parlementaires, que je salue et que je remercie, car ils votent les budgets, pour la première fois dans le projet de loi de finances 2023, nous avons des budgets en hausse, à la fois au niveau des crédits et des effectifs qui nous permettent de réarmer, progressivement, notre diplomatie.

Sur le PLF 2023, nous avons dégagé 118 emplois supplémentaires, qui partiront dans les postes, dont une partie pour les sections consulaires.

Le Président de la République, lors de la clôture des États généraux de la diplomatie il y a dix jours, a annoncé que ce mouvement allait se poursuivre avec 700 ETP supplémentaires et 20 % d'augmentation des crédits pour le Quai d'Orsay. C'est évidemment considérable pour les quatre prochaines années. Nous allons donc continuer à déployer et réarmer notre réseau. J'entends, ici et là, que ce n'est pas suffisant, car il conviendrait d'aller plus vite, on aimerait davantage de personnes dans les services. J'y reviendrai dans un instant ; nous avons des sujets importants, redéployer du monde à travers une sorte de cellule qui permettra de faire face aux périodes difficiles. C'est le centre de soutien consulaire, qui a été annoncé il y a quelques semaines par la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Madame COLONNA, qui nous permettra de mettre des agents à disposition lorsque nous avons des tensions sur certains postes pour éliminer notamment un certain nombre de stocks.

Troisième engagement : la dématérialisation de l'état civil. Elle est en route maintenant depuis trois ans. Nous avons, je pense, des résultats assez convaincants, sur l'ensemble des actes délivrés en version numérique, avec un taux moyen de délivrance de quatre jours. En quatre jours, on peut se voir délivrer un acte d'état civil numérique. Ce chantier de la dématérialisation de l'état civil est de 8 millions d'euros. Nous avons rajouté 800 000 euros, sur le PLF 2023 pour permettre la dernière brique du chantier, c'est-à-dire la transcription des actes qui jusqu'à présent nécessitait une présence au consulat. Normalement, nous aurons achevé ce chantier à la fin 2023, qui devrait permettre de dématérialiser l'ensemble des actes, y compris la question de la transcription.

Le quatrième chantier est le vote par Internet. Il a bien marché pour une partie des élections législatives. Nous avons rencontré dans deux circonscriptions des problèmes de communication de SMS, qui n'avaient pas grand-chose à voir avec l'organisation de l'élection ni avec sa gestion par notre administration. Pourquoi ? Parce que les SMS qui ne sont pas arrivés ont été bloqués par les opérateurs de téléphonie. Pour voter par Internet, vous avez besoin d'un code utilisateur donné par courriel et d'un code secret délivré par SMS. Ce dernier est délivré par SMS, car il n'y a pas d'autre alternative possible autorisée par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), qui dit que pour garantir l'élection, il faut que ça passe par un moyen sécurisé, en considérant que le seul moyen sécurisé, dans l'attente de la solution qui sera donnée par la plateforme France Connect, est le SMS. Or, ils dépendent des opérateurs de téléphonie et ne sont pas d'une très grande fiabilité dans certains pays. Ainsi, on a des blocages ici et là. Du fait de la jurisprudence du Conseil constitutionnel, on est reparti pour trois élections partielles, dont deux ont été causées par ces SMS. Je m'y suis rendu la semaine dernière pour constater que le système fonctionnait bien. Nous avons mis en place une cellule qui permet de répondre en temps réel à toutes les demandes de Françaises et Français qui n'auraient pas reçu le code par SMS et de renvoyer un code le plus rapidement possible. Jusqu'à présent, cela fonctionne plutôt bien. Là où on a eu des soucis avec des opérateurs, on a réussi à les contourner, et là où les personnes n'ont pas eu communication de leur code, ce dernier a pu leur être renvoyé le plus rapidement possible. J'espère que ces scrutins se dérouleront, cette fois-ci, sans incident majeur. Néanmoins, 76 % avaient choisi ce vote par Internet, ce qui prouve que le système est plébiscité et qu'il devra s'inscrire dans la durée comme un mode de scrutin normal.

Cinquième engagement, France Consulaire. Je rappelle qu'il a été lancé depuis un peu plus d'un an, c'était fin 2021. Nous avons aujourd'hui 22 pays qui ont été couverts depuis le lancement ; en 2023, nous arriverons à 30 pays, c'est-à-dire que nous couvrirons 50 % des Français de l'étranger. Je souhaite que nous puissions - ça dépendra des moyens humains que nous arriverons à dégager dans les prochaines lois de finances - accélérer le calendrier, qui prévoyait son déploiement dans le monde entier d'ici 2027. J'aimerais qu'on arrive à gratter 2 ans et qu'on arrive à couvrir l'intégralité de la surface du globe en 2025. Ce serait un service majeur que nous rendrions à nos concitoyens de l'étranger.

Le sixième engagement, c'est le renouvellement des passeports avec la dématérialisation. Chantier très attendu, dont nous avons convenu il y a deux ans qu'une expérimentation devait être lancée à partir du 1^{er} janvier de cette année au Canada et au Portugal. Sur ce chantier, nous sommes en retard, non pas du fait d'une mauvaise volonté de la DFAE, mais parce que l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) est complètement embouteillée, au niveau national, par le renouvellement des cartes nationales d'identité, et particulièrement par la conversion aux nouvelles cartes d'identité sécurisées et sur le chantier de l'identité numérique des Français. Donc, elle n'a pas pu, en temps voulu, construire les logiciels nécessaires à la mise en place de l'expérimentation. Le ministère de l'Intérieur m'a demandé à ce que nous puissions décaler au 1^{er} mars 2024 la mise en place concrète de cette expérimentation, avec le lancement, dès cette année, du processus normatif qui y conduit, c'est-à-dire la consultation de la CNIL, la mise en place des décrets, la mise en place des télépaiements qui sont nécessaires pour les timbres fiscaux de manière dématérialisée. Je cherche, avec le ministère de l'Intérieur et mes collègues des autres ministères, à faire en sorte que nous compensions le retard pris dans l'expérimentation en essayant d'accélérer le chantier de généralisation de la dématérialisation, après l'expérimentation en 2024 et 2025.

Septième chantier, qui vous tient aussi très à cœur, c'est la question de la résidence de repli. Même si c'est un chantier compliqué, là aussi, mes engagements seront tenus. Le sujet était de savoir s'il fallait, dès la loi de finances, introduire dans le PLF des amendements qui permettraient de donner un certain nombre d'avantages fiscaux ou financiers, comme l'éligibilité à MaPrimeRénov', sur les résidences où les Français étaient encore ici,

en France. Je vous avais donné mon avis, c'est-à-dire que nous prenions un risque très important devant le Conseil constitutionnel. Je disais que je ne sais pas expliquer politiquement et surtout juridiquement, au nom du principe d'égalité de traitement des contribuables, que quelqu'un qui habite Genève qui a un appartement à Megève ne paie pas la taxe d'habitation alors que quelqu'un qui habite à Lyon qui a le même appartement en résidence secondaire à Megève paie, lui, cette taxe. Je pense que si on introduit ce type de dispositif dans la loi, c'est censuré par le Conseil constitutionnel. On s'était donc dit que nous allions travailler sur un dispositif qu'ils veulent. Ce dispositif, nous pouvons le mettre en place dès l'année 2023, mais en deux étapes. Première étape : un texte de loi qui fixe le cadre juridique de ce qu'est une résidence de repli, avec une option haute et une option basse. L'option haute est de dire que la résidence de repli est toute résidence qu'un Français de l'étranger possède en France et qu'il pourrait utiliser s'il revient en France ; et une hypothèse basse qui est de dire qu'une résidence de repli est toute résidence qu'un Français vivant dans un pays où il encourt un risque potentiel pour sa sécurité et qui peut être amené à revenir rapidement en France possède sur le territoire français. Ce n'est pas la même chose. Je confie aux parlementaires d'en discuter, sachant que, en fonction de l'hypothèse retenue, on a plus ou moins de marge pour passer la deuxième étape, c'est-à-dire le projet de loi de finances de l'année 2024, qui permettra de voter à la fois des dispositifs fiscaux – abattements ou exonérations de taxes d'habitation sur les résidences secondaires qui existent encore ou éligibilité à un dispositif financier comme MaPrimeRénov'. Donc, deux étapes, dont l'avantage est que si on devait se faire rejeter au Conseil constitutionnel sur la deuxième étape, cela n'entraînerait pas la chute de la première étape. Cela permettrait de revenir, le cas échéant, sur une nouvelle disposition, sans perdre le bénéfice du cadre juridique. Je souhaite que nous puissions le faire dès 2023, pour qu'en fin d'année, nous ayons un cadre clair et des dispositions qui puissent être votées. Pour ce faire, nous mettons en place un groupe de travail avec le ministère des Comptes publics, sous la houlette de l'administration de Gabriel ATTAL. Ce groupe devrait se réunir dès le mois d'avril.

Huitième engagement, le pass Culture. C'est aussi un engagement du Président de la République. Il doit être tenu rapidement. J'ai souhaité que votre assemblée puisse, à travers sa commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur, commencer à travailler sur différentes options. J'en vois trois. Première hypothèse, relativement basse : tout Français de l'étranger est éligible au pass Culture lorsqu'il rentre en France. Mon sentiment est qu'il serait alors assez restrictif et un peu inégalitaire, parce que tout le monde n'a pas les moyens de revenir en France. Deuxième hypothèse, très haute : le pass Culture doit être une offre culturelle éligible dans le pays dans lequel on vit. Cette hypothèse nécessite de négocier une convention avec tous les pays en question, ce qui prendrait beaucoup de temps. Troisième hypothèse, médiane : on ouvre le pass Culture tout de suite, on permet de télécharger en ligne des contenus, de la musique, des films, des livres, etc. On peut imaginer qu'on puisse négocier, dans un second temps, avec les alliances françaises, les instituts français ou encore la fédération des librairies françaises à l'étranger, qui permettraient d'avoir une offre éligible au pass Culture. Mon ambition est d'avancer vite et de le mettre en place le plus rapidement possible. Les options réalistes peuvent être mises en place dès 2024.

Neuvième engagement : le pass Éducation langue française. La même commission de l'AFE est saisie pour essayer de définir ce qu'on met dans ce pass. On ne peut pas passer par les dispositifs Français langue maternelle (FLAM), existants dans peu de pays. Est-ce une offre qui se fait par les alliances françaises ou par les instituts ? Est-ce une offre en ligne – type CNED – qui permet d'être accessible à tous ? Je vous fais confiance pour trouver une série de propositions pragmatiques, concrètes qu'on puisse mettre en œuvre très rapidement pour que, dès l'année prochaine, l'ensemble des Français concernés puissent y avoir accès.

Enfin, le dixième engagement est l'enseignement du Français à l'étranger, qui a pour ambition de porter jusqu'à 700 000 le nombre d'enfants accueillis dans les établissements français à l'étranger d'ici à 2030. Une consultation est lancée avec les groupes de travail, avec un questionnaire. Le bilan en sera tiré au mois de juin et juillet avec la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, le ministre de l'Éducation nationale et moi-même pour qu'on puisse calibrer rapidement les moyens nécessaires quantitatifs pour permettre d'aboutir aux résultats, sans porter atteinte à la qualité de l'enseignement. J'y suis extrêmement attentif. La mise en place des instituts régionaux de formation, chère Samantha, est en cours. Il y a un cap, qui doit porter la formation de l'ensemble des enseignants qui seront dans les établissements, y compris les établissements conventionnés ou partenaires.

Enfin, il ne s'agit pas du onzième engagement, car il ne me semble pas l'avoir pris, j'ai entendu parler de questions d'indemnités. Ma première réflexion fut de penser « ils sont gonflés », parce que j'étais, de bonne foi, persuadé que votre indemnité, comme tous les élus, était indexée sur le point Fonction publique. En effet, les indemnités dans ce cadre ont été réévaluées l'année dernière pour tout le monde. Je croyais que vous aviez été augmentés également. Or, vous n'êtes absolument pas indexés sur le point de la Fonction publique. Donc, votre indemnité n'a pas bougé depuis 2014 : sa revalorisation est parfaitement légitime. Il ne s'agit pas de vous traiter mieux que les autres élus de la République, mais il ne s'agit pas de vous traiter moins bien que les autres élus de la République. Vous êtes des élus de la République et avez donc droit à avoir votre traitement. Je parle pour l'ensemble des conseillers des Français de l'étranger. Je veillerai à ce que votre demande soit satisfaite, parce qu'elle est parfaitement légitime. Il y a, pour les élus de l'AFE, d'autres questions, suivant les indemnités, relatives aux frais de transport, d'hébergement et de restauration. Je le dis très clairement : ces demandes sont légitimes

aussi. En effet, ces barèmes n'ont pas été alignés par rapport à d'autres barèmes, y compris ceux de la Fonction publique. Il n'y a pas de raison qu'ils ne soient pas alignés. Vos demandes doivent donc être satisfaites, même si elles demandent un peu d'ingénierie financière. Vous devez pouvoir bénéficier d'une avance sur vos frais de transport, notamment pour toutes les personnes qui viennent de très loin, qui parfois sont obligées de sortir des milliers d'euros de leur poche pour avancer les billets d'avion. Je ferai également en sorte que cette demande soit entendue et que vous puissiez bénéficier de cette avance sur les frais de transport.

Sur ce point, j'ai entendu les murmures de l'Assemblée, et nous regarderons concrètement, car ces demandes légitimes seront parfaitement entendues.

J'ai conscience d'avoir été un peu long, mais essayé d'être concret. On ne se connaît pas encore très bien. Pour certains, vous m'avez accueilli dans vos pays, et je vous en remercie, pour d'autres, vous m'avez vu pour la première fois au mois d'octobre dernier. Je suis quelqu'un qui aime les choses pragmatiques, concrètes, les choses qui avancent vite, mais il faut parfois prendre le temps de la mise en œuvre administrative. Vous l'avez dit, Madame la Présidente, nous sommes dans une période compliquée, une période de tensions géopolitiques, de tensions sociales. Dans une telle période, il est plus que jamais nécessaire que la confiance soit là, et elle ne peut se créer qu'en mettant en parallèle la parole et les actes.

Je souhaite que l'ensemble des engagements que le Président de la République a pris soient mis en œuvre le plus rapidement possible pour le bénéfice de nos compatriotes. Ce sont les plus belles preuves d'amour que nous pourrions leur porter. Je vous remercie de les porter en leur nom au sein de cette assemblée. Je suis maintenant à votre entière disposition pour répondre à l'ensemble de vos questions. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci, Monsieur le Ministre. Comme la dernière fois, nous procéderons à un échange avec la salle. Nous avons réparti le temps conformément à la taille des différents groupes. Il y aura plusieurs prises de parole ; la première est de Monsieur Baptiste HEINTZ, pour le groupe Écologie et Solidarité, à qui on donne cinq minutes. Le chronomètre sera activé, puis désactivé au bout de cinq minutes.

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu de la circonscription d'Afrique Occidentale

Monsieur le Ministre, Madame la Présidente, Madame la Secrétaire générale, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Face à vous aujourd'hui, les représentants élus des Français de l'étranger ont convergé vers notre capitale pour cette 38^e session en traversant un monde toujours plus conflictuel et posant le pied dans une France en ébullition, dont les institutions ont été malmenées et la population secouée par une réforme à marche forcée de nos retraites. Nous assistons, meurtris, à l'assèchement d'un acquis de la Résistance qui structurerait la société française. Nous assistons, choqués, au retour des voltigeurs et des nasses, qui matraquent sans discernement les citoyens. Si aucune violence n'est légitime, la colère le reste. Nous le voyons depuis l'étranger, cela ne laisse pas indifférents les peuples qui nous accueillent. Ce qui aurait pu être un grand débat national est en train de devenir une crise institutionnelle et sociale.

Il est primordial, pour la sérénité de notre société, que le Président et son gouvernement acceptent un dialogue qui transforme son projet même à sa racine, surtout à sa racine. Notre groupe y reviendra dans une question ultérieure. Votre collègue, le ministre du Travail a accepté la création d'un groupe de travail sur les effets de la réforme des retraites pour les Français de l'étranger. Nous demandons à ce que notre assemblée y soit associée.

Selon la loi du 22 juillet 2013, notre assemblée aurait dû être informée des dispositions relatives à nos compatriotes dès le dépôt du projet de loi de finances de la Sécurité sociale. Ensemble, rectifions le tir. Rectifions ensemble aussi le tir en rendant l'opportunité à cette assemblée de débattre une fois par an, en votre présence, de la situation globale des Français établis hors de France. Une nouvelle fois, il s'agit d'une disposition, l'article 10 de cette loi de 2013. Ensemble, rectifions le tir, car cette assemblée réunissant des élus locaux est au plus proche du quotidien de nos compatriotes.

Vous avez été élu local, vous aussi. Vous avez connu cette qualité de proximité sans pareille que nous entretenons avec chaque citoyen. Nous sommes les petites mains de la démocratie concrète. Et pourtant, nous devons puiser dans une motivation toute sacerdotale, pour assurer au mieux la mission que nos concitoyens ont confiée. Nous regrettons sincèrement l'annulation de nos nombreux projets d'auditions cette semaine. Nous n'en voulons pas au secrétariat général de cette assemblée, tant nous les savons à saturation. Permettez-nous de solliciter pour eux que soient améliorées leurs conditions de travail, notamment par le renforcement de cette équipe.

Notre groupe proposera aussi à cette assemblée que nous traitons la question du meilleur suivi de nos résolutions. Notre rôle, bien au-delà de conscrire nos sujets à des compétences limitées, est de venir ici pour porter la voix, les aspirations et les inquiétudes de nos compatriotes. Et nos compatriotes, Monsieur le Ministre, sont inquiets pour l'avenir de leurs enfants. Le dernier rapport du GIEC, dont nous regrettons l'absence lors de cette session (50'47'), vient une nouvelle fois nous mettre sous les yeux l'urgence de la situation. Le réchauffement climatique s'emballa toujours plus vite que prévu. Ses effets sur notre santé, sur les possibilités que notre espèce

puisse vivre partout sur le globe s'aggravent dans des proportions exponentielles. Ne pas s'en alarmer serait inconscient. Ne rien faire serait criminel. Nos compatriotes sont inquiets par ces bruits de bottes qui résonnent partout sur Terre. Dans un temps nouveau de l'Histoire, où les démocraties et les États de droit sont menacés comme ils l'ont été il y a un peu moins d'un siècle, faisons de la France un modèle de société libre, juste et solidaire. Ne donnons pas de conseil ; montrons l'exemple. Les enjeux d'influence, tant mis en avant par votre gouvernement, ne peuvent faire l'économie ni de reconsidérer la cohérence globale de nos discours et de nos actes ni de disposer d'un personnel expert dans la formation et la construction des carrières tout entière se dédie au renforcement et à la spécialisation de ces expertises. Il ne peut faire l'économie d'un corps diplomatique. Et dans un monde de la démultiplication du surgissement des acteurs, sachons voir dans l'implication de tous nos compatriotes à l'étranger le *continuum* d'une ligne d'influence, que cette implication soit économique, culturelle, écologique, éducative ou sociale. Les actes et les réalisations de nos compatriotes à l'étranger sont les meilleures preuves de ce que notre nation peut apporter au progrès de l'humanité.

De la même manière qu'en Afrique, le Président discrédite les critiques formulées à certains États parce que, simultanément, il adoube une transition ni démocratique ni même simplement légale, le Président discrédite l'engagement de la France comme une société libre et démocratique lorsqu'il fait réprimer violemment le droit fondamental que nous avons de manifester. Le Président et sa majorité relative poussent au bord de la rupture le pacte républicain que ces prédécesseurs, de gauche comme de droite, avaient pourtant pris soin de préserver. En tant qu'élus, nous sommes les premiers gardiens, contributeurs et artisans de ce pacte. C'est pourquoi notre groupe appelle tous nos collègues élus des Français de l'étranger à manifester demain dans les rues aux côtés des Françaises et Français pour demander le retrait de cette réforme des retraites, pour demander le retrait de cette loi.

Je vous remercie.

Chacun des membres élus du groupe Écologie et Solidarité brandit des messages de protestation contre la réforme des retraites ».

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Pour le groupe Indépendants, démocrates et progressistes (IDP), Thierry MASSON.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu pour la circonscription du Benelux

Merci beaucoup. Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Madame la Présidente, chers collègues. Permettez-moi avant toute chose de rendre hommage à Gérard PÉLISSON, qui nous a quittés le 6 mars dernier, Président d'honneur de l'Union des Français de l'étranger. Gérard PÉLISSON fut un fervent défenseur de leurs intérêts.

Applaudissements dans la salle.

Quel est notre rôle en tant que conseillers de l'AFE ? Robert SCHUMAN, en 1951, s'adressait aux conseillers de ce qui était alors le Conseil supérieur des Français de l'étranger en ces termes : « *C'est par vous que la France est jugée, au-delà de ses frontières. C'est pourquoi le gouvernement se penche avec sollicitude sur vos problèmes. Merci de votre tâche spirituelle à l'étranger, en toutes occasions vous serez aidés et défendus par le gouvernement de la République* ». Les défendre, les représenter et agir. Mes chers collègues, c'est le rôle que nous remplissons dans cette maison et dans nos circonscriptions. C'est le rôle essentiel du conseiller David FRANCK qui, depuis le début de l'invasion russe de l'Ukraine, se bat sans relâche pour aider les Français. Ce soutien aux Français qui ont fui l'Ukraine, c'est aussi le sens du courrier que beaucoup de conseillers vous ont adressé, Monsieur le Ministre, car c'est évidemment un sujet transpartisan.

Monsieur le Ministre, les élus ont besoin d'être aidés et défendus. À ce sujet, je tiens à saluer un engagement que vous n'avez pas mentionné, mais que vous avez tenu, à savoir que 100 % des résolutions que nous avons adoptées lors de la dernière assemblée ont reçu une réponse. Je vous remercie pour cela, parce que c'est la marque du respect du travail de l'Assemblée et des différents conseillers de Français de l'étranger que nous représentons.

Le groupe IDP ne compte pas s'en arrêter là. Évidemment, nous allons regarder le contenu des réponses. C'est pourquoi nous avons d'ores et déjà demandé un temps d'échange libre sur la qualité, le nombre des résolutions que nous rédigeons et leur suivi. Je pense que nous avons, de notre côté aussi, à faire des progrès pour avoir de meilleures réponses et faire un suivi plus professionnel.

Enfin, une audition a été organisée en même temps que nos travaux ce matin sur la loi de 2013, dans laquelle Frédéric SCHAULI représentait le groupe IDP. Cette loi avait décidé de mettre les conseils consulaires sous la présidence de l'administration. Votre gouvernement a décidé de mettre un élu à leur tête, ce qui va dans la bonne direction. Mais il faut que nous allions plus loin, il faut que nous renforçons réellement les conseillers des Français de l'étranger. Et je ne parle pas du positionnement à côté de l'ambassadeur ou non. J'évoque une vraie réforme,

ambitieuse, des Français de l'étranger. Monsieur le Ministre, donnez raison au ministre SCHUMAN, aidez-nous à défendre, représenter et agir pour mieux servir les Français de l'étranger.

Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Pour le groupe Union des républicains, des centres et des indépendants (URCI), Monsieur RIGAUD.

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu de la circonscription d'Asie Centrale et Moyen-Orient

Monsieur le Ministre, depuis votre déclaration en octobre dernier à cette assemblée, que s'est-il vraiment passé pour les 3,5 millions de Français résidant à l'étranger, qu'avez-vous fait pour ces Français qui portent haut avec dynamisme les couleurs de la France aux quatre coins du monde ? Une France qui peine de plus en plus à rayonner à l'étranger et sur son territoire national.

Comme nous vous l'avions indiqué, de nombreuses problématiques étaient déjà existantes. Nous avons dit que nous serions particulièrement vigilants sur vos engagements et sur vos actes. Car depuis de nombreuses années, nous avons eu des concerts de vaines promesses, et les problématiques persistent.

Un exemple concret, la dématérialisation des rendez-vous dans nos postes consulaires reste un parcours du combattant. Nous avons tous fait remonter ces problématiques. Aujourd'hui, il est impossible de prendre rendez-vous pour les prochains mois dans de nombreux consulats, même en planifiant à l'avance. Qu'allez-vous faire ? Je vous invite à faire un essai sur le site du consulat de Dubaï ou de Tel-Aviv. Nous sommes sollicités par nos compatriotes chaque jour pour intervenir auprès de nos consulats qui, pour la plupart, sont débordés malgré leur bonne volonté. Ces dysfonctionnements ne sont plus acceptables. Ils doivent être corrigés immédiatement. Ils doivent être accompagnés de solutions réelles. Qu'allez-vous faire une fois pour toutes pour alléger la pression sur les équipes consulaires et sur les élus que nous sommes ?

Depuis des décennies, nous demandons la reconnaissance de la résidence d'attache. Nous souhaitons une nouvelle motion de droit fiscal. Nous sommes des Français à part entière, et pourtant, nous continuons à être discriminés fiscalement sur la taxe d'habitation, l'accès aux aides pour la transition énergétique et sur la CSG-CRDS. C'est un sujet d'importance pour de nombreux compatriotes, et même pour le Centre des impôts des non-résidents qui, récemment, a demandé aux Français de l'étranger de déclarer leur résidence secondaire. Quelles sont les avancées depuis notre dernière rencontre ? Est-ce vraiment une priorité pour votre gouvernement ?

Malgré de nombreux signalements par les Français de l'étranger qui ne sont pas toujours considérés comme des élus à part entière, malgré notre demande qu'une circulaire soit de nouveau adressée à tous les postes pour rappeler notre rôle et nos prérogatives, certains diplomates continuent à mépriser les conseillers de Français de l'étranger. Nous avons des cas très concrets de deux de nos collègues ici présents. Quelles sont les dispositions que vous allez prendre pour régler cette situation ? Qu'allez-vous faire ?

Avec la crise financière et la dévaluation de la monnaie locale dans certains pays comme le Liban ou l'Argentine, la revalorisation des taux de base pour les aides sociales reste très insuffisante. Certains n'auront plus droit aux aides, alors que nous parlons de cas de compatriotes en grande difficulté. Ces taux de base ne peuvent-ils pas être revus au fur et à mesure que les pays s'enlisent dans la crise ? Qu'allez-vous faire ?

Enfin, qu'allez-vous faire pour que nous puissions exercer dignement notre fonction au service de tous les Français de l'étranger ? Nous sommes les seuls élus de la République à devoir, pour la plupart d'entre nous, payer de notre poche pour exercer notre mandat et à devoir prêter de l'argent au Trésor public. Vous allez certainement me répondre merci comme lors des précédentes sessions de l'AFE, le ministère des Finances et vous appartenez au même gouvernement. Ce qui ressort de la situation que vous imposez, c'est le retour à la démocratie censitaire. Il suffit simplement d'un décret ; et vous pouvez le faire avec la Première ministre.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Pour le groupe les Indépendants, Madame CHAAYA.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue de la circonscription d'Asie Centrale et Moyen-Orient

Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, mes chers collègues. Nous tenons tout d'abord à vous remercier de vos efforts. Néanmoins, il reste beaucoup de sujets à traiter, surtout s'agissant du statut de l'élu, du protocole, des indemnités, et des moyens nécessaires pour exercer nos mandats.

Je reviens aujourd'hui sur la question de la sécurité des Français de l'étranger. J'espère que vous ne verrez pas dans cette démarche récurrente une obsession stérile, mais au contraire la preuve qu'un véritable problème existe, et qu'en tant qu'élu il est de notre devoir de vous alerter afin que vous puissiez agir.

Lors de la session d'octobre, j'ai eu l'occasion d'attirer votre attention sur la nécessité impérieuse de remettre à plat le dispositif pour nos communautés françaises. J'avais déjà abordé cette question avec Jean-Baptiste LEMOYNE en mars dernier. La commission de la Sécurité, dans laquelle je siège, sera également l'occasion d'y revenir au cours de cette session. Je regrette néanmoins qu'une fois encore, la visite du centre de crise n'ait pas été possible. Malgré ces différentes interpellations, nous n'avons toujours pas avancé sur la mise en place d'un véritable dispositif d'anticipation d'alerte et d'action.

Nous n'avons pas davantage avancé sur la question du rôle des élus, qui sont les premiers contactés en cas de crise. Je le regrette, car on ne peut ignorer l'instabilité du monde actuel. Dès 2018, une directive européenne a imposé aux 27 États membres de se doter d'un système d'alerte des populations. Pour la France, une application interalerte a été développée. Elle permet d'envoyer les notifications sur le téléphone mobile des personnes présentes dans une zone confrontée à un grave danger, afin de les informer sur la nature du risque, sa localisation, sur les comportements à adopter pour se protéger. Pourquoi cette application a-t-elle été limitée au territoire national ?

Président du Groupe des Indépendants, je suis fidèle à la méthode qui nous définit, le travail d'équipe et la remontée des réalités du terrain. Nous avons ainsi réalisé plusieurs consultations avec des élus de zones à risques, afin de comprendre les systèmes qui y sont mis en place. Ce qui nous a frappés est la multiplicité et la diversité des pratiques observées d'un pays à l'autre. Je me contente de deux exemples. Certains chefs d'îlots se voient refuser la liste des compatriotes de leur zone, même si parfois ces chefs d'îlots sont également des élus. Dans certains pays, les élus n'ont même pas connaissance des chefs d'îlots ; pourtant, dans d'autres pays, ils sont affichés sur le site des consulats. Devant cette diversité et ces pratiques, ne pensez-vous pas, Monsieur le Ministre, que la définition d'un cadre réglementaire soit nécessaire pour harmoniser les pratiques et permettre à tous d'acquérir les bons réflexes. Nous aimerions une place dans le dispositif de sécurité. C'est une nécessité.

Merci.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Pour le groupe Solidaires et indépendants, Annie RÉA.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Merci Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les parlementaires, chers collègues.

Au nom du groupe que je préside, Solidaires et indépendants, je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les bonnes nouvelles que vous venez d'annoncer pour la diplomatie française. En octobre dernier, vous avez dit : « *en amour, c'est l'attente qui crée le désir* ». Je me permets de vous demander : attendre, mais jusqu'à quand ?

Être conseiller des Français de l'étranger est un engagement de tous les instants. Cet engagement, bénévole, chacune et chacun d'entre nous l'exerce avec ferveur, malgré l'absence de moyens. Pourtant, plus que jamais, l'action de terrain que nous menons dans nos circonscriptions est cruciale. Sachez que les malaises qui traversent la société française rejaillissent sur nos compatriotes à l'étranger, qui s'inquiètent et nous interrogent. Dans ce contexte, les rassurer devient difficile.

Les difficultés administratives pèsent sur eux ; ils perdent confiance en notre pays. Plus que jamais, nous devons continuer à les défendre, à leur faire sentir que les choses avancent. L'enjeu est considérable. Il s'agit ni plus ni moins que de regagner la confiance de 3,5 millions de compatriotes, qui tous les jours contribuent à renforcer l'influence de la France à l'étranger, si chère au Président de la République. Emmanuel MACRON a d'ailleurs déclaré, en clôture des États généraux de la diplomatie : « *nous devons faire davantage, parmi eux, simplifier, dématérialiser.* » Lors de la précédente session, vous nous avez annoncé des procédures de simplification dans plusieurs domaines, notamment dans le Soutien au tissu associatif des Français à l'étranger (STAFE). Qu'en est-il ? Les résolutions que nous adoptons ici, en séance plénière, que deviennent-elles ? Toute la bonne volonté que vous nous avez démontrée et que nous croyons sincère, comment va être votre administration ? Nous ressentons, par moments, des incompréhensions, de la part de la DFAE, un effritement au sein des relations avec les élus, une sorte de désamour, qui n'est pas du tout en accord avec le dialogue que vous avez promu la dernière fois et cette fois-ci. Lorsque notre assemblée s'intéresse à un sujet, nous faisons ce pour quoi nous avons été élus : représenter les Français établis hors de France.

Je me permets de rappeler, Monsieur le Ministre, que le groupe Solidaires et indépendants travaille avec acharnement, au service de nos compatriotes, en dépassant les clivages politiques. Notre devise : qu'est-ce qui est bon et utile pour les Français de l'étranger, et comment y parvenir ? Nous ne voulons plus attendre ; nous avons besoin d'avancées concrètes.

Je vous réitère le souhait de notre groupe de travailler avec vous, en bonne intelligence. Il suffit de dire les choses une fois qu'elles sont dites, y compris lorsqu'elles sont difficiles. Nous sommes tous ici dans le même camp, celui des Français de l'étranger, donc celui de la France.

Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le groupe Écologie et solidarité, Madame LECLERC.

Madame Audrey LECLERC, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Monsieur le Ministre, votre gouvernement a passé en force la réforme des retraites il y a plus d'une semaine maintenant. Nos compatriotes sont dans la rue en France comme dans les quatre coins du monde.

Vous connaissez la position unanime des syndicats et de la gauche sur cette réforme que nous condamnons. Et vous connaissez l'engagement de cette assemblée pour l'égalité des droits des Françaises et des Français de l'étranger.

Dans les débats au Parlement, le ministre du Travail, Monsieur DUSSOPT, a reconnu deux injustices pour nos compatriotes de l'étranger : le calcul des revenus annuels moyens pour les carrières françaises de moins de 25 ans et la validation des périodes travaillées à l'étranger pour le calcul du taux. Il a annoncé la mise en place d'un groupe de travail transpartisan sur le sujet. Confirmez-vous aujourd'hui, Monsieur le Ministre, que le but de ce groupe de travail sera bien de traiter de la perte des droits à la retraite pour les années travaillées et cotisées en France quand une partie de la carrière est effectuée à l'étranger ? Lors des débats au parlement, de nombreuses demandes ont été formulées, notamment celle d'obtenir un rapport sur les conséquences de la réforme des retraites des Françaises et des Français de l'étranger. Un tel rapport est-il prévu ? Quand sera-t-il produit, et dans la négative, quelles sont les raisons précises qui vous empêchent de le produire ?

Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le groupe IDP, Patricia CONNELL.

Madame Patricia CONNELL, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Nord

Bonjour Monsieur le Ministre. Premièrement, j'aimerais vous remercier, au nom de mon groupe IDP, d'avoir pris sous votre aile le prix du développement durable de l'AFE. Nous savons que, sans votre intervention, ce prix ne pourrait sans doute plus exister. En tant que Présidente de ce prix, notre association trouve regrettable qu'aujourd'hui, 50 % du budget, voté à l'unanimité par cette assemblée, ne soit toujours pas couvert. Est-il encore possible pour vous, Monsieur le Ministre, d'intervenir afin que la totalité du budget nécessaire soit prise sur le budget de l'AFE, comme voté par notre assemblée ?

J'étais heureuse d'entendre que vous envisagiez une réindexation des indemnités pour les conseillers de l'AFE. Ma question concerne donc les 442 conseillers des Français de l'étranger. Élus de proximité, ils représentent plus de 3,5 millions de Français établis hors de France auprès des ambassades, des consulats, au sein des conseils consulaires, aux commissions des bourses, du STAFE, des anciens combattants, lors des conseils d'établissements, des cérémonies nationales, etc. Ils sont aussi et surtout là pour répondre aux questions posées par ces Français de l'étranger. J'attire votre attention sur le fait que dans des cas extrêmes, comme Madagascar, et mon collègue Jean-Hervé FRASLIN en sait quelque chose, certaines de ces commissions peuvent durer plusieurs jours. Nous sommes nombreux à avoir des circonscriptions qui regroupent plusieurs pays ou de larges territoires. Dans ma circonscription, par exemple, nous avons presque 150 000 inscrits au registre des Français de l'étranger et plus de 100 000 sur la liste électorale consulaire. Je suis sûre que vous serez d'accord quand je dis qu'en étant élus, nous devrions pouvoir au moins communiquer avec eux régulièrement par courriel, par exemple. Seulement voilà, le coup d'envoi de la [...]

La Présidente lui fait part que le temps qui lui est imparti est terminé. Elle lui laisse terminer son intervention en quelques mots.

Madame Patricia CONNELL, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Nord

Quand seront-ils pris en compte ? Quand ces indemnités seront-elles versées ?

Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Pour le groupe URCI, Monsieur Olivier PITON.

Monsieur Olivier PITON, conseiller élu de la circonscription États-Unis

Merci, Madame la Présidente. Je voulais d'abord m'associer aux propos de notre collègue Thierry MASSON pour saluer la mémoire de Gérard PÉLISSON, et en profiter pour saluer affectueusement le nouveau président de l'Union des Français de l'étranger (UFE), Alain-Pierre MIGNON, ici présent.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Ministre, l'article 1814 du Code général des impôts (CGI) fait poser sur les Français de l'étranger une nouvelle obligation de déclaration des biens immobiliers en France. À cela quatre questions et une supplique.

Première question, pourquoi cibler les Français de l'étranger ? Cette déclaration date du projet de loi de finances de 2019. Pourquoi maintenant, alors qu'on sait très bien que la taxe d'habitation va être relevée pour les résidences principales et les résidences secondaires.

Deuxièmement, pourquoi une telle intrusion ?

Troisièmement, il y a énormément d'informations données : pourquoi le numérique ?

Et quatrièmement, pourquoi fixez-vous dès maintenant une obligation de sanction ?

Merci beaucoup.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Madame Gaëlle LECOMTE, pour le groupe Écologie et solidarité .

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue de la circonscription de la Péninsule Ibérique

Bonjour Monsieur le Ministre. Ma question porte sur la santé des agents. Précarité salariale, dépression, surmenage, stress, *burn-out*, etc. Les alertes sur la souffrance au travail des agents détachés locaux dans les consulats et ambassades et des syndicats représentant le personnel du MEAE sont nombreuses. Nous, conseillères et conseillers des Françaises et Français de l'étranger, représentons aussi nos concitoyens expatriés travaillant pour ce ministère et sommes parfois témoins de situations dramatiques. Notre groupe demande, depuis le début de cette mandature, l'attribution d'effectifs et de moyens en adéquation avec les besoins locaux pour offrir un service public consulaire de qualité à nos compatriotes et préserver aussi celles et ceux qui font vivre ce service public.

Seriez-vous en capacité de nous donner le nombre de cas dans lesquels la santé des personnels consulaires est impactée par leurs conditions de travail ?

Notre groupe a, maintes fois, rappelé qu'il est nécessaire de donner à la Cellule tolérance zéro (CTZ) les moyens nécessaires de ses ambitions. Êtes-vous capable aujourd'hui de nous dire quels sont ces cas urgents de harcèlement, comment ont-ils été traités et qu'avez-vous entrepris pour répondre à la demande de l'AFE de mettre en place une cellule pour traiter les cas de harcèlement impactant les membres des conseils consulaires ?

Merci.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Pour le groupe Écologie et solidarité, Madame Ollivier.

Madame Mathilde OLLIVIER, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Monsieur le Ministre, le dernier rapport du GIEC note que la moitié de la population mondiale est d'ores et déjà très vulnérable aux impacts des émissions des gaz à effet de serre. Nous sommes aux premières loges, dans les pays de résidence, pour observer les effets de l'aridification, de la montée des eaux, de l'acidification des océans. Les plus jeunes d'entre nous ici, et les enfants, les petits-enfants des autres devront affronter un réchauffement climatique d'ici 2050 de deux degrés dans un scénario optimiste étant donné le manque d'effort substantiel de la communauté internationale, à commencer par notre pays.

Dans le cadre de notre politique diplomatique et de notre présence dans le monde, ne devrait-on pas accélérer la mise aux normes d'efficacité énergétique de nos emprises à l'étranger et mieux soutenir les établissements consulaires, scolaires, culturels qui décident de mettre en place des modèles de fonctionnement réduisant leur empreinte carbone ?

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur le Ministre, je vous propose de répondre aux diverses interventions.

Monsieur Olivier BECHT, ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger

Je vais essayer d'être le plus exhaustif possible dans le temps qui m'est imparti. J'ai déjà traité certains sujets lors de mon intervention. Pour d'autres, je reviendrai vers vous parce que je n'ai pas la réponse. Nous nous revoyons vendredi, puisque je m'étais engagé à revenir pour entendre les travaux des commissions.

Je réponds avec le souci de ne pas entrer dans le débat polémique, parce que j'ai compris que des élections législatives étaient en cours et partielles, mais également sénatoriales aussi bientôt et que certains propos peuvent être tenus dans ce cadre.

Pour le groupe Écologie et solidarité, je n'entre pas dans le cadre du débat sur la réforme des retraites, vous avez entendu le Président de la République, la Première ministre, les ministres s'exprimer à ce sujet. Vous m'avez parlé du groupe de travail promis par Olivier DUSSOPT et il n'y a pas de raison pour qu'il ne tienne pas ses engagements, ainsi que le rapport qui a été promis. Je verrai avec lui dans quel cadre ces éléments s'inscriront : est-ce que son ministère le portera ou est-ce que l'initiative sera conjointe. Avant tout, il convient d'attendre que la loi soit promulguée. Le Conseil constitutionnel est saisi, il dira le droit au regard de la constitution. Ensuite, le Président de la République promulguera la loi. Puis, nous entrerons dans la phase d'application des lois, y compris sur la question groupes de travail.

Au sujet de la santé au travail et sur la question du harcèlement, un document a été réalisé par la DCP et sera transmis à votre assemblée. Le ministère accorde, de manière globale – pas seulement au niveau des consulats et des postes – une attention très forte aux risques psychosociaux (RPS). Ils sont traités dans le cadre de la gestion des ressources humaines, au plus près des agents, pour trouver les solutions pour faire en sorte que les agents trouvent de bonnes conditions de travail et que le service aux usagers de l'administration puisse se faire dans les meilleurs moyens. Je vais répondre aussi sur les moyens, puisqu'il s'agit d'une autre question.

Concernant l'empreinte carbone au sein des établissements scolaires, souhaiteriez-vous qu'on subventionne davantage les établissements d'enseignement qui s'engagent à réduire leur empreinte carbone ?

Madame Mathilde OLLIVIER, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Que ce soient dans les établissements scolaires ou les postes diplomatiques, que les efforts soient augmentés et plus en ligne avec les engagements de la France.

Monsieur Olivier BECHT, ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger

D'accord. Ce que nous essayons de faire n'est pas spécifique aux établissements scolaires, mais sur l'ensemble des services de la France à l'étranger : nous avons des mesures prises pour réduire notre empreinte carbone, avec la direction de l'immobilier et de la logistique (DIL). Les efforts ne sont pas réalisés qu'au niveau national, mais aussi à l'étranger. Il s'agit de dépenses assez importantes, je le constate lors de mes passages dans les postes. Nous avons posé des panneaux solaires pour devenir notre propre producteur d'électricité, il y a des travaux d'isolation, et nous avons mis en place un prix d'ambassade verte, pour motiver nos agents à s'engager dans ces démarches.

Pour le groupe IDP, j'ai vu la lettre de David FRANCK. La France s'occupe du rapatriement de ses ressortissants dans le cadre de crises. Généralement, quand on a un rapatriement, il se fait de manière organisée, il y a des cellules de prise en charge, notamment avec France Horizon, qui est spécialisée dans cette prise en charge. Ici, la problématique vient du fait que beaucoup de nos concitoyens sont partis par leurs propres moyens. Ils sont arrivés en France sans être passés par les canaux classiques du rapatriement. Nous sommes en train de regarder comment traiter les questions les plus compliquées, y compris celles de personnes qui seraient encore en Ukraine et disent ne pas pouvoir quitter le pays pour l'instant, car n'ont pas de solution en France. En tout cas, la France n'a jamais abandonné personne, elle n'abandonnera aucun de ses concitoyens, *a fortiori* pas ceux qui se trouvent en Ukraine et qui voudraient rentrer en France. Nous trouverons des solutions pour tous.

Sur la loi 2013, nous en avons discuté avec le bureau de votre assemblée, je pense que le statut de l'élus Français de l'étranger, la priorité est de mettre en œuvre les engagements pris par le Président de la République et traiter la question des indemnités. Je ne suis absolument pas opposé à revoir la question du statut des élus. Partout dans les postes où je passe, j'attire l'attention des ambassadeurs sur le fait du traitement, y compris protocolaire, des conseillers des Français de l'étranger. Il est vrai qu'il existe un traitement un peu différent selon les postes et les personnalités parfois en place. En tout cas, je suis prêt à ouvrir ce chantier, même si je souhaite d'abord qu'on mette en place les principaux engagements du Président pour les Français de l'étranger, pour ne pas donner l'impression qu'on est en train de s'occuper d'abord du statut des élus avant de la question des passeports, de la dématérialisation, etc.

Sur la question des indemnités, et précisément quand. Le plus tôt sera le mieux. Le plus tard, pour moi, ce serait lors du PLF 2024, cet automne. Si un projet de loi de finances rectificative (PLFR) passe avant, nous essaierons alors de traiter ce sujet. Je dirais donc au plus tard 1^{er} janvier 2024 lors de l'entrée en vigueur du prochain PLF.

Le budget du prix du développement durable sur le budget de l'Assemblée : le problème est qu'il n'y a pas les fonds. Si on prend ces fonds, on les prend pour quelque chose d'autre. Je suis ouvert aux propositions. Je ne suis pas fermé, mais ce n'est pas forcément une bonne idée de dégarnir les autres lignes.

Pour le groupe URCI, cher Laurent RIGAUD, vous demandez où nous en sommes des engagements. Il me semble que je les ai listés pendant une demi-heure et en vous donnant des échéanciers précis. Certains sont tenus, d'autres sont en cours de réalisation, certains sont en retard. J'ai expliqué pourquoi et comment on essaierait de rattraper ce retard. Je ne peux que rappeler que l'ensemble des engagements pris par le Président de la République seront tenus. L'administration y travaille.

Sur la résidence de repli, les parlementaires sont missionnés pour faire un projet de loi, que je souhaite voir adopter avant la fin de l'année. Nous travaillerons en PLF. Un groupe de travail s'est mis en place au ministère, qui se réunit au mois d'avril.

Les passeports, les prises de rendez-vous : je suis comme vous, je teste. Je reçois souvent le courriel disant que des prises de rendez-vous sont disponibles, mais le temps d'ouvrir le courriel, les rendez-vous ont parfois disparu. Le problème est réel, concret : il convient d'y apporter des solutions, avec le renforcement des effectifs et avec la cellule de soutien que nous avons mis en place. C'est une situation de stock que nous avons sur les deux années de covid-19 où les gens n'ont pas fait renouveler leur passeport. C'est la même problématique dans toutes les mairies de France.

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu de la circonscription d'Asie Centrale et Moyen-Orient

J'évoque des personnes qui prévoient maintenant pour partir cet été, c'est-à-dire dans plusieurs mois.

Monsieur Olivier BECHT, ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger

Je sais bien que parfois, les listes d'attente affichent des rendez-vous pour dans deux mois. Dans les mairies, c'est pareil. Les rendez-vous sont dans deux ou trois mois, ce qui pose des problèmes.

Je vais être honnête avec vous : ces problèmes subsisteront le temps de résorber le stock. Là où je veux être attentif, je vais demander à l'administration de prévoir des dispositifs qui ne sont pas évidents à mettre en place. Quand on aura la carte nationale d'identité (CNI) sécurisée, qui sera conditionnée à l'identité numérique, laquelle sera elle-même conditionnée au fait qu'on puisse se connecter sur un certain nombre de processus dématérialisés, tous les Français vont vouloir renouveler leurs CNI en même temps. Il faut anticiper. J'ai fait un calcul pour ma mairie. Si tous mes concitoyens viennent demander à changer leur CNI, avec les moyens dont je dispose aujourd'hui, cela prendra trois ans. Il faudra que nous apportions les meilleures réponses possibles.

La revalorisation des aides sociales. 31 taux ont déjà été revus à la hausse à l'issue de la commission qui s'est tenue vendredi dernier. Au Liban, le paiement des allocations se fait en euros. Il n'y a pas de variation. En Argentine, le taux est augmenté de 357 euros à 390 euros, et il y a une réflexion avec le poste consulaire à venir pour tenir compte de l'instabilité monétaire.

Sur les conditions d'exercice du mandat, j'ai répondu que nous ouvrons le chantier.

Sur l'article 1814 du CGI, je vais regarder, mais j'avoue que je ne connais pas tous les articles du CGI par cœur. Je promets de revenir vers vous pour répondre à la question.

Pour le groupe des Indépendants, la visite du centre de crise, anticipation... Vous souhaitez visiter le centre de crise.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue de la circonscription d'Asie Centrale et Moyen-Orient

Nous avons formulé cette demande à trois reprises.

Monsieur Olivier BECHT, ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger

Nous allons organiser une visite du centre de crise.

Les élus à contacter en cas de crise. Oui, bien sûr. J'ai reparlé ce matin avec mon cabinet de la liste des chefs d'îlots. La liste avec les noms et les adresses n'est pas à faire circuler, y compris aux chefs d'îlots, car si ces listes tombent dans la main de personnes malveillantes dans certains pays, ça peut mettre en danger les gens. En revanche, la liste des numéros de téléphone paraît légitime. Il s'agit peut-être de faire passer une circulaire avec ce que souhaite le ministre. Le ministre souhaite effectivement que les chefs d'îlots puissent avoir les listes, que les élus soient associés, sans doubler ou interférer dans le circuit. Parfois, une décision peut changer très vite en fonction de l'évolution de la situation. Quand on est dans une crise comme au Burkina Faso, ce qui est vrai à une heure donnée ne l'est plus forcément une heure plus tard.

Pour le groupe Solidaires et indépendants, Annie RÉA, l'attente crée le désir. Je l'avais plus exprimé de manière plus poétique. Je vais l'expliquer de manière plus rationnelle aujourd'hui. Tous les engagements seront mis en place. Certains sont plus compliqués que d'autres, notamment la question de la dématérialisation des passeports, parce qu'il faut des logiciels, des processus, rénover le registre, il faut le télépaiement... Malheureusement, nous avons réduit le nombre de fonctionnaires dans les services publics au cours des dernières décennies. Si les services n'ont pas les moyens humains, matériels de faire le travail, ce n'est parfois simplement pas possible. Il faut prendre en compte cette réalité matérielle dans laquelle on met en œuvre notre service. Il faut aussi expliquer – c'est mon rôle et celui des élus – dans une société de l'instantané que malheureusement, le monde réel n'avance pas aussi vite que le pouce sur le smartphone. Une mère de famille est venue me voir le surlendemain d'une décision prise en conseil municipal de construire une crèche pour me demander si elle pouvait inscrire son enfant à la crèche. Je lui ai répondu qu'il fallait trouver le terrain, faire une étude de faisabilité, recruter un cabinet d'architecte, faire faire des travaux publics. Avant trois ou quatre ans, la crèche ne sera pas en fonction. Elle n'était donc plus intéressée par ce projet de crèche. Nous vivons dans cette société. Un certain nombre de politiques publiques prennent du temps. Cela ne signifie pas que les choses ne sont pas faites, mais c'est la raison pour laquelle, pour gérer l'attente et non le désir, j'ai donné des dates claires : aucun engagement n'est remisé, tout sera mis en œuvre, mais certaines choses avancent plus vite que prévu, d'autres à leur rythme tel que prévu, d'autres encore avancent moins vite que prévu. Nous pourrions faire un tableau des engagements, avec les dates, avec le bureau de l'AFE. Ça nous challenge, et cela sert à montrer que tout est effectivement prévu, et que c'est notre honneur de le faire.

Sur le STAFE, une simplification est annoncée. En effet, un groupe de travail s'est réuni, et la prochaine réunion aura lieu le 11 avril. Dans le cadre de la campagne 2023, il me semble que nous avons déjà mis en place les modifications que nous avons actées. Ces dispositions ont été changées et mises en place dans le cadre de la nouvelle campagne, pour faciliter le remplissage des formulaires, gagner en attractivité, etc.

Je crois avoir répondu aux différentes questions. Mercredi soir, je serai aussi à votre disposition, nous pourrions échanger de manière plus conviviale et individuelle. Je reviens également vendredi pour écouter les comptes rendus des commissions.

Je remercie aussi Thierry MASSON d'avoir souligné mon engagement de prendre en compte d'assurer le suivi des résolutions de l'AFE. Je vous remercie évidemment pour l'accueil à la tenue des engagements qui sont les nôtres. Enfin, je vous souhaite de belles et fructueuses délibérations tout au long de la semaine. Vous pouvez compter sur moi pour continuer à être à votre disposition. L'étymologie du ministre, c'est serviteur : nous sommes au service de nos concitoyens, les Françaises et les Français de l'étranger. Même si nous ne pouvons pas tout donner tout de suite, nous sommes là pour faire en sorte que les engagements soient tenus et pour leur offrir le meilleur service public, celui qu'ils sont en droit d'attendre. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci, Monsieur le Ministre. Nous nous voyons mercredi soir et vendredi. Les Vice-présidents vous accompagnent, tandis que nous enchaînons avec la suite du programme.

Je passe la parole à Diane ROESER, notre secrétaire générale.

INTERVENTION DE MADAME DIANE ROESER, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'AFE

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Nous avons un peu de retard sur l'agenda de cet après-midi. Je vais essayer d'être la plus brève possible pour passer en revue les divers éléments d'organisation de cette session, ainsi que pour présenter le budget. Nous enchaînerons ensuite sur la table ronde sur la francophonie, et les collègues de la commission du Développement durable interviendront après cette table ronde pour la présentation sur la formation Fresque du climat.

Chers toutes et tous, Madame la Présidente, chers membres de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs, Mesdames et Messieurs les conseillers des Français de l'étranger, parce que je sais que vous êtes nombreux aujourd'hui à cette session, c'est toujours une joie pour moi de vous retrouver pour ces sessions de l'Assemblée, qui se tiennent en présentiel.

Je reviendrai un peu plus tard sur les échanges qui ont eu lieu et qui ont concerné les relations avec le secrétariat général. Je souhaite surtout la bienvenue aux conseillers qui n'ont jamais encore eu l'occasion de venir à Paris pour les sessions et aux deux nouveaux membres de l'Assemblée.

S'agissant des équipes, pour le secrétariat général, Antoine nous a rejoints comme vacataire. Il apporte tout son soutien à la préparation de cette Assemblée. Je vous remercie, par avance, de lui réserver le meilleur accueil. Nous avons également le plaisir d'avoir Matisse à nos côtés, qui pourra lui aussi interagir avec les membres du secrétariat général ; nous lui souhaitons la bienvenue.

Comme à l'accoutumée, je salue l'ensemble des équipes techniques, des hôtes et des hôtesses, et surtout de Catherine qui, depuis toujours, est là, à nos côtés et qui nous accompagne une fois de plus pour cette session.

Je passe en revue les éléments d'organisation de la session elle-même. Vous disposez toutes et tous de l'agenda des séquences plénières ainsi que des travaux de vos commissions, qui sont denses et assortis de réunions et d'événements extérieurs.

Je rappelle à toutes et tous que la formation de la Fresque du climat se tiendra mercredi 29 mars, de 12 heures 30 à 15 heures. Nous invitons les 14 ou 16 membres inscrits à être à l'accueil du CCM où un membre du secrétariat général vous accompagnera à la salle de cette formation, au sein de nos locaux du MEAE.

Demain, j'aurai également le plaisir d'avoir une réunion avec les membres de la cellule Règlements des conflits, qui a été instaurée au sein de cette assemblée, afin d'échanger avec vous sur son mode de fonctionnement et pour préciser aussi les attentes d'une formation, souhaitée, en matière de recueil de la parole et de médiation.

Mercredi 29 mars, certains membres du bureau et de la commission des Lois iront voir le service France Consulaire, à La Courneuve. Pour ce faire, nous mettons à la disposition de chacun et chacune d'entre vous un plan. Surtout, vous serez accueillis à l'arrivée par Monsieur Raphaël TRANNOY, notre directeur adjoint ainsi que par la directrice de projet, Madame Géraldine CHERUBINI ESCALE. Il faut prévoir un départ à 13 heures du CCM : j'insiste, car le délai de route est assez long, et la réunion débutera, elle, à 14 heures.

S'agissant du cocktail dinatoire offert par le ministre délégué, il aura lieu au salon de l'Horloge, au Quai d'Orsay, mercredi soir. Outre les membres au sein de cette assemblée et les parlementaires, les conseillers des Français de l'étranger présents à cette session sont également conviés pour ce moment autour du ministre.

Judi, l'Assemblée devra proposer à l'issue d'un vote le nom d'un conseiller de l'étranger qui sera amené à siéger au conseil d'administration de l'agence pour l'Enseignement français à l'étranger ainsi que le nom d'un suppléant. Nous sommes ici dans la mise en œuvre de la loi votée au mois de février 2022 sur la gouvernance de l'agence. Vous avez reçu par courriel une fiche de procédure qui vous détaille les modalités de ce vote ainsi que la liste des 39 conseillers de l'étranger candidats pour ce mandat.

Nous nous retrouverons pour ce vote au rez-de-chaussée du CCM, en bas des escaliers. Le premier tour débutera à 9 heures, et le deuxième à 13 heures. Chacune et chacun aura le temps – 1 heure 30 – pour voter. Ensuite, le secrétariat procédera au dépouillement. À l'issue d'un deuxième tour, si besoin, le résultat sera prononcé en séance plénière.

S'agissant des travaux des commissions, pour toutes les résolutions soumises à l'Assemblée, les présidents et présidentes doivent remettre la veille de leur présentation en plénière ces résolutions, que le secrétariat général transmettra à l'ensemble des membres de l'Assemblée. Pour les commissions du Développement durable, des Finances et des Lois, elles sont attendues mercredi à 18 heures, pour les commissions des Affaires sociales, de l'Enseignement et de la Sécurité, elles sont attendues jeudi à 18 heures. Aussi, est toujours en application la fiche-résumé de vos travaux, qui est à transmettre au secrétariat général deux heures avant vos présentations, qui sont ensuite rediffusées et mises en plénière. Enfin, s'agissant des rapports des commissions, vous avez jusqu'à une semaine à dix jours après l'assemblée pour terminer vos travaux. Vous pourrez les transmettre dans ce délai au secrétariat général ; nous les publierons par la suite sur le site Internet.

Vendredi, deux permanences sont prévues, une permanence de la CNAV toute la journée, ainsi que de la Direction des impôts des non-résidents (DINR) l'après-midi, de 14 heures à 16 heures. À l'instar de la précédente session, elles se tiendront à l'accueil du CCM.

La Directrice interviendra pour la séquence de session de questions orales et d'actualité. Nous avons reçu 52 questions. Les réponses vous seront transmises la veille au plus tard. Juste avant cette séquence, une autre a été rajoutée de 14 heures à 14 heures 30 pour des échanges sur les motions d'urgence.

Comme le ministre l'a rappelé, il reviendra à l'issue de la séquence avec Laurence HAGUENAUER pour la restitution de vos travaux avant de clore la session.

J'en viens maintenant à des aspects plus logistiques. Vous avez reçu la note logistique avant la session, avec toutes les informations pratiques. En référence à l'organisation de la précédente session, j'aimerais rappeler quelques points d'attention et bonnes pratiques au sein du ministère. Comme vous le savez, cette assemblée est organisée par le secrétariat général, au sein du ministère, qui est donc un ministère régalien, ce qui impose un certain nombre de règles à respecter. La première est de bien signaler toute personne extérieure qui souhaite assister aux travaux au secrétariat général, afin de l'inscrire sur la liste de sécurité et pour que nous ayons connaissance de l'occupation des salles de ce ministère. Pour tous les journalistes, une accréditation presse est sollicitée auprès de la Direction de la communication et de la presse (DCP). Les captations vidéo sont réalisées par les prestataires uniquement pour la séance plénière, et non pour les travaux en commission ou réunion de groupes politiques. Je demande à toutes et tous de respecter ce principe et notamment, de ne pas faire de captation à l'insu des intervenants.

Dernière règle s'agissant de la ponctualité. Par respect pour les intervenants, nous vous demandons d'arriver à l'heure aux travaux des commissions.

S'agissant de vos indemnités, comme à chaque fois, le secrétariat général recueille l'ensemble de vos justificatifs. Je crois que Matisse est aussi un atout précieux pour récolter l'ensemble de vos justificatifs d'hébergement et d'assurance. Je rappelle que tant que nous n'avons pas les justificatifs de tous, les indemnités ne pourront être versées.

J'en viens maintenant assez brièvement aux relations avec le secrétariat général pour faire écho à vos propos, Madame la Présidente ainsi que ceux d'Annie RÉA. À titre personnel, je trouve un peu sévère de retenir de nos derniers mois la tension passagère qui a pu émaner de manière inopinée. Je souhaite dire que ce n'est pas représentatif, à mon sens, des très bonnes relations que nous entretenons avec vous, membres de l'Assemblée, et surtout avec les conseillères et conseillers des Français de l'étranger, parce que c'est un point d'honneur que met cette direction à entretenir les meilleures relations avec chacun et chacune d'entre eux.

Si vous me le permettez, j'aimerais souligner quelques points positifs qui ont émaillé au travers de trois exemples. Le premier est la coordination de la réponse à vos questions. En 2022, 106 questions orales ont été posées et 124 questions écrites et 72 résolutions ont été adoptées. En 2023, nous avons déjà atteint les 52 questions orales et 22 questions écrites. Tout ce travail de coordination de réponses aux questions est un travail important mené par le secrétariat général. Une question correspond à une heure, pour la réceptionner et la traiter d'un point de vue administratif, et au moins autant pour y apporter une réponse.

Pour vous aider dans la formalisation de ces questions, nous avons mis en place un formulaire, un modèle de questions écrites et de questions orales, qui est aussi très important pour nous, car il nous permet de gagner en efficacité.

Sur 42 résolutions, 40 ont reçu une réponse, une n'a pas été adoptée et une est encore en attente. Nous avons suivi les engagements du ministre.

S'agissant de la programmation des travaux des commissions, nous essayons de faciliter les échanges, notamment par un modèle unifié pour la préparation de nos travaux et pour rechercher les synergies dans chacune des commissions.

Au sujet de la communication, nous avons beaucoup travaillé avec le bureau exécutif pour obtenir une meilleure visibilité de vos travaux. Le site Internet a commencé sa rénovation. Nous avançons également sur la mise en place d'un blog pour faciliter les échanges entre les membres de cette assemblée et l'ensemble des CFDE. Nous avons aussi repris l'infolettre, mise en place lors de la dernière session et pour laquelle nous nous appuyons sur les restitutions de chaque présidente et chaque président de commission, ce qui permet de valoriser vos travaux. Enfin, comme l'a souligné la présidente, la cellule communication de la DFAE a réalisé plusieurs capsules vidéo qui permettent de présenter vos travaux. Elles sont désormais en ligne. Ce fut un travail interne important pour le secrétariat général, la DFAE, la cellule communication en lien avec le bureau.

Aussi, il y a certaines choses plus ou moins visibles, en préparation des sessions : le budget, la négociation des devis avec les prestataires, les demandes annexes comme les formations – trois sont demandées pour cette session, dont deux sont mises en place, la première pour la commission des Finances et du budget, la seconde pour la Fresque du climat et la dernière pour la cellule Règlement des conflits. Nous avons également beaucoup travaillé sur le Prix du développement durable ; des questions assez complexes en ressortent pour la chaîne de la dépense. De ce fait, je me tiens à la disposition des membres de la commission pour échanger à ce sujet.

J'aimerais souligner que le secrétariat général travaille pour l'AFE, mais aussi pour l'ensemble des élus des Français de l'étranger. Nous assurons le suivi administratif des nouveaux élus, la mise en place des cartes d'élus, des adresses électroniques, du défraiement. Carl connaît parfaitement le décret de 2014 et répond à toutes les remontées de terrain sur la mise en application de la loi et du décret. Nous avons aussi révisé le guide des élus, mis à disposition pour chacune et chacun d'entre vous et qui vous sert autant qu'il sert à nos postes. Évidemment, c'est le secrétariat général qui travaille pour vos indemnités. Nous aurons le plaisir de mettre en œuvre les différentes mesures qui ont été annoncées par le ministre délégué.

Je remercie celles et ceux qui nous apportent leur soutien. Sachez que vous pouvez compter sur nous pour cette Assemblée et ses travaux.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Madame la Secrétaire générale. J'espère que, pendant toute cette semaine, vous pourrez également compter sur nous.

Madame la Directrice a demandé la parole.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Je vous remercie, Madame la Présidente. Mon équipe et moi-même sommes ravis de vous accueillir aujourd'hui. Je voulais souligner le travail du secrétariat général. À cet égard, je trouve un peu dommage que certaines et certains d'entre vous quittent la salle alors que la Secrétaire générale prend la parole.

Je voulais souligner les propos de Diane. Il s'agit d'une petite équipe, avec une action que vous voyez et une que vous ne voyez pas. Pour certains d'entre vous, les plus négatifs, ce qui est une attitude très française, mais surtout humaine, pointent ce qui ne va pas. En revanche, quand on s'adresse et qu'on met en cause des personnes, qui ne comptent pas leur temps, leur énergie, il n'est pas toujours satisfaisant de votre point de vue, pour des questions de lenteur, mais le travail est réalisé. La majorité d'entre vous connaît et se satisfait de ce travail.

Je voulais aussi dire l'importance – vous évoquiez la CTZ, le harcèlement – de savoir que dans une petite équipe, quand on est soumis aussi à ce genre de pression, c'est bien de recueillir parfois des commentaires positifs et de savoir que le travail que nous faisons est apprécié.

Je vous en remercie et me réjouis de passer cette semaine avec vous.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

C'est un très beau message de bienveillance. Puisse-t-on passer cette semaine sous le signe de la bienveillance, j'en serai la première ravie, Madame la Directrice.

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Laurence et Hélène, pour ces mots.

Je vais présenter rapidement le budget de l'Assemblée.

Le budget se compose de trois lignes budgétaires : les indemnités en qualité de conseillers des Français de l'étranger, les indemnités en tant que conseillers à l'AFE et le budget de fonctionnement. Tout ceci relève du programme 151 dont la responsable et l'ordonnatrice est la directrice.

En 2022, nous comptons 2,32 millions d'euros pour le budget de l'AFE. Vous pourrez voir sur le diagramme la répartition de ce budget. Les indemnités des 442 conseillers des Français de l'étranger ont mobilisé 1,73 million d'euros, soit un peu plus de 80 % de ce budget.

Les remboursements des dépenses engagées par les conseillers à l'Assemblée se situent à environ 300 000 euros, et le budget de fonctionnement s'élève à 132 000 euros.

Je n'entre pas dans le détail de ces éléments. Si certains ont l'œil sur les aspects budgétaires, nous sommes au-delà de nos dépenses de notre ligne prévisible, parce que la 36^e session qui s'est tenue au mois de décembre 2021 a dû être soldée en 2022, ce qui explique les dépenses s'ajoutant en 2022 sur le budget.

Pour 2023, nous disposons du même budget voté par le parlement. En termes de crédits disponibles, nous en aurons un peu moins, car la réserve de précaution passe de 4 % à 5 %, ce qui signifie que nous aurons 2,204 millions d'euros pour 2023.

Les principales dépenses, comme à l'accoutumée, seront les indemnités de chacun et chacune d'entre vous ; et pour le fonctionnement, seront pris en considération à la fois la tenue en séance présentiel uniquement des sessions, l'inflation qui peut faire évoluer la part allouée pour l'organisation des deux sessions, l'organisation des élections sénatoriales – en 2021, elles avaient représenté environ 20 000 euros – et la rénovation et la mise en place d'un blog et tous les aspects de communication qui permettent de rendre plus lisibles vos travaux.

En termes d'ETP, nous disposons de notre vacataire pour 10 semaines au lieu de 6, ce qui est satisfaisant pour nous. Ainsi, chaque vacataire qui nous accompagne sera présent désormais 10 semaines.

Je reste à votre disposition si vous avez des questions.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Non, nous ne pouvons pas prendre de questions maintenant. Nous avons déjà pris beaucoup de retard. Je propose à Radya d'échanger directement avec Diane.

Nous devons vraiment poursuivre : ce n'est pas correct vis-à-vis des intervenants de la table ronde.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Excusez-moi, Madame la Présidente. Ça peut avoir un intérêt pour tout le monde.

Cette notion est importante pour les élus : dans le programme 151, je pense au CCPAS et au STAFE, elle est à 5 %. Dans le cadre du budget de l'AFE, il apparaît qu'elle est à 4 %. Serait-il possible d'avoir une explication ?

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Elle est à 5 % pour tout le budget de l'État.

D'autres conseillers souhaitent me poser des questions : je suis à votre disposition.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il faut vraiment que la table ronde débute maintenant. Nous avons déjà dû décaler la séquence sur la fresque du climat. Le ministre est resté plus longtemps que prévu ; c'est une bonne chose.

Bienveillance, soyons positifs toute la semaine : poursuivons ainsi.

La séance est suspendue quelques instants.

TABLE RONDE PORTANT SUR LES ENJEUX ET LES PERSPECTIVES DE LA FRANCOPHONIE : « COMMENT FAIRE RECULER LE REcul DU FRANÇAIS ? – QUEL RÔLE PLUS ACTIF LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER POURRAIENT-ILS JOUER, DE CONCERT AVEC LES AUTRES FRANCOPHONES, DANS LA PROMOTION DE NOTRE LANGUE ET DES VALEURS QUE NOUS PARTAGEONS, Y COMPRIS DANS LA VALORISATION DU PLURILINGUISME ? »

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci de rejoindre vos places afin que nous commençons la table ronde sur la francophonie.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur et conseiller élu de la circonscription d'Afrique Centrale, Australe et Orientale

Nous ouvrons une table ronde dont le thème général est « *comment faire reculer le recul du français ?* » ; notre proposition vise une participation citoyenne plus active. Par conséquent, notre table ronde a changé de sous-titre et s'appelle désormais : « *Pour une francophonie citoyenne* ». La question que nous traiterons est le rôle plus actif que les Français de l'étranger pourraient jouer, de concert avec les autres francophones, dans la promotion de notre langue et des valeurs que nous partageons, y compris dans la valorisation du plurilinguisme et dans la défense de nos intérêts communs. Merci de lancer la courte vidéo portant sur la langue française dans le monde en 2022, produite par l'organisation internationale de la francophonie.

Il est alors projeté la vidéo susmentionnée.

Madame la Présidente, chers collègues conseillers à l'AFE, chers collègues conciliés des Français de l'étranger des différents conseils consulaires qui ont pu venir à cette assemblée, Madame la Présidente de France médias monde, chère Marie-Christine SARAGOSSE, Monsieur le Président de la Fondation des Alliances françaises et de TV5MONDE, cher Yves BIGOT, je vous remercie d'avoir accepté notre invitation, car c'est un honneur et un grand plaisir pour ma commission et pour l'AFE de vous accueillir à cette table ronde, en cette séance plénière de l'AFE. Cette table ronde est proposée par la commission chargée de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur.

Aujourd'hui, nous vous avons invité pour échanger avec vous non seulement sur vos activités professionnelles et vos mandats respectifs, mais aussi pour ouvrir une réflexion politique sur le thème de la francophonie et de la citoyenneté – c'est-à-dire de l'implication des citoyens francophones de toute nationalité des cinq continents – dans la promotion de la langue que nous avons en partage, ainsi que des valeurs qui nous permettent de partager, de diffuser, dans un contexte de pluralisme des cultures francophones autour de la planète.

Cette table ronde est prévue pour une durée de 90 minutes et sera organisée en trois temps : cette introduction suivie d'une intervention de trois ou quatre minutes pour chacun de nos invités, qui leur permettra de se présenter et de s'exprimer brièvement sur le thème général de cette table ronde, une série d'une dizaine de brèves questions que mon collègue Guillaume GROSSO et moi-même adresserons à chacun de nos invités, puis un échange avec la salle pour répondre aux questions des membres de notre Assemblée, mais aussi peut-être écouter leurs propositions et en débattre, afin que tous ensemble nous soyons mobilisés pour répondre à cette question et agir : comment faire reculer le recul du français par une participation citoyenne à la promotion de notre langue et de notre culture ?

Nous parlons souvent de la francophonie avec un grand F, mais parfois c'est de façon désincarnée, institutionnelle, intergouvernementale. Nous en parlons trop rarement sous l'angle d'un espace francophone qui serait le nôtre, à la fois linguistique, éducatif, culturel, mais aussi économique et politique, c'est-à-dire peuplé de citoyens conscients et actifs, partageant la responsabilité de promouvoir leur langue commune et des valeurs, nouant des relations au-delà de leurs frontières nationales entre leurs sociétés civiles, leurs écoles, leurs entreprises.

Dans notre rôle d'élus des Français établis hors de France, nous souhaitons ouvrir ce débat pour préparer les actions qui contribueront à ce que les citoyens s'approprient davantage cet espace francophone et en soient des moteurs.

Monsieur Guillaume GROSSO, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Merci beaucoup, Jean-Hervé, merci, chers amis, de nous avoir rejoints pour cette discussion. En effet, l'idée est de ne pas se cantonner à une discussion théorique, mais de rentrer très vite dans la pratique, avec des questions très concrètes, par exemple comment la francophonie peut créer des liens humains entre les populations francophones, comment nous faisons vivre la francophonie au quotidien dans nos rôles respectifs, comment les citoyens s'approprient la francophonie, comment nous, Français de l'étranger dans nos pays de résidence, pouvons nous impliquer pour favoriser cette appropriation.

Pour en débattre aujourd'hui, nous avons avec nous deux interlocuteurs très en pointe sur leurs domaines. Nous les invitons à se présenter, à nous dire quels sont leurs mandats, leurs responsabilités, et de nous dire comment ils voient cette question première qui est cette appropriation des citoyens francophones d'un espace encore en construction. Commençons par Yves BIGOT.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Yves BIGOT a réalisé toute sa carrière dans le monde des médias et de la musique, en tant que journaliste, animateur, réalisateur, programmateur, producteur pour la télévision, la radio et la presse écrite. Il est passé notamment par France Télévisions, RTL, RTBF, Arte Belgique, et il est devenu depuis 2012 le directeur général de TV5MONDE. Il vient d'être reconduit dans ses fonctions il y a quelques mois. Monsieur BIGOT est aussi, depuis 2020, le Président de la Fondation des Alliances françaises qui a pour mission principale la régulation, l'animation et la coordination du réseau mondial des alliances françaises créée en 1883 – 140 ans – et qui constitue aujourd'hui la première ONG culturelle autour du monde.

Monsieur le Président, cher Yves BIGOT, merci d'avoir accepté notre invitation. Pour commencer, pouvez-vous nous rappeler en quelques minutes le travail que vous accomplissez au quotidien, aussi bien avec TV5MONDE qu'avec la Fondation des Alliances françaises pour faire vivre la francophonie ?

Monsieur Yves BIGOT, Président de TV5MONDE et Président de la Fondation des Alliances françaises

Merci. Tout d'abord, bonjour à toutes et à tous. Bien sûr, ce sont deux activités complémentaires, sinon 24 heures et 365 jours ne suffiraient pas. Si j'ai accepté, bénévolement, de prendre la présidence de la Fondation des Alliances françaises, c'est parce qu'elle est synergique et complémentaire avec le travail effectué pour TV5MONDE, et notamment autour de la mission d'apprentissage et d'enseignement du français.

Comme l'a rappelé la vidéo de l'organisation internationale de la francophonie (OIF), TV5MONDE en est l'opérateur audiovisuel d'une part. D'autre part, que faisons-nous pour lutter contre le recul du français ? Nous produisons 100 % de nos programmes en français. Nous nous inscrivons dans le cadre du multilinguisme : nous sous-titrions nos programmes dans 13 langues, dont le français. Par ailleurs, nous favorisons un enseignement sur le terrain dans le cadre des alliances françaises. Je pense que le modèle des alliances françaises est d'une réelle modernité, 140 ans après leur création.

Je pense que nous cochons toutes les cases de ce que tout le monde réclame aujourd'hui : le milieu associatif, la culture, l'éducation, les territoires, un maillage de grandes alliances comme le *french institute*, à New York, qui refuse des centaines d'élèves tous les ans, mais aussi de petites alliances dans des endroits où on n'imaginerait pas qu'elles puissent exister. C'est ce maillage très profond – le réseau des alliances françaises représente 840 alliances dans 135 pays - correspond à ce que tout le monde veut, c'est-à-dire tous les mouvements qui sont du bas vers le haut. Imaginer le français autrement que dans le cadre d'un plurilinguisme est un combat rétrograde, impérialiste et perdu d'avance. Par exemple, lutter contre les anglicismes dans le français ne sert à rien. Ils ne menacent en rien le français, qui est une langue extrêmement puissante, extrêmement forte et qui peut intégrer tous les mots venant de toutes les autres langues.

Applaudissements dans la salle.

On intègre de l'arabe ou de l'espagnol, et peut-être demain du chinois. Le français est une langue beaucoup trop forte pour ne pas résister à ça.

Je laisse la parole à mon amie Marie-Christine.

Monsieur Guillaume GROSSO, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Merci beaucoup, Yves BIGOT. En effet, Marie-Christine SARAGOSSE, vous êtes très connue dans cette assemblée. Vous êtes la première femme à avoir pris la tête en tant que Présidente directrice générale d'un groupe

média audiovisuel français à rayonnement mondial, qu'on appelait auparavant l'audiovisuel extérieur de la France (AEF), qui est devenu aujourd'hui France médias monde. C'est un groupe qui rassemble de grandes antennes, qui sont appréciées au-delà de nos frontières, RFI, France 24, mais aussi MCD, la radio d'information en langue arabe. Vous avez été récemment reconfirmée pour un nouveau mandat au poste de Présidente directrice générale du groupe – troisième mandat. Au-delà de ce mandat, vous vous êtes frottée depuis très longtemps à la francophonie à la coopération culturelle, d'abord au cabinet de la ministre Catherine TASCIA, au Quai d'Orsay, à TV5MONDE. Madame SARAGOSSE, nous sommes ravis de vous accueillir. À votre tour, est-ce que vous pouvez nous rappeler le travail que vous accomplissez avec France médias monde, particulièrement pour créer et maintenir ce lien entre francophones.

Madame Marie-Christine SARAGOSSE, Présidente de France médias monde

D'abord, c'est la première fois que je suis en assemblée plénière et que j'ai un moment d'émotion, parce que j'ai l'impression de voir le public mondial.

Applaudissements dans la salle.

C'est toujours un bonheur de vous voir et d'avoir un retour de personnes qui vivent la même chose que nous. Vous vivez à l'international et êtes porteur de la culture française et d'une autre : on se comprend.

Le recul... Je reviens sur ce mot, car les chiffres de l'OIF ne m'ont pas donné l'impression que le français recule. J'ai même plutôt l'impression que les chiffres augmentent. J'ajoute que le français est la deuxième langue pivot des traductions dans le monde, c'est-à-dire qu'on part du coréen pour avoir du japonais, par exemple, il arrive qu'on passe par le français.

Le français est une langue forte. Je partage les propos d'Yves BIGOT, mais la langue française est tellement belle qu'il est bon de se souvenir parfois du mot original français. Inutile de créer des clivages, c'est une question de cohésion et de ne pas laisser les plus anciens sur le chemin. Je suis d'accord : il ne faut pas rester crispé sur la langue, elle est trop forte. Pour nous, le français ne prend sa corde vocale que lorsqu'il est au contact avec les autres langues. On est une caisse de résonance pour la langue française et la francophonie, mais on est aussi produit d'appel dans des langues étrangères où on parle de la France, de la francophonie dans la langue des autres. C'est sur ces deux pieds qu'on avance, puisque nous avons 20 langues étrangères, en plus du français, dans nos offres, ce qui nous permet de rassembler 260 millions de personnes chaque semaine, autour de nos offres radio télé numérique. 3,4 milliards de vidéos vues dans le monde, sur des longues durées. Nous avons 100 millions d'abonnés sur les réseaux sociaux, ce qui signifie que le français existe aussi dans l'univers numérique. Cet impact est réel sur tous les continents.

Évidemment, on évolue actuellement dans un contexte de tensions internationales que nous n'avions pas connu depuis des décennies. RFI et France 24 ont été coupées au Mali en 2022. Au Burkina Faso, RFI a été coupée en décembre 2022 et France 24 vient d'être coupée. Pourquoi on nous coupe ? Parce que nous sommes très puissants. Nous touchons 60 % des cadres dirigeants : il n'y a pas de chaîne en France qui représente le poids que nous avons dans certains pays africains. Nous faisons de l'information, que de l'information, nous délivrons des faits, qui ne disent pas toujours ce qu'on veut quand on gouverne. De plus, on est français ; en ce moment, ce n'est pas très porteur, au moins en apparence.

Nous remplissons une mission de service public à l'international. Qui dit information dit indépendance : c'est pourquoi que nous sommes très attentifs à tout ce qui fait une grande démocratie comme la France se dote de médias démocratiques. Nous sommes très attentifs à cela, parce que notre crédibilité, c'est notre indépendance. C'est pourquoi nous avons un impact. C'est un vrai enjeu.

La francophonie est donc notre signature, puisque tous nos médias sont présents en français. Quand on ouvre quelque chose, c'est d'abord en français : France 24, RFI, c'est d'abord en français. Mais les 20 autres langues sont aussi importantes. Par exemple, nous venons d'ouvrir l'ukrainien à Bucarest aux côtés de RFI Roumanie. Ça nous semblait dans l'ère du temps de le faire, et c'est important de faire une information professionnelle en ukrainien. On a lancé au cours des dernières années des langues africaines, même y compris auprès de francophones. Ces personnes m'ont dit merci de reconnaître notre culture, en parlant notre langue. Par conséquent, il existe une symbolique du choix des autres langues et de cette francophonie qui accueille les langues. L'OIF a pour particularité d'accueillir des pays qui ne sont pas toujours francophones, sur les 88 qui ont été cités, et qui viennent là parce que justement, on prête attention à la langue, le français, mais aussi toutes les langues.

C'est la force de la francophonie : comme le disait Yves, le français dans un univers plurilingue.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Après cette présentation, nous avons une petite dizaine de questions, que nous nous partagerons Guillaume et moi.

La première question à s'adresse à Monsieur BIGOT. Dans votre mandat de Président des Alliances françaises, vous soutenez un réseau mondial – 840 alliances dans 135 pays. Pouvez-vous préciser un peu ce propos, par exemple le nombre d'apprenants, le nombre de diplômés, et surtout comment mesurez-vous vos résultats, la tendance, l'évolution, la dynamique de votre réseau ?

J'ai une deuxième question sur la participation des autres citoyens francophones d'autres pays, en dehors des Français, dans votre réseau.

Monsieur Yves BIGOT, Président de TV5MONDE et Président de la Fondation des Alliances françaises

Pour le nombre d'apprenants, nous sommes aux alentours de 600 000. Pour le nombre de diplômés, vous me posez une colle, je ne sais vous répondre. J'espère qu'il y en a au moins autant que d'apprenants, qui ont le droit d'avoir plusieurs diplômés successifs.

À quoi mesure-t-on l'efficacité du réseau ? D'abord, à sa formidable résilience pendant le confinement. S'il a été pénible en France, il a été beaucoup plus long dans certains pays, en Asie du Sud-Est ou en Amérique latine notamment. Beaucoup d'alliances ont dû, en catastrophe, assurer la transformation numérique des cours, pour pouvoir continuer à facturer les diplômés. De grandes alliances, mais aussi des petites, se sont ainsi installées en réseau, ont transformé leur enseignement en enseignement à distance utilisant les outils numériques mis à leur disposition depuis la Fondation. Cela a été un bon test de la vitalité, la vivacité des alliances. Malgré tout, nous en avons perdu quelques-unes, dont trois ou quatre en France d'ailleurs, car il y a une bonne trentaine d'alliances françaises en France.

Nous avons trouvé la solution dans ce bâtiment, avec Jean-Baptiste LEMOYNE, qui a mis les alliances françaises de France sur le plan de relance, ce qui a permis d'en sauver un certain nombre. Ce fut un bon test de résistance des alliances.

Nous constatons la réussite de ce modèle : nous avons des demandes et des créations de nouvelles Alliances sans cesse, parfois dans des pays qui en accueillent déjà, parfois aussi dans des pays qui n'en comptent pas. Je pense notamment à tous les pays d'Asie Centrale ou dans le golfe Persique, qui nous contactent soit directement, soit par les postes, en nous faisant parvenir des projets de demandes de création d'alliances. Ce qui montre, je pense, la pertinence et la validité du modèle : ce sont toujours des initiatives locales, ce sont des gens qui sont séduits par la langue française, la culture et les valeurs afférentes et qui, parfois eux-mêmes, ne parlent pas français. Il m'arrive d'avoir au téléphone ou en visioconférence des présidents d'alliance avec lesquels je suis obligé de parler en espagnol ou en anglais, ou d'autres langues, mais qui désirent monter une alliance. Ils aiment la langue, la culture et veulent participer à cet écosystème. Ils engagent ensuite des professeurs, enseignants qui pratiquent le français de manière excellente.

Nous sommes sortis de ces trois ans très difficiles de pandémie avec plus d'alliances que nous en comptions en mars 2020. C'est le meilleur exemple de la pertinence et du succès de ce modèle. Je pense qu'on en fête les 140 ans et qu'on n'a jamais été aussi moderne et que ceux qui l'ont créé, Ernest Renan, Jules Verne... seraient fiers de mon équipe.

Madame Marie-Christine SARAGOSSE, Présidente de France médias monde

Pour souligner les propos d'Yves, je crois qu'il n'y a pas d'autre exemple au monde où des nationaux de populations non francophones inventent une institution qui rend hommage à la culture et à la langue d'un autre pays, c'est une genèse totalement unique.

Monsieur Yves BIGOT, Président de TV5MONDE et Président de la Fondation des Alliances françaises

Je pense. J'en profite pour vous signaler que la secrétaire d'État chargée du développement, de la francophonie et des aux partenariats internationaux, Chrysoula ZACHAROPOULOU, est une enfant de la DASS française. Elle est aujourd'hui secrétaire d'État.

Monsieur Guillaume GROSSO, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Marie-Christine SARAGOSSE, vous dirigez notamment RFI, France 24, MCD. L'impact suppose de mesurer votre audience. Est-ce que ce sont les Français de l'étranger qui vous regardent, est-ce que ce sont des populations francophones ? Avez-vous l'impression de vous adresser à des individus francophones isolés ou, au contraire, de parler à la francophonie ?

Madame Marie-Christine SARAGOSSE, Présidente de France médias monde

En 2022, il y a à peu près 260 millions de contacts radio, télévision, numérique de façon hebdomadaire. La plus grande partie est la radio et la télévision traditionnelles, soit environ 160 millions. Sur ces 160 millions, le

français représente 42 %, c'est-à-dire un peu moins de 72 millions de personnes, auxquels s'ajoutent, sur les 90 millions d'empreintes numériques, 45 % en français, soit 40 millions. Un peu plus de 110 millions de personnes qui parlent le français qui, chaque semaine, nous suivent sur nos offres en français. Ces chiffres augmentent, moins vite que les langues étrangères comme l'anglais, mais ils augmentent. Les Américains ont 60 langues étrangères, les Britanniques, 40 langues étrangères, les Allemands, 30 langues étrangères. Nous en avons une vingtaine. C'est en rapport avec de grosses différences de budget.

Je ne saurais dire s'il s'agit de communautés ou d'individus isolés, mais une chose me frappe : il y a une centaine de clubs RFI dans le monde, et pas seulement en Afrique. Le plus gros club RFI est à Berlin. Ces clubs réunissent des auditeurs ; souvent il y a aussi des téléspectateurs de France 24. Ils font des activités autour de la langue française, la dictée, la lecture de livres... Ils débouchent parfois sur l'écologie ou la santé. Ils ont été très actifs pendant la pandémie. Ces clubs RFI sont vraiment extraordinaires. Je ne sais pas s'il en existe dans les pays où vous êtes, mais si on a une baisse de moral, on s'y rend et ça repart. On sent ici une dimension de communauté.

Sur nos antennes, comme d'ailleurs TV5, on couvre les événements francophones, qui donnent probablement ce sentiment d'appartenance. Lors de la semaine de la langue française, on explique l'histoire de la langue, les façons dont elle est pratiquée. La langue française est aujourd'hui la langue de pléthore de pays. Elle est en partage ; on s'en nourrit les uns des autres. Les Africains ont souvent la palme d'or de la formulation la plus percutante et poétique. On organisait un enjeu sur RFI pour traduire des expressions anglaises en français : les Africains gagnaient toujours le concours.

À Avignon, lors du plus grand festival de théâtre du monde, on invite des jeunes de toute la francophonie du sud, du monde arabe, d'Afrique et des Caraïbes. Il y a une créativité folle dans le monde francophone. Tellement de gens manient la langue avec brio.

Nous sommes aussi très actifs en matière d'apprentissage. Il y a aussi des communautés d'apprenants. Nous venons de lancer le site le français facile, avec RFI. Le français est souvent impressionnant pour les non francophones. Nous avons la particularité de jouer avec le plurilinguisme, à partir de la langue étrangère donnée.

Nous sommes très en lien avec les institutions de la francophonie, l'OIF, le ministère de la Culture, le réseau France éducation internationale, les lycées français de l'étranger, les instituts français, les Alliances françaises et les médias francophones publics.

L'intimité pour la création est importante ; elle existe plus en français que d'autres langues.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Merci beaucoup pour cette précision de votre impact et de la vie des communautés francophones autour des initiatives que vous avez promues.

Je me tourne à nouveau vers vous, Monsieur BIGOT, pour vous interroger sur la partie économique de la francophonie. Vous êtes à la fois un observateur et un acteur de cette économie culturelle, médiatique et numérique. Pouvez-vous caractériser ce marché et ses perspectives ? Les principaux acteurs, privés, comme Canal+ ou Universal, les principaux concurrents, qui sont parfois étrangers, parfois agressifs, je pense à la télévision publique chinoise, à *Russia today* en français : quelles sont leurs stratégies, d'abord politiques, ou existe-t-il aussi une dimension économique ? Voyez-vous émerger d'autres initiatives francophones des autres pays, en dehors de ceux qui sont à votre Conseil d'administration ?

Monsieur Yves BIGOT, Président de TV5MONDE et Président de la Fondation des Alliances françaises

Les principaux sont au Conseil d'administration, heureusement pour nous, pour mémoire, la République française, le Canada, le Québec, la Confédération suisse, la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui est la moitié francophone de la Belgique et la principauté de Monaco, qui sont les six États qui nous financent.

TV5MONDE est un acteur, notamment en Afrique, où nous co-produisons et pré-achetons des films de cinéma, des séries télévisées – nous travaillons sur un feuilleton quotidien pour 2024 –, des documentaires, de l'animation pour la jeunesse, du spectacle vivant, des magazines. Au-delà, on apporte aussi la diffusion de ces œuvres dans le monde entier, auprès des 421 millions de foyers qui reçoivent une de nos chaînes.

Je pense que ce n'était qu'une petite partie de votre question. La bataille pour l'attention du public partout sur la planète est absolument démentielle. On est passé du monde tel qu'il a été conçu dans les années soixante, qui s'appelaient le *prod-casting*, c'est-à-dire la diffusion à tout le monde, au plus grand nombre, à l'inverse à l'*éco-casting*, non plus quelques médias qui s'adressent à tout le monde, mais de très nombreuses sollicitations pour chacun. Ça change absolument tout pour les citoyens consommateurs de médias, de l'information, du divertissement, du jeu...

Les concurrents sont d'abord des privés. La première scission se fait entre le service public et le domaine privé. Des gens dans le privé sont très bien, d'autres s'organisent pour faire ce que la loi leur permet pour gagner le maximum. C'est leur droit, mais c'est là qu'on voit la césure nette avec le service public.

Par ailleurs, je ne pense pas que la concurrence vienne d'autres francophones qui auraient une visée internationale, régionale. Vous avez mentionné Canal+ : effectivement, nous sommes en concurrence avec Canal+ en Afrique en ce qui nous concerne. Nous sommes plutôt à la bagarre avec eux au sujet des séries et du cinéma,

mais nous collaborons aussi avec eux. C'est Canal+ qui commercialise nos écrans publicitaires en Afrique. Nous sommes à la fois partenaires et concurrents avec Canal+. C'est pour le bien des téléspectateurs africains. Je ne crois pas à l'impérialisme dans le domaine des médias ; ça n'existe plus depuis qu'on a libéré les ondes radio et les chaînes de télévision. Les offres se superposent : il appartient au téléspectateur de choisir. À nous d'être compétitifs.

La véritable concurrence est la concurrence anglophone : si le français ne recule pas, l'anglais progresse beaucoup.

La concurrence vient aussi beaucoup d'Al Jazeera, des chaînes turques, des chaînes chinoises. La Chine est sans doute le pays au monde où le français progresse le plus ces dernières années. Nous travaillons beaucoup avec eux, notamment sur l'enseignement du français. Nous avons beaucoup d'Alliances françaises en Chine.

Dans le monde francophone, notre concurrence vient principalement des chaînes nationales, partout en Afrique, qui émettent en français, à la fois publiques et privées, puisque les paysages audiovisuels d'Afrique francophone sont en train de s'ouvrir les uns après les autres. Effectivement, nous subissons une concurrence très importante de la part des chaînes privées. Ainsi, la concurrence principale est congolaise, sénégalaise, ivoirienne, ghanéenne, gabonaise, malgache, mauricienne, etc.

Monsieur Guillaume GROSSO, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

On parle justement de concurrence économique, mais les médias que vous dirigez sont aussi des vecteurs de développement économique. On le voit dans les communautés de Français à l'étranger en particulier qui comportent des entrepreneurs, des personnes impliquées dans des entreprises.

J'ai envie de me tourner vers vous, Marie-Christine SARAGOSSE : des médias soutiennent ce développement économique des Français de l'étranger. Pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

Madame Marie-Christine SARAGOSSE, Présidente de France médias monde

Nous soutenons globalement le français, y compris en cas de crise. Nous avons un rôle de mission de service public particulier lorsqu'il y a des accords particuliers pour venir en appui aux Français dans ces situations. Les Français de l'étranger sont au cœur de notre audience. Ils sont d'abord là ; et par ailleurs on va chercher d'autres gens.

On sert de développement économique parce que nous représentons une caisse de résonance pour la France. Notre cahier des charges prévoit que seul un quart de notre information peut être réservée à la France, puisque nous avons une mission de couverture de l'actualité internationale. Nous gérons donc cette proportion de 25 % avec France Télévisions. Cette information continue sur la France contribue à créer une connaissance de notre pays, avec des émissions sur France 24 comme *Vous êtes ici* ou *French connection*, ou des reportages sur RFI qui contribuent aussi à acculturer nos publics sur la France. Lors d'échéances électorales, on couvre aussi beaucoup. On met aussi à l'honneur sur nos antennes des chaînes d'entreprises : il y a des émissions économiques, des débats, des invitations... On favorise aussi l'export d'industries culturelles. On propose des programmes dédiés. On travaille également avec Business France et un certain nombre d'opérateurs.

J'ai envie d'inclure également les lycées français, parce que la façon dont nos enfants s'éduquent et interviendront ensuite fait partie de notre développement économique.

Nous sommes en contact permanent avec les Français de l'étranger à l'international.

Est-ce qu'on sert suffisamment les entreprises individuelles ? Je ne sais pas si nous descendons dans cette précision. Peut-être y a-t-il des progrès à faire dans ce domaine. Il s'agit de toujours progresser et ne jamais régresser.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Merci beaucoup pour cette ouverture. Nous tenterons, dans nos travaux, de contribuer à nourrir votre réflexion et votre initiative sur ce plan.

Monsieur BIGOT, concernant votre financement, vous avez attiré notre attention lorsque nous vous avons reçu en commission. Vous nous aviez expliqué que plusieurs États sont présents, directement ou indirectement, à votre capital, mais qu'ils n'apportent pas tous des réponses financières de même nature. Vous aviez même souligné que la France faisait plutôt figure de mauvais élève, car elle fait dépendre sa contribution aux lois de finances annuelles, votées *in extremis* en fin d'année et appliquées au premier trimestre de l'année suivante seulement, alors que certains États membres, La Suisse, par exemple, prennent des engagements pluriannuels. Nous avons voté en Assemblée une résolution pour recommander une modification des modalités de la contribution française à votre financement. Avez-vous eu écho d'effets de notre résolution ?

Monsieur Yves BIGOT, Président de TV5MONDE et Président de la Fondation des Alliances françaises

Vous avez employé le terme « indirectement » à propos des financements : je vais aussi vous répondre indirectement !

En fait, notre financement est très direct et provient des six États que j'ai mentionnés préalablement. Il est vrai que les Suisses sont extrêmement prévoyants, ils nous expliquent d'ailleurs que c'est pour cela qu'ils sont riches. Je ne connais pas la contribution des autres États. Il faut comprendre que la France contribue, peu ou prou, aux deux tiers du financement. Les autres se calent sur la France dans le contrat, qu'elle soit en avance ou en retard. Pour cette année, la France a augmenté sa contribution, après avoir été retard sur le neuvième de référence de notre financement. Depuis les économies qui ont été demandées conjointement à l'ensemble de l'audiovisuel public, la France était en retard. En revanche, elle vient de prendre une petite avance : nous en sommes évidemment extrêmement très reconnaissants et satisfaits. Le gouvernement français compense aussi les taxes sur les salaires que nous coûte la modification du changement de financement, puisqu'en passant de la CAP sur la TVA, ça nous soumet à la taxe sur les salaires. Par ailleurs, il nous aide partiellement à compenser l'inflation que nous subissons tous, liée à la guerre en Ukraine. Car si l'inflation est relativement bien maîtrisée en France, nous avons plus de 3 000 contrats dans 213 pays dans le monde : nous voyons parfois des augmentations de l'ordre de 25 % à 40 % sur nos contrats.

Comme Marie-Christine SARAGOSSE le confirmera également, on est dans un processus incessant, depuis 2018, de volonté de réforme de l'audiovisuel public français, y compris incluant la partie française de l'audiovisuel extérieur. Contrairement à nos collègues, nous n'avons pas des contrats d'objectifs et de moyens ; nous avons des plans stratégiques. Nous sommes dans un processus où on nous demande de réfléchir à ce que serait le financement nécessaire pour TV5MONDE au cours de son prochain plan stratégique. Si c'était une tendance vers un financement pluriannuel, elle détendrait beaucoup nos amis suisses et elle nous ferait du bien à nous aussi. Ce serait peut-être l'effet indirect de votre intervention, dont je vous remercie.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Nous serions heureux de pouvoir mesurer un effet de notre résolution, adoptée en séance plénière sur proposition de notre commission.

J'ai cru percevoir un signal, récemment, dans la conclusion du Président de la République aux États généraux de la diplomatie, qui annonçait une augmentation significative – j'ai cru entendre un chiffre de 30 millions d'euros – pour renforcer les moyens de la communication extérieure de la France. J'espère aussi que les outils de l'audiovisuel public que vous représentez pouvaient participer.

Madame Marie-Christine SARAGOSSE, Présidente de France médias monde

Vous êtes sûr ? J'ai entendu 20 % d'augmentation des moyens globaux du MEAE et 700 ETP.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Nous essaierons de vérifier ces chiffres.

Madame Marie-Christine SARAGOSSE, Présidente de France médias monde

En tout cas, ces chiffres ne baissent pas.

J'ajoute juste que les contrats d'objectifs et de moyens sont pluriannuels, même si la règle de l'annualité budgétaire est un principe constitutionnel.

Monsieur Guillaume GROSSO, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Je voulais signaler à cette Assemblée que la résolution votée comportait deux volets : le volet d'envisager une pluriannualisation des paiements, qui est peut-être une réflexion qui suit son cours, et le deuxième volet était très concret, demandant une augmentation immédiate et un rattrapage des budgets. Celui-ci a été entendu, puisqu'il y a eu augmentation immédiate et rattrapage. Cette Assemblée a été écoutée sur ce point. C'était une résolution unanime.

Applaudissements dans la salle.

On ne peut pas finir cette discussion sans parler de la liberté de la presse, sans parler de la liberté d'accès à la culture. On a vu des cas où des antennes ont été débranchées. Vous évoquez ce qui est advenu dans un pays africain avec France 24, mais qui n'est qu'un épisode supplémentaire dans une suite de mesures similaires déjà prises en Afrique, ou ailleurs. Même dans les pays où il n'y a pas de censure, les journalistes sont violentés, menacés, parfois emprisonnés. On a cette pression qui semble grandissante sur nos médias. Cette pression agit-elle, peut-être, comme une source d'autocensure ou de remise en question ?

Madame Marie-Christine SARAGOSSE, Présidente de France médias monde

Oui, on est dans une guerre de l'information, de l'influence. Toutefois, ça m'ennuie d'utiliser ce vocable, car je trouve que les journalistes professionnels, les médias professionnels ne sont pas en guerre, mais font leur métier, qui consiste à faire une information libre, indépendante, équilibrée, vérifiée, honnête, experte même parfois. C'est sans doute à cette information-là que nous formons nos journalistes dans les pays démocratiques. Le premier rempart, fondamental, à la manipulation de l'information, est l'information professionnelle. Je crois que c'est un bien très précieux qu'on ne mesure pas à sa juste valeur tant qu'il ne vient pas à manquer. Comme l'air qu'on respire : on se rend compte qu'il est vital quand on vient à s'étouffer parce qu'on en manque. L'information libre, professionnelle, c'est pareil. Une information professionnelle est un bien précieux, c'est un pilier démocratique.

On assiste peut-être à une remise en cause du modèle démocratique, de plusieurs façons.

Dans nos contrées démocratiques, même solides, il arrive que des mouvements remettent en cause les principes de la représentation démocratique. Par exemple, l'invasion du Capitole m'a beaucoup marquée, c'était en janvier 2022. Le 8 janvier dernier, c'était Brasilia où le même phénomène se produisait. Dans les dispositifs démocratiques, il y a parfois un mouvement de remise en cause des modèles de représentation. Je crois que ça doit nous interpeller, parce que toute la démocratie est fondée sur le fait qu'on élit des personnes qui nous représentent. C'est un vrai sujet.

Pour les pays qui ne partageraient pas ces valeurs, censure et manipulation sont industrialisées. Je n'ose dire ce que je peux voir parfois sur les réseaux sociaux, ou face à des dessins animés qui caricaturent la France sous forme de rat ou de serpent. Cette régression démocratique donne parfois envie de pleurer, cette remise en cause du modèle occidental. Pourtant, il me semble que des valeurs comme la liberté sont intrinsèques à l'humain, des aspirations des femmes à l'égalité qui sont universelles, même si elles n'ont pas toujours le loisir de s'exprimer dans certains pays. C'est pourquoi nos médias doivent être des médias de résistance et de résilience démocratiques. Nous sommes souvent seuls à faire ce travail, avec d'autres médias comme TV5MONDE. En tout cas, s'agissant de la laïcité par exemple, on a intérêt à l'expliquer nous-mêmes, car c'est un concept très mal compris. Il faut, plus que jamais, défendre nos valeurs et l'indépendance du service public, c'est-à-dire indépendance par rapport au pouvoir politique et au pouvoir économique. Notre information est démocratique, nos médias internationaux le sont : je considère que c'est un grand atout et une forme de fierté pour notre pays et pour nous tous.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Merci beaucoup à tous deux.

Maintenant, chers collègues, vous avez la parole. Si vous souhaitez vous exprimer, pouvez-vous manifester le nombre de questions que nous aurions ?

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur PITON, Madame MARTIN, Monsieur RUELLE.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Olivier PITON.

Monsieur Olivier PITON, conseiller élu de la circonscription États-Unis

Je suis aux États-Unis, pays qui n'est pas issu de la francophonie, à part quelques territoires particuliers. Menez-vous une action particulière vis-à-vis des communautés françaises dans les pays non francophones ou dans les pays qui ont une très belle opinion de la langue française, comme les Américains ? Quelle action spécifique menez-vous hors de la francophonie pour des populations qui aspirent à maîtriser, utiliser le français ?

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Catya, puis Jean-Luc RUELLE.

Madame Catya MARTIN, conseillère élue de la circonscription d'Asie et Océanie

Ma question porte sur les Alliances françaises, avec la crise que nous venons de vivre, notamment en Asie : Chine, etc. Avec cette crise, nous avons vu une arrivée nouvelle de personnes, grâce au distanciel. Les moyens seront-ils donnés à ces Alliances en particulier pour maintenir ce public qui, on le sait, ne viendra jamais en présentiel ?

Monsieur Jean-Luc RUELLE, conseiller élu de la circonscription d'Afrique Occidentale

Merci aux intervenants ; c'était extrêmement intéressant. Je viens d'Afrique : en Côte d'Ivoire, nous comptons 25 000 Français. On a connu des crises politiques. On en a au Burkina, en Guinée, au Mali, et on considère qu'à

certain moments, les médias, particulièrement TV5, RFI, nous exposent, les communautés françaises dans ces pays.

Comment gérez-vous cette exposition aux risques au travers de vos médias ? Ce sont les communautés françaises qui en parlent, qui ont parfois un peu le sentiment d'être trahies par nos médias.

Ensuite, la francophonie est bien, mais l'éducation française est très bien aussi. Est-ce qu'il existe un lien entre notre politique en matière de francophonie et notre politique en matière d'éducation avec les objectifs énoncés par le Président, avec une AEF un peu à la traîne ? Existe-t-il une cohérence ?

Dernier point, il y a beaucoup de choses, les Alliances françaises, les Instituts français, etc. Toutefois, sur le plan local, je trouve que l'information ne passe pas véritablement. Je pense qu'on devrait rappeler aux services culturels, normalement être à la manœuvre, d'avoir à diffuser ou à commenter l'intérêt de tout cela. Par exemple, je rappelle à l'ordre régulièrement le consul général en Côte d'Ivoire, parce que dans sa parution hebdomadaire, il ne rappelle pas le programme de l'institut français. Il le fait quelquefois, puis il oublie. C'est tout de même dommage. Localement, il faut que les gens se resserrent.

Monsieur Yves BIGOT, Président de TV5MONDE et Président de la Fondation des Alliances françaises

Merci beaucoup. Bien sûr, nous avons une action très importante en dehors de la francophonie.

D'abord, nous sommes présents dans 213 pays et États sur la planète. En Malaisie, on n'est pas diffusé, car on y est considéré comme une chaîne érotique. Par ailleurs, certains se plaignent qu'on ne l'est pas assez.

Rires dans la salle.

Aux États-Unis, notre bureau de Los Angeles travaille beaucoup pour des populations hors des zones de la francophonie, la Louisiane et le Maine, les deux États relativement francophones. On travaille beaucoup avec les postes, les consulats, l'ensemble du réseau des instituts français et des Alliances françaises, y avec nos distributeurs parce qu'aux États-Unis, par exemple, depuis 2012, une chaîne pour enfants avait été lancée par Marie-Christine, ce qui constitue le plus porteur pour l'apprentissage de la langue. Cette chaîne touche aux alentours de 400 000 foyers aux États-Unis, mais 23 millions de personnes en Afrique. Lors de la conférence de presse à Yaoundé pour lancer cette chaîne, certains adultes regardent la chaîne avant d'aller travailler, car ça leur donne la pêche.

En tout cas, cela fait beaucoup pour l'enseignement du français. On travaille avec toutes les communautés qui s'intéressent au français, même parfois en ne le parlant pas, par simple francophilie, par des partenariats, des festivals de cinéma, des festivals de musique, des sommets ou des forums économiques, etc. On essaie de faire ça sur l'ensemble de la planète.

S'agissant des Alliances françaises, une des vertus du confinement a été de développer très vite l'enseignement numérique, en distanciel, touchant un public qui ne se rend pas forcément dans les Alliances – certains n'ont pas les moyens nécessaires ou physiques de se rendre dans les Alliances. Oui, nous faisons le maximum pour conserver ce public, ainsi venu à travers la crise. On apporte une grande attention aux petites Alliances : certaines ont 25 élèves et sont soutenues soit par un mécène local, soit une mairie locale, qui veut animer un peu sa ville ou sa région, et qui, au-delà du pur enseignement, monte des festivals culturels, etc., de manière à faire vivre l'Alliance.

Nous prenons garde également que la grosse Alliance dans un pays ou une région ne tue pas les plus petites Alliances sur le plan numérique. Cet aspect, réfrénez ce désir d'extension, est le plus délicat à gérer.

Madame Marie-Christine SARAGOSSE, Présidente de France médias monde

Aux États-Unis, on est en ETT plutôt que sur le câble satellite.

Après la France, qui consomme beaucoup nos offres numériques, les États-Unis arrivent en deuxième position : nous proposons des programmes en anglais et en français, mais peut-être y a-t-il des vases communicants entre les deux langues.

Par rapport à ce que disait Catya, les outils pour le distanciel nous servent beaucoup pour la formation. Je n'ai pas parlé de notre filiale Canal France International (CFI), opérateur du MEAE pour le développement de l'audiovisuel. Grâce au distanciel, on peut jongler avec le présentiel. Avec notre académie, France médias monde et CFI, on fait des parcours présentiel et distanciel efficaces.

S'agissant de Jean-Luc RUELLE pour la Côte d'Ivoire, j'entends ce que vous me dites sur les risques existants. Nous avons beaucoup de correspondants sur le terrain, de journalistes, d'envoyés spéciaux permanents, de grands reporters. Nous avons une Direction sûreté qui surveille de très près l'état de sécurité d'un pays donné, parce qu'en effet, lorsqu'il y a un danger, il existe aussi pour nos journalistes et nous avons une responsabilité pénale pour les protéger. Je ne sais pas si certains éléments récents en Côte d'Ivoire vous amènent à cette conclusion, ou vos propos étaient-ils génériques ?

Monsieur Jean-Luc RUELLE, conseiller élu de la circonscription d'Afrique Occidentale

On a connu ça dans le passé. En revanche, au Burkina, au mois d'octobre, la communauté française s'est sentie en danger et un peu trahie par les médias. Je vous rapporte simplement le sentiment de la communauté française, sentiment conforté par certains diplomates.

Vous avez répondu en disant que vous aviez un système de contrôle. C'est une très bonne réponse. C'est le type d'informations qu'il conviendrait de faire passer aux ambassadeurs, qui sont incapables de répondre à leurs compatriotes français.

Madame Marie-Christine SARAGOSSE, Présidente de France médias monde

Vos propos me gênent, parce que comme ces professionnels risquent leur vie sur le terrain et sont extrêmement engagés, l'idée qu'ils puissent faire risquer la vie des Français de l'étranger serait vécue très violemment en interne. Je n'ai pas recueilli de telles remontées.

Monsieur Jean-Luc RUELLE, conseiller élu de la circonscription d'Afrique Occidentale

Nous sommes sur le terrain : je corresponds avec mes collègues du Burkina, de Guinée, etc. C'est une représentation régionale. Ces informations nous remontent des communautés françaises. Profitez d'un voyage en Afrique ou demandez à vos correspondants d'avoir une discussion franche avec certains diplomates.

Madame Marie-Christine SARAGOSSE, Présidente de France médias monde

Les diplomates et les Français de l'étranger sont très distincts. Ils ne sont pas synonymes.

Par ailleurs, j'ai d'autres retours. On a plutôt le sentiment que les gens nous suivent et sont satisfaits d'avoir une information libre et vérifiée. Je suis un peu gênée.

Monsieur Jean-Luc RUELLE, conseiller élu de la circonscription d'Afrique Occidentale

C'est une information que je tiens d'élus locaux, renforcée, relayée par des diplomates. Essayez de vérifier s'il vous plaît et de donner des éléments de discussion, de langage à nos diplomates notamment.

Madame DEGRYSE laisse la présidence à M. Alexandre BEZARDIN à 17 heures 58.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je donne la parole à Gaëlle LECOMTE.

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue de la circonscription de la Péninsule Ibérique

Merci beaucoup à la Commission d'avoir organisé cette table ronde.

J'aimerais commencer par saluer Marie-Christine SARAGOSSE, simplement parce que je m'intéresse énormément à la question des médias dans mes activités professionnelles. Or, le nombre de femmes dans les médias, et notamment à des postes de direction, est encore trop peu important, ce qui impacte forcément les thématiques qui touchent les femmes. Aussi est-il important de saluer que nous avons la chance d'avoir une femme à la tête d'un média, ce qui aura des répercussions, un impact sur nos compatriotes vivant à l'étranger.

Applaudissements dans la salle.

Vous avez abordé cette question du financement, sans entrer dans le détail. Compte tenu de la suppression de la redevance télévision et des dotations publiques en baisse, quelles sont vos perspectives d'avenir en termes de subventions publiques ?

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avant de répondre à cette question, la parole est à Florian BOHEME, puis Thierry CONSIGNY.

Monsieur Florian BOHEME, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Ma question sera très régionale et très locale. Je viens d'un pays qui est le berceau de la francophonie, le Cambodge, avec l'action éclairée de feu Sa Majesté SIHANOUK. Vous avez parlé, Yves BIGOT, des Alliances françaises. Nous avons une Alliance française, celle de *Siem Reap*, une petite alliance. Que pouvons-nous dire à ces petits équipements qui ne rentrent pas, à aucun moment, dans les cases des aides publiques de l'État ? C'est le sujet aujourd'hui. La Fondation des Alliances françaises n'a pas les moyens d'aider ces petits établissements. Le problème est que l'État n'a pas non plus les capacités.

Deuxième sujet, complètement lié, celui de la politique du livre. On dépasse le simple média, mais j'évoque notamment les petits libraires, qui sont indépendants en Asie du Sud-Est, qui ont eux aussi profondément souffert de la crise du covid-19. Avez-vous, dans vos retours d'expérience, des propositions pour les accompagner ? La radio, la télévision sont nécessaires, mais le livre l'est aussi pour le rayonnement de la langue française.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Thierry CONSIGNY, vous avez la parole.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Bonjour. Je viens du Japon et ma question est plus largement ciblée sur la technologie. Par exemple, au Japon, en 2009, on annonçait le sous-titrage de TV5 en japonais. Aujourd'hui, avec la technologie, dans d'autres pays d'Asie, on peut utiliser les technologies pour les sous-titrages. Quelle est la politique de TV5MONDE sur ce plan ?

Par ailleurs, souvent, on aimerait trouver TV5 à l'hôtel lorsqu'on voyage. En Chine, en Corée, au Japon, on voit de moins en moins TV5. J'aimerais savoir l'effort particulier effectué auprès des grandes chaînes d'hôtels pour rendre la chaîne plus ouverte.

Monsieur Yves BIGOT, Président de TV5MONDE et Président de la Fondation des Alliances françaises

Sur la question du financement, il n'est plus en baisse. Il l'a été entre 2020 et 2022, mais ce n'est plus le cas en 2023. Nous nous en réjouissons. Je laisserai Marie-Christine vous en dire davantage. Je m'exprime peu à ce sujet pour une raison structurelle : le Canada, le Québec, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Principauté de Monaco nous financent sur le budget de l'État de leur pays. Ainsi, je ne peux pas crier que si la France se met à le faire, c'est scandaleux et c'est un problème puisque c'est le cas pour quatre des six pays qui nous financent. En Suisse, il s'agit d'un impôt, du nom de la société privée qui le collecte.

Je pense que Marie-Christine a beaucoup plus de choses à dire que moi sur cette question.

Madame Marie-Christine SARAGOSSE, Présidente de France médias monde

Sur le statut des femmes, nous avons une très bonne note s'agissant de l'indice de parité de carrières hommes/femmes : 50 % de femmes dans nos effectifs, 50 % de femmes au Comex. Nous avons pour cet indice de parité 99 points sur 100, parce que les femmes sont légèrement mieux payées que les hommes à France médias monde, et ce n'est qu'un retour historique de situation.

Il est important de souligner que l'État français a réalisé un gros effort de financement pour 2023 pour compenser l'inflation, après plusieurs années de baisse, alors que la concurrence était très en hausse, comme les Allemands qui avaient 25 millions d'euros de plus par an quand nous avions 1,5 million d'euros de moins. Le montant est certes important, mais la nature également. Ce qui est surprenant, c'est quand ça change, quand une recette affectée disparaît. Cela peut créer le soupçon, surtout quand des gens veulent déstabiliser des situations.

Par ailleurs, sur les réseaux sociaux, je rappelle que la distinction entre chaîne gouvernementale et chaîne de service public est faite. Sur YouTube, vous pouvez aller sur une chaîne de service public, digne de confiance, ou une chaîne gouvernementale. Je n'ai pas envie que France 24 soit assimilée à certaines chaînes gouvernementales, parce qu'il ne s'agit pas de la même nature d'information ni la même nature de système politique du pays porteur.

La fin de la redevance a entraîné une petite inquiétude sur le fait de savoir si on n'était pas trop proche de l'État français, si on était financé sur le budget. On n'est pas financé sur le budget de l'État français actuellement, mais par une fraction de redevance qui continue d'aller sur notre compte d'affectation spéciale pour l'audiovisuel. Cependant, il semble que ce soit transitoire, d'où l'inquiétude que nous avons. Si le montant de la recette est vital, la nature compte donc aussi. C'est la nature qui détermine notre crédibilité sur les réseaux sociaux dans certains pays et en vertu de la loi d'autres pays, et pas la loi française.

Pour les deux autres questions...

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Oui : une question sur les Alliances françaises avec l'exemple du Cambodge, et celle de la réception dans les chambres d'hôtel de TV5MONDE, avec l'exemple du Japon.

Monsieur Yves BIGOT, Président de TV5MONDE et Président de la Fondation des Alliances françaises

Pour ce qui concerne les petites Alliances françaises au Cambodge ou ailleurs, la Fondation joue un rôle d'animation du réseau, d'intercesseur de tous les interlocuteurs. Mais qui peut aider financièrement directement une petite Alliance au Cambodge ? Soit des investisseurs locaux des pouvoirs publics ou privés, soit le poste dans le pays – l'ambassade ou le consulat. Nous ne pouvons pas faire grand-chose.

Sur la question du livre, j'ai la meilleure ambassadrice possible à ce sujet à la Fondation, puisque ma vice-présidente est Françoise NYSSSEN, qui fut notre ministre de la Culture précédemment. Elle est l'une des plus grandes éditrices françaises, à la tête d'Actes Sud, même si elle a passé la main voici quelques mois. Elle travaille très activement là-dessus ; nous avons eu une conversation la semaine dernière et nous devons nous reparler en fin de semaine, car elle mène une action très importante en ce moment à Bruxelles pour défendre l'indépendance des éditeurs, des libraires, des points de vente, etc. Elle opère un énorme lobbying à Bruxelles. Je dois passer un message de sa part au Président de la République à ce sujet.

Madame Marie-Christine SARAGOSSE, Présidente de France médias monde

On est une caisse de résonance aussi pour le livre. Par exemple, RFI a une émission qui s'appelle *Littérature sans frontières*, qui met à l'honneur chaque semaine des livres du monde entier, en français, mais pas seulement. On a aussi des prix, comme le prix du premier roman, le prix du théâtre RFI, qui sont aussi des célébrations de l'écriture et de maîtrise de la langue à l'écrit. Nous en sommes très heureux et nous ne voyons aucune dichotomie entre la télévision, la radio et le livre, que nous essayons de promouvoir et qui fait partie intrinsèque de nos signatures éditoriales dans le monde, parce que nous mettons la culture au centre de tout, c'est en cela que nous sommes francophones et Français.

Monsieur Yves BIGOT, Président de TV5MONDE et Président de la Fondation des Alliances françaises

Aussi, nous diffusons la version télévisuelle de la librairie francophone, et que, chaque semaine, notre magazine culturel, *400 millions de critiques*, parle de cinéma, de littérature, de musique... Plus évidemment, le journal de la culture. C'est aussi ce que fait très bien RFI et France 24. Plus on est nombreux à promouvoir la culture et le livre, mieux ça vaut.

Pour les hôtels, c'est compliqué. Vous mentionnez le Japon. C'est vrai, nous sommes sous-titrés en japonais, en vietnamien, en coréen, etc. C'est la région du monde dans laquelle notre distribution explose. Nous sommes de plus en plus et de mieux en mieux distribués dans l'ensemble de la région auprès de la population. Est-ce que nous le sommes aussi bien dans les hôtels ? Je l'ignore. Ça dépend des chaînes. La distribution dans les hôtels est très compliquée. Parfois, il suffit de demander à la réception de l'hôtel pour recevoir dans votre chambre TV5MONDE ou France 24, dans la langue que vous souhaitez. Parfois, la personne qui vous précédait était russe et il a demandé Russia Today à la place de TV5 ou France 24. Toutefois, il est des cas où la chaîne hôtelière a passé un *deal* avec des rapporteurs d'affaires qui proposent un volant de chaînes. Par exemple, nous sommes présents dans tous les hôtels Accord. Une fois sur deux, il suffit de le demander à la réception,

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Merci pour le conseil, utile aux voyageurs que nous sommes.

Madame Marie-Christine SARAGOSSE, Présidente de France médias monde

Vous avez abordé le sous-titrage. TV5MONDE en fait, nous y avons recours sur les vidéos mobiles. L'intelligence artificielle, contrôlée, permettra d'avoir des sous-titrages en direct. En Asie, il y a effectivement un succès des chaînes françaises ou francophones. En Inde, on pourra avoir des tranches d'informations sous-titrées en direct en hindi, par exemple, ou d'autres langues. Ça va démultiplier notre capacité à nous rendre accessibles à des non-francophones pour un coût qui n'a rien à voir avec une rédaction dédiée ou du sous-titrage quasiment manuel. Ça va permettre un vrai rayonnement pour des contenus francophones ou d'autres langues. Nous travaillons sur ce dossier de l'intelligence artificielle et la transcription et le sous-titrage.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Merci beaucoup. Les trois questions suivantes sont posées par Abdelghani YOUMNI, Pascale RICHARD et Karim DENDÈNE.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Bonsoir. Je vous remercie pour votre déplacement et cette belle présentation. Cette table ronde parle de la francophonie. Je vous parlerai des médias et de la francophonie.

Dans la capsule que vous avez montrée, je n'ai pas vu le Maghreb, qui compte 90 millions de francophones. En 2050, environ 715 millions de personnes parleront le français. 85 % seront en Afrique, et seuls 10 % de Français parleront le français.

Ma question touche les instituts français. Je suis élu de terrain. Les instituts français connaissent une baisse drastique de ressources humaines et de moyens. Il y a de plus en plus de contrats locaux, de personnes locales, pour enseigner le français. On demande aussi à des écoles primaires et secondaires locales d'enseigner le français, et on n'a plus de ressources franco-françaises, à cause de leur coût. Ensuite, on compte aussi sur le digital.

Le conseil des œuvres publiques qui cherche à faire des coupes budgétaires touche notre diplomatie. Le coût/bénéfice est très dangereux pour le français, car nous avons accéléré la concurrence entre le français et l'anglais dans certains pays. Je le vois au Maroc, par exemple.

Pourquoi des consuls sont-ils devenus directeurs d'instituts français en même temps ? Pourquoi des instituts français ferment-ils complètement ? Et pourquoi faisons-nous traiter la francophonie par des locaux ou des privés ?

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Merci. Je ne suis pas certain que nos invités soient les mieux placés pour répondre à cette question. Je passe la parole à Pascale RICHARD, puis à Karim.

Madame Pascale RICHARD, conseillère élue de la circonscription des États-Unis

Bonjour, Pascale RICHARD, New York. D'abord, merci à Jean-Hervé FRASLIN et à sa commission d'avoir organisé cette table ronde très passionnante. Je voudrais remercier Marie-Christine SARAGOSSE, qui a associé les lycées français à cet important réseau culturel francophone. Moi-même je dirige les événements culturels au lycée français de New York et j'ai eu la chance d'organiser en partenariat avec l'OIF le concert de lancement du printemps de la francophonie à New York. Je pense que les écoles peuvent participer beaucoup plus à l'effort de la francophonie.

Mes questions sont pour Monsieur BIGOT. Vous avez parlé des 140 ans des Alliances françaises. Je voulais savoir quelles étaient les grandes idées de cet anniversaire : y a-t-il des événements dont nous pouvons nous faire le relais dans nos circonscriptions ? Aussi, les couloirs bruissent de l'extension du pass Culture pour les Français de l'étranger. Ce matin, le ministre Olivier BECHT a parlé d'une possibilité médiane qui serait l'association des Alliances françaises dans cette mise en place du pass Culture.

Je voulais savoir si dans les Alliances françaises, au niveau français, vous associez le pass Culture et comment ça pourrait se passer.

Monsieur Karim DENDÈNE, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Ce n'est pas une question, mais un témoignage. Le témoignage d'un pays, l'Algérie, que connaît bien Marie-Christine SARAGOSSE. La francophonie n'est pas seulement les Alliances ou les AEFÉ, mais aussi beaucoup les initiatives privées, qui, malheureusement, travaillent dans la quasi-clandestinité, avec des risques d'inspection.

Les écoles ne sont pas toujours clandestines ; elles ont un agrément pour prodiguer un enseignement national. Or, de manière clandestine, elles dispensent un enseignement en français parce que les parents, les enfants le veulent et que les professeurs y sont préparés. Les risques sont les inspections, avec tout ce que ça entraîne.

En pratique, dès le CP, on apprend aux enfants à cacher leurs livres d'enseignement en français si l'inspecteur vient. Ce sont des dizaines d'établissements agréés. En plus, il y a des établissements clandestins, qui n'existent pas, mais qui ne sont pas inspectés. Le jour où on se rend compte qu'ils existent, c'est la catastrophe. Ces combattants ne coûtent pas un sou à la France, mais lui rendent beaucoup de services. Il ne faut pas les oublier.

Merci.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Merci. Je vous laisse répondre, avant la dernière série de questions.

Monsieur Yves BIGOT, Président de TV5MONDE et Président de la Fondation des Alliances françaises

Au sujet des 140 ans de la création de l'Alliance française, nous les fêterons cet été, en plein cœur du mois de juillet. Nous inviterons toutes les Alliances qui pourront se déplacer à venir nous rejoindre. Il y aura toute une série d'événements, de colloques, de conférences qui se dérouleront avec l'UNESCO, avec qui nous avons noué un partenariat à cette occasion.

Aussi, nous avons produit avec le MEAE, TV5MONDE et la Fondation des Alliances françaises un documentaire qui raconte l'histoire des 140 ans des Alliances françaises, qui balaye cette histoire depuis la création qui est arrivée sur les entrefaites de la défaite de 1870. L'idée était de savoir comment créer le premier *soft power* français. À l'époque, il s'agissait de restaurer la gloire et la culture française. Des colonies jusqu'à des reportages sur la réalité des Alliances aujourd'hui, à Buenos Aires, à Lima, à Rio de Janeiro, à Madagascar, etc.

En revanche, sur la question du pass Culture et son extension, je n'en sais rien du tout !

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Le ministre BECHT nous a confirmé, ce matin, la commande qu'il a passée à notre commission. Nous avons programmé une séquence jeudi avec le directeur de la SAS pass Culture : nous y travaillerons et donnerons quelques propositions d'ici la fin de la semaine.

Monsieur Yves BIGOT, Président de TV5MONDE et Président de la Fondation des Alliances françaises

La Fondation des Alliances françaises sera à votre écoute.

Madame Marie-Christine SARAGOSSE, Présidente de France médias monde

J'ai été directrice de l'action culturelle : je suis sensible au sujet des moyens. Nous l'avons dit, pour la première fois depuis longtemps, le Quai d'Orsay se voit doter de 20 % de plus de moyens et de 700 ETP, dont la plus grande partie est pour le réseau culturel. Cette nouvelle me semble de bon augure.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Merci. Alexandre BEZARDIN, je te donne la parole.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Ma question est assez simple. Je suis élu conseiller des Français de l'étranger à Milan en Italie et Conseiller AFE pour l'Europe du Sud. Ces pays limitrophes sont souvent constitués de communautés de Français qui possèdent la double nationalité, installées depuis plusieurs générations en Italie. On constate que les enfants ne sont pas forcément élèves dans des établissements français et ont donc un accès beaucoup plus limité à la langue française et aux médias français.

Voilà 20 ans que je suis installé en Italie. Il y a une vingtaine d'années, nous avions facilement accès à différentes chaînes françaises, dont TV5MONDE. Si France 24 est accessible, j'ai constaté que TV5MONDE avait disparu du terrestre et n'est même plus accessible sur Sky. J'aurais souhaité savoir pour quelles raisons ? Nous avons 70 % de nos compatriotes installés en Italie qui sont des binationaux. Il est d'autant plus important de maintenir cette francophonie dans ces pays limitrophes.

Monsieur Yves BIGOT, Président de TV5MONDE et Président de la Fondation des Alliances françaises

Dans le plan économique imposé par l'ensemble de nos tutelles à la suite de la baisse française de la contribution à TV5MONDE, nous avons dû ne pas renouveler le contrat de redistribution avec Sky sur l'Italie, la Slovénie, la Croatie, la Serbie, la Bosnie-Herzégovine. Mais nous sommes à nouveau disponibles : l'histoire nous a fait revenir dans cette région. On nous avait dit « *l'Europe, il faut laisser ça à ARTE* », cela ne plaît pas à nos financeurs belges, suisses, dont l'italien est une langue officielle, aux Canadiens non plus. On est revenu aujourd'hui via le satellite HB13, que nous avons pris quelques jours après le 24 février l'an dernier, c'est-à-dire immédiatement après l'invasion de l'Ukraine par la Russie. On a dû abandonner notre distribution en Russie, et le seul moyen de rester disponible auprès des publics russes, biélorusses et ukrainiens était de reprendre le satellite HB3, qui couvre toute cette zone, y compris la Roumanie, les Balkans et l'Italie.

Madame Marie-Christine SARAGOSSE, Présidente de France médias monde

Nous aussi, nous avons aussi été sur le satellite HB13 et sur la TNT en français, en Italie.

Vous parlez de la deuxième génération qui doit garder le lien à la langue. On a lancé avec d'autres partenaires européens, et on espère y faire entrer bientôt les Italiens, un programme qui s'appelle ENTR, dédié aux 18-34 ans, avec des sujets qui intéressent particulièrement les jeunes. Évidemment, il y a une offre en français, qui fonctionne aussi bien que celle en anglais.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Nadine WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue dans la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse

Merci beaucoup pour ces exposés très intéressants.

Comment ciblez-vous vos actions dans des pays francophones, par exemple le Québec ou la Suisse ?

Aussi, comme Alexandre BEZARDIN, je rencontre parfois des problèmes pour recevoir les chaînes en Allemagne.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Philippe LOISEAU, qui lui aussi vient d'Allemagne.

Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu dans la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse

Merci. Je voudrais revenir sur vos projets, si vous pouvez nous les communiquer, par rapport à de grands pays du monde, non francophones, notamment la Chine et l'Inde. Avez-vous une approche francophone et non francophone et des détails que vous envisagez pour l'avenir ? Existe-t-il, au contraire, certaines réserves ?

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Franck BARTHELEMY, qui vient d'Inde justement.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Ma circonscription comprend le Sri Lanka, le Bangladesh, le Népal et l'Inde. Dans ces pays, nous avons de gros problèmes avec nos Alliances françaises, qui deviennent de moins en moins francophiles et francophones et qui ont envie de se transformer en centres d'éducation aux langues étrangères. Ça pose de gros problèmes à nos

communautés françaises qui, évidemment, ne sont pas tout à fait d'accord. Malheureusement, dans nos Alliances, les locaux ont pris le dessus sur les Français ; nous perdons au fur et à mesure les Alliances à la faveur de locaux de moins en moins francophones, de moins en moins francophiles. Nous nous demandons dans quelle direction aller avec ce modèle, basé sur des associations de droit local, sur lesquelles nous n'avons absolument pas la main.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Dernière question, Avraham BENHAIM.

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu de la circonscription d'Afrique Centrale, Australe et Orientale

Bonjour et merci pour ce moment de table ronde sur la francophonie.

Je viens d'Angola et suis membre du conseil d'administration de l'Alliance française de Luanda. On est une Alliance française en danger. Je pense que vous avez entendu parler de nous. Notre ambassadeur a découvert que les fonds de l'Alliance française ne viennent pas de la subvention de la France. Une Alliance française est autonome et vit sur son propre financement. Cette Alliance est très efficace, elle existe depuis de nombreuses années. Ce n'est pas la présidente qui est folle, mais elle décide avec un conseil d'administration. Nous sommes quelques Français dans ce conseil d'administration. Si la décision a été prise, c'est en connaissance de cause et en responsabilité.

On est en danger : l'ambassadeur a décidé de créer un institut français et de faire disparaître l'Alliance de Luanda. C'est un appel au secours, parce que cette Alliance a toujours rayonné. Auprès des autorités angolaises, si elle venait à disparaître, ce serait très mal vu.

Ensuite, concernant la création d'Alliances françaises : je me suis mis personnellement dans mon mandat de créer une Alliance française sur la province de Benguela Lobito, puisque plusieurs familles s'y sont installées. J'ai les sponsors et je souhaite créer une Alliance française sur place. C'est un point important. À qui puis-je m'adresser ? Au conseiller de coopération de l'action culturelle (COCAC) ?

Dernier point, plus léger, à quand le *Parlement du rire* sur TV5MONDE ? Parce que l'émission passe sur Canal+ et il n'est pas diffusé aux bonnes heures, et il n'y a pas de rediffusion.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Merci. Je laisse nos deux invités répondre à ces dernières questions avant de clore notre séance.

Monsieur Yves BIGOT, Président de TV5MONDE et Président de la Fondation des Alliances françaises

Comment travailler dans des pays comme le Québec ou la Suisse ? Le Canada est le seul pays dont je ne m'occupe pas dans l'univers de TV5MONDE. Les Canadiens s'auto-gèrent ; il s'agit d'une histoire d'accord avec la France. Il existe un TV5 à Montréal, société cousine, mais dont je n'ai pas la responsabilité.

En Suisse, on travaille très bien, avec la RTS, la SSR également. Dans les pays qui nous financent, nous sommes évidemment très présents. Notre chaîne est plus visible et bien mieux située dans la numérotation des chaînes, puisque les États concernés nous financent. Il est donc de leur intérêt de présenter nos programmes, y compris à leurs propres citoyens.

Ensuite, TV5MONDE Asie est diffusée en Chine. Je serai à Pékin et Canton la semaine prochaine. On a de très bons rapports avec les autorités chinoises, avec nos équivalents, le CGTL ou le CICE, lequel est un peu l'organisme du tourisme chinois, avec qui on coproduit des documentaires ou on échange des diffusions de ceux-ci. Et on produit, même si ça s'était arrêté avec le confinement, une émission, *Les As du français*, qui a lieu tous les deux ans, qui vise à récompenser les Chinois qui parlent le français le mieux dans le monde. Nous produisons la demi-finale européenne. Nos collègues du Canada produisent la demi-finale américaine. Ensuite, une de mes journalistes co-présente la finale, à Pékin, avec un présentateur chinois qui parle impeccablement français. On est très impliqué dans l'enseignement du français en Chine.

L'Inde fait partie des dix pays au monde où TV5MONDE est le plus regardé, grâce aux sous-titrages en anglais. Bientôt, grâce à l'intelligence artificielle, on peut sous-titrer en tamoul, etc.

Les Alliances en Inde : c'est une question qui se pose, y compris en France, où les Alliances françaises nous disent qu'elles pourraient avoir plus d'élèves et plus de revenus en enseignant aussi l'anglais ou le chinois. C'est une difficulté qu'on essaie de gérer au coup par coup et en fonction de chaque situation locale et individuelle, mais on ne peut pas imaginer attenter à notre modèle depuis 140 ans et sa modernité, qui est justement ce système associatif de droit local. Sans cela, on devient l'institut français et on est plus les Alliances françaises et on perd tout cet investissement des populations locales. Il n'y a pas de solution idéale à cette problématique. Le plus inquiétant dans ce que vous décrivez n'est pas tellement qu'on n'y enseigne pas que le français, mais que la qualité de l'enseignement baisse parce qu'il y a moins de professeurs de français réellement validés, labellisés. Effectivement, la problématique existe et ne se pose pas qu'en Inde, malheureusement.

L'Angola : j'entends la question. On travaille très bien avec le MEAE, on renouvelle en ce moment des conventions et on est très aidés par Mathieu PERROT et par toutes les équipes de la mondialisation, qui sont ici, dans ce bâtiment. Toutefois, il arrive, de temps en temps, qu'une initiative locale pose problème, avec des situations de rivalités sur le terrain, ou certains qui veulent imposer des instituts français, alors que les Alliances françaises sont finalement des locaux. Pourquoi les financer ? Cependant, nous travaillons en très bonne intelligence à la fois avec l'institut français et sa nouvelle présidente et le MEAE pour tenter de résoudre ces situations locales. En tout cas, bravo et merci pour votre souhait de créer une Alliance française en Angola. Bien sûr, il convient d'en parler avec le COCAC et avec le COS. En outre, envoyez-nous votre dossier à la Fondation ; nous ferons tout notre possible pour vous aider.

Madame Marie-Christine SARAGOSSE, Présidente de France médias monde

Je voulais juste lever la différence entre pays francophones - Québec, Suisse... - et toute l'Afrique francophone ou le monde arabe francophone. Nous avons une stratégie de signal en français partout. La francophonie est très vaste ; celle du Nord et celle du Sud sont extrêmement dynamiques. Finalement, pour nous, que ce soit pour la Suisse ou la Côte d'Ivoire, c'est la même stratégie.

Je voulais dire à Philippe LOISEAU que nous n'avons pas du tout d'autorisation. France 24 a été refusée sept fois, dont trois fois en français et quatre fois en anglais, mais il y a la zone grise. En Chine, quelques petits réseaux câblés font rapidement beaucoup de monde, mais ce n'est pas mesuré et on n'a pas le droit de le dire. Par ailleurs, l'offre chinoise – nous avons une rédaction chinoise à RFI – amène des dizaines de millions de visites, avec les VPN.

L'Inde est le pays où France 24 a le plus d'audience. Pas seulement en Asie, mais dans le monde. On est à plus de 16 millions de téléspectateurs hebdomadaires dans ce seul pays. Et ça monte... TV5 a aussi beaucoup de succès. La chaîne est en anglais et pas sous-titrée. On fait des tests pour de l'hindi en vidéo mobile sur les réseaux sociaux. On a d'excellents rapports avec l'Inde.

Monsieur Guillaume GROSSO, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Nous vous remercions infiniment tous les deux, Yves BIGOT et Marie-Christine SARAGOSSE, non seulement pour un excellent débat, mais aussi avec une très grande flexibilité, puisque les derniers détails de ce séminaire ont été fixés dans les dernières heures. Merci d'avoir ainsi joué le jeu de bonne grâce. Merci de votre prestation devant nos élus, que je remercie également.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Notre commission approfondira ce sujet en ayant une audience politique avec trois parlementaires pour travailler sur la politique de la France en soutien de la francophonie. Nous approfondirons aussi la manière dont les citoyens et les élus que nous sommes pouvons nous engager sur le terrain pour cette activité.

Merci beaucoup.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vous remercie de rester pour la présentation de la Fresque du climat.

PRÉSENTATION DE LA FRESQUE DU CLIMAT

Madame Pascale RICHARD, conseillère élue de la circonscription des États-Unis

Notre présentation sera rapide. Pascale RICHARD, de la Commission du Développement durable et du Commerce extérieur.

La Commission a découvert l'organisation de la Fresque du climat. C'est une organisation, créée en 2018, par un ingénieur. Il s'agit d'un jeu de cartes, extrêmement inventif, pour découvrir les causes et conséquences du changement climatique. Cette fresque du climat a un succès grandissant. Aujourd'hui, 1 million de personnes dans le monde et 400 animateurs y participent. C'est un atelier dirigé, collaboratif et structuré avec ce jeu de cartes, actualisé régulièrement, notamment avec le nouveau rapport du GIEC. Certaines cartes vont être changées, remplacées ou vont disparaître.

Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Le but de cette Fresque est de créer une chaîne d'acteurs avertis sur les conséquences du changement climatique et de créer une croissance exponentielle, c'est-à-dire que les participants peuvent devenir les animateurs, pour créer plus de participants, qui vont devenir eux-mêmes des animateurs. Tous les cinq mois, le nombre de participants et de bénévoles double. Le but est d'atteindre un point de bascule sociale pour un tournant vers un monde (inaudible 4h30'10'').

Cela a inspiré aussi d'autres fresques, comme la Fresque du numérique, la Fresque Océane, la biodiversité sur le budget.

Madame Pascale RICHARD, conseillère élue de la circonscription des États-Unis

Tous les conseillers des Français de l'étranger peuvent informer et former sur cette Fresque du climat, qui permet de sensibiliser nos élus, nos populations aux changements climatiques. En tant que membre de la Commission, j'ai appris beaucoup de choses sur ce jeu. On peut diffuser cela dans nos circonscriptions, mais aussi dans les écoles, les entreprises, auprès des sociétés et employés qui peuvent utiliser cette fresque.

Une résolution lors de la dernière commission propose un atelier Fresque, qui dure environ trois heures. Ce sera mercredi, de 12 heures 30 à 15 heures. On a prévu des ateliers pour 16 personnes. 14 personnes sont inscrites. Deux ou trois personnes peuvent encore être accueillies. Merci d'en parler aux autres conseillers pour remplir cet atelier Fresque du climat.

Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Certains groupes y sont surreprésentés. Surtout, c'est ludique et on apprend en même temps beaucoup de choses. Ainsi, on peut devenir des passeurs de savoir. Celle qui sera faite ici sera en français, mais il existe 45 langues disponibles. En théorie, un temps de trois heures est imparti. Il y a différents tarifs suivant que c'est organisé par un élu, une association ou dans le cadre d'une entreprise. Les possibilités pour devenir animateur sont sur fresqueclimat.org.

Madame Pascale RICHARD, conseillère élue de la circonscription des États-Unis

Toutes les fresques sont différentes. Un groupe peut mettre en avant certaines causes et arriver à certaines conséquences. Cette Fresque ressemble physiquement à un très joli tableau et diffère suivant les groupes qui la pratiquent.

Merci.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Luc RUELLE, conseiller élu de la circonscription d'Afrique Occidentale

Nous, conseillers des Français de l'étranger, devons être des passeurs. Donc, nous devons, dans chacun de nos pays, faire le point de ce qui est fait au regard de la Fresque du climat et inciter à sa diffusion.

Madame Pascale RICHARD, conseillère élue de la circonscription des États-Unis

Nous avons une autre résolution, qui était d'inviter quelqu'un du GIEC. Malheureusement, ça n'a pas été possible à cette session. Toutefois, ce rapport, extrêmement important, vient de paraître. Nous tenterons ainsi de faire cela à la prochaine session : ce sera encore plus intéressant, car nous aurons une analyse du rapport qui aura été effectuée.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Pascale. Je souhaite tout d'abord remercier tous les membres de la Commission du Développement durable et du Commerce extérieur pour les travaux menés et l'organisation de cette Fresque du climat, et remercier les élus volontaires qui se sont d'ores et déjà inscrits, en espérant que nous arriverons à 16 personnes.

Je vais clore cette première journée de nos travaux pour la 38^e session de l'AFE, et vous dire que nous nous retrouvons demain pour des séances en commissions. Je rappelle que des salles de réunions sont prévues pour tous les groupes, dès demain matin à partir de 8 heures.

En vous remerciant par avance, et vous souhaitant une bonne soirée à tous.

La séance est levée à 18 heures 51.

JEUDI 30 MARS 2023 – APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 14 heures 01 sous la présidence de Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseiller élu des Français de la circonscription du Canada.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseiller élu de la circonscription du Canada

Commençons. Monsieur Jean-Luc RUELLE, Président de la Commission du Développement durable et du commerce extérieur, je vous laisse la main.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Monsieur Jean-Luc RUELLE, Président de la Commission du Développement durable et du commerce extérieur, conseiller élu de la circonscription d'Afrique occidentale

Merci beaucoup, cher président, Monsieur le Vice-président.

Madame le Président, Messieurs les Vice-présidents, Messieurs les Présidents de commissions, chers collègues de l'AFE, chers amis du Secrétariat général.

Quelques mots d'introduction sur les travaux de la Commission du Développement durable et du commerce extérieur pour la session du mois de mars 2023. Tout d'abord, des mots de remerciements pour la commission qui a fourni un travail considérable, notamment en intersessions, mais également pour le Secrétariat général de l'AFE, qui nous a soutenus à la mesure de ses moyens. Des modifications sont intervenues dans notre commission : Michèle MALIVEL a été remplacée par Prédibane SIVA. Il faudrait certainement revoir le processus de changement de commission pour mieux associer les entrants ou les arrivants aux travaux. Dans notre cas, Prédibane est arrivé trois jours avant la session. Les résultats catastrophiques du commerce extérieur en 2022 incitent à une poursuite accélérée de nos réflexions. Les parlementaires ne s'y sont pas trompés. Ils sont particulièrement actifs : rapport de Charles RODWELL, député, rapport 214 de Jean HINGRAY, sénateur, deux propositions de loi, l'une de Madame RENAUD-GARABEDIAN, sénatrice sur les EFE, une autre de Madame GENETET, députée, également concernant les EFE, qui sont un facteur de développement du commerce extérieur de la France.

Une promesse tenue à la suite de notre résolution de la session d'octobre relative à la Fresque du climat. Nous avons décidé de proposer une formation à l'AFE relative à la Fresque du climat. À cet égard, un atelier a été organisé et 16 membres de l'AFE ont participé à cet atelier.

Un rendez-vous toujours tenu est celui de la radioscopie du commerce extérieur, sur lequel intervient, de manière presque exclusive, Monsieur Abdelghani YOUMNI. C'est un travail considérable, très important, qui permet à chaque fois de recalibrer la situation de la France au regard de son commerce extérieur.

Nous avons dû décaler quelques projets, notamment le module GIEC. Le décalage s'explique par des raisons qui nous échappent, puisqu'ils avaient une conférence qui s'est terminée l'avant-veille de notre session. Ce module GIEC a été décidé au cours de notre session de mars 2022, où nous avons eu une première présentation GIEC assurée par Monsieur Jean JOUZEL, et en plénière nous avons décidé que, chaque année, le GIEC viendrait faire un point de la situation climatique devant l'AFE. Ce module GIEC sera donc présenté à l'AFE à la session prochaine d'octobre. De la même manière, nous avons détaillé l'audition sur le rapport 214 du sénateur HINGRAY.

Une ouverture nouvelle de notre commission – j'en suis très fier et très heureux – sur le rôle et la position des femmes dans le commerce extérieur et le monde de la start-up tech. Nous poursuivons et assumons nos ambitions, portant sur l'évaluation des (mot inaudible 4'47'') et des organisations concernant (mot inaudible 4'48'') du commerce extérieur de la France, la prise en compte de la bonne application des normes de développement durable et de bonne gouvernance, notamment dans le contexte du redressement du contexte extérieur. Nous devons parvenir à la présentation d'un panorama du développement durable et du commerce extérieur dans l'environnement de nos entreprises. Nous avons réalisé six auditions. Je n'entre pas dans le détail et cite simplement le nom des personnes auditionnées : Madame Catherine LADOUSSE, coprésidente de la Commission Parité au Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, Monsieur Alexandre STRUCKMAN, professeur à la Sorbonne (audition faite avec la Commission de Sécurité et des risques sanitaires), Marie D'ADESKY et Robin BLIES, responsables de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) sur la stratégie de transfert des normes de DD porté par l'ADEME à l'étranger avec l'appui du réseau AFE, Monsieur Charles RODWELL, député, auteur du rapport présenté tout à l'heure, Madame Clara CHAPPAZ, DG de la French Tech, sur l'illustration du rôle de la femme dans le commerce extérieur et la start-up tech, et enfin ce matin, Monsieur Bertrand WALCKENAER, DGA du groupe AFD Proparco, sur un sujet très intéressant,

comment l'AFV embarque les entreprises françaises dans ses projets et comment elle fait la société des normes de développement durable et social appliquées ou recommandées en France.

Nos résolutions, au nombre de cinq, vous seront présentées d'une manière logique, en cohérence avec les auditions correspondantes ou les travaux dont elles sont issues.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Gaëlle.

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue de la circonscription de la Péninsule Ibérique

Merci, cher Président, Jean-Luc RUELLE.

Nous commençons avec le plan de formation relatif aux enjeux climatiques. Ce plan de formation est né, car nombreuses sont les organisations nationales et internationales qui alertent depuis plus d'une décennie de la nécessité de prendre en compte les enjeux climatiques et de limiter l'augmentation de la température mondiale à 2 degrés maximum par rapport au niveau préindustriel. De plus, le rapport de synthèse du sixième rapport du GIEC a été publié il y a quelques jours. Pour vous donner un ordre d'idées, selon le sondage Odoxa publié en janvier 2023, 76 % des Français considèrent les risques climatiques comme un enjeu important et 56 % le considèrent même comme prioritaire. À l'inverse, les Français considèrent que leurs élus ne sont pas assez formés, à hauteur de 71 %, sur ces questions climatiques, et 54 % même pas assez soutenus par l'État. C'est pourquoi nous avons élaboré un plan de formation, que nous présenterons par la suite, un format d'une heure, à chaque session AFE, donc deux fois par an, sans coût additionnel pour notre Assemblée. Ce sera par le biais de conférences, nos invités nous feront l'honneur de venir nous présenter leurs travaux de recherche, sur la base du volontariat, avec une diffusion sur YouTube de façon à être vus en direct, mais aussi en *replay* par la suite sur les supports du site de notre assemblée, de façon à ce que l'ensemble des élus AFE et CFDE et les Françaises et Français de l'étranger puissent les visionner à tout instant.

Nous avons, par exemple, le Haut Conseil pour le climat, de façon à acquérir les questions principales sur les questions climatiques, mais aussi l'ADEME pour aborder les questions d'entreprises et de développement durable, Génération climat, de façon à mieux cerner les enjeux que le climat représente pour la jeunesse, Oxfam pour nous parler d'inégalité et de développement durable et l'Institut de systématique, évolution, biodiversité pour parler des enjeux de l'eau.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

J'ai reçu 24 procurations. Nous procéderons à un vote à main levée. Je demande aussi aux élus de vous rapprocher s'il vous plaît.

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue de la circonscription de la Péninsule Ibérique

Par conséquent, nous demandons la mise en œuvre d'un plan de formation relatif aux enjeux climatiques, supervisée par la Commission du Développement durable et du commerce extérieur sur la durée de la mandature. Nous demandons également la mise en place de ce plan de formation à l'attention des élus AFE sur la base du volontariat, ainsi que la diffusion du contenu de la formation sur les supports médias de l'AFE afin qu'ils soient accessibles en direct et en *replay* à l'ensemble des élus CFDE ainsi qu'aux Françaises et aux Français de l'étranger.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

On passe au vote. Qui est pour ?

La résolution n° 1 est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue de la circonscription de la Péninsule Ibérique

Merci beaucoup.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. On va vous présenter le résultat de ce que vous nous avez demandé lors de la dernière session, lorsque nous avons voté à l'unanimité la mise en place de la compensation carbone. Il manquait, selon les débats qui ont suivi la présentation de la résolution, ce qui faisait que nous n'avions qu'une seule offre de prix pour la mise en place de cette disposition.

Nous nous sommes exécutés : nous avons contacté quatre sociétés. Vous avez les résultats des offres. Nous pouvons aussi vous fournir également les offres de prix. C'est très serré. On avait demandé 15 000 euros l'année

dernière ; on a donc consommé une année de mandature, il ne reste que 4 ans, on n'est plus qu'à 12 000 euros puisque c'est 3 000 euros par an. Les frais se montent entre 500 euros et 900 euros par an. On vous propose de prendre le moins-disant, qui est EcoAct : on est à 2 075 euros pour toute la mandature, soit 520 par an pour la mise en place, qui comprend le bilan carbone, les petits patches, la publicité sur le site Internet, etc.

C'est une résolution rapide : on vous demande la mise en place la plus rapide possible de la compensation carbone pour les déplacements AFE à Paris, dans les termes financiers adoptés lors de la session 2022. Eu égard aux offres reçues de la société EcoAct pour la mise en place de ce prix de (mot inaudible 14'15'').

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. On passe au vote.

La résolution n° 2 est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Madame Laurence HELAILI-CHAPUIS, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Nord

Il n'aura échappé à personne qu'en 2024, Paris accueillera les Jeux Olympiques. Les Jeux Olympiques sont un événement majeur et rassembleur pour les communautés françaises de chaque pays, communautés dont les conseillers des Français de l'étranger sont les représentants auprès des postes diplomatiques. Je voudrais rappeler l'engagement du Président de la République qui a rappelé la nécessité d'embarquer la population lors de ces jeux pour la réussite de cet événement promotionnel pour notre pays. Beaucoup d'ambassades ont obtenu le label Terre de Jeux 2024, qui leur permet de bénéficier d'un package pour promouvoir les Jeux Olympiques dans les différents pays.

Nous demandons à ce que les conseillers des Français de l'étranger soient impliqués aux côtés des postes dans la promotion des Jeux Olympiques 2024 via le label Terre de Jeux 2024.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, Vice-président de la Commission du Développement durable et du commerce extérieur, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Précisons que cette résolution a été élaborée par notre commission en coordination avec la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur. Ils n'ont pas effectué de vote en commission, mais on sait qu'ils nous soutiennent à l'unanimité sur cette résolution. C'est une résolution qui émane de deux commissions.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

La résolution n° 3 est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, Vice-président de la Commission du Développement durable et du commerce extérieur

J'appelle maintenant Abdelghani, Annie et Pascale.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Monsieur le Président, Monsieur le Président de la Commission. Bonjour à tous.

La présentation de la radioscopie du commerce extérieur français est devenue un rituel pour notre commission du Développement durable et du commerce extérieur. À chaque fois, on apprend d'un volet en lien avec l'actualité au niveau mondial, géo-économique, mais aussi au niveau de la France. Nous avons choisi pour cette session de faire une analyse de l'impact de la crise ukrainienne et énergétique sur le commerce extérieur à travers quatre pays : la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie.

Le déficit commercial français a doublé : on est à 164 milliards d'euros en 2022 ; c'est le double de ce qui était jugé comme record, déjà, en 2021, à 87 milliards d'euros. Un autre sujet pour le déficit du commerce extérieur est la facture énergétique qui a plus que doublé, puisqu'on est passé de 47 milliards d'euros en 2021 à 115 milliards d'euros en 2022. Plusieurs raisons l'expliquent, en partie, la fermeture de plusieurs centrales nucléaires. Aussi, d'habitude, nous sommes exportateurs d'électricité. Nous sommes devenus importateurs, avec une facture de plus de 7 milliards d'euros.

Sur le déficit des biens manufacturés, on est à 58 milliards en 2021. L'inflation française mais aussi celle de nos partenaires commerciaux l'explique, ainsi que le dollar, qui s'est apprécié face à l'euro. Nous avons donc un effet prix et un effet inflation. Nous avons une augmentation de 29 % de la valeur de nos importations, alors que nos exportations n'ont augmenté que de 18 %. Notre pays est très en retard pour la production de produits manufacturés. La dépréciation de l'euro a chuté de 11 %, ce qui s'ajouta au déficit commercial, inhabituel.

En préparant cette radioscopie, nous avons utilisé un document du FMI, qui est très parlant pour montrer la place de la France et de l'Europe dans le commerce international. Nous avons distingué 1995 et 2019. Au niveau du PIB, par exemple, en 1995, l'Europe avait un PIB de 27 % sur le PIB mondial. La Chine n'existait pas en 1995 pour le PIB, le Japon affichait 18 % du PIB mondial. En 2019, le Japon a presque disparu en termes de PIB, la Chine a monté son PIB à plus de 16 % et nous, Européens, avons reculé de 27 % à 18 %. C'est un signe d'appauvrissement, en lien avec les délocalisations réalisées, mais aussi aux encouragements effectués par rapport à la Chine. Puis, il y a la valeur ajoutée dans l'industrie : l'Europe, qui occupait une place importante, et même la première, 27 % en 1995, aujourd'hui elle n'est plus qu'à 16 %. Nous ne produisons plus de valeurs industrielles, pas seulement au niveau français, mais également au niveau européen. Les États-Unis, qui étaient à 22 %, sont à 17 % ; et la Chine, qui n'existait presque pas en 1995, est aujourd'hui la première : sur 100 (21'55'') dollars produits dans le monde, il reste X dollars (21'55'') au niveau industriel.

On s'est aussi intéressé aux hautes technologies qui sont exportées. La Chine n'existait pas en 1995. Il y avait les États-Unis, l'Europe, le Japon. Le Japon a complètement disparu, et la Chine produit aujourd'hui 25 % des hautes technologies, à travers, aussi, les délocalisations et la sous-traitance. Nous, Européens, avons perdu 4 points et sommes à 24 %. Le Japon a été remplacé par la Chine, qui prend peu à peu la première place, surtout sur la valeur ajoutée industrielle ou sur les hautes technologies.

Pour les matières premières, on sait qu'elles viennent beaucoup des pays du Golfe et de la Russie s'agissant du pétrole et du gaz. Les autres matières premières viennent du reste du monde, soit environ 31 %, mais on sait qu'il s'agit particulièrement de l'Afrique et des pays d'Amérique latine.

Sur le solde commercial de 2022, tous les pays européens sont déficitaires, à l'exception de l'Allemagne – qui est excédentaire, mais tout de même déficitaire par rapport à son excédent habituel –, la Chine, à cause de sa politique covid-19, a peu ou prou le même solde commercial positif, mais inférieur à son solde habituel. Nous, Français, avons un solde négatif, comme l'Espagne et l'Italie. Je vous rassure, le rapport est beaucoup plus dense que cela : nous le mettrons dans le document final.

Sur la part de l'industrie manufacturière, nous avons le même PIB industriel que la Grèce, c'est-à-dire que les emplois industriels en France sont au même niveau que ceux de la Grèce, soit 9 % du PIB. Nous en avons recherché les causes. D'abord, la dégradation du ratio en compétence technique et scientifique. Par exemple, en Allemagne, 86 % des élèves apprennent en alternance ; c'est seulement 25 % en France. Quant aux sciences de l'ingénieur, c'est 25 % en Allemagne contre 8 % en France. Tout cela explique notre retard industriel et notre retard en compétitivité industrielle.

Nous avons choisi les quatre pays phares de l'Union européenne. On s'est beaucoup focalisé sur l'Allemagne, car c'est le pays qui est en première position. La France ne représente plus que 12 % des exportations au sein de la zone euro, alors que l'Allemagne représente 24 %. La valeur ajoutée industrielle est seulement à 300 milliards pour la France et presque à 700 milliards pour l'Allemagne, plus de deux fois plus. Les emplois industriels ne s'élèvent qu'à 9 % : même l'Espagne et l'Italie nous dépassent aujourd'hui à ce niveau. La désindustrialisation de la France est multidimensionnelle et complexe.

Au regard de la hausse du coût de l'énergie, avec 115 milliards d'euros, la dégradation du commerce extérieur s'explique à 86 % par cette facture énergétique et à 14 % par l'inflation que nous avons tous subie dans le monde.

En 2019, le solde d'ouvertures d'usines était négatif (on était à 58 fermetures pour 76 ouvertures) ; aujourd'hui, on est à 70 fermetures pour 150 ouvertures. La France ouvre plus d'usines aujourd'hui qu'hier à cause des délocalisations et des migrations d'échelle de valeurs globales qui se passent en lien avec la décarbonation. Ainsi, la compétitivité de l'Europe demain se fera sur la base du prix de la taxe carbone.

Le problème de la France est que nous avons des produits de pays assez peu développés pour des prix de pays trop développés. Cela signifie que nous ne sommes pas compétitifs pour nos coûts de production et nos prix. Le facteur prix est un frein au commerce extérieur. Par exemple, le nombre d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) : l'Allemagne en compte 13 000, la France 5 800. Nous sommes toujours doublés par l'Allemagne.

Les impôts sur la production en 2021 : la France en a collecté 100 milliards d'euros, l'Allemagne seulement 25 milliards d'euros.

La part de recherche et développement dans le PIB était à 2 % entre 2000 et 2019, on augmente à 2,35 %. Le Gouvernement actuel a fait un effort sur la recherche et le développement, qu'il convient d'intensifier. Sur les contrats d'apprentissage également : on a multiplié par quatre. On est presque à un million d'apprentis ; c'est très important pour réindustrialiser, ce qu'on ne peut pas faire sans compétences intermédiaires des techniciens et dans ingénieurs.

Le taux de change de l'euro n'a aucun impact sur les exportations françaises. En revanche, il a un impact négatif sur nos importations.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Allez droit au but, directement aux demandes. Merci.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Merci, Monsieur le Vice-président.

Notre Commission a souhaité présenter une résolution afin que les conseils consulaires, dans leur circonscription, puissent organiser des conseils consulaires dédiés à l'économie. C'est dans la loi et dans le décret, donc champ de compétences sur l'économique et le social. Ça se fait dans certaines circonscriptions, mais malheureusement pas ou très peu. Nous souhaitons que le bureau de l'AFE puisse adresser par écrit la recommandation d'une tenue d'un conseil consulaire annuel dédié à la situation économique des entreprises françaises, implantées localement, avec la présence et la contribution de l'expertise de tous les acteurs de l'écosystème : Business France, les chambres de commerce à l'international, BPI France, les conseillers du commerce extérieur et les services économiques de l'ambassade.

Je vous remercie.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous avons encore un peu de temps pour des questions courtes.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Je crois que ces études d'index d'innovations se basent sur le nombre de brevets. Aujourd'hui, la Chine dépasse le Japon et tout autre pays en termes de brevets. À regarder, la pertinence du brevet peut se factualiser par le nombre des autres brevets qui vont citer ce brevet. En bon japonais, je vous rassure, le Japon est toujours aussi innovant. Dans cette diapositive, je pense que la Chine est surévaluée par rapport à un nombre de brevets purement quantitatif. *Arigatô.*

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Passons au vote.

Qui vote pour ?

La résolution n° 4 est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Madame Pascale RICHARD, conseillère élue de la circonscription des États-Unis

Je vous parle des auditions de Marie D'ADESKY, conseillère Europe et internationale et Robin BLIES, coordinateur du club ADEME. Lors de la dernière session, nous les avons déjà conviés. Il y a eu beaucoup de changements à l'ADEME, et on voulait voir comment on pouvait collaborer avec eux, car c'est vraiment un acteur important. Un nouveau Président, Boris RAVIGNON, est en passe d'être confirmé, mais assure déjà l'intérim, un budget augmenté de 4,2 milliards d'euros et 90 emplois supplémentaires et ce fameux club export, qui compte 150 adhérents – pour en faire partie, la cotisation est entre 500 euros et 2 600 euros.

La façon dont nous pourrions collaborer avec l'ADEME dans nos circonscriptions serait d'inviter les correspondants de l'ADEME qui sont de passage au conseil consulaire, notamment pour parler de ces freins des entreprises françaises à l'étranger, qui est un des thèmes de nos commissions. Ils sont très intéressés qu'on puisse les informer des projets exemplaires dans nos circonscriptions en matière de développement durable. Nous pourrions ainsi avoir un dialogue, tout comme sur la formation des élus. Ils ont des ressources, une bibliothèque ADEME où il y a toutes leurs visioconférences, disponibles, et des formations en ligne sur les villes durables. Nous espérons pouvoir continuer à dialoguer avec eux et que vous pourrez rapporter cela dans vos circonscriptions.

Par ailleurs, notre résolution porte sur la réhabilitation et mise aux normes du patrimoine immobilier de l'État à l'étranger. On demande à la Direction de l'immobilier du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de communiquer à l'AFE les projets de réhabilitation et de mise à niveau du patrimoine immobilier de l'État à l'étranger. Ce sont des vitrines pour la France : nous aimerions être au courant pour que ces vitrines soient conformes aux objectifs de développement durable que nous portons.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Une question. Monsieur RALLE.

Monsieur François RALLE ANDREOLI, conseiller élu de la circonscription de la Péninsule Ibérique

Bonjour. Je voudrais savoir si cette résolution prend dans le patrimoine immobilier de la France à l'étranger les établissements en gestion directe de l'AEFE. Si oui, a-t-on contemplé les difficultés de ces établissements qui n'ont pas recours à l'emprunt privé pour renouveler éventuellement des travaux nécessaires ?

Madame Pascale RICHARD, conseillère élue de la circonscription des États-Unis

Oui, nous avons inclus ces établissements.

Monsieur Jean-Luc RUELLE, Président de la Commission

Nous avons besoin d'avoir l'appréciation actuelle de l'administration sur la situation du patrimoine immobilier de la France à l'étranger, y compris les établissements scolaires. La façon dont nous traiterons le sujet est une autre affaire. Il faut qu'on sache ce qu'il se passe et quels décalages il y a par rapport aux normes qui existent en France.

Madame Pascale RICHARD, conseillère élue de la circonscription des États-Unis

On a mis dans la résolution ambassades, consulats, instituts français et établissements scolaires en gestion directe.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, Vice-président de la Commission

On demande de l'information : on n'a de toute façon pas le pouvoir d'intervenir et de faire faire des travaux. Ce n'est pas dans notre compétence.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

On va passer au vote. Qui vote pour ?

Très bien, l'assemblée est unanime.

La résolution n° 5 est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, Vice-président de la Commission

Patricia, Annie et Pierre pour la suite. Patricia pour le prix du développement durable.

Madame Patricia CONNELL, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Nord

Je prends deux casquettes. Je commence par celle de Présidente du Prix du développement durable. Comme vous m'avez entendu dire, lors de la séance plénière lundi après-midi, nous sommes heureux que le ministre ait donné son patronage au prix du développement durable de l'AFE. En effet, ce prix n'est pas seulement le prix de la Commission du développement durable et du commerce extérieur, mais bien le prix de toute notre assemblée. Vous êtes d'ailleurs invité à devenir membre de notre association. Si tout va bien, le lancement du prix se fera à la mi-mai et nous ferons appel à vous pour nous aider à propager l'information auprès des CEDE, des entrepreneurs, des entreprises françaises à l'étranger porteuses de projets qui ont à voir avec le développement durable. Les dossiers pourront être téléchargés sur le site Internet que nous avons déjà en ligne, mais le formulaire, lui, ne l'est pas. Si vous avez déjà des entreprises que vous connaissez qui pourraient être intéressées et font partie de cadre, n'hésitez pas à leur parler de ce prix.

La réception de ces prix sera ouverte jusqu'au 31 juillet et le jury se réunira début septembre pour élire les gagnants.

Je passe la parole à Pierre LAVEANT, notre trésorier.

Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu de la circonscription du Benelux

Merci, Patricia.

Tout cela demande des moyens. D'un point de vue pratique, le Prix, si tout se passe bien, à la prochaine session d'octobre, aura lieu dans les salons du Quai d'Orsay, sous le patronage du ministre des Affaires étrangères. Vous êtes bien sûr tous conviés. Pour rappel, les lauréats reçoivent un prix de 5 000 euros, 3 000 euros et 1 000 euros. Ensuite, il y a quelques besoins de logistiques. Nous avons évalué le budget à 10 000 euros. C'est ce qui avait été voté en séance plénière lors de la dernière session. Pour le moment, il nous manque 5 000 euros. Aussi, nous cherchons des sponsors, de préférence institutionnel ou associatif. C'est aussi un appel : si vous connaissez des sponsors potentiels, nous vous demandons de nous contacter.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

On me signale qu'il n'y a plus de résolutions, mais simplement des présentations.

Madame Patricia CONNELL, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Nord

Je vais vous parler maintenant de la French Tech, que nous avons auditionnée. Clara CHAPPAZ en est la Directrice générale et venue nous parler. Nous avons au conseil d'audition deux buts/principes oratoires, d'abord quel était le rôle de la French Tech, d'identifier les entreprises françaises dans la tech qui réussissent le mieux à l'export et pourquoi, et la place des femmes dans la tech et surtout leur rôle. Comme vous le savez, c'est une des choses que notre commission s'est donnée de faire : mieux comprendre la place des femmes dans l'Industrie.

La French Tech a été créée en 2013, sa mission est de faire de la France un des pays les plus attractifs au monde pour les *start-ups* qui veulent se lancer, partir à la conquête des marchés internationaux et bâtir un avenir qui a du sens. La French Tech est là aussi pour faire un pont entre l'État et l'écosystème français, notamment par la création d'une marque, la marque French Tech. Le logo en est très emblématique. Cette marque appartient à l'État ; elle est aujourd'hui partout dans le monde. C'est un vrai network d'entrepreneurs et d'entreprises qui s'entraident. Elles sont de véritables moteurs économiques et créatrices d'emploi. Je vous donne quelques chiffres : 27 000 *start-ups*, dont 29 licornes – une licorne est une entreprise qui vaut plus d'un milliard d'euro –, un million de personnes employées par ces entreprises (comme Blablacar, Doctolib ou encore Ynsect, entreprise qui fait de la protéine d'insectes qui la distribue particulièrement dans le Golfe).

La French Tech aide les entreprises à s'exporter. Elles le font d'ailleurs très naturellement ; la plupart du temps, ces entreprises s'exportent très facilement. Toutes ces entreprises sont aussi, pour la majeure partie, préoccupées par la transition écologique et par l'égalité des femmes. Elles utilisent des normes très précises pour dresser un bilan. Souvent, quand la French Tech a approché ces entreprises pour vérifier si elles rentraient dans les normes, elle s'est rendu compte que ces entreprises étaient plutôt propices à vérifier que leur développement durable et que les femmes dans l'entreprise se trouvaient justement sur la norme supérieure. C'était très intéressant.

Aujourd'hui, 15 % des *start-ups* se concentrent sur la transition écologique. Et je vous rappelle un message que vous connaissez : *too good to go*.

Je laisse maintenant la parole à mes collègues.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

J'ai le plaisir de vous présenter l'audition que nous avons faite avec le député des Yvelines, Charles RODWELL. Au sein de l'Assemblée nationale, il appartient à la Commission des Affaires économiques.

Le groupe de travail a mené l'étude sur les dispositifs de soutien à l'exportation et à l'attractivité. Notre propos a été de nous concentrer sur la partie de l'étude centrée sur l'exportation. Cette mission, qui a été menée par ce groupe de travail parlementaire vise à analyser la situation des dispositifs de soutien à l'export pour y apporter une réelle réponse politique. Nous avons été surpris par la qualité des conclusions de ce travail d'audit. Ils ont auditionné trois catégories : tous les ministères concernés, le ministère du Commerce extérieur, Bercy, l'Économie, et les acteurs de l'export publics et privés, les Business France, les CCE France, les chambres de commerce françaises en France et à l'international. Ils ont aussi auditionné les entreprises et leurs salariés. Ils ont réussi deux typologies d'entreprises, des entreprises qui fonctionnent bien et des entreprises sinistrées qui, malgré tout, continuent à exporter.

La finalité de ce travail était d'identifier les clefs qui permettent d'exporter. Deux conclusions ont passionné notre commission. Finalement, il y a deux dimensions : la politique macroéconomique, qui se porte plutôt bien, en revanche, il faut concentrer absolument les efforts sur la politique microéconomique, c'est-à-dire des axes d'amélioration urgents à mettre en œuvre. Cette conclusion d'audition a soulevé un véritable paradoxe, dans lequel on se trouve aujourd'hui en France. D'un côté, on a un déficit de notre commerce extérieur abyssal, qui a doublé par rapport à l'année dernière, soit 164 milliards d'euros de déficit. De l'autre, on constate un accroissement des entreprises qui exportent : elles étaient 136 000 en 2021, puis 144 000 en 2022. C'est un véritable dilemme. Par conséquent, la politique microéconomique consiste essentiellement à renforcer l'accompagnement des entreprises de manière personnalisée. Des dispositifs sont prévus par les acteurs qui accompagnent les entreprises à l'export qui ne sont absolument pas adaptées aux entreprises, de certaines tailles en particulier. Cet accompagnement personnalisé à mettre en place doit absolument servir une certaine vision de l'export. Il faut changer les esprits, c'est-à-dire que l'export doit être au cœur de la stratégie de reconquête industrielle de la France. C'est absolument fondamental.

Trois axes de recommandation par rapport à ces constats. D'une part, la nécessité d'aligner les objectifs et les priorités sur la réindustrialisation et sur l'export. Le deuxième point est de gagner des parts de marché dans les secteurs où la France a des avantages compétitifs en personnalisant les choix. Le troisième axe est de coordonner les acteurs, c'est-à-dire chasser en meute.

Il y a aussi d'autres rapports, relativement concomitants, faits dans ce domaine de l'export, qui commence donc à être un sujet que s'approprient les parlementaires. En 2022, il y a eu un rapport de la Cour de comptes sur le dispositif de soutien à l'exportation.

Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, Vice-président de la Commission

Je passe la parole à Abdelghani.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Dans cette assemblée, nous avons la chance comme élus des Français de l'étranger de faire des auditions, de rencontrer des experts. Lors de toutes les rencontres, nous avons des éléments quantifiables, mais aussi des éléments qualifiables. Nous avons pu faire la radioscopie des éléments qu'on nous a délivrés. Cependant, nous ne savons pas interpréter certains éléments qui font partie de l'aspect qualitatif. C'est pourquoi nous avons fait la proposition d'une étude sur les freins matériels, que nous connaissons maintenant : la désindustrialisation, les impôts sur la production, les délocalisations. Mais les freins immatériels ont des liens avec d'autres aspects beaucoup plus humains, plus culturels. Ainsi, nous avons décidé de faire un recensement, une évaluation des freins immatériels à l'export au sein d'un panel d'entreprises exportatrices de la France vers l'étranger, mais également des entreprises qui sont françaises qui exportent vers d'autres pays ou vers la France. Toutes participent au commerce extérieur français. Il s'agissait d'essayer d'expliquer les origines du déficit de ce prisme qualitatif.

Depuis 15 ans et même 20 ans, on sait très bien que le commerce extérieur s'est dégradé, que nous avons désindustrialisé et délocalisé et que nous avons des éléments quantifiables que nous avons calculés, mais il y a des freins immatériels à notre problème du commerce extérieur. La commission du Développement durable et du commerce extérieur pourrait être missionnée pour une étude d'évaluation des liens de causalités, c'est-à-dire de corrélation entre le commerce extérieur et des variables historiques, interculturelles, linguistiques pour la proportion aux risques. Par exemple, beaucoup de personnes auditionnées ont affirmé que les Français n'aiment pas prendre de risques d'exporter vers l'étranger. Le blocage de la langue, l'interculturalité, les codes de chaque pays peuvent l'expliquer.

Nous allons rédiger une documentation, choisir un format et un type d'études à réaliser, construire avec le prestataire et collaborer pour monter cette étude. Nous n'allons pas la déléguer totalement et accompagneront le prestataire qui la mènera pour avoir des conclusions pertinentes.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, Vice-président de la Commission

Laurence et Gaëlle.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pendant que les intervenants s'installent, j'ai l'honneur de proclamer les résultats de l'élection pour le poste au Conseil d'administration de l'AEFE. Les élus ont procédé à deux tours de vote aujourd'hui. Le résultat est le suivant : la titulaire élue est Madame Mélanie MONTINARD.

Applaudissements dans la salle.

Revenons à l'ordre du jour.

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue de la circonscription de la Péninsule Ibérique

Nous allons vous restituer l'audition de Madame Catherine LADOUSSE, coprésidente de la commission Parité au Haut Conseil à l'Égalité (HCE) entre les femmes et les hommes, également cofondatrice et présidente honoraire du Cercle InterElles et coprésidente du collectif Ensemble contre le sexisme. Nous avons abordé cette audition sous l'angle des femmes, une opportunité pour le commerce extérieur et avons commencé par un constat : il y a très peu de données statistiques des femmes à l'international et menant une carrière à l'étranger. Nous savons toutefois que dans neuf cas d'expatriation sur dix, les conjoints sont des femmes et que les femmes ne concernent que 20 % des contrats d'expatriés. Il y a donc un manque constaté et reconnu dans l'écosystème de notre commerce extérieur. Toutefois, on note des évolutions, c'est-à-dire que de plus en plus de femmes cherchent à développer leur carrière à l'international, notamment attirées par la flexibilité offerte pour les employées de choisir un nouveau mode de vie tourné vers l'international, et les entreprises ont aussi énormément changé leur regard et accompagnent de plus en plus les femmes. C'est aussi un moyen de retenir leurs talents.

Quelles sont les raisons et les freins immatériels qui bloquent les femmes à développer leur carrière à l'international ? Tout d'abord, il a été souligné le rôle du DRH. Souvent, le DRH sera la personne qui aura des préjugés, pensera que les femmes auront des complications personnelles en lien avec leur vie familiale notamment

et ne proposeront pas d'aller à l'international ou d'avoir une promotion. Ainsi, lutter contre les préjugés et le sexisme commence dès le Département des ressources humaines. L'égalité salariale a également été notée, c'est la question du financement. Vous le savez tous, les femmes gagnent, en moyenne, moins que les hommes. C'est malheureusement aussi le cas dans les packages à la mobilité au contrat d'expatrié. La question du financement s'est également révélée lorsque l'on monte son entreprise. Finalement, les femmes demandent moins de prêts immobiliers ou se sentent moins concernées ou disposent moins des informations afin de savoir comment obtenir un prêt pour monter leur entreprise à l'étranger.

Enfin, il a été souligné la différence entre le public et le privé. Les entreprises privées ont mis en place depuis plus longtemps des politiques internes pour favoriser l'expatriation des femmes et leur mobilité à l'étranger, alors que Madame LADOUSSE a souligné que le secteur public, bien qu'ayant des politiques de développement interne de carrières, ne bénéficie pas finalement aux femmes.

Je cède la parole à ma collègue.

Madame Laurence HELAILI-CHAPUIS, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Nord

Merci, Gaëlle.

Nous avons étudié avec Catherine LADOUSSE les avantages pour les entreprises comme pour les femmes d'une carrière internationale. Il s'est révélé que la mobilité à l'international est très importante pour la carrière, notamment pour la progression de carrière. Elle est un tremplin pour les postes. Quand la personne revient, elle peut espérer un poste de management des entreprises.

La mixité en entreprise est un atout, parce que les études démontrent que les personnes sont plus à l'aise, font preuve de plus de bien-être au travail et de performance et sont également meilleures lorsque la mixité en entreprise est respectée. Chez les jeunes, le désir de partir pour mener une carrière à l'étranger est le même chez les hommes et chez les femmes, même si on remarque toutefois que les parents sont plus encourageants quand ce sont des hommes que des femmes, notamment pour le Moyen-Orient ou l'Extrême-Orient, ce qui selon Catherine LADOUSSE n'est pas vraiment justifié puisqu'il paraît que les femmes y sont plutôt bien accueillies en expatriation. La diversité est aussi un sujet d'attractivité pour l'entreprise : plus il y a de mixité, plus il y a de rétention des talents.

Quelle suite allons-nous donner à cette audition ? Je rappelle le rôle du Haut Conseil : il peut se saisir, à la demande du Président de la République, qui demande des rapports et des propositions. Il peut aussi s'autosaisir. Nous avons entamé un dialogue avec Catherine LADOUSSE, qui nous a confirmé que très peu de choses existent sur le commerce extérieur. Elle a préparé l'audition avec beaucoup de mal, parce qu'elle a trouvé très peu d'études, de chiffres pour étayer le sujet sur lequel nous travaillons. Elle a dit qu'il serait formidable d'y remédier. Elle va demander au Haut Conseil de s'autosaisir sur cette question dans le but de pouvoir travailler sur un moment plus durable sur cette thématique. On peut imaginer un partenariat entre l'AFE, notre groupe de travail et le Haut Conseil à l'Égalité, Madame LADOUSSE, et notamment avec la commission internationale du HCE.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, Vice-président de la Commission

Merci. Pierre, sur l'audition de l'Agence française de développement.

Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu de la circonscription du Benelux

Merci beaucoup. Nous avons auditionné trois personnes de l'Agence française de développement (AFD), son Directeur général adjoint, la responsable de la cellule Analyse et avis développement durable et la conseillère relations Parlement.

L'AFD est une banque publique de financement qui se gère exactement comme une banque. Elle a 3 500 employés dont 2 500 en France et dont 53 % de femmes. C'est une parité qui se retrouve aussi dans son Conseil d'administration et c'est le résultat d'une politique depuis 7 ans de recrutement paritaire.

Elle s'adresse d'une part aux États, d'autre part au secteur privé via sa branche Proparco, et enfin pour des projets et expertises par Expertise France. Quand elle s'adresse aux États, elle peut faire des prêts, des financements sous mandat du MEAE ou du ministère des Finances. Quand elle s'adresse au secteur privé, elle peut faire des prêts, des garanties ou des participations dans le secteur privé. Quand il s'agit d'expertises, c'est lié à des subventions, notamment européennes. Son volant c'est 12 milliards par an de projets, dont 10 milliards de prêts, qui sont soit à condition de marché, autour de 9 %, soit bonifiés, c'est-à-dire plutôt de 1 % à 2 %. 50 % de ces prêts sont faits en Afrique, où l'AFD a 34 agences.

L'État peut émettre un contrat d'objectif et de moyens à l'AFD. Par cela, il y a six critères, qui sont environnementaux, sociaux : égalité hommes/femmes, biodiversité, climat, enjeux sociaux, économie, gouvernance, critères qui s'appliquent à tous les projets et vont donner une note. Suivant cette note, le projet sera retenu ou pas. D'autre part, il y a une liste d'exclusion, par exemple tous les projets liés à de l'énergie fossile sont exclus d'office.

Cette cellule est indépendante. Elle peut gérer sa note d'une façon totalement indépendante. D'autre part, cette résolution est extrêmement fraîche : nous avons fini notre audition il y a deux heures. Quelle suite donner à cette audition ? Il faudra en discuter encore en commission. Nous vous donnerons un rapport complet dans quelques jours.

Monsieur Jean-Luc RUELLE, Président de la Commission

On souhaitait savoir comment l'AFD, qui utilise des financements français, embarquait les entreprises françaises dans les pays qu'elle finançait ou qu'elle co-finançait, et comment elle transférait des obligations en matière de développement durable sur les projets qu'elle finançait ou co-finançait. Les réponses que l'on a eues ne nous ont pas totalement satisfaits. Cela fera certainement l'objet de communications ultérieures avec l'AFD et/ou de résolutions lors de la prochaine session.

Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu de la circonscription du Benelux

L'AFD ne peut déterminer un projet en disant : « *vous prendrez l'entreprise française.* » ; elle ne peut pas le faire. En revanche, par le biais de ces critères, notamment les critères d'égalité hommes/femmes ou ceux d'enjeux sociaux, elle émet des critères qui permettent d'orienter les choix. Ainsi, 75 % d'entreprises françaises candidatent à ces projets. Lorsqu'il s'agit de projets intellectuels, c'est 81 % des bureaux d'études français qui prennent le marché.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il reste 22 minutes. Avez-vous des questions à poser aux membres de la Commission du développement durable et du commerce extérieur ?

Les élus n'ont pas de questions dans la salle.

Merci beaucoup pour cette présentation rondement menée, en termes de temps. N'oubliez pas de revenir à 15 heures 40, pour la présentation des travaux de la Commission des finances du budget et de la fiscalité.

La séance est suspendue de 15 heures 09 à 15 heures 40.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITÉ

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Mes chers collègues, nous allons passer à la restitution des travaux de la Commission de Finances, du budget et de la fiscalité. Je donne la parole à Renaud LE BERRE, Président de la Commission.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité, conseiller élu de la circonscription de la Péninsule Ibérique

Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Notre commission a fait une série d'auditions. Ces auditions nous ont conduits à des rapports, qui seront prochainement en ligne. Dans un premier temps, nous allons vous faire simplement une synthèse, la plus intéressante possible. Nous vous présenterons cinq résolutions.

Pratiquement toute la commission passera sur cette tribune. Il s'agit d'un réel travail collectif ; je tiens à remercier tous mes collègues pour leur investissement dans cette commission. Ce fut un plaisir de travailler avec eux. J'ai déjà hâte de travailler à nouveau dans six mois avec ce groupe. On a créé une bonne cohésion et on a fait, je pense, un bon travail.

Je passe la parole au Vice-président de la commission.

Monsieur Benoît MAYRAND, Vice-président de la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité, conseiller élu de la circonscription d'Europe Centrale et Orientale (y compris Russie)

Merci, Messieurs les Présidents, mes chers collègues. Nous allons commencer par les restitutions que vont nous faire Monsieur Johann HABIB et Monsieur Thierry MASSON, qui fera ensuite un résumé de nos auditions, et ce sera l'objet de la résolution n° 4.

Monsieur Johann HABIB, conseiller élu de la circonscription d'Israël et Territoires palestiniens

Merci, Monsieur le Vice-président, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues. Nous avons auditionné un particulier expatrié en Thaïlande, Monsieur Bernard RIBERT, qui s'étant rendu compte d'un certain nombre de difficultés concernant les non-résidents et leur imposition, a mis en place un logiciel en ligne de calcul de taux

moyen d'imposition. Avant de vous en parler, je reviens sur les principes fiscaux en matière de non-résidents, pour qu'on prenne l'intérêt de ce logiciel en ligne et des divers développements auxquels nous avons procédé.

Les non-résidents qui perçoivent des revenus de source française affectent un taux minimum d'imposition de 20 %, progressif. Si ces non-résidents arrivent à prouver que leurs revenus, source mondiale, auraient été inférieurs à ces 20 %, ils sont alors imposés sur ce qui leur serait plus favorable. Mais le calcul est extrêmement complexe, et l'administration le fait toujours à la main, il peut y avoir des ratés. Ce particulier a donc mis en place un logiciel, à l'aide d'un informaticien, qui permet de faire le calcul du taux moyen sur les revenus de source mondiale. Il nous a expliqué qu'il a mis quelque temps à le réaliser. Il a aidé un certain nombre d'expatriés de Thaïlande à avoir ce taux plus favorable ainsi qu'à faire des déclarations en ligne. Sur les 130 personnes qui sont venues le voir, il a eu 130 réclamations, qui ont donné lieu à des dégrèvements d'impôts. C'est assez favorable.

Cela nous a permis de comprendre que l'administration fiscale fait des calculs qui peuvent sembler assez approximatifs concernant l'application du taux moyen. Vous pouvez imaginer qu'il n'a pas une bonne presse à Bercy.

Nous l'avons interrogé sur son logiciel, la possibilité de donner le code source, mais étant donné qu'il l'a développé, il a dépensé de l'argent, il serait favorable à transférer des informations, mais pas la totalité.

On a discuté aussi de la légalisation, de la possibilité qu'il a de le faire. Aujourd'hui, nos perspectives sont de dire à l'administration comment faire en sorte que les calculs de taux moyens d'imposition soient le plus juste possibles. C'est l'objet de la résolution que va nous lire mon confrère Thierry MASSON.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Benelux

Merci beaucoup. Effectivement, nous avons vu cet exemple de simulateur ; il y en a d'ailleurs d'autres qui sont disponibles, comme le groupe Facebook des non-résidents contribuables en France, qui en a développé un aussi, comme l'avait souligné l'administration.

Il y a plusieurs initiatives, et nous aimerions que l'administration puisse s'en saisir pour proposer le sien. Je lis la résolution :

- Considérant les articles 4A, 164A et 197A du *Code général des impôts* (CGI) ;
- Considérant les difficultés rencontrées par les non-résidents contribuables en France pour estimer le taux de l'impôt français sur l'ensemble de leurs revenus de source française ou étrangère et ainsi calculer le montant de leurs impôts sur les revenus perçus en France ;
- Considérant que le principe d'égalité devant l'impôt est un fondement de la justice fiscale qui doit être respecté ;
- Considérant que la mise à disposition d'un simulateur est déjà disponible pour les contribuables établis en France ;
- Considérant que l'utilisation d'un tel simulateur permettrait des économies pour l'administration fiscale et de gagner du temps, ainsi qu'une meilleure compréhension de leur situation pour les contribuables et faciliter l'application du taux le plus avantageux ;

Voici les trois demandes que nous avons :

- la création d'un logiciel de gestion de l'imposition des non-résidents au service de la Direction des impôts des non-résidents, qui permettrait notamment une simplification, un calcul automatique des taux d'imposition et l'automatisation de certaines tâches liées aux remboursements ;
- la mise à disposition d'un simulateur fiable et validé en s'inspirant notamment des initiatives de la société civile ;
- enfin, pour financer ce simulateur, l'utilisation à cette fin du FTAP (Fonds de Transformation de l'Action Publique) qui finance déjà à hauteur de plusieurs millions d'euros la refonte du Registre national d'identité des Français de l'étranger.

Je vous remercie.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Y a-t-il des prises de parole par rapport à cette résolution qui a été adoptée à l'unanimité par la commission ? Non : je propose qu'on passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La résolution n° 4 est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Benoît MAYRAND, Vice-président de la Commission

Nous allons vous faire un petit rapport résumé concernant deux auditions, qui ne font pas l'objet de résolution.

La première audition concerne la fiscalité des non-résidents et l'audition de Madame ARCIER, de la Direction des impôts des non-résidents (DINR). La deuxième concerne l'imposition des non-résidents et des frontaliers, avec l'audition de l'ambassadeur Monsieur Philippe VOIRY.

Je donne la parole à Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Merci, Monsieur le Président.

Je commence par l'exposé de la DINR, avec l'équipe de Madame ARCIER que nous avons auditionnée de nouveau. Elle nous a présenté le bilan de la campagne déclarative 2022 et des avis 2022. Elle nous a donné un tableau avec tous les chiffres, lesquels seront dans le rapport.

En gros, le nombre d'usagers gérés par la DINR augmente, mais le nombre de déclarations en ligne diminuent légèrement, parce qu'il y a un *bug* informatique en ce qui concernait les gens soumis à l'IFI et parce que les primo déclarants, à cause des vérifications, doivent être traités manuellement.

Les non-résidents sont amenés, vu leur éloignement, à utiliser de plus en plus la déclaration en ligne. Ils apprécient le service de navigation assisté et l'assistance téléphonique qui leur permettent de mieux appréhender et de maîtriser cette déclaration en ligne. Cependant, on estime à environ un quart de la population qui a du mal à déclarer en ligne.

Les avis des non-résidents restent difficiles à appréhender, même pour leurs employeurs, en raison de la coexistence de leurs deux systèmes distincts d'imposition, c'est-à-dire la retenue à la source (RAS) et le prélèvement à la source (PAS), qui peuvent être confondus, même par les employeurs. Certains usagers concernés par le PAS ont parfois du mal à comprendre que puissent être prélevés sur une même période le PAS, le RAS des non-résidents et le paiement du solde de l'impôt.

Du point de vue de l'actualité, il y a des choses extrêmement intéressantes, puisqu'il va y avoir une nouvelle obligation déclarative (GMBI, gérer les biens immobiliers). Ce service est accessible depuis l'espace sécurisé personnel du citoyen et doit être renseigné avant le 30 juin 2023 pour préciser à quel titre les biens sont occupés ou s'ils sont loués. Il faut aussi savoir que la DINR ne gère pas la taxe foncière, mais la taxe d'habitation. C'est le service territorial des impôts du lieu où est situé l'immeuble. Ensuite, la DINR a aménagé le prélèvement à la source, l'a ajusté à la baisse, le seuil d'écart passe de 10 % à 5 % à partir de 2023. Ensuite, l'employeur étranger d'un salarié résident en France n'a plus l'obligation de prélèvement et de remboursement de la retenue à la source. L'impôt est prélevé sous forme d'acompte contemporain du prélèvement à la source directement sur le compte bancaire du salarié. Enfin, on peut déclarer en ligne les dons et les cessions de droits sociaux non constatés par un acte. Les moyens de paiement, c'est extrêmement intéressant, depuis le 17 janvier 2023, on peut, depuis un compte SEPA, faire un virement automatique mensuel ou à l'échéance pour les impôts locaux, alors qu'avant il fallait chaque fois faire un virement manuel.

Les améliorations de la déclaration en ligne pour les usagers non-résidents. L'impôt sur la fortune immobilière (IFI), pour ceux qui ne sont soumis qu'à celui-là, est de nouveau possible en ligne. Les feuilles d'imposition sont complexes : parfois, les non-résidents avaient accès à des choses qui ne concernent que les résidents. Maintenant, dans la déclaration en ligne, il n'est plus possible de renseigner ces fiches-là. Ensuite, l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR) est accessible dans la déclaration en ligne, ce qui donne une information sur le taux moyen.

Aussi, on a évoqué la problématique du remboursement par la DGFIP s'il y avait une erreur. L'administration a l'habitude d'envoyer une lettre-chèque, inutilisable si on ne possède pas de compte français.

Enfin, on a abordé la problématique du télétravail. On a précisé que la détermination du lieu d'imposition dépendait des conventions fiscales, du nombre de jours télétravaillés. Les limites sont différentes selon les pays, du statut de frontalier ou non et du libellé du contrat de travail. En général, le télétravail est imposé dans le pays de l'exercice de l'activité. Ce n'est pas le cas entre la France et l'Allemagne. Le télétravail des frontaliers franco-allemands dans la zone frontalière n'a aucun impact sur leur statut de frontalier : ils sont imposés dans l'État de résidence. Si le télétravail se fait hors zone frontalière, il sera pris en compte dans le calcul des 45 jours au-delà desquels le statut de frontalier est remis en cause.

En résumé, malgré des progrès, l'imposition des non-résidents reste complexe, en raison de la coexistence de deux modes d'imposition, RAS et PAS. On n'a pas la perspective dans un avenir proche d'avoir des déclarations préremplies, comme c'est le cas pour les résidents en France.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Merci, Monsieur le Président. J'aurais souhaité savoir si on vous a expliqué pourquoi cette obligation de déclaration pour les biens immobiliers avait été faite. Pourquoi, aussi, en cas de non-déclaration, cette amende de 150 euros ? Avez-vous posé la question ?

Vous a-t-on donné aussi le nombre d'usagers qui utilisent aujourd'hui la déclaration dématérialisée pour les impôts ?

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Ce sera noté dans le tableau annexé au rapport.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission

En effet.

L'obligation de déclaration pour les biens immobiliers est inscrite dans la loi de finances. Il faudra interroger nos législateurs sur ce point.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Je ne serais pas étonnée que certaines personnes n'arrivent pas à tenir le délai, parce que d'abord tous ceux qui ont des résidences de repli ne payent pas tous d'impôts. Ceux-là ne sont pas connus. Il faut quand même un peu de bon sens.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Une autre question, Alexandre CHATEAU-DUCOS.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Merci pour vos travaux. Il est vrai que cette question des non-résidents et surtout des frontaliers est très intéressante. En Suisse, je crois que 200 000 ou 250 000 Français passent la frontière tous les jours. Ils ne sont pas considérés comme des Français de l'étranger. Au Luxembourg, c'est 120 000, en Belgique, en Italie, en Espagne ou en Angleterre, c'est la même chose. Je pense que c'est plutôt au niveau européen qu'il faut aller chercher des solutions et une certaine harmonisation. Cela coûte des millions d'euros aux États respectifs. Interroger des députés européens influencerait peut-être sur certaines politiques européennes. Parce que la France va toujours se retourner contre le droit européen vis-à-vis des personnes qui passent la frontière.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Je vous réponds à cette question. Je trouve qu'il s'agit d'une excellente idée. Je me suis étonnée, concernant le télétravail, sa durée au-delà de laquelle ça change pour l'imposition et la couverture sociale. Ce n'est pas harmonisé dans l'Union européenne. En ce qui concerne l'Allemagne, c'est un cas particulier parce qu'il y a une convention fiscale, on ne peut pas aller contre. Mais pour l'Allemagne, c'est relativement plus simple qu'ailleurs.

Monsieur Benoît MAYRAND, Vice-président de la Commission

La question est excellente ; c'est d'ailleurs l'objet de l'audition que va nous résumer Nadine. Nous avons auditionné un ambassadeur qui s'occupe des transfrontaliers.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission

Pour compléter, on avait prévu d'auditionner une députée européenne sur le sujet de la fiscalité. Malheureusement, elle n'a pas pu venir, mais je pense que pour la session d'octobre, nous en inviterons.

Monsieur Olivier PITON, conseiller élu de la circonscription des États-Unis

Merci beaucoup. Je fais une simple réflexion. Il est très important que vous soyez saisi de la problématique de l'obligation de déclaration des biens immobiliers en France, parce que l'on constate trois choses.

La première est que cette déclaration est extraordinairement intrusive, puisqu'on est obligé d'entrer dans les détails de l'occupant. Est-ce que c'est un locataire ? Est-ce que c'est un membre de la famille ? Il faut donner le nom, la durée de la location. Est-ce que c'est de l'indivis ? De l'usufruit ? Est-ce que c'est une personne morale ? Même les SCI sont concernées. Vous avez complètement raison d'aborder ce sujet.

La deuxième problématique est que la déclaration ne peut se faire que de manière numérique. On connaît la problématique de la fracture numérique pour un certain nombre de personnes qui ne savent pas utiliser correctement cet outil. Ce qui pose problème et qui est le corollaire de ce point, c'est qu'il y a une sanction. Même si elle est symbolique, elle existe quand même, en cas de déclaration erronée ou pas de déclaration du tout. Il est tout de même extrêmement problématique qu'on oblige les gens à utiliser un nouvel outil pour donner des informations extrêmement intrusives. Et si jamais elles sont mal données ou pas données, on se retrouve directement confrontés à des sanctions.

Vous avez vraiment raison de soulever ce point très important.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Merci, Monsieur le Président.

Je passe ainsi au rapport sur l'audition de Monsieur l'Ambassadeur Philippe VOIRY, ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les relations transfrontalières.

Il a fait un exposé qui avait aussi un arrière-plan culturel historique. Il considère les frontières comme matrice de la construction européenne. Les frontières ont donc plusieurs aspects : elles endurent de la réalité et de l'activité économique et la réalité administrative. Pour faire la différence entre limite et frontière : la frontière est une zone d'interaction, de contact politique et un lieu où se manifestent les flux sous-jacents. Les flux et leurs interactions avec la limite constituent un défi, parce qu'ils sont à la fois un handicap et une opportunité. Les flux du travail frontaliers sont corrélés au différentiel de fiscalité sur les sociétés et leurs prélèvements sociaux. La frontière peut être un espace continu, une zone montagneuse ou un fleuve où les influences économiques et culturelles se recoupent. La conception moderne de frontière a subi l'influence du dogme tout puissant de la souveraineté. Justement, on va parler de la souveraineté et de l'interdépendance. Le projet européen est né aux frontières, en organisant les flux pluri millénaires qui traversent l'Europe dans le but de consolider la paix par la prospérité.

C'est aux frontières que la construction européenne est la plus visible et que sa population en est le plus convaincue. Les frontières et la construction européenne : l'ambassadeur considère que la sécurité de chacun est garantie par une gestion coordonnée des espaces d'interdépendances. Il convient d'imaginer les frontières comme lieux de croissance et comme bassins de vie. La France et les pays d'Europe Centrale jouxtent l'arc de croissance et d'innovation le plus puissant en Europe, avec les transports, etc., et les pays doivent s'appuyer sur les réseaux transeuropéens. Pour attirer cette richesse à eux, il faut créer des passerelles physiques et juridiques avec le statut du travailleur frontalier et aussi en créant éventuellement des zones à droit spécifique près de la frontière. Il faut créer des passerelles institutionnelles, des passerelles fonctionnelles avec des comités interministériels et des passerelles culturelles. Il faut passer d'une logique de mobilité à une logique d'aménagement du territoire, avec télétravail, reversements fiscaux en compensation, cofinancement d'infrastructures, codéveloppement.

C'est donc une façon de créer une union, sans cesse plus étroite, entre les peuples de l'Europe. On cherche une *win-win situation*, à condition d'avoir un équilibre.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur le Président.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission

Cet ambassadeur est prêt à travailler avec nous, en tant qu'élus, pour les problématiques des frontaliers.

Monsieur Benoît MAYRAND, Vice-président de la Commission

Nous avons une résolution portant sur la même thématique, la résolution numéro 1, qui concerne la ratification des conventions fiscales bilatérales. Je laisse la parole à Madame Cécilia GONDARD pour la présenter.

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue de la circonscription du Benelux

Merci beaucoup. Je voudrais d'abord remercier tous ceux qui ont répondu à notre questionnaire sur les conventions fiscales bilatérales. On est en train de travailler sur un rapport grâce à vos contributions.

Il s'agit donc de la résolution sur la ratification des conventions fiscales bilatérales. Beaucoup ont été signées, mais ne sont pas ratifiées par le Parlement français : elles ne peuvent pas entrer en vigueur et laissent en suspens les problèmes.

Vu :

- l'avenant à la convention avec le Luxembourg signé le 7 novembre 2022, non entré en vigueur ;
- la convention avec la Moldavie signée le 15/06/2022, non entrée en vigueur ;
- la convention avec la Grèce signée le 11/05/2022, non entrée en vigueur ;
- la convention avec le Danemark signée le 04/02/2022, non entrée en vigueur ;
- la convention avec la Belgique signée le 9/11/2021, non entrée en vigueur ;
- l'avenant à la convention avec l'Argentine signé le 06/12/2019, non entré en vigueur ;
- et les articles 52 et 53 de la Constitution française, parlant du processus de ratification des traités,

Considérant :

- que la France et le Luxembourg ont signé le 7 novembre 2022 à Bruxelles un avenant à la convention du 20 mars 2018 en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, qui n'est pas encore ratifié par la France ;
- qu'une nouvelle convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Moldavie pour l'élimination de la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et pour la prévention de l'évasion et la fraude fiscales a été signée le 15 juin 2022 à Chisinau, ratifiée par la Moldavie et qui n'a pas encore été soumise à ratification au Parlement français ;
- que la France et la Grèce ont signé le 11 mai 2022 à Athènes une nouvelle convention pour l'élimination de la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et pour la prévention de l'évasion et de la fraude fiscales, qui doit à présent être soumise à approbation parlementaire et ratification, mais n'a pas encore été soumise à ratification au Parlement français ;
- que la France et le Danemark ont signé le 4 février 2022 à Paris une nouvelle convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, qui doit à présent être soumise à approbation parlementaire et ratification, mais n'a pas encore été soumise à ratification au Parlement français ;
- que la France et la Belgique ont signé le 9 novembre 2021 à Bruxelles une nouvelle convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, qui doit à présent être soumise à approbation parlementaire et ratification, mais n'a pas encore été soumise à ratification au Parlement français ;
- qu'en Grèce et en Belgique, des situations de double imposition intolérables pour les contribuables concernés cesseront avec l'adoption de ces conventions par les deux parties,

Nous demandons :

- que ces conventions fiscales bilatérales soient soumises à ratification avant l'été ;
- que le calendrier de ratification des conventions fiscales bilatérales soit communiqué deux fois par an, lors des sessions de l'Assemblée des Français de l'étranger, à la commission des finances, du budget et de la fiscalité ;
- une audition annuelle des services du ministère de l'Économie chargé des négociations des conventions fiscales bilatérales et des contentieux de double imposition. Ce sont en fait deux unités différentes que nous avons invitées pour cette audition et qui ne sont pas venues depuis deux ans.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Je précise que cette résolution a été adoptée à l'unanimité par la commission.

Y a-t-il des prises de parole ? Non.

Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La résolution n° 1 est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Poursuivons. Monsieur le Président.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission

Passons au troisième point, sur le rapport de la situation financière de l'AEFE. Nous avons auditionné Jean-Paul NEGREL, directeur adjoint de l'AEFE et Anne BETRENCOURT, directrice financière de l'AEFE.

Monsieur Benoît MAYRAND, Vice-président de la Commission

Madame Mathilde OLLIVIER et Monsieur Philippe LOISEAU.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame la conseillère, vous avez la parole.

Madame Mathilde OLLIVIER, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovaquie, Suisse

Merci. Nous avons auditionné Monsieur NEGREL, Madame BETRENCOURT, Madame DUTERTRE de l'AEFE. Ils nous ont présenté la situation financière et quelques éléments du budget de l'agence, dont la situation financière est solide et les comptes de 2021 et 2022 ont été certifiés sans réserve.

Cette audition a permis à l'AEFE de rappeler la bonne santé financière actuellement, qui a permis de traverser la crise sanitaire, avec l'aide de l'État, avec une forte résilience du réseau et des dispositifs de sortie de crise de l'agence, et ce, alors que certains prédisaient une baisse de 25 % des effectifs du fait de la crise sanitaire.

Les activités de l'AEFE sont redevenues normales en 2022, avec une augmentation du nombre d'élèves dans le réseau de 3 % à la rentrée de septembre en moyenne. La situation reste difficile dans certains pays. On a parlé de l'Ukraine, du Burkina Faso, d'Haïti. Le réseau doit faire face à la forte inflation, que nous n'avions pas connue depuis longtemps, de quelques pour cent en Europe et allant jusqu'à plus de 75 % en Argentine.

La force du réseau est aussi dans sa solidarité, qui permet aussi justement de financer ces établissements en difficulté.

Au-delà de ces indicateurs financiers, les intervenants ont mis l'accent sur l'offre éducative comme critère central de démarcation des EGD et des établissements conventionnés, notamment par rapport aux offres concurrentielles. L'incapacité à emprunter : décision du Gouvernement en 2011, afin de limiter les taux d'endettement continue d'empêcher la réalisation d'investissements nécessaires dans les établissements et amène à recourir à d'autres financements : droits de scolarité, hausse des droits d'inscription, ressources propres, et ce, alors même que les coûts en matière de sécurité restent importants. C'est donc toujours un point d'alerte, tout comme les pensions civiles afin de permettre de financer les retraites d'État affectées sur un compte d'affectation spécial (CAS). Le sous-financement des pensions civiles représente environ 50 millions d'euros par an, une lourde charge pour le budget des AEFE que l'État ne compense pas.

En termes d'investissement, l'AEFE est en moyenne entre 30 et 40 millions d'euros par an, concernant principalement l'équipement des réseaux informatiques d'une part, et les investissements immobiliers d'autre part. La moitié de l'investissement correspond aux investissements immobiliers, avec deux schémas pluriannuels de stratégies immobilières (SPSI) en cours, et un troisième SPSI à partir de l'année prochaine.

Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Chers collègues, je présente très rapidement le budget de l'AEFE, en espérant ne pas avoir trop empiété sur les compétences de la commission de l'Enseignement.

Les ressources et les recettes pour 2023. La subvention pour charges de service public de l'agence est d'environ 420 millions d'euros, le financement de l'aide à la scolarité de 90 millions d'euros et les ressources propres de 570 millions d'euros.

Ces ressources propres se décomposent en 400 millions d'euros de droits de scolarité perçus, de 130 millions d'euros qui sont les participations des établissements conventionnés et partenaires et de participation financière, appelée APSC. S'ajoutent également 40 millions d'euros de fonds publics des pays d'accueil, ce qui n'est pas négligeable.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, il faut compter 143,4 millions d'euros, qui se décomposent de cette façon : les aides aux établissements pour un montant d'un million d'euros, les missions et frais de voyage de l'agence pour 25 millions d'euros, le fonctionnement courant pour environ 3 millions d'euros et le fonctionnement des EDG d'établissements en gestion directe pour 96 millions d'euros. Les crédits d'intervention se montent à 114 millions d'euros, il s'agit essentiellement des aides à la scolarité, donc les bourses, un tiers pour les EGD et deux tiers pour les établissements partenaires et conventionnés. Les dépenses de personnel s'élèvent à près de 800 millions d'euros, dont 613 millions d'euros sous plafond de la loi de finances initiale et de 185 millions d'euros en fonds propres.

Les investissements, comme l'a rappelé Mathilde, sont cette année d'environ 31 millions d'euros, dont 96 % sont destinés aux EGD et 4 % pour le Siège.

En termes d'emploi pour 2022, nous avons 838 postes expatriés dans le réseau, 4 705 postes de résidents, 197 ETP au Siège pour un total de 5 740 ETP. Les recrutés locaux, qui s'ajoutent à ce total, sont d'environ 10 299. Ces chiffres sont stables par rapport à 2021. Les coûts des recrutés locaux sont chiffrés à environ 185 millions d'euros dans le budget.

Enfin, le glissement technicité qui impacte le budget de la masse salariale tous les ans s'élève à 0,65 % de cette masse salariale, en permanente croissance.

Vous disposerez de ces chiffres grâce au tableau de l'agence.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

L'agence est saine, mais pour financer leurs investissements futurs, elle nous a signalé qu'elle rencontrera des difficultés.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger
Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Merci, Monsieur le Président. C'est bien pour la santé financière, mais je m'interroge, car ce sont encore les familles qui vont payer : les frais d'écolage vont augmenter. Je crois que c'est inacceptable pour certaines circonscriptions, voire toutes. Ensuite, je m'interroge aussi sur la part de réduction des résidents (PRR). Il est à déplorer que dans certains pays, dont ma circonscription, le PRR soit de 79 %. L'agence ne récupère pas cet argent. Je m'interroge pourquoi aussi haut. Un autre point : il y a des pays où l'agence ne récupère pas les frais d'inscription comme elle le devrait ; je pense au Venezuela, à l'Algérie, à la Tunisie, au Maroc, mais il y en a d'autres. Pourquoi existe-t-il tous ces problèmes et pourquoi n'arrive-t-on pas à réduire d'une meilleure façon l'augmentation des frais d'écolage et les PRR ?

Merci.

Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Concernant les PRR, il y a des problèmes avec certains pays dont la monnaie n'est pas convertible, il n'y a pas de remontée technique possible sur la France ou sur l'euro. Ce problème n'a malheureusement pas de solution, qui aboutit à des non-ressources pour l'agence.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Justement, si on diminue le PRR et que l'agence prenait une plus grosse part, il n'y a pas ce problème de remontée. C'est du bon sens, c'est mathématique.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

C'est vrai que cela ne nous concerne pas. On étudie seulement la situation financière. On fera un rapport de cette première audition. Nous continuerons, pour présenter un rapport beaucoup plus complet. On tiendra compte de toutes les remarques pour finaliser ce rapport. Il ne faut pas oublier que l'AEFE a une sorte de mutualisation, parfois discutable.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je passe maintenant la parole à Richard ORTOLI.

Monsieur Richard ORTOLI, conseiller élu de la circonscription des États-Unis

Merci beaucoup, chers amis.

Une nouveauté pour la commission : j'étais auditionné avec d'autres avocats, et je suis intervenu sur la question de droits de succession et de donation entre la France et les États-Unis parce que c'est une de mes spécialités. Ces questions sont importantes, car environ 50 % des questions posées par nos concitoyens aux États-Unis concernent les droits de succession. C'est un domaine à connaître et à maîtriser pour nous tous. Je vous parlais brièvement de la question des successions entre la France et les États-Unis, et je passerai à l'audition de deux notaires, maître VARIN et maître BURNEAU, qui sont des experts en matière de succession internationale entre la France et les pays étrangers. Vous avez intérêt à les consulter éventuellement.

Les États-Unis ont peu de conventions sur les successions et les donations, 16 au total. La France en a 37 et apparemment six sur les donations. La convention entre la France et les États-Unis concerne les donations et les successions. Dans les grandes lignes, une succession est régie par le droit du pays dans lequel le défunt résidait. Mais, la convention prévoit certaines catégories d'actifs qui ne sont pas nécessairement soumis au droit du pays de résidence du défunt, par exemple le droit immobilier. Vous avez un immeuble en France, vous êtes américain, dans ce cas, c'est le droit français, en ce qui concerne les droits de succession, qui s'applique.

Par exemple, il y a des paradoxes : la convention franco-américaine dit que les titres de société détenus aux États-Unis par une succession française sont soumis aux droits de succession américains. C'est le contraire pour les titres détenus en France dans une succession américaine. Je ne saurais dire pourquoi, c'est ainsi. Si vous êtes américain avec des titres en France, vous n'aurez pas de droits de succession à payer en France. Si vous avez l'intention d'avoir un portefeuille aux États-Unis, mieux vaut ne pas l'avoir en nom propre, mais au nom d'une société.

Un principe à retenir : aux États-Unis, l'abattement est extrêmement favorable. Cette année, l'abattement fédéral a été de 12,920 millions de dollars par personne, soit plus de 25 millions de dollars pour un couple. Aux États-Unis, c'est la succession qui est taxée, et non pas les héritiers comme en France. Vous avez en France un abattement de 100 000 euros seulement en ligne directe. Aux États-Unis, on ne fait pas la distinction entre la ligne directe ou indirecte. C'est la succession qui paye selon le montant de la succession, mais ça monte assez vite, jusqu'à 40 % d'un million de dollars pour des successions qui dépassent l'abattement de 12 millions. Sachez aussi que, en ce qui concerne les donations aux États-Unis, c'est en déduction de l'abattement. Tout dollar au-dessus des 12,920 millions de dollars serait taxé à hauteur de 40 %.

Retenez une chose : pas mal de notaires, ainsi que l'office en France, se trompent là-dessus. Si vous êtes héritier d'une succession américaine, vous êtes exonéré de droits de succession en France. Vous ne devez pas payer de droits de succession en France sur une succession américaine. Vous devez déclarer le montant dont vous bénéficiez, mais vous n'êtes pas passible de droits de succession.

Maître François BURNEAU est intervenu pour parler des deux aspects d'une succession française. Depuis le règlement européen du 17 août 2015, chaque personne qui réside dans un pays autre que la France ou qui réside en France, mais à une autre nationalité peut choisir le droit qui s'applique de sa succession. En ce qui concerne le droit civil, ce règlement européen du 17 août 2015 prévoit que vous pouvez donc choisir le droit qui s'appliquera. Vous choisissez donc une nationalité favorable. Par exemple, vous voulez déshériter vos enfants : en France, on ne peut pas le faire en principe. Aux États-Unis, on peut. Pas sa femme, mais ses enfants.

Un autre petit problème, soulevé par Maître VARIN, est l'article 9.113-3 alinéa 3 du *Code civil*, qui a changé la donne depuis 2021. Madame Schiappa a voulu promouvoir cette loi, qui a créé une situation ubuesque. Cette loi, qui a voulu éviter les discriminations contre les femmes, les enfants, a rétabli la réserve héréditaire, ce qui est contraire au règlement européen, qui dit qu'on peut faire appliquer une loi qui déshérite ou discrimine. L'objectif de cette loi n'était pas de viser cela, mais malheureusement, il y a une confusion totale, qui doit être résolue par le législateur. C'est le seul moyen ; les tribunaux ne savent pas comment gérer cela.

Gardez cela en tête : c'est un domaine très compliqué. Quand vous êtes consultés, dites à ceux qui vous consultent que le domaine est extrêmement complexe et qu'il faut s'adresser à des avocats sur place, des gens comme moi. Vous disposerez de davantage de détails dans le rapport.

Merci beaucoup.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci, Monsieur le conseiller.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission

Merci. Nous allons demander à la rapporteure, Cécilia GONDARD, de nous présenter l'audition des sénateurs FERAUD, LE GLEUT et du député PETIT sur les programmes 105, 151 et 185.

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue de la circonscription du Benelux

Merci. C'est juste une synthèse ; vous aurez les détails dans le rapport.

Les sénateurs FERAUD et LE GLEUT sont rapporteurs respectivement sur l'action extérieure de l'État à la commission des finances et sur la diplomatie culturelle et d'influence à la commission des affaires étrangères au Sénat. Ils nous ont alertés sur un certain nombre de points de vigilance.

Tout d'abord, corriger l'inflation : la hausse budgétaire de 2 ou 3 % est en réalité une baisse. Dans la programmation des finances publiques, cette hausse ne se poursuit pas. Les 136 ETP sont maintenant recréés pour France Consulaire. Ils sont extrêmement bienvenus, après que ce ministère ait subi des baisses après plusieurs décennies. Une inquiétude forte concerne le financement des bourses et l'épuisement de la soulte de l'AEFE. L'enveloppe des bourses est la même depuis deux ans, alors qu'on sait que les frais de scolarité vont encore être en hausse de 8 % cette année, ainsi que les coûts de transport et de cantine, également couverts par cette même enveloppe.

Le programme 185 a augmenté : sur les 30 millions d'euros fléchés sur l'AEFE, il y en a 10 millions pour le bilan, 13 millions pour l'augmentation du point d'indice, 7 millions qui viennent compenser les frais des nouveaux contrats qui, en fait, vont imputer 14 millions d'euros. On a une inadéquation entre les besoins et les moyens.

Avec le 49-3, aucun des amendements du Sénat n'a été retenu, par exemple, sur le rapatriement des femmes pour des IVG ou sur la prise en charge des victimes de violences intra familiales ou conjugales à l'étranger.

Enfin, l'annonce présidentielle des plus 20 % et plus de 700 postes n'est pour l'instant pas inscrite dans les textes dans la navette parlementaire. Il n'y a pas non plus de programmation de loi rectificative à la connaissance pour cet été, mais cela pourrait arriver entretemps.

Enfin, ils rappellent que des dynamiques d'inflation peuvent être différenciées selon les régions du monde. Le budget montre des augmentations de crédits qui ne compensent pas forcément l'inflation.

Nous avons aussi audité le député Frédéric PETIT, du MODEM. Il considère que l'AEFE gère mal les FLAMS et le label France Éducation. Il a appelé que les ambassadeurs doivent devenir les animateurs, les coordinateurs représentant le ministère en concurrence avec d'autres ministères. Il a rappelé les coups de rabot sur les budgets jusqu'en 2018 et une hausse franche cette année, même s'il considère que ce n'est pas une garantie d'efficience. Il pense que la soulte ne devrait pas être gérée par l'AEFE et il souhaite la poursuite de la dématérialisation par des professionnels de la dématérialisation plutôt que par des fonctionnaires.

Vous aurez l'intégralité de l'audition dans le rapport final.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger
Des questions ? Non.

Monsieur Benoît MAYRAND, Vice-président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité
Il nous reste trois résolutions à voter. La prochaine concerne la création d'un troisième statut de résidence. J'appelle à la tribune mes collègues Daphna POZNANSKI, Pascal BOURBON et Thierry MASSON.

Madame Daphna POZNANSKI-BEHAMOU, conseillère élue de la circonscription d'Israël et Territoires palestiniens

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Vice-président, chers collègues.

La résolution que nous vous présentons a été votée à l'unanimité par la commission des finances. Elle est dans le droit fil du rapport d'étape que nous vous avons présenté à la session d'octobre, sur la création d'un troisième statut de résidence, à côté des notions de résidence principale et de résidence secondaire. Prenant en compte les bouleversements de plus en plus dangereux pour les Français de l'étranger et un avenir de plus en plus incertain, vous savez à quel point cette résolution est importante pour nous. Elle a une autre importance : elle s'inscrit de manière très actuelle dans le débat au Sénat puisque, le 4 avril prochain, il y a un débat au Sénat sur la création de cette notion de résidence d'attache ou de repli. Peu importe le nom qu'elle prendra, l'essentiel est d'arriver à l'objectif.

Que s'est-il passé depuis le rapport d'étape ? Le 17 novembre dernier, les sénateurs Ronan LE GLEUT et Bruno RETAILLEAU et Christophe FRASSA ont déposé un amendement, qui a été voté au Sénat. Le vote a été positif. Surtout, le ministre délégué aux Comptes publics, sans doute prenant en compte cette importance, a annoncé la création prochaine d'un groupe de travail transpartisan. Nous souhaitons que notre assemblée soit associée à ce groupe de travail transpartisan. Au mois d'octobre, les collègues et moi vous présenterons le rapport final. Mon collègue poursuit.

Merci.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger
Monsieur le conseiller.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu du Benelux

Merci beaucoup Daphna. On arrive déjà à sentir des progrès significatifs dans le travail que nous avons mené ensemble. Le rapport s'allonge, mais il devient de plus en plus complet. On travaille sur les différents critères qui pourraient définir cette résidence. On se rend compte des difficultés pour arriver à les déterminer, qui à la fois permettent d'apporter une vraie solution pour les problèmes dans lesquels se trouvent parfois des Français de l'étranger et de réussir à faire en sorte que cette proposition passe l'obstacle constitutionnel et l'obstacle du droit européen, pour avoir quelque chose de vraiment solide. Sur proposition de Jean-Baptiste LEMOYNE, il y a ce groupe de travail qui a été proposé par le ministre. On espère qu'il puisse travailler rapidement.

Un objectif ambitieux a été proposé, puisque l'idée est de finir au premier semestre 2023 : on est très enthousiastes à l'idée que ce groupe de travail puisse parvenir à quelque chose et qu'on puisse y être invités.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger
Merci Monsieur le conseiller. Je passe la parole à Pascal BOURBON.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de Péninsule Ibérique

Merci beaucoup. Je présenterai formellement notre projet de résolution, qui est le résultat du travail très approfondi depuis plusieurs mois, par Daphna en particulier, et Thierry.

Vu :

- la résolution de l'AFE de mai 2011 réclamant que l'habitation unique en France des non-résidents soit soumise aux mêmes règles d'imposition que la résidence principale ;
- le rapport « La Mobilité internationale des Français » présenté en juin 2018, par la députée Anne GENETET ;
- la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 (CGI article 1407) qui porte à 60 % la surtaxe d'habitation aux logements meublés non affectés à la résidence principale ;

- l'article 16 de la loi de finances pour 2020 qui supprime la taxe d'habitation sur les résidences principales qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023 ;
- l'amendement du député Frédéric PETIT déposé le 20 octobre 2021 mentionnant la possibilité pour les Français non résidents de disposer en France d'une « résidence de repli » qui pourrait être assimilée à une résidence principale ;
- la mise en place de MaPrimeRénov', prime pour la rénovation énergétique, lancée le 1^{er} janvier 2020, et remplaçant le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) « Habiter mieux agilité » et « Habiter mieux sérénité » ;
- le programme du Président de la République Emmanuel MACRON pour les Français de l'étranger qui indique la création d'un statut de « résidence de repli » en France pour permettre de revenir au pays à tout moment. La résidence française bénéficiera de certains des avantages des résidences principales ;
- la résolution de l'AFE (FIN/01 du 07/10/2022) sur la création d'un troisième statut de résidence ;
- la résolution de l'AFE (FIN/02 du 07/10/2022) sur la participation de l'Assemblée des Français de l'étranger aux travaux de l'Assemblée nationale et du Sénat,

Considérant :

- la proposition de loi du 5 décembre 2019 déposée par le sénateur Bruno RETAILLEAU ;
- la proposition de loi déposée le 28 juillet 2022 par le sénateur Ronan Le GLEUT visant à créer un nouveau statut fiscal de résidence, la « résidence d'attache », adapté à la situation particulière des Français non résidents, qui sera débattu, comme vous l'a annoncé Daphna, mardi prochain ;
- les demandes depuis de nombreuses années d'associations représentatives des Français de l'étranger et de partis politiques de faire cesser les discriminations à l'encontre des Français non résidents, et en particulier, celle consistant à assimiler leur résidence unique en France à une résidence secondaire ;
- que le *Code général des impôts* ne reconnaît actuellement que deux statuts de biens immobiliers, la résidence principale et la résidence secondaire ;
- que les Français non résidents peuvent être amenés à détenir en France, même après leur départ à l'étranger, une résidence leur permettant de garder un lien qui les attache à la France et qui peut constituer un refuge contre les aléas qu'ils pourraient affronter lors de leur expatriation (professionnels, familiaux, catastrophes naturelles, guerres, actes terroristes, crises sanitaires),
- que la France développe des politiques publiques en matière d'économie d'énergie via notamment MaPrimeRénov' ;
- que ce bien est assimilé à une résidence secondaire et qu'en conséquence, il ne leur est pas permis de bénéficier d'avantages réservés à la résidence principale,

Nous demandons donc que la commission des finances, du budget et de la fiscalité de l'AFE soit représentée au sein du groupe de travail transpartisan annoncé récemment par le ministre délégué aux Comptes publics.

On parle d'une période de travail entre mi-avril et fin juin. On ne connaît pas non plus la composition exacte de ce groupe, mais on souhaite que notre assemblée y soit pleinement représentée.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Monsieur le conseiller. Prise de parole de Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Juste un petit point de forme. Vous avez mis dans les vus des propositions. Si vous voulez les intégrer, je pense qu'il convient de les mettre dans les considérants. Ils n'ont pas force de loi ou d'être appliqués. Tout ce qui est propositions de loi, je pense qu'il vaut mieux les mettre dans les considérants. C'est un point de forme, mais un vu se réfère à une loi, un règlement. Si cela a échappé à ma vigilance au mois d'octobre, j'en suis désolé.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Benelux

D'accord. Nous proposons effectivement de mettre dans les vus ce qui est déjà adopté et dans les considérants les parties qui ne sont pas encore propositions de loi.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Monsieur le conseiller. Je rappelle aussi que cette résolution a été adoptée à l'unanimité en commission, sachant les modifications qui y seront apportées.

Je passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La résolution n° 2 est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur le Vice-président.

Monsieur Benoît MAYRAND, Vice-président de la Commission

Merci. Mes chers collègues, nous avons encore deux résolutions à adopter. Je demande à Nicolas de monter à la tribune. Il s'agit d'une résolution en réponse à une résolution de la dernière fois.

Monsieur Nicolas ARNULF, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Vice-président, chers collègues. Effectivement, à la suite d'une réponse apportée à une résolution d'octobre d'un point de vue technique de gestion budgétaire, nous avons identifié que les coûts d'organisation d'élection sénatoriale étaient imputés sur le budget de fonctionnement de l'AFE. Nous avons donc demandé de sortir ces coûts des frais de fonctionnement. La réponse qui nous est apportée nous oppose un arrêté de 2012. En conséquence, nous faisons une nouvelle résolution sur l'imputation des frais de fonctionnement de l'élection sénatoriale.

Vu :

- l'article 13 de l'arrêté du 28 décembre 2012 portant application du décret 2012-1511 ;
- la résolution FIN/1/10.2022 ;
- la loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France ;
- et la loi de finances 2023 et son programme 151,

Considérant :

- la réponse à la résolution FIN/1/10.2022 ;
- l'enregistrement du coût d'organisation des élections sénatoriales 2023 est dans la rubrique Budget Fonctionnement de l'AFE ;
- que cette décision se base sur un arrêté de 2012 et qu'à cette date les sénateurs représentant les Français établis hors de France faisaient partie de l'Assemblée des Français de l'étranger ;
- qu'enfin, depuis la loi de 2013-659, les sénateurs représentant les Français établis hors de France ne siègent plus dans cette assemblée,

La commission demande la modification de l'article 13 de l'arrêté du 28 décembre 2012 portant application du décret 2012-1511 afin que le budget des élections sénatoriales ne soit pas imputé sur la ligne budgétaire relative aux frais de fonctionnement de l'AFE.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Une demande de prise de parole. Alexandre CHATEAU-DUCOS.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Si on enlève ce budget, on pourrait le réaffecter au Prix du Développement durable. Si vous pouviez le rajouter dans votre demande, ce serait très sympathique envers notre commission. Car si on obtient cette demande, cette ligne va disparaître

Monsieur Nicolas ARNULF, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Ce serait un très gros Prix du développement durable.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je rappelle également que cette résolution a été adoptée à l'unanimité en commission.

Je passe cette résolution au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La résolution n° 3 est adoptée à l'unanimité.

Nous poursuivons. Monsieur le Vice-président.

Monsieur Benoît MAYRAND, Vice-président de la Commission

La résolution numéro 5 concerne le fait que la commission souhaite avoir les éléments bien en amont. Surtout, elle considère qu'il faut une application du règlement intérieur que nous avons voté. C'est l'objet de cette résolution : le respect des dispositions de l'article 77 du règlement intérieur de l'AFE et la communication à la commission des finances, du budget et de la fiscalité.

Vu :

- L'article 77 du règlement intérieur de l'Assemblée des Français de l'étranger : « *Sous l'autorité du bureau, le secrétariat général gère les crédits mis à la disposition de l'Assemblée pour couvrir les dépenses administratives, les frais de fonctionnement et les indemnités des membres. Chaque année, au plus tard un mois avant la convocation de la première session de l'Assemblée, le secrétariat général rend compte de l'utilisation des crédits de l'année précédente. L'Assemblée se prononce sur le montant et l'affectation des crédits qui lui sont affectés. En fin de chaque année, à l'occasion de la dernière session de l'Assemblée et sur avis de celle-ci, le président informe le secrétariat général des besoins humains et financiers de l'Assemblée. Le secrétariat général en informe le ministre de tutelle et organise, le cas échéant, un dialogue de gestion entre le ministre et le président. Les conclusions du dialogue de gestion sont partagées avec l'ensemble des conseillers.* »,

Considérant :

- que les dispositions prévues à l'article 77 du règlement intérieur ne sont pas appliquées,

Demande :

- la stricte application de l'article 77 ;

- l'approbation du montant et de l'affectation des crédits par l'Assemblée ;

- la communication à la commission des finances, du budget et de la fiscalité des éléments financiers prévus à l'article 77.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Monsieur le Vice-président. Je ne vois aucune demande de prise de parole.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité en commission.

Passons ainsi au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La résolution n° 5 est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous avons terminé la restitution des travaux de la commission des finances, du budget et de la fiscalité. Je tiens à remercier sincèrement le Président, son Vice-président ainsi que tous les membres de cette commission pour la qualité des travaux présentés. Vous avez parfaitement respecté les délais qui vous étaient impartis. Un grand merci.

La séance est suspendue de 16 heures 49 à 17 heures 15.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES LOIS, DES RÈGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous poursuivons avec la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.

Je passe bien volontiers la parole à Madame la Présidente, Rosiane HOUNGO-MONTEVERDE.

Madame Rosiane HOUNGO-MONTEVERDE, Présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue de la circonscription d'Asie Centrale et Moyen-Orient

Merci, Madame la Présidente. Bonjour à tous. Je suis heureuse de vous présenter les travaux qui ont été le fruit de la réflexion menée par la commission des lois que j'ai l'honneur de présider, avec à mes côtés Jean-François DELUCHEY, toujours d'un grand soutien et appui. Je tiens à le remercier pour la coopération qui est la nôtre.

Nos travaux ont été organisés autour de trois thématiques, assez équilibrées, avec une thématique dédiée aux droits des Français de l'étranger. C'est quelque chose qui me tient à cœur, car on trouve que nos travaux sont souvent relatifs au statut, qui sont effectivement importants, mais travailler sur des problématiques qui touchent véritablement la vie de nos concitoyens au quotidien semble également essentiel.

Une première thématique relative aux droits des Français de l'étranger, et plus particulièrement aux successions internationales. Mon co-rapporteur, Alexandre BARRIERE-IZARD, que je salue, et moi-même nous sommes intéressés au volet purement civil, et nous n'excluons pas, avec la complicité de la commission des finances, de faire un travail commun, et pourquoi pas organiser une table ronde sur la thématique des successions internationales, puisqu'elle concerne véritablement tout le monde. Laissez-nous mûrir ce projet, mais à notre échelle, à la commission des lois, sachez que nous avons abordé ce travail en deux temps : lors de cette session, et un deuxième temps qui clora nos travaux lors de la session d'octobre 2023.

Une deuxième thématique, relative à la représentation des Français de l'étranger, avec un thème d'actualité, les décisions du Conseil constitutionnel qui n'ont laissé personne indifférent, puisqu'il a été question pour la première fois d'animer des élections sur le fondement de dysfonctionnements majeurs affectant le vote par Internet. Ce sont donc des décisions qui nous ont un peu secoués. Nous avons procédé à un premier travail, un point d'étape qui a consisté à procéder uniquement à l'analyse des décisions du Conseil constitutionnel. Nous nous réjouissons d'organiser des travaux en commun avec la commission de sécurité, puisque nos deux commissions avaient souhaité auditionner un certain nombre d'acteurs du dispositif. Vous le savez tous, les opérations de vote étaient concomitantes à notre session, ces auditions ont été rendues particulièrement difficiles et nous les reportons donc à une séquence ultérieure.

Enfin, troisième thème, le rapport « star » dédié à une tentative d'état des lieux et d'évaluation des services consulaires. Je laisserai les rapporteurs, et en particulier Gérard SIGNORET, qui a coordonné les travaux, vous rappeler le contexte de ce cadre.

Permettez-moi de commencer par une brève présentation liminaire de ce que nous avons fait dans le cadre de nos travaux sur les successions internationales. Nous avons auditionné deux professionnels, une professeure agrégée, Madame Hélène PERROZ, qui est venue accompagnée d'un avocat, Maître Alain DEVERS, que nous avons souhaité entendre de par leur connaissance fine des sujets touchant aux successions internationales. Ils nous ont fait un état des lieux de la législation applicable aujourd'hui et de leurs préconisations. En matière de succession internationale, nous dépendons d'un règlement européen, qui date de 2012, entrée en vigueur en France depuis 2015. Ce règlement est formidable dans le sens où il unifie la loi applicable à l'ensemble des successions, mais il ne manque pas de poser un certain nombre de difficultés, puisqu'il y a autant de pays que de droits internationaux. Je ne rentrerai pas dans la technicité du débat.

Grosso modo, au sein de l'Union européenne, c'est plutôt fluide, parce qu'il y a une homogénéité des réglementations et des compatibilités. Hors Union européenne, cela devient plus sportif. D'un côté, à l'ouest, avec les États-Unis, le Canada, l'Amérique latine, avec lesquels cela fonctionne plutôt bien. En revanche, avec l'est du monde, des pays comme l'Inde, l'Arabie Saoudite, la Chine, c'est plus compliqué, car la connivence juridique se montre un peu plus délicate. C'est ce que nous voulions identifier. Ce sont des travaux que nous poursuivrons avec Alexandre, pour identifier la manière dont les services consulaires pourraient accompagner un peu, renseigner nos compatriotes face à ces situations. Voici pour les successions internationales.

Le deuxième volet est relatif à une autre analyse, faite par un rapporteur historique sur la question du vote par Internet, qui est Marie-Christine HARITÇALDE et Radya RAHAL. Toutes les deux ont procédé à une analyse des décisions du Conseil constitutionnel. Ces décisions sont vraiment intéressantes et assez classiques. Intéressantes, parce que c'est la première fois que le juge annule un scrutin pour un dysfonctionnement majeur du vote Internet. Quel est l'avenir du vote par Internet ? En même temps, ces décisions ne condamnent pas le vote par Internet, bien au contraire, le font entrer dans le droit commun. Finalement, les deux rapporteurs mettent en avant que le juge a fait son travail et que le vote par Internet devient une modalité de vote répondant aux mêmes soucis de sincérité de scrutin que les opérations de vote traditionnelles. Il y a néanmoins un talon d'Achille qui n'est pas renforcé à ce jour : les dysfonctionnements techniques identifiés montrent (inaudible 3h24'16'') une solution solide. D'où l'inquiétude légitime sur l'avenir de cette modalité de vote, puisque nous ne savons si la voie du vote par Internet pourrait être de nouveau attaquée sur ces fondements.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, Vice-président de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Nous nous sommes posé la question à la commission des lois si nous devons traiter de ce thème, alors que nous l'avons déjà traité par un rapport fait par Marie-Christine HARITÇALDE et Frédéric SCHAULI, et comme nous étions en pleine élection partielle, il nous est apparu intéressant de passer ce thème à octobre pour vraiment faire un bilan. Il est probable que nous nous entendions avec la commission de sécurité pour faire un travail commun sur le vote par Internet. Ce sera un des points forts de la session d'octobre.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, Présidente de la Commission

Merci Jean-François, pour cette précision importante.

Pour conclure cette question du vote par Internet, il faut mettre en œuvre une préconisation de la commission des lois et prendre en compte l'impérative nécessité de se doter d'une quantification numérique forte pour les Français de l'étranger. Je sais que l'administration travaille. Nous avons hâte d'échanger avec le Président du bureau de vote électronique pour avoir son retour sur le déroulement des élections, qui se sont terminées mercredi, donc hier.

Sans plus attendre, je vous propose d'entendre mes collègues qui ont travaillé sur ce que j'appelle le rapport star, tentant de faire un état des lieux et une évaluation des services consulaires qui nous tiennent tant à cœur.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, Vice-président de la Commission

Je passe la parole à Gérard SIGNORET, qui a coordonné nos travaux pendant ces six mois.

Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Merci. Mesdames et messieurs les conseillers, lors de la session de mars 2022, il y a un an, une proposition de motion concernant les services consulaires a été proposée au sein de l'AFE. Or, en vertu de l'article 6, alinéa 3 du règlement intérieur, Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE, a renvoyé cette motion à la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, qui a fait l'objet d'un rapport nommé « État des lieux et évaluation des services consulaires ». Échanges intenses, cordiaux et réunions en visioconférence pendant toute l'année, dans une ambiance toujours constructive et dans la bonne entente nous ont permis de compléter le suivant rapport structuré comme suit : 1- Diagnostic, 2- Pistes d'améliorations, 3- Statistiques et alternatives. Ce rapport aboutit à trois résolutions. Je passe la parole maintenant à mes corapporteurs pour présentation.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élu de la circonscription du Benelux

Merci, Gérard.

Pour la première partie, celle du diagnostic. On a une partie description du diagnostic ; c'est important de comprendre le fonctionnement des services consulaires.

Revenons sur la petite présentation de l'enquête sur le thème des services consulaires, qu'on avait réalisée auprès des conseillers des Français de l'étranger. Marie-Christine a fait une partie présentant les consuls honoraires. On terminera par une analyse des différents programmes concernant les Français de l'étranger.

En ce qui concerne le descriptif, les services consulaires sont chargés d'une mission de service public, et le programme 151 s'appuie sur un réseau de 200 000 postes consulaires dans le monde, tourné vers un public multiple. On est une communauté française de plus de 2,5 millions de Français établis à l'étranger, dont près de 1,7 million d'inscrits au registre des Français établis hors de France. Ça a été tiré du projet de loi de finances de 2023. J'ai repris rapidement l'essentiel des tâches à assurer par le poste consulaire, mais pas seulement. Ça fait partie des tâches qui sont dans certains consulats des tâches prioritaires : la délivrance de passeports, de cartes nationales d'identité sécurisées, de laissez-passer, la légalisation de copies certifiées et autres démarches administratives des Français de l'étranger et aussi la délivrance des visas.

Je vous présenterai en premier l'enquête réalisée auprès des conseillers des Français de l'étranger. On a eu 212 conseillères et conseillers qui nous ont répondu, soit à peu près la moitié, ce qui est déjà correct pour une enquête. Les réponses ont été assez claires : à 70 %, on a une réponse que les usagers rencontrent des difficultés pour avoir une prise de rendez-vous, ce qui n'était pas une surprise. On leur a demandé pour quel type de problèmes les usagers rencontraient des difficultés. Dans une grande majorité, c'est pour les demandes de passeports et de cartes nationales d'identité sécurisées. Il y a aussi quelques difficultés pour la remise des passeports et des pièces d'identité. Puis, un certain nombre de problématiques concernent les tournées consulaires, les demandes de capacités de mariage, de dépôt de dossier de nationalité et les autres démarches. Parmi les 212, un certain nombre de conseillers – 35 – ont signalé des difficultés généralisées sur l'ensemble des prises de rendez-vous. On a posé la question suivante : « *considérez-vous que le nombre d'agents au sein des consulats et vos postes est-il suffisant ?* » Pour 74 %, ce n'est pas le cas. Le point suivant était : « *selon vous, votre consulat a-t-il suffisamment de moyens pour fonctionner ?* » De la même manière, à 68 %, ils ont répondu négativement. En parallèle de l'augmentation des moyens alloués aux agents, on ne fera pas l'économie d'une réflexion complète sur les outils qui permettront d'améliorer le service qui sera rendu. Il y a la qualité de l'accueil des Français, qui inclut la bienveillance apportée aux demandes, la clarté des informations disponibles sur les sites Internet et la prise en compte des personnes laissées de côté par la fracture numérique : la dématérialisation ne doit pas entraîner une déshumanisation des rapports avec l'administration. Je sais que vous avez à cœur d'accompagner les personnes en rupture par rapport à l'outil numérique, comme les personnes âgées. Il y a un accompagnement *ad hoc*. Il est important de pouvoir continuer dans ce domaine.

Je passe sur la partie des consuls honoraires, puisque c'est un dispositif précieux dans le cadre des services consulaires. Le statut des consuls honoraires est défini et encadré par le décret 76-548 du 16 juin 1976. S'ils sont mentionnés par la convention de Vienne sur le statut diplomatique et consulaire, ils ne bénéficient pas de ce statut protecteur et ne sont pas considérés comme des agents d'État. Les missions des consuls honoraires sont d'informer le chef de circonscription, de tout ce qui concerne les services de l'État ou les intérêts des Français, et répondre avec exactitude à ces demandes de renseignements. Ils doivent aussi assurer la protection des ressortissants français et de leurs intérêts. Cette dernière responsabilité peut revêtir des formes très diverses, en fonction du pays d'exercice. Qu'il s'agisse de venir en aide aux personnes victimes d'accidents ou de leurs familles sur le lieu de celui-ci, à l'hôpital, à la morgue ou même en prison, leur action est souvent liée à une situation de violence. Ils mettent à la disposition des Français leur bureau, leur réseau, leur temps, que ce soit pour recommander un avocat, servir d'intermédiaire avec les forces de police. De plus, les consuls de nationalité française sont chargés d'effectuer certaines formalités administratives et de délivrer certains documents, comme les passeports, les cartes nationales d'identité sécurisées ou encore établir des procurations. Je termine par deux problématiques relatives

aux consuls honoraires : les problèmes de protection d'un point de vue juridique par rapport à leur fonction et la possibilité de révocation du jour au lendemain ainsi qu'une question de clarification de leur statut.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je passe la parole à Monsieur le Vice-président.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, Vice-président de la Commission

Merci beaucoup. Je vais vous lire un texte, parce que Jean-Baka ne peut pas intervenir en session plénière ce jour sur une petite analyse que nous avons faite sur les budgets, sans empiéter sur la commission des finances, mais pour faire un travail complet.

Nous notons en loi de finances 2023 une augmentation bienvenue des budgets de la mission action extérieure de l'État, tous programmes confondus, 105, 185 et 151.

En ce qui concerne le programme 151, Français de l'étranger et affaires consulaires, cette hausse porte essentiellement sur le volet des bourses AEF (+55 millions d'euros, soit +57,4 %) et est en partie un rattrapage des années de pandémie, en partie une mise en adéquation avec les objectifs ambitieux annoncés par le Président de la République en ce qui concerne la montée en capacité de l'enseignement du français à l'étranger. Le budget consacré à l'action offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger du programme 151 n'est, lui, qu'en très légère augmentation en 2023 (+2,9 millions d'euros, soit +1,3 % seulement). Il est intéressant de mettre ce budget en perspective avec, par exemple, l'action européenne du Gouvernement.

En mars 2021, presque un an avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la création de la facilité européenne pour la paix, décidée par l'Union européenne, s'était accompagnée d'un bondissement du budget de l'action 2, action européenne du programme 105, avec +73,8 millions d'euros, soit une augmentation de 121 %. Comme quoi, quand on veut on peut. En matière budgétaire, les chiffres parlent donc assez clairement du manque de soutien pour le réseau consulaire français, alors même qu'il s'agit du seul service public qu'on voudrait de proximité pour plus de 3 millions de nos compatriotes résidant à l'étranger. Ces derniers ne sont pas cernés par un réseau consulaire et aux moyens de ses ambitions, ce qui a un impact non seulement sur la qualité du service rendu, mais aussi sur les conditions de travail au sein du réseau consulaire, un thème que notre commission n'a pas pu étudier autant qu'elle l'aurait voulu durant cette session.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je passe la parole à Warda SOUIHI.

Madame Warda SOUIHI, conseillère élue de la circonscription des États-Unis

Merci, Madame la Présidente.

Nous allons aborder trois aspects clefs de la modernisation des services consulaires, à savoir la dématérialisation des documents d'état civil, le statut de la centrale téléphonique France Consulaire et la gestion des ressources humaines dans les ambassades et consulats.

J'ai aperçu Monsieur TRANNOY ici : je voulais à nouveau vous remercier, ainsi que vos équipes, pour votre accueil, saluer votre appui et d'avoir pris tout le temps nécessaire pour répondre à nos questions, dans un cadre très agréable. Merci à vous et à vos équipes.

Sur le premier point qui concerne la dématérialisation des documents d'état civil, elle est en cours grâce au registre de l'état civil électronique (RECE). Ce projet vise à simplifier et à sécuriser les démarches des usagers en réduisant les délais d'obtention des documents facilitant les démarches en ligne et réalisant des économies en supprimant le papier et les envois postaux notamment. La mise en place du dispositif s'est déroulée en trois étapes entre 2020 et 2021. Sur l'administration des ressources humaines dans les ambassades et les consulats et les échanges de personnels entre les programmes, il nous paraît essentiel de les soutenir pendant quelques périodes variables, comme les campagnes de bourses scolaires, les visas, les élections. Cette partie sera développée ultérieurement par la commission des lois, puisque des évolutions sont en cours.

Sur le service France Consulaire, il répond aux demandes d'information et d'aide pour les démarches administratives. Le budget pour ce service a fortement augmenté en 2023, de plus d'un million d'euros par rapport à 2022, ce qui démontre une volonté d'engager une amélioration et une efficacité et d'atteindre davantage les Français de l'étranger. Le service est en cours de généralisation dans le monde. Il se développera en plusieurs phases dans les prochaines années, 2026 serait l'année de généralisation presque totale dans le monde du service France Consulaire, puisqu'il devrait couvrir 97 % des Français de l'étranger.

Sur le calendrier prévisionnel, vous le savez, la phase de test a été lancée le 13 octobre 2021. Cinq pays ont été pilotes : la Croatie, le Danemark, l'Irlande, la Slovaquie et la Suède. D'ici fin 2023, 32 pays d'Europe seront concernés, soit 47,5 % des Français inscrits au registre établis hors de France. En 2024, le dispositif France Consulaire sera élargi à 79 pays dans le monde, dont des pays d'Afrique. En 2026, 156 pays seront couverts, soit 97 % des Français de l'étranger. Sur le fonctionnement, c'est un service public accessible du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures, en français. Il répond aux demandes générales d'information et d'aide pour entreprendre les

démarches administratives. En revanche, les questions liées aux visas et aux dossiers individuels continuent et continueront d'être gérées par les consulats et les postes.

Sur les investissements et les perspectives, c'est ce que je vous annonçais tout à l'heure, le budget a été augmenté de plus d'un million d'euros par rapport à 2022. Cette enveloppe budgétaire servira à financer notamment les prestations nécessaires au fonctionnement et à l'extension du service. France Consulaire présente un potentiel réellement important pour faciliter les démarches administratives des Français de l'étranger. On pense aux personnes qui vivent éloignées des consulats.

Cependant, diverses préoccupations et défis doivent être abordés pour garantir son efficacité et sa qualité. Ainsi, voici quelques pistes d'améliorations et de préconisations : tout d'abord renforcer la collaboration avec les conseillers de Français de l'étranger pour une meilleure intégration du service avec les acteurs locaux, développer les outils numériques et les ressources en ligne pour faciliter l'accès à l'information et réduire la charge de travail des agents, améliorer la formation des agents de la plateforme pour assurer la qualité des réponses apportées aux usagers, élargir les horaires d'ouverture du service pour résoudre les problèmes d'inégalité et d'accessibilité liés aux horaires de service à travers le monde. Je prends l'exemple d'un Français vivant aux États-Unis, France Consulaire n'existe pas encore aujourd'hui et les horaires entre 8 heures et 17 heures ne permettent pas à celui-ci de contacter France Consulaire, sauf à le faire durant ses heures de sommeil. Dernier point d'amélioration : évaluer régulièrement la performance du service pour identifier les domaines à améliorer et garantir la satisfaction des usagers.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je passe la parole à Monsieur le Vice-président.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, Vice-président de la Commission

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je me suis attaché à l'évaluation apparemment seulement budgétaire des services consulaires. C'est un document qui s'appelle « Programme 151 – Français de l'étranger, affaires consulaires ». Dans le programme 151, il y a le budget général, programme 151, projet annuel de performance annexé au nouveau projet de loi de finances pour 2023. Je m'y suis intéressé, car les retours de terrain des personnels consulaires étaient : « *nous sommes beaucoup évalués sur le nombre d'actes administratifs, d'actions administratives que nous réalisons.* », donc sur des critères quantitatifs. Nous savons combien les consulats font beaucoup de choses également qualitatives qui sont parfois chronophages. Par conséquent, j'ai voulu m'intéresser aux indicateurs budgétaires ; ensuite, cette analyse a été complétée par l'audition de Monsieur TRANNOY, qui a bien voulu répondre à nos questions.

Dans le programme 151, deux objectifs ont été définis : le premier, assez large, est de renforcer la qualité et l'efficacité du service France Consulaire, le second, plus programmatique, est de simplifier les démarches administratives. Nous savons le projet de dématérialisation derrière cet objectif. À chacun des objectifs sont attribués des indicateurs dits de performance. Je suis chercheur en science politique, j'étudie beaucoup le néolibéralisme, cela a donc fait écho au mode de pensée néolibérale dans l'État. Je vois des critères quantitatifs, qui se basent sur les principes d'efficacité, c'est-à-dire la comparaison entre le coût et le bénéfice, et l'évaluation quantitative de la productivité par agent.

Le premier indicateur est celui du nombre de documents par ETPT. Si on peut adopter le point de vue du contribuable en ce qui concerne surtout le délai de traitement des demandes, il paraît difficile d'adopter ce point de vue à partir d'une mesure comptable des documents par les services consulaires, parce que nous avons des critères qualitatifs qui devraient être pris en compte. Je pense qu'évaluer la seule productivité de chaque agent en relation au temps passé sur chaque dossier est réducteur de l'activité du consulat. Évidemment, ce fut l'objet de notre audition avec Monsieur TRANNOY ; c'est un document budgétaire. Cet indicateur ne vise qu'à accélérer la délivrance des documents, mais finalement, s'il est adopté comme critère d'évaluation, il impose une pression psychologique et procédurale très forte aux agents consulaires, bien qu'ils soient souvent en sous-effectif eu égard à la complexité et la quantité de leurs missions. Il y a également des temps humains qui, étant incompatibles avec le temps administratif moyen, demandent des agents consulaires soit une célérité plus grande, soit l'examen d'une technicité plus complexe dans le traitement de certains dossiers (professeurs en mission, entrepreneurs locaux, etc.). Ma circonscription prend en compte, entre autres, le consulat le Recife, qui est dans le Nord-est brésilien, région où la pression touristique est assez forte. Il a été intéressant de comparer ma vision avec celle de Frédéric, qui habite au Luxembourg : ces deux consulats ont une manière d'opérer et de produire complètement distincte. À propos du consulat du Luxembourg, mon collègue parle d'une usine à papier : il est là pour fournir des papiers aux Français qui les demandent. À Recife, ce n'est pas le cas. Ils s'occupent beaucoup de situation de vulnérabilité sociale très forte : par exemple, un jeune qui est échoué sur une plage parce qu'il a pris trop de drogue. Ce sont des services très chronophages qui ne sauraient être évalués de la même manière que la production des actes administratifs. La DFAE le reconnaît : la lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques, ni des spécificités des demandes en postes ni de la structure des équipes consulaires. Il y a une reconnaissance de la limite de cet indicateur.

Le second indicateur est dans la même logique : dès le traitement des documents administratifs et des demandes de titres. En fait, il indique surtout des objectifs de gain de productivité dans les délais de traitement entre délai moyen en jour, évalué d'ailleurs entre 2000 et 2021 et délai moyen projeté pour 2022, 2023, 2024 et 2025.

Au-delà de ces indicateurs, je n'ai pas dit que la DFAE en restait là au niveau des indicateurs pour savoir ce qu'il se passait dans les services consulaires, mais il faudrait prendre en compte des indicateurs un peu plus fins, qui prendraient en compte les différences régionales et le type de demandes locales que le consulat doit traiter, les différences entre les saisons. Par exemple, une saison touristique peut impacter énormément sur le consulat, d'où la création de *task forces* et centre de renfort et de soutien, ou un critère d'activités exceptionnelles, même si elles sont régulières, comme les élections, les conseils consulaires, qui imposent un flux plus ou moins tendu sur les services consulaires.

Il faudrait aussi prendre en compte la diversité et la simplicité des points d'accès aux services consulaires des consulats généraux : accueil, physique, téléphonique, locaux adaptés à différentes sortes de handicaps, la situation de fracture numérique de certains compatriotes, la qualité de résolution des cas en situation de crise, la qualité de coordination des dossiers en relation avec d'autres administrations françaises, l'intériorisation des services dans les zones éloignées du consulat, le taux moyen d'ouverture au public des consulats honoraires de la zone, etc.

On a posé la question à Monsieur TRANNOY : ces indicateurs sont-ils les seuls que vous utilisez pour évaluer les services consulaires ? Il a répondu négativement que l'évaluation se faisait poste par poste. En revanche, il n'a pas indiqué les critères qui étaient utilisés. On pourra peut-être en reparler ; la question des critères utilisés subsiste. Surtout, je trouve important de ne pas faire que les indicateurs mettent une pression non nécessaire sur les personnels consulaires. Je rends d'ailleurs un hommage aux personnels consulaires qui ne ménagent jamais leur temps pour des demandes qualitatives, qui, justement, ne sont pas prises en compte par ces indicateurs et qui font justement la différence entre un consulat extraordinaire et un consulat moyen. De ce point de vue, je n'ai rencontré que des consulats extraordinaires. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur SCHAULI, vous souhaitez ajouter quelques mots.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élu de la circonscription du Benelux

Effectivement, nous avons comparé des pommes avec des poires. C'était l'objectif dans la discussion tenue avec Monsieur TRANNOY. Il est impossible de comparer une personne qui s'occupe de touristes au fin fond du Brésil avec une autre qui se chargera de papiers. Il y a de multiples autres activités qui sont difficilement quantifiables et prendront beaucoup de temps. Il s'agit du grand questionnement.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame la Présidente.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, Présidente de la Commission

Au sujet des consulats qui offrent un service extraordinaire, il y en a. J'ai la chance de bénéficier de ce service extraordinaire à Bahreïn. Au-delà de la quantité, c'est la qualité : l'écoute, la gentillesse, l'attention font toute la différence. Il y a ainsi des postes où il existe une excellente satisfaction.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avant de passer aux résolutions, je vous propose des échanges avec la salle. J'ai noté une demande de parole de Monsieur MAYRAND.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu de la circonscription d'Europe Centrale et Orientale (y compris Russie)

Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues. Ce que vous montrez est le programme 151, c'est donc le projet de loi de finances. Les indicateurs qui y sont indiqués ne sont pas des indicateurs humains ou pour les ressources humaines. Ça fait partie du projet de loi de finances organique, c'est-à-dire qu'il y a des missions, des actions, des indicateurs qui correspondent uniquement à des indicateurs budgétaires et qui ne sont pas là pour être appréciés d'un point de vue humain, ni même pour estimer le personnel. Je me permets de vous le dire, en tant que Vice-président de la commission des finances, parce que nous avons eu une formation très utile sur le projet de loi de finances – j'en remercie d'ailleurs l'administration pour son organisation – d'explication du fonctionnement. Vous avez un peu empiété sur le domaine financier et je me permets de vous dire que ce que vous avez présenté sur les bourses scolaires n'est pas exact : il n'y a pas eu d'augmentation, on est revenu au montant de 2021, le chiffre que vous avez indiqué est complètement faux et farfelu. Je tenais quand même à vous le dire. On est revenu au montant de 105 millions d'euros dans le programme 151 pour les bourses scolaires. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Une réaction, Monsieur le Vice-président.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, Vice-président de la Commission

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je ne peux commenter la partie préparée par mon collègue, que j'ai lue. Il vous répondra lorsqu'il sera présent. Il aurait pu vous répondre, mais vous avez choisi de ne pas faire ce choix.

Je suis d'accord avec vous, ce sont des indicateurs budgétaires. Cela ne signifie pas qu'ils doivent être obligatoirement chiffrés, ou en tout cas, les indicateurs peuvent être une mesure de la qualité d'un service. Lorsque vous prenez les indicateurs, ils sont quantitatifs, faits à partir d'actes répétitifs, et non pas à partir d'une évaluation qui peut être faite localement. Rien n'oblige des indicateurs budgétaires à mesurer exclusivement des actes répétitifs. Ils peuvent mesurer une évaluation qualitative. Ce n'est pas parce que c'est un budget que l'indicateur doit indiquer uniquement des actes quantitatifs. Je le sais parce que j'ai monté une loi de finances au Brésil pour une province. Il y a des possibilités de faire des indicateurs plus qualitatifs que quantitatifs.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur EPELBAUM.

Monsieur Gérard EPELBAUM, conseiller élu de la circonscription des États-Unis

Bonjour, je suis président du conseil consulaire à New York. Je voulais souligner une expérience faite à New York dans la qualité du service délivré. Le consulat de New York fait des nocturnes, et dédie les jeudis après-midi aux personnes qui n'ont pas la capacité ou les outils informatiques pour faire toutes les démarches. Il s'agit principalement de personnes âgées, ce qui est beaucoup plus chronophage que d'accomplir des démarches informatisées.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur ARNULF.

Monsieur Nicolas ARNULF, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Juste pour vous signaler, chers collègues, n'hésitez pas à nous solliciter à la commission des finances. Ce sont des travaux que nous avons menés dans le cadre de l'examen du projet de loi. Nous pouvons tout à fait vous aider dans les réflexions à venir.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

D'autres demandes de prises de parole.

Je passe la parole à Madame la Présidente.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, Présidente de la Commission

Je tenais à revenir sur une expérience que nous avons vécue. Nous avons eu la chance, les membres du bureau de la commission des lois, de visiter le site de France Consulaire. C'est une visite qui m'a beaucoup marquée, car elle a véritablement permis de voir la partie immergée de l'iceberg. Il y a le discours, la perception des faits et les faits eux-mêmes. Il était intéressant de se voir présenter ce dispositif, récent, mis en œuvre au mois d'octobre 2021. Croyez-moi, chers collègues, on ne nous ment pas.

Ce qui est en train d'être mis en place est formidable, demande énormément de travail. C'est très bien pensé. Le fait d'avoir vu sur site, comment le déploiement est mis en place, pourquoi parmi les ETPT qui peuvent être créés, certains restent en administration centrale et non pas vers les postes. Il y a aussi ce besoin en administration centrale pour justement permettre cette dématérialisation. De nouveau, un chaleureux remerciement pour cette expérience, très constructive et qui nous a permis de voir la partie immergée de l'iceberg. Nous en sommes tous ressortis enthousiastes et positifs.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Ce fut effectivement une très belle visite.

Et merci à notre collègue Daphna : tu es à l'origine de cette demande. Un grand remerciement, aussi, à Géraldine ESCALE, qui nous a accompagnés avec un très grand enthousiasme. C'était très inspirant.

Passons aux résolutions. Monsieur SCHAULI pour la première résolution.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élu de la circonscription du Benelux

À la suite de ce rapport, nous vous proposons trois résolutions. La première est sur l'état des lieux sur les services consulaires.

Vu :

- l'annexe au projet de loi de finances (PLF) pour 2023, programme 151 « Français à l'étranger et Affaires consulaires » ;
- la précédente résolution LOI/R12/10.22, et la réponse apportée par la DFAE indiquant : *“Outre le rapport du gouvernement remis chaque année à l'Assemblée des Français à l'étranger (AFE), la Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) intervient lors de chaque session de l'AFE afin de présenter la situation de l'administration consulaire et ses principales évolutions. Cette direction saisira ainsi cette occasion de présentation devant l'ensemble des membres de l'Assemblée pour mettre l'accent, lors de la session de mars prochain [2023], sur les points soulevés par la présente résolution ; elle n'envisage toutefois pas de rapport dédié à ce stade.”*

Considérant :

- que ni le rapport annuel du Gouvernement concernant les Français de l'étranger, ni les interventions de la DFAE et du ministre délégué lors de la 38^e session, ni l'audition du directeur adjoint de la DFAE réalisée le 28 mars 2023 devant la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires n'ont apporté les éléments suffisants à une évaluation précise des services consulaires ;
- les annonces du ministre délégué en charge des Français de l'étranger lors de l'Assemblée plénière le lundi 27 mars 2023 concernant les augmentations d'effectifs dans les postes consulaires pour les quatre prochaines années ;
- la difficulté d'évaluer les services consulaires en tenant compte à la fois de leur complexité, leur diversité et leurs spécificités locales et régionales ;
- les difficultés de fonctionnement constatées dans les postes consulaires et les problèmes actuellement rencontrés dans la prise de rendez-vous ;
- le manque de visibilité sur l'avenir des services consulaires,

Demande :

- que lui soit communiqué un état des lieux annuel complet, ventilé par consulat, des différents actes réalisés et en attente, ainsi que le nombre d'agents pour réaliser ces actes ;
- qu'une évaluation soit réalisée sur l'adéquation et la répartition des moyens humains (titulaires et agents de droit local) dans l'ensemble des postes consulaires et que ses résultats lui soient communiqués en fin de chaque année ;
- que lui soit communiqué un état des lieux annuel concernant les moyens mobilisés et les activités du « Centre de soutien et de renfort consulaire » de Nantes, ainsi que le dispositif permettant la réalisation de missions consulaires ponctuelles.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il des demandes de prises de parole ?

Passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La résolution n° 1 est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour la deuxième résolution, je passe à la parole à Madame SOUIHI.

Madame Warda SOUIHI, conseillère élue de la circonscription des États-Unis

Merci. La résolution concerne l'amélioration et l'adaptation du service « France Consulaire » pour mieux répondre aux besoins des Français de l'étranger.

Vu :

- la loi de finances n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 pour 2023 ;
- le PLF pour 2023 prévoyant une enveloppe budgétaire de 2,3 millions d'euros en autorisations d'engagement et 1,9 million d'euros en crédits de paiement pour le développement et la généralisation du dispositif « France Consulaire » ;
- l'annexe au projet de loi de finances pour 2023, programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires ».

Considérant :

- que l'expérimentation France Consulaire a été lancée le 13 octobre 2021 dans cinq pays pilotes et devait être généralisée dans tous les pays de l'Union européenne avant la fin 2022 ;
- que le budget alloué à France Consulaire pour 2023 a été augmenté pour améliorer l'efficacité et répondre aux attentes des Français de l'étranger ;

- que plusieurs questions et préoccupations ont été soulevées concernant la qualité des réponses apportées par ce service, les horaires d'ouverture, et l'allongement potentiel des temps d'attente pour les demandes effectuées par téléphone ;
- que les conseillers des Français de l'étranger n'ont pas été suffisamment informés et associés à la démarche ;
- que diverses préconisations d'amélioration et d'adaptation du service France Consulaire ont été proposées par les usagers,

Demande :

- que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères renforce la collaboration avec les conseillers des Français de l'étranger, en les impliquant davantage dans le développement et l'amélioration du service France Consulaire et en leur communiquant régulièrement des informations sur les développements et les enjeux de ce nouveau service public ;
- que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères mette en place des outils numériques et des ressources en ligne, tels que des FAQ, des tutoriels ou des webinaires, pour faciliter l'accès à l'information pour les Français de l'étranger et optimiser la gestion des demandes ;
- que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères développe l'offre de formation des agents de France Consulaire sur les spécificités locales et les procédures consulaires des différents pays, en collaboration étroite avec les consulats et les conseillers des Français de l'étranger ;
- que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères élargisse les horaires d'ouverture du service France Consulaire pour couvrir plusieurs fuseaux horaires et améliorer l'accessibilité pour les Français de l'étranger résidant en dehors de l'Europe ;
- que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères mette en place des évaluations régulières de la performance de France Consulaire pour identifier les domaines à améliorer et garantir la satisfaction des usagers, en prenant en compte des retours d'expérience des usagers, des consulats et des conseillers des Français de l'étranger.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité en commission.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avez-vous des demandes de prises de parole ?

Madame POZNANSKI.

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, conseillère élue de la circonscription d'Israël et Territoires palestiniens

Chers collègues. J'ai un problème avec cette résolution. Je préférerais que nous la mettions en attente. Je vous explique pourquoi.

Sur la base juridique, vous êtes carrément sur la compétence de la commission des finances. Sur les demandes, je vous aurais proposé de laisser que le bureau fasse une note sur notre visite à France Consulaire hier. On vous l'envoie à tous ensuite, car, pour l'instant, vous êtes loin de la réalité. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

À la suite de notre visite, on s'était mis d'accord pour composer une note du bureau.

Madame la présidente.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, Présidente de la Commission

À la décharge de l'auteur de la résolution, souvenez-vous du *timing*. Cette résolution a été adoptée avant la visite de France Consulaire. Nous étions contraints de transmettre nos résolutions à temps, ce qui n'était pas compatible avec la visite de France Consulaire, comme vous le savez tous.

Madame Warda SOUIHI, conseillère élue de la circonscription des États-Unis

Sur le champ de compétences, il me semble d'abord que France Consulaire concerne bien la commission des lois. Néanmoins, une collaboration avec la commission des finances serait vraiment intéressante.

Il ne me semble pas que nous soyons en dehors des réalités. Pour avoir moi-même visité France Consulaire hier, il y a peut-être des précisions à apporter. Comme le rappelle la Présidente de la commission, la visite a été effectuée hier et les résolutions ont été envoyées au secrétariat général avant cette visite, donc c'est un point à noter. Il me semble qu'en attente des publications d'éléments formels par le ministère, ces éléments sont tout à fait actuels et vérifiés.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Question de Monsieur BENHAÏM.

Monsieur Avraham BENHAÏM, conseiller élu de la circonscription d’Afrique Centrale, australe et orientale

Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente de la commission des lois, Madame la rapporteure. Il y a une chose qui me choque, c’est que vous prenez des résolutions avant même d’avoir vu France Consulaire. Il me paraît étonnant de prendre des résolutions anticipées sur des choses que vous n’avez pas vues. Cela me pose un problème de voter sur quelque chose dont la rédaction a été faite avant la visite. Je pense qu’il faut revoir cette résolution pour la prochaine fois.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l’Assemblée des Français de l’étranger
Madame SOUIHI.

Madame Warda SOUIHI, conseillère élue de la circonscription des États-Unis

Les éléments et les demandes sont tout à fait actuels. Tant qu’il n’y a pas de note officielle du ministère, ces demandes sont actuelles. On ne devrait pas s’en priver, me semble-t-il.

Quant à la visite, mon cher collègue, elle était à l’initiative de ma chère collègue, membre du bureau de l’AFE. Initialement prévue pour les seuls membres du bureau de l’AFE, elle a ensuite été étendue aux volontaires de la commission des lois. Il me semble que priver les Français de l’étranger de ces demandes serait un non-sens.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l’Assemblée des Français de l’étranger
M. SCHAULI, et ensuite on prend une décision.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élu de la circonscription du Benelux

Je complète les propos de Warda SOUIHI.

Cette demande a été votée à l’unanimité. Les demandes restent les mêmes avant et après la visite ; il n’existe pas de souci particulier. C’est une demande d’explication écrite en plus de la visite. Sachant que nous avons voté en commission à l’unanimité avec l’ensemble des groupes, nous maintenons notre résolution.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l’Assemblée des Français de l’étranger
Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Qui vote pour ?

La résolution n° 2 est adoptée à la majorité, par 43 voix favorables et 19 abstentions.

Applaudissements dans la salle.

Passons à la troisième résolution. Monsieur le Vice-président.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, Vice-président de la Commission

La troisième résolution est liée à l’évaluation des services consulaires.

Vu :

- le « Programme 151 : Français à l’étranger et affaires consulaires » du « Budget général – Programme 151 – Projets annuels de performances – Annexe au projet de loi de finances pour 2023 ».

Considérant :

- la difficulté d’évaluer les services consulaires en tenant compte à la fois de leur complexité, de leur diversité, et de leurs spécificités locales et régionales ;

- que les indicateurs utilisés par la Direction des Français à l’étranger et de l’administration consulaire (DFAE) dans le cadre du Programme 151 correspondant à l’objectif « Renforcer la qualité et l’efficacité du service consulaire » sont le « Nombre de documents délivrés par ETPT », et les « Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres » ;

- l’indicateur « Nombre de documents délivrés par ETPT », pour lequel la DFAE indique que « La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques, car il ne tient compte ni des spécificités du traitement des demandes en poste [...] ni de la structure des équipes consulaires » ;

- la nature essentiellement quantitative des indicateurs utilisés par la DFAE pour réaliser l’évaluation des services consulaires.

Demande :

- que la DFAE, en vue de la préparation du projet de loi de finances 2024, associe les conseillers des Français de l’étranger dans l’identification de critères qualitatifs permettant de compléter les indicateurs quantitatifs déjà utilisés dans les précédents projets de loi de finances, et que la commission des lois, règlements et affaires consulaires soit informée des résultats de cette initiative.

Dans le document annexe à la loi de finances 2023, la DFAE indique que les mêmes indicateurs utilisés en 2022 ont été utilisés en 2023. C'est aussi une suggestion : essayer de revoir pour le PLF 2024 cette évaluation. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger
Des demandes de parole ? Monsieur ARNULF.

Monsieur Nicolas ARNULF, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord
Dans un premier temps, je réitère notre proposition de travailler avec vous.
Je voudrais savoir comment la commission a identifié qui décide de ces critères. Avons-nous une capacité à l'AFE de demander à modifier la structure du PLF ? Je n'en suis pas certain.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger
D'autres demandes de prises de parole ? Madame RAHAL, puis Monsieur MAYRAND.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord
Pour donner un complément d'information à Monsieur ARNULF, c'était dans le cadre d'ajout d'indicateurs pour être plus performant. Il ne s'agit pas de changer les indicateurs, mais d'en ajouter.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu de la circonscription d'Europe Centrale et Orientale (y compris Russie)

Merci, Madame la Présidente. Je comprends la demande d'avoir des indicateurs qui ne soient pas que financiers et apportent des critères qualitatifs. C'est très louable, mais ce n'est pas une loi de finances. Les critères indiqués dans la loi de finances sont indiqués dans le cadre d'une loi organique, qui fonctionne par mission. Vous utilisez un document, la loi de finances, pour insérer des indicateurs. Il n'y a pas de critère qualitatif dans une loi de finances en France. Dans le programme 151, ce sont des critères d'évaluation fournis par Bercy. Je pense que l'AFE peut proposer des choses, mais ce n'est pas elle qui rédige la loi de finances 2024. Je suis désolé. C'est vrai que les indicateurs évoluent dans le temps, et il est possible de demander à Bercy une évolution des indicateurs. Toutefois, il s'agit là d'un problème technique.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger
Monsieur le Vice-président.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, Vice-président de la Commission
Monsieur MAYRAND, j'ai bien compris votre première intervention, tout comme votre deuxième intervention, qui en est la répétition. Mais, je ne suis pas d'accord. Je me suis déjà occupé de créer une loi de financement, pour ma partie : nous ne sommes pas obligés de mesurer des actes quantitatifs. Évidemment, les indicateurs sont quantitatifs, mais ils peuvent mesurer des choses qualitatives. Seulement, nous n'avons pas l'habitude de faire cela. En fait, le problème rencontré survient lorsque j'échange avec des consuls ou des consuls adjoints qui me disent qu'ils sont évalués sur des critères quantitatifs (au nombre d'actes effectués). Or, quand je demande à Monsieur TRANNOY les autres critères utilisés, il n'en a pas exposé en audition. Ainsi, on finit par mesurer les services consulaires exactement de la façon suivante : on fait une pression sur les agents pour qu'ils produisent des actes. Or, nous savons que les consulats ne doivent pas faire que cela. Les meilleurs consulats sont justement ceux qui ne font pas que cela. Il aurait fallu que nous poursuivions davantage l'analyse avec Monsieur TRANNOY, mais je suis convaincu qu'une loi budgétaire ne doit pas seulement être symbolique.

Nous ne demandons pas à imposer à un gouvernement les indicateurs pour ses propres politiques publiques ni à changer les objectifs. En revanche, nous demandons à ce qu'ils prennent le pouls des conseillers des Français de l'étranger qui ont vu reconnaître par la République française leurs compétences à pouvoir parler pour les Français de l'étranger et pour exprimer au Gouvernement des problèmes qui leur sont spécifiques. Il conviendrait peut-être de faire une petite consultation pour demander quels critères seraient les meilleurs pour évaluer les services consulaires. Que cela rentre ensuite dans la loi du budget gouvernemental, c'est une autre étape dans laquelle je ne me mêlerai pas. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger
Monsieur SCHAULI.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élu de la circonscription du Benelux

On parlait de loi de finances et on demandait des critères qualitatifs. Certains affirment que ça n'existe pas, d'autres avancent qu'à priori, ça existe. En conséquence, je laisse ces derniers s'exprimer pour les entendre à ce propos.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame la Directrice.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Je ne vais pas seulement évoquer les critères. La discussion est intéressante.

Toutefois, lorsque vous avez présenté, au début, les activités des consulats, il n'y avait que les titres. Il manque une énorme partie de l'action consulaire, qui est la protection consulaire. Le fait de ne pas la présenter ici fausse complètement tout le débat que vous tenez actuellement. L'action de nos postes est évidemment évaluée par nous, qui gérons l'action consulaire, mais le fait de ne pas présenter la protection consulaire, les déplacements illicites d'enfants, la gestion des décès, les violences, l'action sociale dans toutes ses formes, les visites aux détenus fausse votre discussion. C'est cela qui m'a fait réagir tout à l'heure.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élu de la circonscription du Benelux

Effectivement, tout à l'heure, dans les propos que nous avons tenus, un certain nombre de tâches s'ajoutent bien entendu à cette fameuse usine à papier. Dans la partie du rapport présenté, il y aura une présentation détaillée de tous les autres services.

Ce qui pose problème aux usagers, le problème principal est celui des papiers. Tout le reste qui est chronophage, et difficilement quantifiable, comme visiter quelqu'un dans une prison ou accompagner quelqu'un qui a des difficultés sociales, une personne française dans la rue et qu'il faut aider. Ce point est à prendre en compte, mais reste fort difficile à évaluer. C'est justement pour ces raisons que nous demandons ces critères qualitatifs parce que les indicateurs quantitatifs correspondent uniquement à ce qu'on veut juger, ce que l'utilisateur va juger.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur BOHEME.

Monsieur Florian BOHEME, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Je vous remercie, Madame la Présidente. Ce débat a le mérite de montrer que des élus peuvent aussi faire des propositions, qu'en effet, elles sont parfois imparfaites, mais nous travaillons finalement en peu de temps. Nous ne sommes pas là pour faire des propositions parfaites, mais pour susciter des débats et faire en sorte que les choses avancent positivement.

Quand on évoque des indicateurs qualitatifs à la place d'indicateurs quantitatifs, quand on évoque la qualité des services rendus aux usagers, aux citoyens, à nos compatriotes, c'est quelque chose qui nous paraît extrêmement important.

Le groupe écologie et solidarité soutiendra en effet cette résolution, parce que nous avons besoin d'une qualité du service public consulaire. Nous avons besoin d'analyser et d'auditer cette qualité du service public consulaire. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame POZNANSKI-BENHAMOU.

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, conseillère élue de la circonscription d'Israël et Territoires palestiniens

Chers collègues, quand on parle d'indicateurs quantitatifs, il est clair que vous êtes dans le champ de compétences de la commission des finances. Lorsque vous allez sur ces thèmes, il serait bon de faire une résolution commune avec cette commission.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

D'autres demandes de prises de parole ? Passons au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

La résolution n° 3 est adoptée à la majorité, par 49 voix favorables et 11 abstentions.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

En conclusion, Madame la Présidente ?

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, Présidente de la Commission

Chers collègues, merci pour cette attention toute particulière que vous accordez aux travaux de la commission des lois. Ce furent des échanges fort intéressants. À la décharge de mes collègues, ce qui vous a été présenté n'est pas exhaustif, ce qui peut expliquer que certaines informations n'apparaissent pas. Cependant, je pense qu'elles figureront dans le rapport final publié. Merci à tous pour votre participation, toujours très enrichissante.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Je vous souhaite une bonne soirée.

Applaudissements dans la salle.

La séance est levée à 18 heures 34.

VENDREDI 31 MARS 2023

La séance est ouverte à 8 heures 30 sous la présidence de Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue des Français des Pays-Bas à l'AFE pour la circonscription du Benelux.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES, DU MONDE COMBATTANT, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Dès lundi, je vous avais prévenus que des commissions avaient été changées. Dans notre commission, nous notons la présence d'une nouvelle Vice-présidente qui est Madame Michèle MALIVEL. Vous la connaissez tous. Cette semaine, elle a travaillé dans des conditions difficiles et nous sommes ravis de la voir, aujourd'hui, à nos côtés.

Madame Michèle MALIVEL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

J'observe que la parité est parfaitement respectée dans la commission des affaires sociales.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous commençons la présentation des travaux de la commission des affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation. Je passe tout de suite la parole à Monsieur Florian BOHEME.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la commission des affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Bonjour à tous et à toutes. Merci, Madame la Présidente. En fait, je savais que le jeudi n'était pas le bon jour parce que nous n'avions pas encore terminé les travaux. Cependant, je crois que le vendredi matin à 8 h 30 n'est pas non plus une bonne idée puisque nos collègues ne sont pas encore arrivés. Ce n'est pas grave, car nous avons travaillé toute la semaine et nous vous ferons la restitution des travaux de la commission. En revanche, nous n'avons pas la présentation non plus. Par conséquent, nous attendons que la présentation arrive pour commencer ces travaux.

En attendant, cette semaine, nous avons lancé différents travaux dont le fil rouge est la défense des droits des Françaises et des Français de l'étranger face aux actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique pour les agents et en milieu scolaire, tant pour les élèves que pour les personnels. Nous avons aussi abordé la défense des droits des usagers au sein du service public consulaire, mais aussi la défense des droits de nos compatriotes bénéficiaires d'une aide sociale, défense des droits des enfants en situation de handicap, défense des droits des femmes par le renforcement des liens entre les institutions, défense du droit à une fin de vie respectueuse.

Je salue l'ensemble de mes collègues pour rappeler que ces travaux ont été menés dans la sérénité des débats, non sans une confrontation des positions qui s'est toujours bien déroulée. Je souhaite la bienvenue à Michèle MALIVEL comme Vice-présidente de la commission des affaires sociales. D'ailleurs, dans quelques instants, elle rapportera l'un des contenus de cet atelier.

Si la commission a changé de nom, ce ne sont pas pour des raisons cosmétiques. Elle s'appelle désormais la Commission des affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation. Auparavant, la commission évoquait les anciens combattants. Cette nouvelle appellation du monde combattant est une mise en conformité avec la loi. En effet, le nom de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre se dénomme désormais l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG).

S'agissant du handicap, Khadija BELBACHIR-BELCAID du Maroc et Chantal PICHARLES de la Grèce sont les deux rapporteuses de ce thème. Nous avons auditionné de nombreux acteurs s'agissant du handicap, notamment Caroline ROUSSE, directrice de la Maison des personnes handicapées (MDPH) de la Meuse (55). Nous avons aussi auditionné en visio une mère en situation de handicap. Il s'agissait de Caroline TALMAN qui réside à Phnom Penh. Par ailleurs, nos collègues ont participé à des auditions conjointes avec la commission de l'enseignement.

Madame Khadija BELBACHIR-BELCAID, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Je vous présente le fonctionnement des MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), c'est-à-dire le parcours d'une demande de dossier pour le handicap. Nous nous sommes focalisés sur les demandes MDPH pour obtenir une allocation enfant handicapée ou adulte handicapée. Les MDPH sont les Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées. Ces maisons départementales sont toutes indépendantes les unes des autres.

Aucune structure ne les chapeaute. En 2021, environ 4,710 millions de décisions de dossiers ont été traitées par les MDPH dont 1 700 pour MSH. Ce qui démontre que les demandes des Français de l'étranger sont complètement noyées dans la masse des autres dossiers.

Par ailleurs, aucune MDPH n'est attitrée pour les Français de l'étranger, contrairement à ce que nous avons entendu. Chaque personne est libre d'envoyer sa première demande à la MDPH de son choix qui répond dans un délai réglementaire de quatre mois. Au-delà de ce délai, l'absence de réponse vaut rejet et peut faire l'objet d'un recours.

En ce qui concerne la première demande, différentes pièces sont exigées. Par exemple, les enfants qui ont besoin d'une MSH (Maison de la Santé et du Handicap) enverront un formulaire Cerfa unique de demande et un certificat médical du médecin-conseil du poste (un spécialiste) ou bien celui, le cas échéant, du médecin scolaire.

Attention, car un handicap n'est pas toujours visible. C'est la raison pour laquelle des précisions sont demandées concernant le « fonctionnel » et les besoins de l'enfant. Pour les enfants non scolarisés, il faut obtenir une pièce justificative : le GEVA-sco (Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation). Ce guide sera complété par l'équipe éducative et permettra de connaître le plus précisément possible l'environnement dans lequel l'enfant évolue.

Nous savons que les familles envoient une demande à la MDPH de leur choix, toutefois il est préférable de l'apporter au service social du poste et de conseiller au poste de transmettre le dossier à la MASAS (Mission de l'Aide à la Scolarité et de l'Action Sociale), c'est-à-dire le service social de la DFAE (Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire). Ce service accompagne les postes, centralise les dossiers, lance une opération et oriente vers une MDPH précise.

Chacune des MDPH étant autonome, il arrive que, par méconnaissance, une MDPH refuse un dossier. Par exemple, quand ils lisent une adresse à l'étranger et qu'ils en déduisent que cette demande ne ressort pas de leurs compétences. Par conséquent, l'information jouera un rôle capital pour que toutes les MDPH bénéficient du même niveau d'informations. De ce fait, la DFAE informe toutes les MDPH. Cependant, avec la transmission Paris Poste, il faut savoir que l'adresse de la valise diplomatique subit des problèmes techniques.

Le renouvellement de dossier se déroule de la même façon. Toutefois, le renouvellement du dossier ne s'effectue qu'à la MDPH qui a déjà traité les droits. Nous ne pouvons pas choisir une MDPH au hasard. Il est important de savoir aussi que l'attribution du taux de handicap est une aide humaine : un AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap). Ce taux de handicap est fixé pour une année scolaire. Auparavant, ce dossier était renouvelé tous les ans. Cette démarche était pesante pour les familles et pour les cas lourds qui nécessitent une couverture de multiples aides. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

La MDPH détermine le besoin ou non d'une MSH, soit en étant individualisée (en charge d'un seul élève), soit mutualisée (en charge de plusieurs élèves) quand le besoin n'est pas continu. La MDPH détermine également le nombre d'heures d'accompagnement ainsi que les données de l'intervention.

En revanche, les MSH mutualisées agissent dans le cadre de l'AEFE par la convention tripartite Établissement-Parent-MSH. Cette équipe déterminera le volume horaire nécessaire.

Prochainement, une Conférence nationale sur le handicap se réunira en avril 2023. Cette conférence se réunit tous les trois ans sous l'égide du Président de la République. Nous avons émis le vœu que les Français de l'étranger y soient associés. Ce vœu fera l'objet d'une résolution que nous vous présenterons. J'ajoute que, hormis quelques différences administratives, la démarche est la même pour obtenir des allocations aux adultes handicapés. Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci beaucoup. Il faut retenir que la taille des postes consulaires y joue pour beaucoup. Les parents sont parfois désemparés face à ces démarches administratives parce qu'ils ne les connaissent pas. Ce travail est bien suivi par nos postes consulaires. Les parents doivent d'abord prendre attache avec l'AEFE et aussi du poste consulaire. Ainsi, leurs démarches seront identifiées avec la MDPH. Nous savons aussi que certaines MDPH sont complètement embouteillées et rallongent les délais d'instruction auxquels il faut rajouter les délais d'acheminement d'une adresse à l'étranger. Parfois, des dossiers mettent du temps à aboutir.

En ce qui concerne les résolutions, nous proposons sur le handicap une première résolution qui sera précisée par Chantal PICHARLES. Dans cette première résolution et dans une logique de droit à l'information, finalement, nous nous apercevons auprès de l'administration que les informations sur « Vivre son handicap à l'étranger » ne sont pas toujours actualisées. Le site Internet France Diplomatie n'affiche qu'une courte page sur le handicap et l'expatriation sans beaucoup d'informations.

Cette résolution a pour objet de proposer et de demander à l'administration la réalisation d'un guide sur le handicap à l'étranger. Quand nous disons « travailler avec l'administration », nous voulons dire travailler avec l'ensemble des associations représentatives. Je pense à la fois aux associations représentatives des Français de

l'étranger, mais aussi aux associations représentatives du monde du handicap en France. En effet, elles sont puissantes et connaissent le sujet. Cette résolution présente la création d'un guide des questions du handicap des Français de l'étranger en concertation avec les associations représentatives des administrations concernées et des élus des Français à l'étranger.

Cette résolution demande la création d'un page spécifique « *Vivre à l'étranger avec un handicap* » sur le site Internet <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr>. Ce site dépend de l'État et du ministère délégué pour les personnes handicapées. Il présente deux pages sur le handicap. La première page s'intitule « *Étudier à l'étranger en situation de handicap* » et le deuxième onglet s'intitule « *Voyager à l'étranger en situation de handicap* ». Par conséquent, vous constatez qu'il manque l'essentiel, à savoir « *Vivre à l'étranger en situation de handicap* ». Le but de cette résolution est que ce site de l'État français puisse intégrer cette page spécifique. Notez que cette résolution a été votée à l'unanimité par la Commission.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il des prises de paroles ? Nous entendrons Monsieur CHATEAU-DUCOS, puis Monsieur RALLE ANDREOLI.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, conseiller élu de la circonscription du Benelux

De nouveau, comme hier, dans le « Vu », le rapport est celui des Français de l'étranger, sinon il n'a pas de valeur juridique. Il faudra préciser que ce rapport a été commandité par la Commission des affaires sociales de l'AFE. Sans cette précision, ce rapport ne devient qu'un « Considérant ».

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et la formation

Je te remercie Alexandre de me rappeler le fait que je devais remercier sincèrement et chaleureusement Anne BOULO pour ce travail, ainsi que Guy SAVERY. En effet, nous ajouterons : « *Vu le rapport de l'Assemblée des Français de l'étranger, présenté par Anne BOULO et Guy SAVERY en 2018 intitulé Handicap et vie à l'étranger* ».

Monsieur François RALLE ANDREOLI, conseiller élu de la circonscription d'Espagne

Je félicite la commission pour ce travail effectué aussi en commun avec la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles et de la francophonie. Il est fondamental de conseiller aux familles de passer par le poste. Ainsi, ce passage par le poste donne une visibilité sur l'ensemble des enfants de nos compatriotes en situation de handicap, mais aussi ils sont inscrits automatiquement dans la réponse de la MDPH et leurs droits à une AEEH (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé) sont ouverts. Cette AEEH est une aide sans condition de ressources et les familles la méconnaissent. Cette information ne circule pas toujours dans les MDPH. Merci beaucoup.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et la formation

Je te remercie François. Il est vrai que la commission de l'éducation rapportera sur le sujet. Vous aviez effectué des travaux sur la question. Le déploiement du dispositif avec la réalisation à 100 % est en cours. Or, nous croyons que l'enveloppe a été consommée à 100 %. Ce qui montre que le dispositif fonctionne bien et qu'il faut continuer à le faire connaître.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il des demandes d'autres prises de paroles ? Je procède au vote de cette première résolution. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et la formation

La seconde résolution propose une participation de l'Assemblée des Français de l'Étranger à la conférence nationale du handicap. Cette conférence est inscrite dans la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances. En France, cette loi sanctuarise les politiques du handicap.

Vu la loi 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France qui rappelle que nous avons un mandat sur toutes les questions concernant les Français de l'étranger.

Considérant que les Français de l'étranger sont aussi concernés par les politiques publiques relatives au handicap, nous demandons à Monsieur Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et à Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée chargée des Personnes handicapées et à Monsieur et Olivier Becht, ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères chargée du Commerce extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger, d'inviter les représentants de l'Assemblée des Français de l'Étranger à participer à la prochaine conférence nationale du handicap qui se tiendra au printemps 2023.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il des demandes d'autres prises de paroles ? Je procède au vote de cette deuxième résolution. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci à Khadija BELBACHIR BELCAID.

Madame Chantal PICHARLES, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Je ne vais pas être très longue. Nous avons reçu Caroline TALMAN, une mère de famille qui réside au Cambodge pour un témoignage de son parcours. Elle est mère d'un enfant porteur de handicaps et elle a voulu témoigner de son parcours pour la reconnaissance du handicap de son enfant par la MDPH de Paris à la suite de son déménagement au Cambodge à la rentrée dernière.

Elle a constaté qu'aucune continuité de droits n'existait pour l'allocation dans le cadre de son déménagement. Les démarches devaient toutes être recommencées. Elle a constaté également que les informations sur les différentes plateformes étaient erronées et opaques. Elle a subi la perte des droits. En revanche, elle a été soutenue par l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire de Phnom Penh. Aucune difficulté d'accompagnement n'est à signaler de la part du service social du consulat.

Par conséquent, elle a subi une perte de droits de septembre à janvier. Elle souhaiterait que son parcours ne soit pas interrompu dans son déménagement, vu la complexité de la démarche. Elle envisage de créer une association pour informer et aider les familles qui se débattent dans des situations similaires. Elle a dû mener un parcours du combattant. Je vous remercie.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Pour l'instant, cette initiative reste locale. Toutefois, si une association se crée dans la sphère des Français de l'étranger pour accompagner les questions du handicap, je pense que même l'administration considérerait cette initiative d'un œil bienveillant. À chaque fois que des acteurs de la société civile s'engagent avec une expertise sur un dossier spécifique, cet engagement permet de fluidifier les relations avec l'administration.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu de la circonscription de la Péninsule ibérique

Je veux apporter un témoignage à propos d'une association dont j'étais à l'origine de la création. Il s'agit d'une association basée à Barcelone appelée Aledas. Elle aide les enfants en difficultés d'apprentissage. Nous avons mis en place une dizaine, à l'époque, d'AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire) financés par les parents. Il s'agissait d'un modèle à dupliquer. Au mois de novembre prochain, un congrès se tiendra à Barcelone en faveur des enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage. J'en fais la publicité. Il serait aussi judicieux d'auditionner les responsables de cette association qui existe depuis huit ans.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci Renaud. Je propose que nous abordions le volet spécifique aux affaires sociales comme l'indique le nom de cette commission. Cette fois-ci, notre commission s'est attachée à deux sujets principaux. Le premier sujet concerne l'audition des élus conseillers de l'étranger pour qu'ils puissent nous restituer ce qu'il se passe dans leur pays. Nous écouterons Michèle MALIVEL sur cette question dans quelques instants. Le deuxième sujet avec

Franck abordera l'actualité des affaires sociales avec la tenue de la commission permanente des affaires sociales. Celle-ci s'est tenue quelques jours avant l'AFE.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu de la circonscription d'Asie Océanie

Nous avons rencontré nos collègues Rada et Alexandre. Ils sont venus nous parler de la Commission nationale des affaires sociales. Ensuite, nous avons rencontré une équipe MASAS (Mission de l'Aide à la scolarité et de l'action sociale) dirigée par Diane ROESER, avec laquelle nous avons eu un bel échange. Merci à nos collègues et à cette équipe.

Par des points essentiels, je vais vous montrer ce que ces aides sociales représentent. Le budget est important. Il s'évalue à 15,2 M€. Il a été augmenté régulièrement en passant de 13,5 M€ en 2019 à 15,2 M€ en 2023. Ces chiffres tiennent compte de la nouvelle réserve de précaution de 5 %. Ce budget sert à calculer les taux de base pour distribuer les aides sociales à nos compatriotes qui en ont besoin. Cette année, je tiens à souligner que les taux de base ont tous été maintenus. Ils ont été confirmés par l'équipe de Diane Roeser et nos collègues qui ont participé à la commission permanente.

En cette période de crise marquée par une inflation sévère dans de nombreux pays, il est important de savoir que nous n'avons pas diminué les taux de base. Au contraire, une trentaine de taux de base ont augmenté dans des pays fortement touchés. L'inflation a joué un rôle essentiel dans les prises de décision de la commission.

Nous avons fait aussi un point sur les budgets secondaires, néanmoins importants de la Commission nationale des affaires sociales. Par exemple, le budget OLES (Organismes Locaux d'Entraide et de Solidarité) a, lui aussi, augmenté en passant à 1,4 M€, comme le budget AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap) qui est passé à 1,3 M€. Ces augmentations sont substantielles pour nos compatriotes qui ont besoin d'une aide.

Évidemment, ce budget ne correspond pas aux remontées de terrain des postes comme des élus. Le budget terrain tel qu'il a été présenté par la MASAS s'évalue à environ 17 M€. Ce qui est « *short* » (pour utiliser un terme français qui ne fera pas plaisir à Jean-Hervé FRASLIN).

En effet, nous devrions en parler à nos parlementaires, de façon à lancer une action en amont de la loi de finances, en espérant que mes collègues de la commission finance ne m'en voudront pas de parler à leur place. En tout cas, il serait intéressant de demander à nos parlementaires de trouver les fonds pour augmenter le budget des aides sociales pour qu'ils correspondent au moins aux demandes du terrain.

En 2022, le budget a permis d'aider 4 246 compatriotes. Pour nous, les élus, cette aide à nos compatriotes est essentielle. Il est intéressant aussi de remarquer que la CFE fait aussi partie de ce budget. L'enveloppe que la MASAS donne à la CFE à la fin de l'année est prise sur ce budget. Généralement, il est donné 300 000 € à la CFE. L'année dernière, en fonction de différents reliquats, il a été donné une somme légèrement supérieure.

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale de l'AFE

Je précise que le budget global géré par la MASAS s'évalue à plus de 20 M€. Il inclut à la fois les OLES, le STAFE et la CFE avec d'autres sujets.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu de la circonscription d'Asie Océanie

Il faut additionner.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et la formation

C'est la raison pour laquelle j'ai fait modifier la slide concernant le budget AESH.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu de la circonscription d'Asie Océanie

Cette mention sur la CFE sera importante. Nous avons été informés qu'un guide sera rédigé. Il comprendra de nouvelles instructions pour demander des aides CFE « catégorie aidée ». Le département nous a encouragés à envoyer nos suggestions, voire nos recommandations (si nous en étions porteurs). Nos amis administrateurs à la CFE sous l'égide de notre commission le feront également.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et la formation

Nous proposons aux élus intéressés par ce travail que nous nous fixions la date du 10 avril 2023 pour remonter à l'administration des recommandations. Au passage, je salue Marc VILLARD au Vietnam. Il m'a demandé de prendre attache avec l'administration. J'ai eu l'occasion aussi d'en parler avec Isabelle FREJ la présidente de la CFE, il y a 48 heures. Nous essayerons de faire remonter les recommandations pour l'utilisation du guide des instructions de la Caisse des Français de l'Étranger.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu de la circonscription d'Asie Océanie

Nous avons demandé aussi le transfert du tableau qui résume les décisions de la Commission nationale des affaires sociales que nous obtiendrons dans quelques jours. Nous participerons à la Conférence nationale sur le handicap. Ce sujet nous intéresse beaucoup à la Commission sociale et nous demandons à y être associés pour échanger avec les parlementaires sur les besoins des Français à l'étranger.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et la formation

Merci beaucoup Franck. Je propose que Michèle rapporte directement à propos des situations concrètes dans les différents pays. Ensuite, nous passerons au vote de la résolution parce que ces situations concrètes illustreront la résolution.

Madame Michèle MALIVEL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

En fait, nous avons sollicité d'anciens conseillers que vous connaissez et des conseillers actuels qui ne sont pas de l'AFE. Ces deux types de conseillers ont des approches semblables.

Pour aider les précaires, Régine PRATO (Égypte) a monté une banque alimentaire. Elle a pris de l'argent d'une société française et elle s'est arrangée avec Carrefour. Elle distribue des cartes crédits à des consommateurs qui peuvent pendant deux mois acheter de la nourriture dans ces magasins. Elle travaille aussi avec une banque à qui elle fait des versements pour compléter les pensions de retraite des employés locaux des administrations qui n'obtiendront qu'une petite pension de retraite.

Quand nous avons interrogé Monsieur Claude BAUCHET (Thaïlande), il nous a parlé surtout de Français ayant besoin de soins médicaux. Il a créé une société de bienfaisance (association loi 1901) qui finance ceux qui n'ont pas les moyens de se payer une 3^e catégorie aidée. Comme ils ne peuvent pas faire *One Shot*, ils recherchent un financement pérenne. En Thaïlande, nombreux sont nos compatriotes qui n'ont pas accès aux soins hospitaliers. Il a constitué une OLS qui a distribué 27 000 € et 12 000 € à des mini entrepreneurs affectés par le Covid pour qu'ils reprennent leurs activités.

Au Bénin, Josiane ADJOVI a constaté que des Français étaient si fragiles qu'ils n'avaient même pas accès à la 3^e catégorie aidée. Il a créé une OLS qui comporte des pharmaciens et des médecins qui soignent les patients à prix coûtant de façon à aider ces malheureux.

En Italie, Madame Carole DE BLESSON nous parle de précarité parce que, dans le passé, le gouvernement italien remettait un chèque de 400 000 € à 500 000 € aux plus démunis. Le gouvernement italien a décidé de couper sa source. De nombreux Français et Françaises se sont retrouvés précarisés. La plupart du temps, il s'agissait de personnes âgées ou de familles monoparentales. Maintenant, ce public se tourne vers le consulat. Trois OLS existent sous forme d'agence sociale. Elles sont soutenues par des associations françaises, mais ces OLS ne suffisent pas à aider ce public précaire.

Par ailleurs, en Italie, un problème de fiscalité se présente. Ainsi, une association d'avocats a été créée pour s'arranger avec le gouvernement. En effet, compte tenu des variations de change, un grand nombre de retraités sont assujettis à des normes de redressements fiscaux qu'ils n'ont pas les moyens de payer.

En Arabie Saoudite, Madame Zaida SLAIMAN nous parle d'une association de bienfaisance filles qui fait appel aux dons pour permettre à une jeune femme d'effectuer sa dialyse en attendant de pouvoir cotiser à la CFE. Elle aide les Français qui se présentent au consulat.

En Haïti, Jacques MARIE nous présente un drame. En effet, dans la situation actuelle du pays, la société de bienfaisance a disparu. Les Français ne sont plus que 1 500. Leur situation est précaire sur un territoire où aucun tissu associatif n'existe. En fait, Jacques Marie lance un grand appel pour trouver les moyens d'aider Haïti.

Aux États-Unis, Véronique BEVIERRE (Houston) explique qu'une grande tradition d'entraide existe. Quand l'État est absent, il est relayé par un citoyen ou une citoyenne, voire les églises qui sont nombreuses comme les écoles et les clubs divers. Par conséquent, ce tissu associatif s'avère remarquable et les Français ne dérogent pas à la règle. Manifestement, les États-Unis sont relativement préservés.

Je fais deux constats. Premièrement, l'accompagnement de la France existe partout et nous soulignons qu'il fonctionne. Seulement, des initiatives locales sont négligées. Il faudrait que le consulat se tourne vers des associations locales qui fonctionnent réellement et qui pourraient les aider pour créer une dynamique de réseaux. Pour ma part, ce qui m'inquiète, notamment dans les pays où je réside, c'est-à-dire à l'île Maurice, c'est le nombre grandissant de retraités. Cette population devient de plus en plus âgée, de plus en plus dépendante et souffre de problèmes de santé. C'est la raison pour laquelle nous insistons auprès de la CFE pour qu'elle trouve de nouvelles ressources pour aider ces démunis.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci Michèle. Pour compléter les propos de Franck et de Michèle, il faut saluer cette augmentation de 1 M€ du budget des affaires sociales. Ce n'est pas suffisant. Par exemple, nous disposions de 300 000 € sur l'exercice 2022 pour revoir et proposer des augmentations sur les taux de base. Dans la précédente commission, malgré l'augmentation de 1 M€, ce montant était seulement de 130 000 €. Finalement, la capacité d'action pour pouvoir augmenter les taux de base a été diminuée. Nous le savons et c'est, principalement, dû à un contexte international et nous tirons la sonnette d'alarme. En effet, nous comptons 17 M€ en besoins exprimés et seulement 15,3 M€ en crédits disponibles.

Je vous propose de présenter la résolution : réévaluation des aides de taux de chancellerie. Je vous laisse les différents « vu » au niveau des « Considérant ». La comptable de l'Union européenne réévalue une fois par mois, bien que les taux réels puissent chuter brutalement et que les taux de chancellerie ne semblent pas systématiquement actualisés, que les écarts entre les taux de chancellerie et le taux réel portent préjudice aux citoyens les plus fragiles qui vont à l'étranger en étant bénéficiaires d'allocations handicap ou ancien combattant pour lesquelles les moindres variations ont des conséquences importantes.

Les prestations ont pour vocation d'offrir un pouvoir d'achat minimum aux bénéficiaires de l'aide, que les variations de prix et de taux de change sont deux éléments qui affectent nos bénéficiaires à la fois en niveaux et en imprévisibilité et qui pourraient être corrigés.

Considérant que la non-valorisation annuelle des tous les taux de base en fonction de la situation réelle,

Demande que soit établi un niveau de prestation en euros pour les pays en crise,

Demande que les situations exceptionnelles dans les pays de résidence fassent l'objet d'une réévaluation systématique et rapide, même en cours d'exercice du taux de base.

Demande que la Direction des Français de l'étranger communique à l'Assemblée des Français de l'étranger le mode de calcul du taux de base, notamment la formule de calcul ainsi que la proposition type du panier de consommation des ménages.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur VAZEILLE a la parole.

Monsieur Rémi VAZEILLE, conseiller à l'Assemblée des Français de l'Étranger pour le Royaume-Uni

Je me fais l'écho de mes collègues conseillers français à l'étranger en Argentine. La semaine dernière, ils nous ont dit que malgré l'augmentation du taux de base de cette année, ils se sont retrouvés avec une enveloppe inférieure à l'année précédente du fait d'une inflation galopante et des difficultés économiques. Ils nous ont mandatés pour faire remonter cette information. Nous pensons que d'autres pays sont touchés. Je pense qu'il serait nécessaire de lancer une intervention d'urgence pour s'assurer que l'enveloppe soit au moins du même niveau que l'année dernière.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame Rada RAHAL a la parole.

Madame Rada RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Madame la Présidente, vous connaissez l'Argentine. La commission nationale a fait au mieux pour tirer vers le haut le taux de base. Nous sommes arrivés à 390 € qui ne couvrent pas ces personnes. Malheureusement, les fonds ne sont pas suffisants pour monter le taux de base à 400 €. Chacun d'entre nous s'est battu. Nous avons écouté notre ami Tony qui est absent. Le budget est contraint.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, Conseiller des Français de l'étranger au Brésil

Au Brésil, les conditions sont similaires à celles de l'Argentine. Évidemment, en Argentine, les salaires sont plus bas, mais cette différence ne justifie pas un tel écart dans les taux de base. En Argentine, il est à 390 € et au Brésil à 600 €. Nous passons du simple au double pour deux pays dont les différences ne sont pas importantes. En fait, évidemment, ces taux de base sont en décalage avec la réalité et il faudrait prévoir pour l'Argentine une enveloppe supplémentaire. En attendant, les pauvres Français de l'Argentine en souffrent.

Monsieur Samy AHMAR, Conseiller des Français de l'étranger à Londres

Merci à la commission de s'être penchée sur la question des taux de base. J'apporte un témoignage rapide du Royaume-Uni où depuis 2003, ce taux de base avait été gelé. Cette situation connue est en inadéquation avec un pays où le niveau de vie est cher. Au Royaume-Uni, l'inflation depuis 20 ans a été de 75 %.

En fait, nous constatons l'inadéquation totale entre les véritables besoins qui ont été évidents pendant la période du Covid. En effet, SOS Covid a aidé 300 familles pour un montant de 600 000 €. En réalité, ces familles qui souffrent de précarité multidimensionnelle (qui ne s'est pas estompée depuis la fin de l'épidémie) ont les mêmes

besoins. Actuellement, le taux de base est tellement faible que zéro famille bénéficie d'une aide sociale. Or, nous savons que 200 à 300 familles devraient pouvoir être éligibles au vu de la précarité extrême dont elles souffrent.

Cette année, j'ai cru comprendre que le taux de base était relevé au Royaume-Uni. C'est une excellente nouvelle, mais il restera nettement en deçà de ce que le service économique de l'ambassade a jugé comme un minimum vital pour vivre décemment au Royaume-Uni. Il faut augmenter ces budgets des taux de base annuellement. La situation actuelle est inacceptable.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Gérard SIGNORET, Conseiller consulaire pour la circonscription de Mexico

Je souscris pleinement aux derniers propos. En Argentine, un effort a été fait, mais il n'est pas suffisant. Nous ne pouvons plus laisser des Français désespérés.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Je réponds rapidement, mais il faut que cela soit dit. La commission permanente de l'action sociale revient à l'administration et non aux élus. Sinon, la solution serait plus simple à mettre en œuvre, si la commission des affaires sociales donnait raison à tout le monde. L'enveloppe et le budget sont contraints, cependant le dialogue entre les élus et l'administration pourrait s'accroître. En effet, je pense qu'une réunion par an n'est probablement pas suffisante, notamment avec des pays en crise et des situations de brusque inflation. Quand des budgets rectificatifs sont proposés aux gouvernements, nous pourrions aussi essayer les budgets plus loin.

La situation en Argentine est connue. Une unanimité règne au sein de cette assemblée, à entendre, comme cet après-midi, les quatre minutes de retour des travaux de la commission devant le ministre. À nouveau, tout particulièrement, nous alertons sur la situation du Brésil. En fait, deux chiffres sont à retenir. 15 352 M€ de crédits disponibles aboutissent, une fois que la réserve de précaution a été enlevée pour 17,16 M€ de besoins exprimés. Le gap est de - 1 748 M€. Le sujet est posé. Le gouvernement fera des choix.

Nous savons aussi que ce n'est pas que le ministre délégué aux Français de l'étranger qui agira. Les aides sociales pour les Français de l'étranger seront aussi une nécessité parce que les retours en France coûteront beaucoup plus cher.

Dans la résolution, nous favorisons un meilleur ajustement des taux de chancellerie.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il des demandes d'autres prises de paroles ? Je procède au vote de cette résolution. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Nous abordons le sujet concernant le droit des femmes. Il s'agit d'un dossier au long cours que la commission a engagé dans la précédente gestion. Nous ne voterons pas de résolution, mais nous avons effectué des travaux qu'Élise LÉGER nous rapporte.

Madame Élise LÉGER, conseillère élue de la circonscription d'Asie-Océanie (Hong Kong)

Bonjour à tous. S'agissant de la résolution prise sur l'IVG et l'aide à l'IVG des Françaises de l'étranger, je remercie la DFAE pour sa réponse précise. En effet, cette réponse décrit ce qu'il est possible de faire et ne pas faire, ceci d'une façon éclairante.

Par ailleurs, nous avons eu la chance de recevoir une de nos collègues, Madame Laurence HELAILI-CHAPUIS. Elle est spécialiste de cette question et élue en Irlande. Face à son travail de fond mené depuis des années, nous avons pu comprendre des éléments que nous n'avions pas discernés. Effectivement, nous ne possédions pas autant d'expérience vécue dans ce pays. D'autant plus que Laurence HELAILI-CHAPUIS a vécu l'époque où l'IVG était interdite en Irlande pour finalement être autorisée. Elle a observé la différence entre ces deux périodes.

Or, nous remarquons que les mêmes questions reviennent constamment. Avez-vous entendu parler de l'affaire Pierre PALMADE ? La question juridique se pose une nouvelle fois. J'espère que nous aurons la chance de faire inscrire le droit à l'IVG dans la Constitution. En définitive, je pense que cette question doit être abordée de façon conséquente.

Nous incluons dans le rapport les 20 propositions faites par Laurence HELAILI-CHAPUIS pour que nous puissions les travailler entre élus pour accompagner les femmes en détresse. Je vous invite à consulter ce rapport qui est disponible.

Nous ne présentons pas de résolution. Notre but était de consulter des Français de l'étranger que nous ne connaissions pas et auxquels nous n'avions pas pensé. Nous avons invité Mme Agathe HAMEL, Présidente de la Délégation aux droits des femmes au CESE (Conseil Économique Social et Environnemental) et Mme Josiane ADRIANT-METBOUL, Présidente de la Commission Enjeux européens et internationaux au Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Après avoir compris quels rôles ces instances nationales jouaient et ce qu'elles pouvaient nous apporter en tant que Françaises de l'étranger au sujet de l'IVG, où les conversations s'effectuent souvent sous un angle national, nous regrettons de ne pas avoir été associés au travail actuel sur la fin de vie.

Par conséquent, nous nous manifestons pour dire que nous sommes prêts aussi à travailler avec ces instances nationales. Nous possédons une richesse d'avis à partager à partir de nos pays respectifs. Nous ambitionnons d'être auditionnés par le Conseil à l'égalité, étant donné qu'une mission a été confiée par Madame la Ministre Isabelle LEVIS-ROME. Je vous remercie.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et la formation

Merci beaucoup Élise. Je rappelle les deux noms des deux intervenants concernant le droit des femmes. Il s'agit de Mme Agathe HAMEL, Présidente de la Délégation aux droits des femmes au CESE (Conseil Économique Social et Environnemental) et de Mme Josiane ADRIANT-METBOUL, Présidente de la Commission Enjeux européens et internationaux au Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette audition devant le Haut conseil à l'égalité est attendue. La lettre de mission de la ministre Isabelle LEVIS-ROME mentionne spécifiquement les cas de violence conjugale à l'étranger. Ce travail a déjà commencé dès octobre dernier et nous espérons être auditionnés au conseil à l'égalité. Nous n'avons pas le temps de parler des retraites des femmes et, sans transition, Benoit nous présente le problème des retraites des Français de l'étranger.

Monsieur Benoît MARIN CUDRAZ, Conseiller pour la circonscription consulaire d'Europe du Nord

Cher Président et chers collègues, le groupe de travail de l'AFE a auditionné différents interlocuteurs comme la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) et a transcrit une note de synthèse représentant les Français de l'étranger. L'objet de cette note évoque l'actuel calcul des pensions qui pénalise particulièrement la retraite des Français qui ont effectué une partie de leur carrière à l'international.

Les Français de l'étranger sont victimes d'injustices importantes. La retraite des carrières françaises des moins de 25 ans n'est pas calculée à partir des meilleures années. Les années de travail et de cotisation trop faibles ne provoquent pas une augmentation, mais une baisse de la retraite. Cette situation n'est pas compensée. Les jobs étudiants, le déclassement des enfants, le service militaire, la recherche d'emploi, les premières années de carrière, etc. tous ces éléments ne provoquent qu'une augmentation dérisoire sans rapport avec le montant des cotisations.

Quand la CNAV ne valide pas les années passées à l'étranger, la retraite à taux plein est reportée de 62 ans à 67 ans ou la retraite subit une décote de 25 % pour au moins 20 trimestres non validés. Le montant de la retraite est proportionnel au nombre de trimestres cotisés en France. L'âge de la retraite (ou le taux) dépend de la validation de toute la carrière. Or, les périodes à l'étranger ne sont pas validées sans accord passé avec ces pays.

Si l'accord est géré via le CLEISS (Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale) et les accords bilatéraux, ils peuvent éventuellement permettre la validation des périodes travaillées à l'étranger. Or, c'est loin d'être toujours le cas :

- quand l'accord ne concerne que certaines catégories professionnelles,
- quand la CFE valide difficilement les débuts de carrière,
- quand le travail a été effectué dans plusieurs pays étrangers dont un seul accord est pris en compte (malgré les différents accords passés avec la France),
- quand tous les accords de travail ne sont pas validés par la caisse des retraites des pays de l'étranger, sachant que les validations s'effectuent avec des critères différents,
- quand la décision de prendre sa retraite est repoussée à tort parce que le relevé de carrière de la CNAV n'a pas été actualisé en fonction du relevé de carrière à l'étranger.

Les Français de l'étranger n'ont pas les mêmes droits, ni pour le calcul des taux ni pour la validation des périodes de travail permettant de bénéficier d'une retraite à taux plein. La perte des droits non-cotisés en France est importante. Pourtant, des solutions existent pour rendre le calcul des retraites courtes plus équitables.

Par exemple, en calculant le revenu moyen avec le même pourcentage des meilleures années, quelle que soit la durée de la carrière. Il faut éliminer dans ces revenus moyens, toutes les années de trop faible salaire qui provoquent une perte de droits à la retraite. Il serait préférable de proposer une solution équitable pour déterminer l'âge à la retraite et à taux plein des Français de l'étranger, notamment pour les années de travail qui ne sont pas validées.

Certains pays assurent le traitement des dossiers de la retraite dans les délais prévus et procèdent au versement de pension, tandis que la France assure ces versements de pension après de longs délais.

Plusieurs témoignages font état d'une année de retard. Les régimes de retraite complémentaires français enregistrent parfois encore plus de retard. De plus, la communication des caisses de retraite s'avère insuffisante pour les carrières internationales et le personnel n'est pas formé à un examen spécifique des carrières internationales.

Lors des débats à la chambre haute, plusieurs sénateurs sont intervenus sur les problèmes de la retraite des Français de l'étranger et ont déposé des amendements. Monsieur Alain Dussopt, le ministre du Travail a reconnu que les périodes de travail effectuées à l'étranger n'étaient pas validées par la CNAV. D'une part, le ministre souhaitait revoir les accords bilatéraux. D'autre part, il préférerait que le calcul de référence se fasse sur les 25 meilleures années pour les carrières dont une partie est effectuée à l'étranger.

Nous déposons une résolution pour faire partie du chantier que le ministre veut créer avec les parlementaires sur ce sujet. Par la suite, un de nos objectifs sera de souligner les dysfonctionnements des caisses de retraite.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et la formation

Merci beaucoup Benoît. Dans ce groupe de travail retraite, je tiens à citer aussi la participation de Francine WATKINS, Claude LEVY et Franck BARTHELEMY. Votre travail est remarquable. Il a montré l'utilité de l'action des Français de l'étranger dans la dernière séquence à propos de la réforme des retraites. La note de synthèse a été envoyée à l'ensemble des Français de l'étranger. Elle a fait l'objet de nombreux amendements de la part des parlementaires, principalement au Sénat. C'est un début. Nous saluons les deux résolutions qui sont proposées et dont la première a été proposée à la suite de la déclaration du ministre.

Considérant le débat du 3 mars 2023 au Sénat,

Considérant la note de synthèse de la commission de retraite envoyée à tous les Français représentant les Français établis hors de France,

Considérant la résolution du 5 octobre à propos de la circulaire CNAV, etc.

Considérant les amendements déposés par les parlementaires représentant les Français établis hors de France lors du PLFSSR 2023 (Projet de Loi des Finances de la Sécurité sociale rectificatif),

Demande,

Le 3 mars 2023 au Sénat en séance publique, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Insertion Olivier DUSSOPT proposait dans le cadre de la discussion du projet de loi de financement rectificatif de la Sécurité sociale pour 2023 d'ouvrir le chantier des conventions bilatérales de Sécurité sociale afin d'en signer, là, où il n'y a pas, de faciliter les transferts de droits et de revoir le calcul du salaire de référence.

La commission demande à faire partie de ce groupe de travail afin de porter en son sein la parole des Français de l'étranger qu'elle représente. La commission des affaires sociales des Français de l'étranger rappelle que ses membres ont une connaissance précise des problématiques des retraites. Ainsi, ils pourraient éclairer les débats des groupes de travail et établir un calendrier afin de commencer les discussions le plus rapidement possible.

Cette résolution a été votée à l'unanimité par la commission.

Je vous propose de discuter des deux résolutions qui sont liées. En effet, la deuxième résolution sur le thème des retraites fait spécifiquement écho à l'article 11 de la loi de juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France. Vu, c'est-à-dire, l'article 11 qui, je vous le rappelle, indique que les Français de l'étranger sont saisis du projet de budget et du projet de budget de la sécurité sociale. En ce qui concerne la commission des affaires sociales, le projet de budget de la Sécurité sociale doit être transmis à l'Assemblée des Français de l'étranger pour avis. Actuellement, ce n'est pas le cas. Or, c'est inscrit dans la loi et nous demandons que le PLFSS (Projet de Loi des Finances de la Sécurité sociale) nous soit transmis en conformité avec l'article 11 de la loi de juillet 2013. Il faut que le PLFSS soit systématiquement transmis pour avis à l'Assemblée des Français de l'étranger.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, conseiller élu de la circonscription du Benelux

Concernant la première résolution, comme d'habitude, je soulève un point de forme surtout dans cette thématique complexe de la retraite. Le premier paragraphe n'est pas une demande. Peut-être faudrait-il le classer dans les « Considérant ». Je souhaiterais que nous détaillions ce paragraphe, car je le juge mal axé. Alors que notre confrère rapporteur a dressé une liste complète des problématiques recensées. Il serait utile de rappeler cette liste en la présentant avec des alinéas en disant d'ouvrir au chantier.

Bien sûr, il serait souhaitable d'écrire dans les « Considérant » : « d'ouvrir le chantier des conventions bilatérales ». Nous allons à la ligne et nous insérons un tiret et nous lisons « de faciliter les transferts de droit », nous allons à la ligne, etc. Cette description est vaste, et nous préférons éviter de faire un amalgame de tous les points parce qu'ils ne sont pas tous liés. Cette nouvelle présentation permettrait d'être beaucoup plus clair.

Nous remonterons ce paragraphe dans les « Considérant » et nous créerons une liste plus visuelle.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Merci Madame la Présidente. Je suis d'accord avec les réflexions de Monsieur CHATEAU-DUCOS.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Nous prenons bonne note de cette demande de présentation. Je remercie Radya et Alexandre pour leur volontarisme. La prochaine session, je vous envoie les projets avant l'ouverture des débats. De cette façon, vous les relirez et nous gagnerons du temps en restant dans les formes. Je souhaite effectivement que ces résolutions soient le mieux rédigées possible et je vous les transmettrai dans ce but avec grand plaisir.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Qui vote la première résolution ? Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Qui vote la seconde résolution ? Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci beaucoup. Je signale que la note de synthèse sur les retraites envoyée à l'ensemble des parlementaires est disponible sur le site des Français de l'étranger. Nous abordons le sujet suivant. Il s'agit du Défenseur des droits. Ce sujet est présenté par Khadija BELBACHIR-BELCAID et Franck BARTHELEMY comme rapporteurs. D'ailleurs, ce sujet fait le lien avec le précédent. En effet, pour les saisines des caisses de retraite lors de problèmes de versement de pension, les représentants du Défenseur des droits nous en ont fait de nombreuses remontées.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu de la circonscription d'Asie Océanie

Je rappelle le rôle du Défenseur des droits. Quatre délégués consacrent leur temps aux Français de l'étranger. Les noms et les coordonnées de ces délégués sont mentionnés dans le rapport. Ils nous ont demandé de faire la promotion de leur service. D'autant plus qu'une erreur a été commise sur l'email d'une déléguée. En attendant, n'hésitez pas à faire circuler ces coordonnées dans le rapport.

Pour mémoire, les Défenseurs des droits s'occupent des problèmes des usagers avec le service public, des droits de l'enfant, de discriminations, de déontologie et de plus en plus des lanceurs d'alerte. La demande est importante. En 2016, une déléguée s'était occupée de 65 saisines et en 2022 ce chiffre est de 619 saisines. Cette progression ne fera qu'augmenter quand les services du Défenseur des droits seront encore plus connus. Pour références, nous comptons 125 000 saisines en France pour 65 millions de Français, à mettre en proportion avec les 3 millions de Français qui résident à l'étranger. Cette marge de progression est visible et si elle s'accroît, nous disposerons, probablement, davantage de délégués pour les Français de l'étranger.

Le Défenseur des droits traite de problèmes essentiellement en Afrique avec 60 % des saisines dont 42 % au Maghreb, 21 % en Europe, 9 % aux États-Unis, 8 % en Asie et le reste au Proche-Orient comme au Moyen-Orient. Ces saisines concernent principalement des réclamations, par exemple pour débloquent des problèmes de retraite avec la CNAV et d'autres organismes. 20 % des saisines concernent des orientations, c'est-à-dire des demandes d'information selon les termes employés par les délégués eux-mêmes. En effet, certains de nos compatriotes ne semblent pas avoir accès aux sites Internet et ne peuvent pas s'informer.

En tout cas, les problèmes essentiellement traités par les délégués des Français de l'étranger concernent à 30 % des problèmes de certificat de nationalité, à 22 % des problèmes consulaires, à 14 % des problèmes scolaires, 14 % des problèmes de retraite et 14 % des problèmes de protection sociale incluant des difficultés relationnelles avec la CFE.

Bien sûr, le Défenseur des droits traite d'autres problèmes, plus marginaux, par exemple des points ayant trait à la fiscalité.

Les saisines sont essentiellement effectuées par des requérants bénéficiant de modestes pensions entre 300 € et 500 €. En tous cas, comme leurs prérogatives les leur permettent, les délégués traitent beaucoup de dysfonctionnement de service public.

Prochainement, les délégués comptent organiser une réunion avec nos parlementaires.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et la formation

Merci beaucoup. Ce dialogue engagé avec les représentants du Défenseur des droits fait l'objet de la résolution, or, c'est une faute puisqu'il vaudrait mieux parler de « rapport ». Toujours est-il que nous proposons la réalisation d'un rapport annuel d'activité par le Défenseur des droits sur les saisines portées par les Français de l'étranger. Hier, nous avons compté 617 saisines auprès des quatre délégués du Défenseur des droits. D'autres saisines s'effectuent directement par le site Internet du Défenseur des droits.

C'est la raison pour laquelle nous demandons la publication d'un rapport d'activité annuelle qui nous permettra de faire un suivi. Ce sont de bons outils d'analyse pour connaître la santé de nos communautés de Français de l'étranger. Nous savons que les demandeurs qui sollicitent le Défenseur des droits sont souvent de situation modeste. Cette saisine est souvent un appel au secours.

Je ne vais pas lire complètement la résolution, mais nous proposons que le Défenseur des droits publie chaque année un rapport annuel d'activité spécifique aux Français de l'étranger. Ce rapport sous forme de notes de synthèse présentera de nombreux cas traités par bassin géographique et par grande problématique. Il établira les préoccupations des Français établis hors de France. Par ailleurs, nous demandons à l'Assemblée des Français de l'étranger et, notamment, à la commission des affaires sociales qu'elle soit associée à la rencontre entre les parlementaires et le Défenseur des droits.

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Merci Monsieur le Président et les membres de la commission des affaires sociales. Dans le rapport, vous avez évoqué la discrimination. Mais, qu'en est-il du harcèlement au travail ? Le mot discrimination englobe-t-il tout type de discrimination ? Est-ce que le harcèlement ressort de vos discussions avec le Défenseur des droits ?

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et la formation

Je renvoie à notre Présidente, Madame Khadija BELBACHIR-BELCAID. En fait, le cadre d'action du Défenseur des droits est clairement défini par la loi et les notions de harcèlement au travail peuvent être directement traitées par le Défenseur des droits. Par ailleurs, je précise que le Défenseur des droits s'est vu adjoindre une nouvelle compétence sur les lanceurs d'alerte. Le harcèlement est du champ de compétence du Défenseur des droits. Il ne nous a pas été rapporté dans l'audition des situations de souffrance ou de harcèlement au travail qui sera notre dernière résolution. Cependant, la loi autorise que le Défenseur des droits soit saisi pour ce type de problématique.

Madame Nadya CHAAYA, conseillère élue de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

Monsieur NICOLOSO a été ambassadeur chez nous. Nous l'avons auditionné dans notre groupe politique. Il nous a expliqué que les défenseurs des droits des Français de l'étranger sont sollicités pour des problématiques liées à des institutions françaises. Ils ne sont pas sollicités quand le problème est lié au pays de résidence.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et la formation

Je suis d'autant plus d'accords que le texte de loi définit précisément le champ d'action du Défenseur des droits dans votre sens.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur DENDENE a la parole.

Monsieur Karim DENDENE, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Pourquoi demandez-vous que votre commission soit associée ? Pourquoi seulement votre commission ? Le champ de compétence ne s'arrête pas à votre seule commission.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et la formation

Il n'est pas marqué que le champ de compétence s'arrête à ma commission. En fait, il est marqué que les Français de l'étranger et « notamment » la commission des affaires sociales. Ce « notamment » est explicite.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Qui vote cette résolution ? Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et la formation

Nous abordons la fin de vie puis la souffrance au travail.

Madame Élise LEGER, conseillère élue de la circonscription d'Asie et Océanie

Notre commission s'est intéressée à la fin de vie et surtout à la fin de vie digne, malgré le fait que nous ne sommes pas associés en tant que Français de l'étranger à la convention citoyenne du CESE (malgré les demandes de notre Présidente) qui se tient en ce moment. Évidemment, le droit local est à respecter dans chacun de nos pays. Malheureusement, le fichier national des désirs anticipés n'a jamais été mis en ligne. De ce fait, ceux qui reviennent en France n'ont aucune preuve des décisions qu'ils ont prises dans leur pays de résidence. Nous avons décidé de continuer à travailler sur le sujet. C'est la raison pour laquelle nous ne proposons pas de résolution sur ce sujet lors de cette session. De nombreux points restent à étudier.

Notre audition du député Frédéric PETIT a été instructive. Le député a mené une enquête dans sa circonscription à la suite de laquelle nous pensons éventuellement à l'élaboration d'un guide du décès à l'étranger. Par ailleurs, lors de l'inscription consulaire, nous envisageons une possibilité d'écrire ses désirs anticipés quant à la fin de vie.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci beaucoup Élise. Je sais que le sujet de la fin de vie fera l'objet d'une autre discussion dans le prolongement de ces débats par la présentation d'une autre motion. Nous passons au dernier thème de notre audition, il traite de la souffrance au travail.

Madame Chantal PICHARLES, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Les slides projetés présentent une partie de l'arsenal juridique que les agents subissant des situations de harcèlement au travail peuvent utiliser dans la fonction publique. Nous avons travaillé avec Maître Christelle MAZZA, avocate spécialisée sur le harcèlement au travail.

La France est l'un des rares pays où le harcèlement moral constitue une infraction. La loi de 2002 dans son article 122-49 définit clairement la notion de harcèlement. La loi de 2020 oblige à la mise en place d'une cellule d'écoute dans les administrations de la fonction publique. Dans ce cadre l'EMAE a créé en son sein la cellule tolérance zéro.

En tant qu'élus, nous sommes souvent interpellés ou témoins dans le cadre de notre circonscription. Nous observons quand des agents s'adressent à la cellule de tolérance zéro. En fait, le problème est traité par la hiérarchie et, par conséquent, chacun se couvre et l'agent n'est jamais présent.

Pour résumer, nous avons souhaité présenter une résolution parce que nous ne pouvons pas tolérer au sein de la fonction publique des situations de harcèlement ou de souffrance au travail à partir du moment où la hiérarchie décide de couvrir les faits.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci beaucoup Chantal. Nous avons inséré dans notre rapport l'unique audition concernant le harcèlement moral et la souffrance au travail. En effet, nous avons envoyé d'autres invitations auxquelles l'administration n'a pas souhaité donner une suite. Tant que la politique de la chaise vide est pratiquée, nous ne pouvons que nous faire un avis par rapport aux éléments obtenus. Il y a quelques minutes, nous avons reçu par la secrétaire générale (je

l'en remercie) et, conformément à l'engagement qui avait été pris, un document de communication. Il a été rédigé sur la présentation de la cellule tolérance zéro du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Ce document sera annexé à nos travaux.

La résolution que nous vous proposons donne suite à l'unique audition, celle de Maître Christelle MAZZA, spécialiste de ces questions. L'objet de cette résolution est une prise en compte de la souffrance au travail dans les institutions françaises présentes dans le monde. Je pense qu'il est important de ne pas focaliser sur tel ministère ou telle administration. Nous avons une galaxie d'institutions françaises dans le monde et elles sont toutes concernées.

Considérant l'article 3 de la loi du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France qui rappelle, chers collègues, que les conseillères et les conseillers des Français de l'étranger ont la possibilité de s'intéresser à tous les sujets qui concernent les Français de l'étranger.

Considérant le rapport d'audition de la cellule tolérance zéro réalisé par la commission sécurité de l'Assemblée des Français de l'étranger en 2022,

Considérant la réponse écrite de la sénatrice Évelyne-Renaud GARABEDIAN,

Considérant la réponse écrite de la sénatrice VOGEL,

Considérant que des Conseillers ont été interpellés par des agents travaillant dans des institutions françaises présentes dans le monde,

Considérant le faible nombre de saisines du procureur en vertu de l'article 40 du Code pénal proportionnellement au nombre de signalements à la cellule tolérance zéro du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères,

Considérant la politique femme et diplomatie affichées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères,

Considérant l'impact de la souffrance au travail sur la qualité du service public,

Nous proposons de demander que conformément à l'article 2 du décret du 13 mars 2020, la cellule tolérance zéro du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères devienne une cellule interministérielle sous l'autorité des services de la Première ministre. En effet, le décret du 13 mars 2020 indique que les cellules tolérance zéro doivent être créées par les administrations à tous les niveaux de l'État, mais ces cellules peuvent être mutualisées entre plusieurs administrations. C'est la raison pour laquelle nous demandons que cette mutualisation puisse se faire. Ainsi, demain, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ne fera pas ses propres procédures internes, mais c'est une autre autorité qui traitera de cette affaire.

Demandons que les dossiers des personnels membres d'institutions françaises dans le monde soient systématiquement confiés à ladite cellule placée sous l'autorité des services de la Première ministre. Nous avons ciblé le plus haut niveau pour montrer l'importance de cette problématique.

Demandons que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères communique dans les plus brefs délais,

Je vous propose de retirer ce dernier point puisque nous avons reçu cette présentation, soit le troisième alinéa qui sera retiré de la résolution.

Demandons dans la résolution qu'une protection et un accompagnement soient mis en place pour les élus qui signaleraient les résolutions de harcèlement dont ils auraient connaissance.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

À ce sujet y a-t-il des demandes de prises de parole ?

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Benelux

Je pense qu'il ne faudrait pas supprimer le point, mais le remonter en haut dans les « Considérant » des informations transmises.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et la formation

La commission est d'accord concernant ce point.

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Notre commission de la sécurité avait signé avec Monsieur ETIENNE de la cellule de la tolérance zéro avant sa nomination à Sainte-Lucie. Le statut des agents de l'État en poste à l'étranger est important. Il s'agit du statut de l'expatrié. Eux aussi ont un statut d'expatrié. Je m'inscris en faux contre l'administration qui prétend que ce point n'entre pas dans son champ de compétence. Les agents de l'État ont aussi des familles et des enfants qui sont, eux aussi, des expatriés à part entière. Il faudrait revenir sur ce statut des agents de l'État. Les femmes, les enfants et les ayant-droit sont des expatriés et entrent dans notre champ de compétence.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et la formation

J'ajoute en guise de conclusion que ce travail de l'AFE et des parlementaires est important. Il me semble que le sénateur FRASSA a posé une question écrite sur ce sujet hier.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Qui vote la seconde résolution ? Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Suspension de séance, pause.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA FRANCOPHONIE ET DE L'AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'AFE

Je donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, le Président de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Dès lundi, notre commission a mené un travail dense en commençant par une table ronde, puis nous avons mené huit auditions. Nous avons également débattu entre nous du pass Éducation langue française et nous présenterons une résolution à ce sujet devant cette assemblée. Je ne vais pas vous présenter la liste complète des travaux de la commission, nous les découvrirons au fur et à mesure.

Je passe la parole à ma collègue Stéphanie LE VAILLANT pour la première audition. Elle concerne la Direction générale de l'Agence de renseignement des Français de l'étranger avec une intervention en vidéo d'Olivier BROCHET, le Directeur général de l'AEFE. En effet, il était en déplacement en Amérique latine. Nous avons eu l'autorisation de publier cette vidéo. Ensuite, nous avons auditionné Monsieur Jean-Paul NEGREL, directeur général adjoint de l'AEFE.

Madame Stéphanie LE VAILLANT, conseillère élue de la circonscription de la Péninsule ibérique

Nous avons auditionné Monsieur Jean-Paul NEGREL, mais aussi Madame Raphaëlle DUTERTRE, conseillère aux relations institutionnelles. Nous avons fait un point concernant les réseaux, les nouvelles des postes avec la fin de l'épidémie et le retour à la normale, notamment en Chine. Toutefois, nous savons que quelques crises sont toujours en cours, à commencer par le Liban.

En effet, le Liban a reçu une aide exceptionnelle de l'État qui commence à produire ses effets. Nous constatons une stabilisation du nombre d'élèves. Nous comptons quand même 60 000 élèves dans le réseau au Liban. Nous avons aussi fait un investissement en panneaux solaires pour permettre de réduire les coûts de l'électricité. Nous n'échappons pas à la crise en Ukraine avec un effectif beaucoup plus bas de 60 élèves qui reste stabilisé. L'établissement espère pouvoir remonter ces effectifs à la rentrée. Des crises existent également en Russie, au Sahel et en Haïti.

Nous avons fait un point sur l'expansion du réseau. Depuis 2018, nous comptons 72 établissements supplémentaires, c'est-à-dire 40 000 élèves en plus. Le rythme de développement n'est pas tout à fait aligné avec les objectifs de doublement des effectifs en 2030, mais l'agence a fixé ce cap qui lui permet de changer de logiciel. L'agence a d'ailleurs établi une feuille de route qu'elle a soumise au MEAE. Cette feuille de route a été alimentée par les remontées des ambassades qui travaillent sur le plan éducation.

Si l'agence met toute son attention sur les chiffres, elle considère que ce n'est pas le point essentiel. En effet, elle considère que les conditions de l'expansion doivent rester au cœur des préoccupations et des 40 projets pédagogiques. Sur ce point, Monsieur Négrel nous a assuré que la préoccupation des parents portait maintenant plus sur les questions de la sécurité au sens large. Nous parlons de sécurité physique des élèves en transport et au sein de l'établissement et également en termes de harcèlement. L'agence travaille sur ce sujet. Nous parlerons tout à l'heure de l'audition du responsable du pôle climat scolaire.

Par ailleurs, nous avons aussi évoqué les IRF (Instituts Régionaux de Formation) et les questions de recrutement. Il s'agit d'un enjeu important pour la Direction de l'AFE. Les 16 Instituts Régionaux de Formation

fonctionnent tous depuis le début de l'année, soit depuis janvier 2023. Des plans régionaux sont créés et adaptés aux circonstances locales. Ensuite, sur le plan des bourses, la Direction nous informe qu'elle est consciente que l'enveloppe fixée au budget sera peut-être insuffisante. Cela nous a rassurés. La Direction a mentionné que le montant de cette bourse serait peut-être revu à la hausse en juin. Nous étions préoccupés, car la consigne des postes était de durcir les traitements des dossiers. Or, il nous a été indiqué que ce n'est pas du tout le cas.

Enfin, Monsieur NEGREL est revenu sur le fait que notre réseau reste un formidable lieu de rencontre. Il a rappelé que l'orchestre des lycées français du monde s'était produit à Vienne en mars 2023. Des jeux internationaux de la jeunesse auront lieu à Pau en juin 2023.

Nous passons maintenant à notre résolution qui porte sur la grande consultation à laquelle nous souhaitons être associés.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'AFE

Comme hier, nous validons les « Considérant » et les « vus » sachant que le travail de la commission est accepté. Nous écoutons juste les demandes.

Madame Stéphanie LE VAILLANT, conseillère élue de la circonscription de la Péninsule ibérique

Je rappelle juste que ces grandes consultations feront l'objet d'un traitement en conseil interministériel au début de l'été. Cette échéance détermine le calendrier que nous fixons dans notre demande.

Notre commission demande qu'une réunion spéciale du conseil consulaire en formation enseignement soit convoquée dans chaque circonscription consulaire en avril 2023 (ou en mai 2023) afin de préparer une contribution aux consultations sur l'enseignement du français à l'étranger et qu'en amont de ces réunions, nous puissions être alimentés par le point éducation sur lequel les ambassades travaillent. Ainsi, il sera communiqué aux membres du conseil consulaire des informations nécessaires à l'appréciation actuelle du réseau de la circonscription, l'évolution des effectifs et des enseignants, l'évolution du coût global de la scolarité par élève, l'aide nette de l'AFE financée par rotation du budget de l'État et les éventuelles autres aides.

En amont de ces réunions, il sera communiqué également aux membres du conseil consulaire les informations concernant les propositions des postes des initiatives publiques, associatives ou privées qui visent à l'ouverture, à l'homologation et à la labellisation de nouveaux établissements. Enfin, que les conseils consulaires formulent un ou plusieurs avis sur ces perspectives. Ces avis seront communiqués en mai à la commission de l'AFE chargée de l'enseignement. Ces avis seront portés par nos représentants au sein des groupes de travail prévus dans l'organisation de la consultation avant que ceux-ci rendent leurs conclusions pour le conseil ministériel prévu fin juin.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'AFE

Nous écoutons les questions de Madame Radya Rahal et de Monsieur Philippe Loiseau.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Merci, Monsieur le Président. En fait, je reviens à propos de la discussion concernant les bourses. Je m'interrogeais sur un point. Dans le cadre du dialogue de gestion des bourses de chaque poste, nous notons une flexibilité. Or, je m'interroge, parce que les postes sont attachés aux envois de Paris. En deuxième point, qu'en est-il du taux de change ? Comme vous le savez, une enveloppe est allouée. Or, des pertes de change se constatent selon les différents pays. Comment se fera le rattrapage dans une famille subissant une perte de change ?

Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne

Je vous félicite pour votre travail et votre résolution qui incitent les élus à s'engager sur des questions importantes pour nos compatriotes qui sont parents. Je vous permets de vous citer un mail que j'ai reçu, ce matin, de mon chef de poste, informant les élus de la consultation pour l'avenir de l'enseignement français à l'étranger. Les consultations sont donc lancées officiellement en ligne par le questionnaire depuis le 27 mars 2023 jusqu'au 16 avril 2023 et les échanges directs sont organisés avec les représentants de chaque catégorie d'acteur en avril 2023 et en mai 2023. Par conséquent, ces mesures sont lancées pour l'administration, en tout cas, s'agissant de mon poste. Je pense que les conseillers consulaires seront également réactifs et s'intéresseront aux documents préparés par les COCAC (Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle) en demandant à les obtenir pour réfléchir à ces grandes questions qui nous préoccupent. Je vous remercie.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Nous reportons la réponse pour Radya après la présentation de nos travaux concernant les bourses scolaires et du projet de résolution préparé à ce sujet. S'agissant de la question posée par Philippe Loiseau, le projet de résolution que nous présentons, notez-le, pour une fois, ne réclame rien à l'administration dans notre rôle

consultatif auprès du Parlement et du gouvernement. Nous nous adressons à nos collègues conseillers des Français de l'étranger sur le terrain, en particulier aux présidents des conseils consulaires qui peuvent avoir l'initiative de convoquer un conseil consulaire, évidemment, en concertation, avec l'administration. Je rappelle que cette initiative est prévue par la loi et est pratiquée de manière restrictive par l'administration.

En effet, les conseils consulaires (article 3 de la loi) peuvent être consultés et le Président du conseil consulaire peut à son initiative proposer des convocations du conseil consulaire sur toutes questions concernant les Français établis dans la circonscription. Je passe une longue liste, y compris l'enseignement des Français de l'étranger. Les conseillers peuvent aussi être consultés sur l'exercice de leur mandat.

Un deuxième point dans cette loi précise que l'administration doit mettre à disposition des Français consulaires les informations et les documents nécessaires à leurs travaux. Je crois que c'est l'occasion pour nous de contribuer de manière constructive, ouverte et positive à ces consultations, pas toujours de la manière dont elles ont été prévues par les questionnaires individuels ou des concertations séparées par catégories de groupe d'acteurs, puis par des groupes de travail coordonnés par l'administration.

Nous montrons que les élus de la République que nous sommes s'emparent du sujet parce que c'est souvent le sujet principal de préoccupation des Français établis hors de France que nous entendons des Français en parler dans nos permanences et pendant nos campagnes électorales et dans les conseils d'établissement. Par conséquent, c'est une occasion unique pour nous de pouvoir faire un état des lieux documenté et de discuter des perspectives. Il s'agit précisément de la résolution que nous vous proposons et que Monsieur le Président de séance fera voter.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'AFE

Nous passons au vote immédiatement. Je rappelle que cette résolution a été votée à l'unanimité au sein de la commission. C'est à votre tour de vous prononcer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Je passe la parole à Frédéric Chauveau à propos des travaux concernant les bourses scolaires.

Monsieur Frédéric CHAUCHEAU, conseiller élu de la circonscription d'Europe centrale et orientale (y compris Russie)

Mardi matin, nous avons auditionné Monsieur SISTI et Madame LEPAN au sujet des bourses scolaires. En décembre 2022, les bilans définitifs montrent des chiffres relativement stables. L'enveloppe de référence reflète une forte baisse des taux de change et des IPPA (Indice de Parité de Pouvoir d'Achat). Le montant des enveloppes limitatives après dialogue de gestion couvre les besoins. Pour les frais de scolarité du rythme nord, Monsieur SISTI nous a rappelé que toute augmentation supérieure au taux d'inflation doit faire l'objet d'une note explicative visée par le COCAC (Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle). Aux USA, le reste à charge est de plus en plus lourd à la suite du plafonnement.

Je poursuis en faisant une synthèse. Pour le rythme sud, la moyenne des frais de scolarité a augmenté de 21,59 % en raison de la forte variation des monnaies de la zone. Les tenants de dérogation pour classes non homologuées ne sont recevables que si au moins 20 % des enseignements se déroulent en français.

Concernant les MSH, la rémunération est prise en charge à 100 % entraînant un doublement du nombre de MSH. Pour obtenir une meilleure vision concernant les bourses, la commission a demandé d'avoir des indicateurs pas seulement à N-1.

Monsieur SISTI nous a indiqué la mise en œuvre d'un nouveau logiciel qui s'avère être une lourde tâche plus complexe que prévu. Cela dit, ce nouveau logiciel permettra de simplifier les démarches aussi bien pour les établissements, les postes que les familles qui auront accès à une application dans laquelle, par exemple, elles enregistreront une demande. Quant à l'administration, elle conservera des données, hors celles qui sont confidentielles ou liées au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Ce nouveau logiciel sera opérationnel en 2024 en juin pour le rythme Sud et en décembre 2024 pour le rythme Nord. Des établissements cobayes serviront de test. Monsieur SISTI nous a parlé de Londres et de Bruxelles. À partir des informations données par Monsieur SISTI, nous avons établi une résolution que Jean-Hervé FRASLIN vous présente.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Notre résolution demande d'abord une correction sur les instructions pour les bourses scolaires. Après le départ de Monsieur SISTI, nous avons réalisé pendant la discussion que la valeur pour le quotient minimum des bourses à 100 % (qui devaient être de 1/5^e du quotient maximum selon la règle antérieure) n'a pas été corrigée. Or le quotient maximum a été augmenté de 21 000 € à 23 000 €, mais ce quotient maximum est resté à 3 000 €. C'est la raison pour laquelle nous demandons que la correction soit apportée et que le quotient minimum reste bien à 1/7^e du quotient maximum, soit 3 986 €. Il s'agit d'un correctif que nous avons préféré placer dans la demande formelle de notre résolution.

Ensuite, nous avons prévu de faire une étude à propos des bourses scolaires. Peut-être, vous en souvenez-vous. Cependant, cette étude a buté contre un obstacle du système informatique de l'AEFE qui ne permettait pas d'extraire les données dont le prestataire sélectionné avait besoin pour les traitements statistiques que nous souhaitons.

Pour cette raison, alors que le contrat était validé avec notre accord et préparé par l'administration, il n'a pas été signé. La réponse de l'administration était de reporter le traitement à l'année 2024 après la mise en place du nouveau système informatique. Néanmoins, pour ne pas retarder la discussion à propos de l'augmentation du barème des bourses scolaires compte tenu de l'inflation, nous demandons formellement, dans cette résolution, à l'administration, de produire pour la session d'automne 2023, une étude de l'évaluation des impacts de l'augmentation du Qmax depuis 2019 (qui est passé de 21 k€ à 23 k€).

Nous demandons également une étude d'impacts prévisionnels pour la même session d'octobre 2023 afin de connaître les effets de l'augmentation du Qmax lors de la prochaine campagne de bourses scolaires en 2024-2025 sur la base de propositions que nous avons déjà lancées dans les fameuses références de l'étude avec trois hypothèses d'augmentation : 25 000 €, 28 000 € et 30 000 €. En conséquence, l'ajustement arithmétique s'utilise sur la même base déjà citée de 1/7^e.

Ensuite, nous souhaiterions que l'administration étudie (nous n'avons pas pu le faire en tant qu'élus) l'ajustement du Qmin avec un rapport Qmin/Qmax qui serait réduit de 1/7^e actuellement, à 1/6^e. Par exemple, si le Qmax est porté à 30 000 €, le Qmin serait porté à 5 000 €. Nous souhaitons cette évaluation avant de pouvoir donner un avis sur les propositions d'augmentation. Ces évaluations seront dans l'ensemble globales pour le nombre d'élèves concernés et de famille du montant moyen des bourses attribuées, en plus dans la tranche supérieure et du coût budgétaire global et, si possible, que les résultats soient communiqués par circonscription AFE pour chacune des zones dans lesquelles nous sommes élus, avec les mêmes données par zone.

Enfin, comme convenu avec l'administration, nous avons voulu formaliser cette demande dans cette résolution. De ce fait, nous sollicitons un rapport de la DFAE et de l'AEFE pour la session de l'AFE de l'automne 2023 sur la base de la liste des questions qui étaient incluses dans les termes de référence de l'étude qui avait été validée conjointement par la DFAE et par la sous-direction de la scolarité de l'AEFE. Le lancement était prévu en décembre 2022. Cette liste sera complétée en 2023 à la suite d'une enquête auprès des conseillers des Français de l'étranger que nous lancerons de façon imminente. En effet, le questionnaire est prêt et a été testé au sein de notre commission.

Nous proposons à l'Assemblée des Français de l'étranger d'adopter ces demandes.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'AFE

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Avez-vous des questions à poser ?

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Je m'interroge sur les plafonnements. Vous en avez parlé à New York, etc. Ces plafonnements existent aussi dans ma circonscription pour l'École européenne de Karlsruhe. Je voudrais savoir si ces plafonnements ont pour effets, – ce qui est probable –, de décourager de nombreuses familles de scolariser leur enfant dans le système parce que si nous voulons augmenter le nombre d'élèves — et c'est souhaitable –, le plafonnement sera contre-productif.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Merci, Monsieur le Président. Je souhaiterais avoir une réponse à ma question précédente. Vos demandes n'ont pas de « Considérant ». Je ne les ai pas vus, car les demandes sont tellement nombreuses qu'elles se noient entre elles : c'est un problème.

Florian BOHEME, Conseiller à L'AFE pour la circonscription Asie et Océanie

Oui, merci beaucoup. En complément de la question posée précédemment par Radya, je ne sais pas si ces demandes se noient. En revanche, je pense qu'il suffit de lire tranquillement à tête reposée cette résolution et nous finirons par la comprendre. Pour ma part, je souhaite vous alerter justement sur cette situation des taux de

chancellerie sur le montant des bourses scolaires versé par l'AEFE aux établissements partenaires. Je prends l'exemple de nos collègues qui me l'ont fait remonter.

Comme vous le savez, les bourses scolaires sont destinées aux familles et non aux établissements. Les paiements de leur montant tels qu'ils ont été calculés selon les critères exprimés par l'AEFE et validés par la commission nationale ressortent de la responsabilité de l'AEFE et non de l'établissement.

C'est la raison pour laquelle, il paraîtrait normal qu'en dépit des variations des taux de change, l'AEFE verse aux établissements partenaires la contrepartie en euros au taux du jour du montant attribué aux familles. Surtout, comme l'a dit ma collègue, lors d'une prise en charge à 100 %, dès que les bourses sont évaluées en monnaie locale.

Ici, nous parlons du Vietnam et cette bourse s'évalue en Dongs. Le montant sera exprimé en monnaie locale pour que les bourses scolaires soient couvertes à 100 % afin de mettre ainsi les établissements (et surtout les familles) à l'abri des pertes de taux de change. C'est important.

Il ne s'agit pas que d'éducation. Le sujet a un impact social sur les familles.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu des Français de l'étranger pour la Roumanie et la Moldavie

Ma question concerne l'IPPA (Indice de Parité de Pouvoir d'Achat). Cet indice crée des problèmes. Nous savons qu'il se base sur des chiffres fictifs pour calculer les bourses par pays. En Roumanie, l'établissement est dans la capitale où le coût de la vie double par rapport au reste du pays. Il suffisait de prendre l'indice tertiaire pour qu'il corresponde au niveau de vie du pays.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Je ne veux pas botter en touche, mais ces débats vont nous prendre du temps. Je vous propose de les reporter à la session d'octobre au cours de laquelle, nous espérons, disposer des rapports que nous demandons à l'administration dans cette résolution et notamment des réponses du libellé des tarifs en monnaie locale ou en euros et, par conséquent, du versement de la bourse scolaire dans la monnaie où la tarification est libellée. Il s'agit de la réponse sur la question des taux de change.

Vous le savez, les bourses sont octroyées dans la monnaie où les tarifs sont libellés. Pour une monnaie locale, le calcul de l'équivalent budgétaire en euros s'effectue sur le taux de chancellerie du mois de septembre. Ainsi, sauf dans le cas d'une situation exceptionnelle, aucun ajustement tarifaire n'est fait, ni de modification de bourse en cours d'année. Pour l'instant, c'est la réponse administrative.

Nous devons répondre à une vingtaine de questions techniques de ce type dans la liste qui a été communiquée et incluse dans les termes de référence dans l'étude qui était programmée en décembre. Finalement, cette étude n'a pas pu avoir lieu. De ce fait, nous demandons, comme l'administration nous l'a proposé, de traiter ces questions dans un rapport qu'elle nous fournira en octobre. Il confirmera notre accord en formulant clairement cette demande.

S'agissant du versement, au fil de l'eau, aux familles en monnaie locale de l'équivalent en euros du taux de change du jour, ce n'est pas prévu dans nos discussions, par conséquent, je ne pense pas que nous résolvions, aujourd'hui, ce problème. Il aurait fallu que nous intégrions cette question dans nos travaux (pour que nous en fassions un des sujets de nos travaux) pour l'insérer dans un projet de résolution. Nous ne l'avons pas fait et, aujourd'hui, nous ne pouvons pas le faire.

En effet, il n'est pas possible de traiter maintenant de sujets qui n'ont pas été d'abord discutés en commission et qui n'ont pas fait l'objet d'une étude. C'est la raison pour laquelle nous insistons sur la nécessité de mener cette étude et de mettre à plat les instructions et les modalités de calcul et, pas simplement, la question du barème. Je parle aussi des instructions et des modalités de calcul. Par conséquent, nous vous adresserons le questionnaire que nous avons préparé.

Vous allez pouvoir y répondre, y compris dans des parties libres où vous pourrez citer les préoccupations particulières de votre circonscription. Nous reprendrons toutes vos réponses pour compléter les termes de référence du rapport que nous commandons à l'administration concernant ce sujet. Ainsi, nous espérons obtenir, en octobre, des réponses pour en débattre. À ce moment-là, nous organiserons une séance plénière sur les bourses scolaires et à d'autres occasions dans des sessions antérieures à l'Assemblée des Français de l'étranger.

Quant à la formulation de notre résolution, elle peut paraître détaillée, en fait, il s'agit de la partie centrale de l'étude qui avait été commandée et qui, n'ayant pas pu être réalisée, est reprise dans cette question, certes de manière technique, mais d'une façon claire. Cette étude portera sur les impacts *a posteriori* de la précédente augmentation du barème, dont nous souhaitons avoir d'abord une évaluation, et, ensuite, une étude prévisionnelle des effets d'une nouvelle augmentation. Pour l'instant, nous ne nous positionnerons pas à partir du fait de la demander (ou pas).

Le plafonnement est aussi une question qui sera posée. Aujourd'hui, la règle plafonne les bourses à l'établissement en gestion directe le moins cher de la circonscription ou dans les établissements conventionnés

(aux États-Unis aucun établissement n'est en gestion directe). Il est dissuasif de placer ses enfants dont les tarifs sont supérieurs à celui qui est en gestion directe ou en gestion conventionnée dont les tarifs sont inférieurs.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Y aura-t-il de la flexibilité de la part des postes à propos de l'enveloppe alignée aux différents consulats ? Je m'interroge, ai-je dit.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Je n'étais pas présent à l'audition de la Direction générale. Mes collègues présents à cette audition peuvent s'exprimer à ma place.

Monsieur François RALLE ANDREOLI, conseiller élu de la circonscription de la Péninsule ibérique

Monsieur BROCHET a expliqué que l'enveloppe était contrainte. Toutefois et je le cite, « *s'il s'avérait que les besoins étaient supérieurs à l'enveloppe, il serait possible d'agir* ». Monsieur Olivier BROCHET l'a affirmé explicitement. Il sera possible d'agir dans le cadre d'un dialogue avec un autre ministère.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'AFE

Nous passons au vote. Je rappelle encore une fois que cette résolution a été adoptée à l'unanimité en commission. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Je passe maintenant la parole à Monsieur François RALLE ANDREOLI.

Monsieur François RALLE ANDREOLI, conseiller élu de la circonscription de la Péninsule ibérique

Je vous remercie, Monsieur le Président et chers collègues. Dans le cadre entrepris par notre commission des politiques scolaires et de la question des AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap), nous avons auditionné Monsieur Alain TRINTIGNAC, référent handicap à l'AFE, et Monsieur Laurent SISTI, sous-directeur de l'aide à la scolarité.

Monsieur TRINTIGNAC nous a rappelé que notre commission s'occupe d'un axe prioritaire dans le réseau des Français de l'étranger. Vous savez ces élèves à besoins éducatifs particuliers ou les élèves « dys », précoces ou en situation de handicap (ou autres situations) ont longtemps été exclus ou difficilement acceptés par le système éducatif. Or, actuellement, une dynamique est lancée. Elle cherche à favoriser l'inclusion pour que ces élèves vivent leur scolarité de la meilleure façon parmi leurs pairs.

Monsieur TRINTIGNAC a indiqué (je cite) : « *l'objectif de l'AEFE est de développer les parcours d'inclusion des élèves aux besoins particuliers et de les accompagner ainsi que leur famille dans les meilleures conditions possibles, y compris dans la perspective d'une sortie de l'établissement, chaque fois qu'il n'est plus en mesure d'avantager l'élève* ».

Pour arriver à cette fin, l'AEFE a créé un outil qui s'appelle OBEP (Observatoire des Élèves en Besoins Éducatifs Particuliers). L'OBEP est une spécificité de l'enseignement du français à l'étranger. Pour votre information, deux élus AFE y siègent, à savoir, Madame PICHARLES, à titre de l'Orchestre des Français du monde et moi-même comme administrateur principal.

La principale mission de l'OBEP est d'accompagner les établissements dans cette question de l'inclusion pour y développer de bonnes pratiques et offrir des outils et des préconisations. L'OBEP s'organise en quatre groupes de travail : MSH, Formation à l'inclusion scolaire, Canal inclus (ou la plateforme qui aide à l'inclusion) et un groupe à propos des interventions des professionnels spécialisés dans les établissements. Parfois, ces élèves en besoins éducatifs particuliers, comme l'a rappelé la commission des affaires sociales, réclament selon les recommandations d'une MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées) d'être accompagnés par une AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap). Monsieur SISTI a rappelé les modalités de constitution de dossiers sur lesquelles je ne reviens pas.

Par ailleurs, dans notre échange avec Monsieur SISTI, nous avons fait part de notre souhait que l'ensemble des acteurs s'impliquent efficacement dans le suivi des dossiers MSH. En effet, il arrive souvent que les parents d'enfants handicapés ou les élus eux-mêmes soient les principaux accompagnants de ces familles.

Monsieur SISTI a rappelé quelques chiffres 2022-2023 : au total 206 dossiers de MSH (le double de l'année précédente) ont été constitués. Il faut saluer cette tendance qui permet à de nombreux enfants qui ne pourraient pas être scolarisés de suivre des études. Soulignons que c'est un succès.

Cependant, 60 dossiers sur un total de 206 ne sont pas encore traités. En effet, nous sommes déjà au mois d'avril et la principale pierre d'achoppement de cette démarche se caractérise par la lenteur de l'instruction des dossiers et du versement aux familles du salaire qui sont pourtant des montants considérables. Par conséquent, le Directeur général de l'AFE, Monsieur BROCHET a annoncé la création d'un groupe de travail qui comprendrait à la fois les membres de l'OBEP et ceux de la commission nationale des bourses pour améliorer ce dispositif.

C'est dans cette optique que nous proposons une résolution pointant de possibles améliorations du système.

Nous demandons que l'AFE instruisse en priorité les dossiers MSH des familles qui sont aussi boursières AEFÉ.

Nous demandons qu'en cas de retard de versement de la bourse MSH, les familles, si elles le sollicitent, obtiennent le report des frais de scolarité.

Nous demandons que lorsque le médecin départemental des personnes handicapées émet une notification pluriannuelle, des mécanismes permettent une avance des salaires de AESH.

Nous demandons que l'AEFE préconise la création d'une bourse inclusive d'accompagnement localisée visant à une professionnalisation d'une formation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail.

Nous demandons que les AESH soient intégrés dans les équipes éducatives et pédagogiques au conseil de classe en temps de concertation.

Nous demandons que la bonne pratique d'accueil des AESH soit généralisée en s'inspirant de l'exemple du Maroc.

Nous demandons la création d'une cellule dédiée aux Français de l'étranger dans une MDPH en France et que soit désigné dans chacune des MDPH, un référent des Français de l'étranger formé aux spécificités du réseau AFE des Français de l'étranger.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'AFE

Nous passons au vote. Je rappelle encore une fois que cette résolution a été adoptée à l'unanimité en commission. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Je passe maintenant la parole à Monsieur Guillaume GROSSO qui vient de Suisse pour nous parler de la francophonie.

Monsieur Guillaume GROSSO, conseiller élu de la circonscription de Genève (Allemagne, Suisse, Autriche)

En effet, je reviens au sujet de la table ronde avec Madame Marie-Christine SARAGOSSE, Présidente-directrice générale de France Médias Monde (FMM), Monsieur Yves BIGOT de TV5 Monde et de la Fondation des Alliances françaises. De plus, nous avons reçu en commission deux parlementaires pour poursuivre cette discussion à propos de la francophonie. Il s'agissait de Yan CHANTREL, sénateur des Français de l'étranger et membre de commission de la culture et de la francophonie et membre de droit de l'Assemblée parlementaire de la francophonie et de Bruno FUCHS, député de la 6^e circonscription du Haut-Rhin et membre de la commission des affaires étrangères et secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la francophonie.

Ces discussions ont renforcé notre sentiment qu'il sera important de faire une place à la francophonie dans nos travaux de l'AFE, car nos destins de Français de l'étranger sont liés avec ceux de l'espace francophone. Pourtant, cette francophonie, nous la connaissons mal. Rappelons qu'après la France, c'est la RDC (République démocratique du Congo) qui est le deuxième pays le plus peuplé de la francophonie avec seulement 42 % de la population qui parle français, le Maroc est le 3^e pays au classement des francophones qui est avant tout un pays de langue arabe. Ainsi, voyons-nous une francophonie à plusieurs vitesses et à géométrie variable. Cette situation se complique encore plus quand nous voyons les 88 pays membres de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), car nous découvrons la présence parmi ces pays de la Bulgarie ou Cap-Vert, pays certes francophiles, mais certainement pas francophones.

L'attractivité de la francophonie se mêle paradoxalement à sa perte d'influence de ses instances. En effet, le français est en recul dans certains pays où les jeunes générations finissent par perdre l'usage du français. Cependant d'ici 2050, le monde notera la présence de 700 millions de locuteurs francophones et 85 % de ces francophones seront africains.

En quoi, nous Français du monde, sommes-nous concernés ? Je rappelais que les destins des Français de l'étranger et de la francophonie sont liés positivement en matière d'enseignement, d'opportunité commerciale, d'accès à la culture. Cependant, ce lien est aussi négatif. Dans certains pays, la haine contre nos compatriotes est attisée, des journalistes sont arrêtés, des chaînes sont interdites, pas plus tard qu'au début de cette semaine lorsque France 24 a été banni du Burkina Faso.

Je n'évoque pas en profondeur les excellents rapports sortis sur le sujet, notamment celui de Jacques ATTALI qui explique qu'en faisant du commerce, des opportunités économiques s'ouvriront pour les Français, les Français de l'étranger et pour tous les francophones. Le commerce nous permettra de nous en sortir.

Nous constatons que notre politique culturelle et éducative est parfois complexe. Les visas laissent de côté des étudiants et des chercheurs francophones de talent. Il s'agit d'un loupé qui nourrit le ressentiment auquel nos compatriotes sont exposés dans certains pays. Par ailleurs, la France est empêchée de se doter de chercheurs récupérés soit par le Canada, soit par les pays anglo-saxons.

Pour notre part, que pouvons-nous faire ? Nous développerons des propositions. Notre assemblée joue un rôle important. Nous proposons aux votes une résolution qui a été approuvée à l'unanimité par notre commission avec six pistes concrètes pour avancer. En 2024, le sommet de la Francophonie se tiendra en France. En tant qu'AFE, nous ne manquerons pas cette opportunité d'être une force de proposition.

Je vous propose que nous détaillions ces six propositions sans rappeler les « vu » et les « Considérant », mais je vous rassure, ceux-ci sont nombreux et j'espère que vous en ferez une lecture attentive.

Nous demandons le lancement d'une réflexion autour d'un principe d'une recherche francophone avec des critères stricts et transparents qui faciliteraient les projets des études et recherches des étudiants au sein de la zone francophone.

Nous demandons aussi l'ouverture d'une réflexion autour d'un programme de type Erasmus francophone qui pourrait encourager les échanges étudiants au sein de la francophonie.

Nous demandons aussi un bilan de la mise en œuvre des propositions du rapport ATTALI par matières économiques. Ce rapport avait été approuvé par le précédent Président de la République et par l'actuel dans le but de cheminer vers une union économique francophone.

Nous demandons l'association au groupe de travail en création au Sénat sur le thème de la francophonie afin d'y intégrer les vues des Français de l'étranger.

Nous demandons l'amplification des moyens destinés aux outils français qui sont en première ligne dans le renforcement de la francophonie et je pense, notamment, à France Média Monde, à TV5 Monde, à l'Institut français et au réseau des alliances françaises.

Nous demandons enfin que l'AFE et que l'ensemble des conseillers des Français de l'étranger soient associés aux travaux de préparation du prochain sommet de la francophonie qui se tiendra en France l'année prochaine.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'AFE

Y a-t-il des questions dans la salle ?

Monsieur Karim DENDENE, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Merci de me donner la parole. Je pose la question à propos de cette phrase : « *Les Français de l'étranger demandent l'ouverture d'une réflexion autour d'un programme* ». Si nous votons oui, que se passera-t-il ? Qui ouvrira cette réflexion ? Par principe, l'AFE pourrait lancer cette réflexion. Demandons-nous au Secrétaire général ?

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Si vous évoquez la question des visas, elle concerne le ministère de l'Intérieur.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'AFE

Y a-t-il d'autres questions dans la salle ?

Monsieur Karim DENDENE, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Je ne suis pas d'accord avec le classement des pays francophones. Je pense que le classement que vous avez cité concerne les pays membres de l'OIF. Vous avez des pays francophones qui ne sont pas membres de l'OIF, par exemple l'Algérie. Auquel cas, dans ce nouveau classement, l'Algérie se classe juste après le Congo.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Je ne pense pas que cette réflexion change le fond de cette résolution.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'AFE

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Je passe maintenant la parole à Olivier pour les questions de climat scolaire et de harcèlement dans nos établissements.

Monsieur Olivier SPIESSER, conseiller élu de la circonscription d'Europe du Sud

Je ne dispose que de trois minutes pour vous exposer une thématique aussi importante pour les élèves du réseau et des établissements français. Souvenez-vous en octobre dernier lors de la 37^e journée AFE, la commission enseignement avait abordé le thème de la santé mentale des élèves dans les établissements scolaires du réseau AEFÉ après la crise sanitaire. L'objectif d'une telle réflexion sur cette thématique dans notre commission est d'établir un diagnostic du climat de la santé des élèves et de dresser un bilan de la crise Covid. Nous définirons également des perspectives de suivi et d'amélioration de la prise en charge de ces questions que nous proposerons au Français de l'étranger.

Nous avons été alertés par des professionnels de la santé (psychologues et psychiatre) par le climat général de la santé mentale des élèves au sein de notre réseau AEFÉ. Nous avons alors proposé à l'assemblée un projet de résolution « *bien-être pour bien apprendre* ». Six mois se sont écoulés depuis octobre et nous avons souhaité revenir sur ce thème lors de cette 38^e session en élargissant cette thématique, en traitant également de la lutte contre les harcèlements scolaires, nouvelle priorité du ministre de l'Éducation nationale Monsieur Pap NDIAYE. Malheureusement, l'actualité récente nous a montré l'exemple des drames en France et dans le réseau de l'AEFE.

Tout le monde se souvient de l'émotion intense du ministre de l'Éducation nationale qui répondait à une question posée par Mélanie VOGEL au Sénat après le suicide du petit Lucas.

Un chiffre parlant : chaque année, 700 000 élèves sont harcelés en France dans les établissements scolaires, soit 10 % des élèves. Bien entendu, notre réseau n'est pas épargné. Pour approfondir cette thématique, nous avons auditionné Monsieur Rodolphe ECHARD, inspecteur d'Académie et pédagogique régional chargé à l'AEFE de cette thématique. Nous avons également auditionné, probablement l'un des meilleurs spécialistes de cette thématique du harcèlement scolaire, Monsieur Éric VERDIER, psychologue, formateur sur le thème du harcèlement scolaire qui travaille ces questions depuis une vingtaine d'années.

Je ne dispose plus que d'une minute pour continuer mon intervention. Je sais que mes collègues veulent savoir ce qu'il se passe dans le réseau. En fait, nous avons étendu cette thématique par l'AEFE à la suite de notre résolution d'octobre dernier. C'est pourquoi nous remercions l'Assemblée des Français de l'étranger d'avoir pris au sérieux cette thématique dans le cadre plus général du climat scolaire et du bien-être des élèves qui comprend également la lutte contre le harcèlement.

Cette dernière thématique a d'ailleurs été abordée dans des séminaires de rentrée des personnels de direction avec de nombreux dispositifs innovants qui ont été effectivement mis en œuvre pour accompagner les élèves durant la crise sanitaire et au-delà.

Par conséquent nous sommes satisfaits que l'agence s'empare de cette thématique de la lutte contre les harcèlements scolaires. Je ne vais pas avoir le temps de développer les points du rapport général à propos du programme innovant qui s'appelle « Sentinelles et Référénts ». Ce programme a été mis en place dans un seul établissement du réseau avec des résultats concrets pour améliorer le climat scolaire.

Tous les membres de la commission enseignement recommandent cette formation auprès des enseignants de ce programme « Sentinelles et Référénts » qui est innovant, car l'ensemble de la communauté éducative est engagé dans ce projet. C'est-à-dire les élèves, les parents d'élèves, les infirmières, les agents de service, des conseillères principales d'éducation, des personnels de Direction. Vraiment, je vous recommande de vous pencher sur la lecture de ce rapport. Malheureusement, je n'ai pas le temps de développer mon propos. Dans ce rapport de la commission enseignement, vous découvrirez en annexes des témoignages de conseillères principales d'éducation et d'enseignants sur ce programme « Sentinelles et Référénts ». Retenez bien.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Olivier SPIESSER, conseiller élu de la circonscription d'Europe du Sud

Je rappelle que l'enquête de cette thématique a été menée auprès de l'AFE auprès des personnels de Direction.

Nous demandons que l'AFE mène une enquête plus large auprès des responsables du réseau, des élèves, enseignants et personnels administratifs sur la santé mentale des élèves, la lutte contre le harcèlement scolaire et le climat scolaire en général.

Nous demandons que cette enquête fasse l'objet d'un rapport qui sera présenté lors de la session AFE d'octobre 2024. Il est évident que le temps est long pour prendre en compte cette thématique.

Nous demandons que l'AFE amplifie la mise en œuvre du programme phare en impliquant la communauté éducative afin qu'elle puisse se saisir de tous les outils pour qu'elle puisse lutter contre le harcèlement.

Nous demandons l'impulsion d'une action générale de lutte contre le harcèlement scolaire avec des formations innovantes comme le dispositif « Sentinelles et Référénts » à inclure dans les plans de réunion de formation des 16 IFR.

Nous demandons que tous les établissements soient invités à faire de la lutte contre le harcèlement un axe prioritaire des projets d'établissement.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'AFE

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Je donne la parole à Ellen et Martin pour le compte rendu de l'audition sur les FLAM (Français Langue Maternelle), association de langues étrangères.

Madame Ellen BOUVERET, conseillère dans la circonscription d'Allemagne (Munich, Stuttgart)

Merci, Monsieur le Président, mesdames et messieurs et chers collègues. Notre commission de la culture, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur avait sollicité votre participation par un questionnaire. J'espère que vous vous en souvenez. Ce questionnaire a permis d'établir une cartographie des structures FLAM dans vos circonscriptions. Je tenais particulièrement à vous remercier d'y avoir participé puisque nous avons reçu pour la plupart vos réponses.

La cartographie entreprise par la commission a permis de susciter votre intérêt, mes chers collègues. Nous remarquons que ce dispositif FLAM ainsi que son fonctionnement ne sont pas encore suffisamment connus ou plutôt suffisamment soutenus.

Les retours de ce recensement décidé lors de la 37^e session ne nous permettent pas une cartographie exhaustive, mais elle est révélatrice. En effet, nous avons remarqué que des régions n'étaient pas couvertes par le dispositif FLAM. Nous avons également remarqué que des structures existantes n'étaient pas répertoriées sous la bannière FLAM et, en dernier lieu, nous remarquons que les conseillers des Français de l'étranger ne connaissent pas suffisamment cette offre FLAM monde.

Nous avons rencontré Madame Anne HENRY-WERNER, Présidente de la Fédération FLAM-Monde. Elle nous a déclaré que les résultats de cette enquête seraient confondus avec son répertoire déjà existant. Ce travail est une première étape. Actuellement, nous disposons de 144 structures recensées dans 35 pays, 13 associations ont été créées en 2022 et 13 associations existantes ont fait une demande de subventions. Ainsi, remarquons-nous une réelle demande en faveur de ce dispositif.

Pour une meilleure visibilité de FLAM, des moyens sont mis en place pour la fédération avec la création d'une infolettre. Les ambassades et les consulats doivent remplir leur fonction consulaire et faire figurer les structures FLAM déjà existantes sur leur site et le soutenir. J'insiste sur cette visibilité en ligne qui est importante. Par ailleurs, un travail d'approche est établi par les réseaux. Je laisse la parole à mon collègue Martin qui présentera la deuxième partie de cette résolution avec l'audition de Valérie DRAKE.

Monsieur Martin BIURRUN, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Nous avons auditionné Valérie DRAKE qui est Cheffe du bureau de la coopération éducative sous la direction de l'Enseignement à l'agence. Elle précise que le dispositif FLAM se met en place grâce à l'aide financière de démarrage. Par ailleurs, FLAM Monde est maintenant une marque mondiale enregistrée. C'est un atout.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Nous n'avons pas à voter de résolution sur le sujet des FLAM. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription Allemagne

J'ai cru lire dans une résolution antérieure que les conseillers de l'étranger ne sont pas informés des FLAM. Et pour cause. Ils ne sont pas partie prenante de ce dispositif géré depuis une dizaine d'années par l'opérateur AEFÉ. J'avise la commission que de ce fait, il est compliqué de s'impliquer dans ce dossier sans relationnel avec le poste et sans une implication personnelle. C'est regrettable. Un autre sujet n'a pas été évoqué concernant l'évolution budgétaire des FLAM. Nous en reparlerons une autre fois. Merci.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Pour la deuxième question, la réponse est détaillée dans le rapport d'octobre 2022 avec les prévisions des subventions destinées aux FLAM. Quant à la question à propos de la connaissance des conseillers français de l'étranger de FLAM, elle varie selon les pays. D'une manière générale, cette question relève de l'enseignement du français à l'étranger. Ce dispositif est géré par l'agence des Français de l'étranger. Par conséquent, ce point des FLAM pourra être inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil consulaire sur l'état des lieux et des perspectives du développement du réseau que nous avons évoqué dans notre commission dans la présentation de sa première résolution.

Madame Ellen BOUVERET, conseillère dans la circonscription d'Allemagne (Munich, Stuttgart)

Je rajoute également qu'une subvention STAFE existe pour l'aide à la création des FLAM.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Ce budget aide au démarrage et à la création des FLAM dans la subvention gérée et accordée par l'AEFE. Toutes les associations peuvent présenter un projet FLAM si elles répondent aux critères.

Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription Allemagne

Si je comprends bien, FLAM finance le démarrage du projet et STAFE prend le relais.

Madame Ellen BOUVERET, conseillère dans la circonscription d'Allemagne (Munich, Stuttgart)

En fait, une aide au démarrage est octroyée pour créer une association FLAM. Ensuite, si après 15 ans d'existence, vous lancez un nouveau projet et que vous avez besoin d'une aide spécifique, vous pouvez à ce moment-là, bénéficier du STAFE si vous correspondez aux critères.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'AFE

Je donne la parole à Madame la Secrétaire générale qui connaît ce dossier.

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale de l'AFE

J'éclaircis les critères pour bénéficier de FLAM. Ce dispositif permet à la fois d'avoir l'aide à la création et à l'établissement d'une association et aussi de lancer des projets. Une enveloppe conséquente a été réévaluée pour ce dispositif.

Raphaëlle DUTERTE, conseillère aux relations institutionnelles — Référente égalité à l'AEFE

Elle est dégressive puisque les associations sont incitées à devenir autonomes financièrement au fil du temps. Les 600 000 € de cette première partie financent les démarrages, la possibilité de financer des projets et des rassemblements d'associations à l'étranger.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

J'invite notre collègue Catya MARTIN à nous présenter le compte rendu de nos travaux sur Parcoursup et la prise en compte des bourses AEFÉ pour les élèves.

Madame Catya MARTIN, conseillère élue de la circonscription de Hong Kong

Merci Monsieur le Président. Nous avons auditionné Jérôme TEILLARD, chef de projet en charge de Parcoursup au ministère de l'Enseignement supérieur, Madame Cindy ARNAUD, chargée de projet COAS, et Monsieur Laurent METAIS, chef du bureau des parcours des élèves et de l'orientation AEFÉ.

Je rappelle que Parcoursup permet la mise en visibilité de l'offre de formation conforme aux vœux. Entre avril et mai, au sein de chaque formation, une commission constituée d'enseignants examine les dossiers et établit les classements des candidats. Ensuite, Parcoursup récupère ces classements et en relation avec ce classement et les

vœux des candidats et accepte (ou pas) des élèves. Aujourd'hui, Parcoursup travaille avec l'AEFE depuis six ans. Il compte plus de 21 000 formations, tant universitaires que d'apprentissages.

Le calendrier 2023 de Parcoursup est à disposition. Le 6 avril 2023 étant la date limite pour constituer un dossier. Chaque formation examine les vœux. La France est le premier pays de destination des élèves des destinations du réseau. Il est important de le signaler.

Nous avons fait un point sur la loi du 8 mars 2018 sur l'orientation et la réussite des étudiants. Nous avons aussi étudié la reconnaissance du statut des bacheliers de l'enseignement des Français de l'étranger. Pour l'accès aux formations universitaires non sélectives, ils sont assimilés à des candidats résidents dans l'académie où se situe la formation de Français de l'étranger, pour laquelle ils présentent leur candidature. Les détails sont communiqués dans le rapport.

Par exemple, je donne quelques chiffres à propos des résultats 2022 : 98,4 % de réussite au bac, dont 85 % de mentions et 28 % de mentions très bien. La participation à Parcoursup atteint 71,3 %, le taux de proposition est de 95,5 %, le taux global d'attractivité de l'Enseignement supérieur du français est de 53,5 %, dont 40 % sont des Français et 60 % sont des étrangers.

Sur les 19 535 bacheliers, 14 082 ont confirmé au moins 1 vœu et 10 415 candidats ont accepté une proposition d'admission. Le taux d'élèves sans proposition d'admission atteint 4,5 % à l'étranger pour 5 % en France. En revanche, pour les élèves de notre réseau, souvent ne font-ils qu'un vœu, généralement en candidatant qu'à une seule école prestigieuse, d'où l'absence de propositions. D'autant plus que des élèves candidatent en France et localement.

Les bacheliers de l'AEFE entrent en licence universitaire ou bien dans des écoles d'ingénieur ou de commerce. Le top 5 des pays les plus attractifs montre que le Canada est la première destination après la France, ensuite, viennent dans ce classement la Suisse et les Pays-Bas (qui devient une destination à la mode).

Nous remarquons aussi que la plateforme met en avant les apprentissages pour les bacheliers avec une offre de 7 000 formations disponibles. Des enseignements théoriques dans un centre de formation alternent avec des pratiques en entreprise ou dans une administration. Les situations sociales modestes dans le réseau AEFE sont prises en compte avant de les intégrer dans les pôles boursiers destinés aux élèves scolarisés dans les lycées français et destinataires de bourses adaptées. Des adaptations spécifiques prennent en compte ces situations.

Ainsi, une passerelle existe entre le système des bourses AEFE avec les critères sociaux pour scolariser son enfant en France ou à l'autre bout du monde. Il s'agit d'ailleurs de l'objet de la résolution que nous allons vous présenter. Nous ne nous intéressons qu'aux boursiers qui bénéficient d'un taux complet à 100 % dans le cas d'une bourse à l'étranger. La résolution rabaissera cette quotité à 70 %.

La résolution est la suivante :

Considérant que seuls les élèves français à l'étranger qui bénéficient d'une quotité de bourses à 100 % sont reconnus en qualité de boursiers sur Parcoursup,

Considérant qu'à ce titre ils bénéficient de l'exonération des frais de dossier lors de leur candidature lorsque la formation choisie le prévoit et bénéficient des quotas boursiers dans les formations pour lesquels ces quotas sont appliqués,

Considérant que ce statut de boursier dans Parcoursup est important en termes d'égalité de chances dans l'accès aux études supérieures sélectives et pour l'obtention d'une place en internat,

Considérant qu'une scolarisation en France entraîne souvent pour les familles établies à l'étranger des frais qui peuvent être très importants,

Demande que les élèves bénéficiant de bourses scolaires AEFE soient considérés par Parcoursup comme « boursiers » à partir d'une quotité de 70 % au lieu de 100 % actuellement.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'AFE

Y a-t-il des questions ?

Madame Nadine FOUQUES-WEILL, conseillère élue de la circonscription de Munich

Autrefois, les élèves de l'enseignement français de l'étranger faisaient une demande à Parcoursup, beaucoup n'étaient pas pris en compte. Maintenant, cette situation s'est nettement améliorée. Quels sont les problèmes résiduels, à part qu'ils ne font qu'une seule demande ? Peuvent-ils influencer sur une réponse positive ?

Madame Catya MARTIN, conseillère élue de la circonscription de Hong Kong

Je pense que nous pouvons être positifs quant à ce dispositif. Les élèves issus de notre réseau bénéficient d'une nette amélioration. Le taux d'offres est équivalent à celui de la France. Nos élèves ont encore plus de chance puisqu'ils peuvent aussi faire des choix locaux. Nous sommes plutôt satisfaits de ce dispositif. Nous avons aussi des préventions à l'égard de l'algorithme dont nous pensions qu'il classait les élèves. Or, ce n'est pas le cas puisqu'une commission d'enseignants étudie les dossiers des candidats au sein des formations qu'ils ont choisies. Par conséquent, c'est une amélioration.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Maintenant, je vous présente les travaux de notre commission à propos de deux sujets qui sont liés : le pass Culture et le pass Éducation en langue française. Comme vous les savez, ces engagements ont été discutés en 2022 et ont été confirmés au conseil des ministres du 15 février 2023, notamment pour l'élargissement de l'accès au pass Culture aux jeunes Français de l'étranger. Notre commission a missionné Monsieur Sébastien CAVALIER qui est le président SAS (Société par Actions Simplifiées) de pass Culture. C'est-à-dire l'entreprise de droit privé opérateur de la gestion du pass Culture.

Le principe de base est que la culture participe à la construction de la personnalité des jeunes, à leur rapport au monde et à l'ouverture. Par conséquent, ce pass sera accessible au plus grand monde. L'obstacle de la barrière financière est contourné par le crédit offert par le pass Culture : 20 € pour les jeunes de 15 ans, 30 € pour les jeunes de 16-17 ans et de 300 € pour les jeunes après leur majorité. Ces sommes sont disponibles à partir de l'ouverture des comptes.

L'objectif du pass Culture est d'inciter les jeunes à diversifier et intensifier leurs pratiques culturelles en leur laissant le choix des services et opportunités qu'ils saisiront. Il faut savoir que cette offre est éditorialisée. Il ne s'agit pas seulement d'un catalogue pour acheter des produits. Le jeune télécharge l'application sur son téléphone et il est géolocalisé. La plateforme pass Culture l'informe de manière circonstanciée et particulière des offres qui existent dans la région où il réside et lui offre des parcours d'initiation.

Monsieur Sébastien CAVALIER nous a donné un exemple intéressant comme celui de l'initiation à l'opéra dans le grand Est. À l'occasion de la représentation d'un opéra, les jeunes ont été invités à visiter le bâtiment de l'opéra, à rencontrer un des artistes, à écouter un musicologue leur présenter l'œuvre et la resituer dans l'histoire de la musique de l'opéra, puis ils ont assisté au spectacle.

À l'entracte, les jeunes étaient reçus par une personnalité qui les faisait réagir sur leurs premières impressions de la première partie du spectacle. Ils sont vraiment entrés dans une démarche interactive qui les aide à apprécier le spectacle. Ce qu'ils ne feraient pas, s'ils regardaient un opéra sur Netflix. Par conséquent, c'est une offre particulièrement intéressante pour sa partie développée sur le territoire français.

C'est la raison pour laquelle nous nous intéressons maintenant à cette offre pour les jeunes Français de l'étranger. Pour ceux qui ont la chance de voyager et de vivre en France, nous demandons qu'ils puissent avoir accès, comme s'ils résidaient en France, à la plateforme en la téléchargeant sur leur téléphone. Pour l'instant, nous avons identifié des difficultés, car cette application n'est téléchargeable qu'avec un numéro français. Prochainement, ce point technique sera résolu par Monsieur Sébastien CAVALIER et ses équipes.

Les jeunes Français de l'étranger saisiront cette opportunité d'utilisation de l'application sur le territoire français. Par ailleurs, les jeunes Français de l'étranger de leur pays de résidence accéderont aussi à une offre numérique téléchargeable, non pas de leur téléphone, mais de leur ordinateur grâce au site web où des contenus en ligne seront accessibles.

Cette adaptation nécessite un développement informatique. Pour l'instant, ce travail n'a pas encore été analysé. Il s'agit d'un travail qui s'opérera entre le ministère chargé des transferts de l'étranger et le ministère de la Culture. Ces deux ministères étudieront les modalités d'accès à distance.

Le troisième aspect, sur lequel notre commission insiste particulièrement, sera de développer un concept de pass Culture Français de l'étranger spécifique pour l'utiliser dans nos pays de résidence avec un accès à l'offre culturelle française locale. C'est-à-dire principalement les offres culturelles diffusées par le réseau culturel français : Institut français, alliances françaises, parfois distributeur de spectacles et de concerts. Les jeunes Français de l'étranger accéderont à ces spectacles grâce au crédit « pass Culture des Français de l'étranger » (également dans des librairies françaises à l'étranger pour acheter des livres). Ce qui signifie qu'un accord sera passé entre ces librairies à travers leur fédération mondiale et le ministère.

Des opportunités existent aussi dans certains pays pour se rendre à des cinémas français, des théâtres français ou des Académies françaises, par exemple à Rome avec la Villa Médicis ou à New York avec la Villa Albertine.

Ces propositions restent à développer pour leur mise en œuvre opérationnelle. Notre commission n'avait ni la prétention ni les compétences pour analyser les questions juridiques qui se poseront en termes d'accès, par exemple, à des citoyens européens à un produit offert du territoire français.

Tous les jeunes Français qui résident sur le territoire français bénéficient du pass Culture. Notre proposition n'est pas de l'étendre à tous les Européens dans le monde, mais de l'étendre seulement aux jeunes Français de l'étranger avec une politique spécifique du gouvernement français comme il en existe une pour les bourses scolaires. Il nous a été objecté que nous ne pouvions pas le faire pour des raisons européennes. Or, nous l'effectuons pour les bourses scolaires, par conséquent nous l'effectuerons aussi pour des accès à la culture qui sont des compléments éducatifs.

Vous serez tous sensibles à la première condition d'accès de ce service du pass Culture pour les Français de l'étranger : il faut être inscrit au registre des Français établis hors de France.

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu de la circonscription d’Afrique centrale, australe et orientale

Vous limitez cette offre aux Français. Je pense qu’il faudrait introduire dans la résolution que cette offre du pass Culture devrait être destinée à tous ceux qui en font la demande. Cette offre spécifique devrait fonctionner comme pour les bourses en ramenant cette démarche au conseil consulaire.

Madame Catya MARTIN, conseillère élue de la circonscription de Hong Kong

Il faut en faire la demande. Il s’agit d’une démarche volontaire. C’est-à-dire qu’il faut s’inscrire sur une plateforme, remplir nom et prénom. Ce n’est pas automatique.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l’AFE

Nous passons au vote.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la commission de l’enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l’audiovisuel extérieur

La résolution demande :

que tous les Français aient accès au pass Culture dès lors qu’ils sont inscrits au registre des Français de l’étranger établis hors de France auprès de leur consulat qu’ils soient ou non scolarisés dans une école du réseau AEFÉ,

qu’ils aient accès aux bénéfiques du « pass Culture » lors de leurs séjours en France au même titre que les jeunes Français résidant sur le territoire français, métropolitain ou ultramarin,

que soient rapidement mis en place des partenariats permettant à ces jeunes inscrits au Registre des Français établis hors de France d’utiliser le « pass Culture » ou un service équivalent spécifique, pour accéder aux activités et offres culturelles françaises à l’étranger, notamment aux Instituts français, Alliances françaises, librairies françaises, cinémas et théâtres français ou centres & académies d’art et de culture tels que la Villa Médicis à Rome ou la Villa Albertine à New York.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l’AFE

Qui est contre ? Qui s’abstient ?

Cette résolution est adoptée à l’unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la commission de l’enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l’audiovisuel extérieur

Nous évoquons maintenant le pass Éducation de langue française. Dans les débats de 2022, il a été annoncé un engagement de soutenir les jeunes Français de l’étranger, en particulier, ceux qui ne sont pas scolarisés dans les écoles françaises du réseau AEFÉ pour les assister et les soutenir dans l’apprentissage de la langue française. Dans de nombreux pays, même partiellement francophones, nous avons tous rencontré des jeunes qui arrivent dans nos consulats, dans nos différents services, dans nos ambassades, parfois dans nos bureaux de vote. Ces jeunes ne parlent pas toujours la langue française. N’ayant pas l’usage de la langue française, ils ont un moindre accès à la culture et aux valeurs que nous souhaitons partager avec tous nos concitoyens dans le monde.

C’est la raison pour laquelle un soutien à l’apprentissage de la langue française est proposé à travers les différents fournisseurs d’apprentissage de la langue française hors réseau scolaire. C’est-à-dire, en premier lieu, les associations FLAM dont nous avons parlées, il y a quelques minutes avec Ellen et Martin. En deuxième lieu, l’enseignement à distance, notamment les cours du CNED (Centre National d’Enseignement à Distance) pour les modules de langue française, mais également les cours dispensés par les alliances et les instituts dans les pays où ils existent.

Tous les jeunes Français seront incités à faire la demande pour bénéficier de ce soutien qui aidera leur famille à participer à ces processus d’apprentissage de la langue française.

Nous proposons que l’Assemblée des Français de l’étranger demande :

Que tous les jeunes Français de l’étranger entre 3 et 25 ans aient accès au « pass Éducation Langue française » dès lors qu’ils sont inscrits au Registre des Français établis hors de France auprès de leur consulat et en priorité s’ils ne sont pas scolarisés dans une école du réseau AEFÉ,

Que l’administration centrale établisse une Convention avec les fournisseurs de formation appropriée : Fédérations FLAM, Organismes d’enseignement à distance comme le CNED ou autres éventuellement agréés, Instituts français, Alliances françaises, Centres Culturels Français,

Que la mise en œuvre du pass Éducation langue française repose sur un contrat entre les bénéficiaires et les fournisseurs de formation ou de certification qui prépareront les dossiers d'inscription et les rapports de formation et les présenteront aux postes diplomatiques et consulaires pour bénéficier de la contribution financière.

Cette dernière résolution est double. Il s'agit d'un contrat entre le jeune et le fournisseur de la formation et d'une gestion par le fournisseur de formation du dossier, de façon à ne pas surcharger l'administration diplomatique et consulaire qui n'aura qu'à contrôler a posteriori la production du dossier et rapport de formation pour verser l'aide au fournisseur de formation.

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu de la circonscription Afrique centrale, australe et orientale

Quand vous dites « *inscrit au consulat pour les jeunes Français de 3 ans à 25 ans* », vous parlez de personnes mineures. N'y a-t-il pas une discrimination entre Français sur le fait que le pass Culture n'est réservé qu'aux Français inscrits au consulat. N'est-ce pas discriminatoire puisqu'il n'est pas obligatoire de s'inscrire au consulat ?

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

En effet, il n'est pas obligatoire de s'inscrire au consulat. En revanche, c'est un usage pour un certain nombre de services consulaires, pas seulement les bourses scolaires, mais aussi pour les aides sociales. C'était le cas par exemple pour les aides Covid. C'est le cas pour la demande de passeport dans les consulats de province à Madagascar, désormais elle est subordonnée à une inscription préalable au registre. Il nous semble faire partie de l'éducation civique liée à l'apprentissage de la langue et de la culture que d'inciter les jeunes à s'inscrire pour bénéficier d'une aide de l'administration française.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'AFE

Y a-t-il des questions ? Je mets la résolution aux votes. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'AFE

Je vous transmets un message du secrétariat général. Je vous rappelle que la CNAV est présente toute la journée et la DINR (Direction des impôts des non-résidents) sera à l'accueil de 14 heures à 16 heures. Vous pouvez aller les saluer.

Applaudissements dans la salle.

Pause.

PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE SECURITE ET DES RISQUES SANITAIRE

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Nous débutons la restitution des travaux de la commission de sécurité et des risques sanitaires. Monsieur le Président, vous avez la parole.

Monsieur Avraham BENHAIM, Président des travaux de la Commission de Sécurité et des risques sanitaires

Je vous remercie Monsieur le Vice-président, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues et Monsieur le Sénateur, le fil conducteur de notre commission a toujours été de faire des points d'étape à propos de la cybersécurité. Nous avons constaté au début de nos travaux qu'une de nos particularités était d'avoir dû affronter des crises : en Ukraine, au Burkina Faso et aujourd'hui en Turquie. Nous avons pris l'habitude d'auditionner nos collègues à l'étranger qui vivent des situations de crise. Nous avons aussi auditionné des acteurs ayant un rapport avec le thème des sanctions économiques ayant une portée juridique, en termes de sécurité, eu égard à nos compatriotes. J'invite Monsieur Pierre LEDUCQ à présenter son rapport.

Monsieur Pierre LEDUCQ, conseiller élu dans la circonscription de la Nouvelle-Zélande et Vice-président de la commission

Je remercie les collègues présents dans cette Assemblée des Français de l'étranger. Pendant les trois dernières séances de l'assemblée, nous nous sommes mis à niveau concernant la cybersécurité. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'auditionner trois sénateurs impliqués dans la cybersécurité d'une manière ou d'une autre pour partager nos activités de nos précédentes sessions et pour faire le point avec leurs travaux respectifs afin d'obtenir leur vision sur le sujet.

La nuit précédente de cette audition, l'actualité nous avait rattrapés, sachant que, lundi soir, l'Assemblée nationale et le Sénat ont été victimes d'une attaque cyber. Le Sénat n'a pas déploré de fuites d'informations à la différence de l'Assemblée nationale qui a été victime d'un arrêt d'une durée de quatre heures. En effet, les services de l'Assemblée nationale ont fait fonctionner leurs services au ralenti.

Ce qui montre la différence de sécurité à l'Assemblée nationale et au Sénat. Aussi, la législation est en retard sur cette technologie. C'est la raison pour laquelle nous devons avant tout éduquer et faciliter l'accès à l'information de ces sujets pour éviter des situations difficiles. Une carence existe dans le cadre législatif malgré des initiatives multiples. Même si la France peut être jugée en avance, par exemple, avec la mise en place du RGPD (Règlement Général de la Protection des Données) adopté aujourd'hui dans de nombreux pays.

De la même façon, la messagerie sécurisée Chat, les outils de conférence cryptée (web conf) qui sont disponibles, ont été abordés. Ces outils mis à disposition par le ministère des Affaires étrangères sont difficilement utilisables, du fait de l'exigence de leur grande sécurité. En effet, les utilisateurs préfèrent des produits plus traditionnels et moins sécurisés.

Dans cette audition, nous avons aussi évoqué l'existence d'un Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques interparlementaires, dans la mesure où 18 sénateurs et 18 députés y ont participé. Le problème est que le texte sur la cybersécurité reste à améliorer, d'autant plus que cette vulnérabilité diffère selon les pays.

Pour information, Taiwan semble être le pays le mieux équipé contre les attaques. L'Estonie est au top de la sécurité. Ainsi, selon les pays, nous constatons une inégalité flagrante dans le traitement de la cybersécurité.

Il est utile de rappeler qu'il faut sensibiliser à ne pas se connecter avec un réseau Wi-Fi de son téléphone, mais qu'il vaut mieux travailler avec son ordinateur en se protégeant avec un VPN, surtout, par exemple, dans les aéroports.

Concernant les comptes bancaires reçus par Internet, il faut toujours vérifier par téléphone auprès de l'émetteur que ce compte n'a pas été altéré par un envoi d'emails. Ces informations sont disponibles par le lien que nous communiquons à tous les contribuables.

Pour finir, nous légiférons au niveau national sur un sujet qui est carrément global. La législation en France est appliquée sous l'autorité de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) et de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) pour garantir une meilleure sécurité. La réglementation qui en découle est parfois aussi un frein à l'exploitation des données et à l'utilisation de l'outil. La réponse de notre résolution d'octobre reçue le week-end dernier indique qu'une infographie sera réalisée et diffusée auprès des services compétents du ministère de l'Intérieur.

Voyons comment le ministère de l'Intérieur prendra en compte les Français de l'étranger dans ses recommandations et dans son infographie. Nous attendons avec grand intérêt cette mise en place de notre dernière résolution avant d'en soumettre de nouvelles à ce sujet qui reste plus que jamais un fil rouge pour notre commission. Par conséquent, nous ne vous présenterons pas de résolution.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Merci beaucoup, Monsieur le conseiller.

Monsieur Avraham BENHAIM, Président des travaux de la Commission de Sécurité et des risques sanitaires

Y a-t-il des questions ? Je donne maintenant la parole au rapporteur Cécile LAVERGNE.

Madame Cécile LAVERGNE, conseillère élue de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues. Je vous présente les résultats des réponses du questionnaire que nous avons réalisé dans le groupe d'étude portant sur l'état des lieux des pratiques liées à la gestion de la sécurité et des risques dans les postes diplomatiques. Ce questionnaire avait été préparé après la dernière session. Malheureusement, je déplore que seuls 37 des conseillers des Français de l'étranger sur 90 aient répondu à ce questionnaire. Je tiens particulièrement à remercier ces 37 répondants, car sans leur participation, ce rapport n'aurait pas pu être rédigé alors que le sujet demeure important.

Soulignons également que 41 conseillers des Français de l'étranger ont également participé à ce questionnaire. Au total, nous avons reçu 90 réponses, mais seulement 78 réponses sont exploitables. En effet, des conseillers ont répondu plusieurs fois. Par conséquent, ces dernières données n'ont pas pu être exploitées.

Il était intéressant de voir que ce questionnaire fait sens, car une représentativité existe sur l'ensemble des circonscriptions (hors la Suisse et le Liechtenstein dont les élus y répondront une prochaine fois).

Ce questionnaire a pour but de séparer les thèmes sur lesquels nous travaillerons. Nous profiterons de la prochaine session pour nous rendre au centre de crise. Nous y verrons plus en détail certains aspects en termes de pratiques et notamment en termes d'ilotage et également de formation. Toutefois, vous trouverez à la fin de ce rapport de la commission, en annexes, l'analyse et les réponses à toutes les questions.

Je vais rapidement soulever un thème qui me permettra de présenter la résolution. Ce thème central portera sur l'organisation et sur le rappel de notre rôle en tant qu'élus. Cet encadrement est important pour la sécurité et la vie de nos compatriotes.

Ensuite, je ferai un point sur le harcèlement et la perception de la sécurité que nous avons en tant qu'élus. N'était-ce pas un des thèmes que nous avons travaillés dans les sessions précédentes ? Il est utile de connaître les réponses apportées.

Dans cette audition, nous nous sommes centrés sur les questions :

Avez-vous participé à un comité de sécurité organisé par le chargé de sécurité du poste ? 29 % des élus interrogés n'ont pas organisé de comité. Ce résultat est meilleur que lors du questionnaire précédent de cette mandature, même si nous pouvons encore mieux faire.

Avez-vous déjà participé à un conseil consulaire en format sécurité ? Selon les réponses reçues, nous nous rendons compte que de nombreux élus ne font pas encore la différence entre différents types de réunion. Il est important de rappeler que d'après l'article 3 de la loi du 22 juillet 2013 de la représentation des Français établis hors de France, un champ de compétence sur la sécurité dans le cadre d'un mandat d'élus est défini. Je cite « *les conseils consulaires peuvent être consultés sur toutes questions concernant les Français de la circonscription et relatives à la protection sociale, action sociale, emploi, formation professionnelle, apprentissage, enseignement du français à l'étranger et à la sécurité* ».

Mais, si ce champ est bien encadré par la loi, notre rôle d'élus se borne à informer nos compatriotes. Par conséquent, lors de la prochaine session, nous préparerons une fiche-conseil pour rappeler la différence entre le comité de sécurité et comment s'élabore-t-il. En effet, nous ne l'organisons pas, mais nous y participons.

Par ailleurs, selon les décrets 2021-659 et 2021-691 relatifs à l'organisation et au fonctionnement des conseils consulaires. Comme vous le savez, le président de la chambre consulaire qui est un élu peut convoquer un conseil consulaire. C'est l'invitation que nous vous faisons pour avoir des informations et ne pas dépasser nos compétences sur le sujet.

Connaissez-vous personnellement l'officier de sécurité ? Oui, à 70 %. Il est intéressant de s'apercevoir qu'à 34 %, il ne s'agit que de réunions informelles et que 46 % des élus mentionnent que l'officier de sécurité ne sollicite pas les élus en tant de crise.

Par ailleurs, cette donnée nous intéressera : 21 % des élus ont été associés dans la gestion de la crise. Ce thème-là sera évoqué lors de la prochaine session.

Comme vous le voyez, ce questionnaire nous a déjà permis de mettre en lumière la diversité des pratiques en matière de gestion des risques dans les postes, mais également les besoins en formation, en communication, voire d'information entre les postes et les élus. Nadia CHAAYA fait partie de ce groupe d'étude du questionnaire et complétera mes propos.

Je vais évoquer maintenant le thème du harcèlement par des graphiques avant de passer à la résolution. Ainsi, en observant le graphique de la sécurité des élus, il est intéressant de constater que 96,5 % des élus interrogés se sentent pleinement en sécurité dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Cette question est intéressante, car formulée différemment, nous obtenons des réponses différentes. Si nous notons que 96,5 % des élus se sentent en sécurité, toutefois 7 % déclarent avoir rencontré une entrave dans l'exercice de leur mandat. Cette entrave a pris les formes suivantes : 18 % ont reçu des intimidations, 14 % des menaces et aucun n'a fait état de violences physiques. Quand nous regardons les acteurs à l'origine de ces faits, nous nous apercevons qu'ils sont à 75 % réalisés par des citoyens français.

En outre, un autre chiffre montre que 67 % des auteurs de ces faits sont des concurrents politiques. J'en appelle à la bienveillance et à la culture politique que nous devons maîtriser. Ce chiffre a le mérite d'être connu et soulevé dans cette assemblée. Ils sont détaillés dans l'annexe.

À noter que seulement 5 % des victimes de ces faits ont averti un organisme de lutte contre le harcèlement et les violences. Seulement 20 % des personnes ont été aidées, soutenues ou accompagnées.

La prochaine fois, nous solliciterons les élus qui n'ont pas encore répondu à ce questionnaire et nous vous enverrons qu'une poignée de questions qui approfondiront nos auditions lors de la prochaine session.

Nous vous présentons une résolution sur le renforcement des échanges d'information sur les risques accrus de crise entre élus et administrations consulaires. Les « vu » et les « considérant » ont déjà été abordés et je formule directement la résolution.

Nous demandons que les Officiers de Sécurité des postes organisent, au moins une fois par an, une réunion avec les élus afin de leur communiquer des informations d'ordre général sur les protocoles de gestion de la sécurité en dehors des Comités de Sécurité et qu'ils puissent avoir un échange effectif avant qu'une crise ne survienne.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Je rappelle que nous devons faire preuve de bienveillance face à des candidats et concurrents. Ce ne sont pas des adversaires, mais des élus comme les autres. Nous veillerons au respect de chacune et de chacun. Je vous fais passer ce message. Y a-t-il une prise de parole ? Je la donne à Nadine FOUQUES-WEISS.

Applaudissements dans la salle.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription de Genève (Allemagne, Autriche, Suisse, Slovaquie)

Concernant les questions de sécurité, je me demande si vous avez aussi fait une étude pour comparer les pays européens avec les pays hors Europe. Les situations sont complètement différentes. J'imagine que ceux qui n'organisent pas régulièrement des réunions de sécurité pourraient se trouver justement en Europe puisque la protection relève du pays de résidence. Par exemple, dans ma circonscription, l'officier de sécurité de l'ambassade de France à Berlin est hors circonscription à 900 kilomètres de chez moi. Celui qui est là, actuellement, je ne le connais pas personnellement.

Madame Cécile LAVERGNE, conseillère élue de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Nous avons tenu compte de ces spécificités. Les personnes qui ont davantage répondu se trouvent dans des zones à risques majeurs. Maintenant, le risque est partout, car une diversité existe aussi. Ce sujet fera l'objet d'une discussion plus pointue lors de la prochaine session. Il traitera de l'ensemble des crises. D'où l'intérêt d'avoir des éléments qui nous indiquent dans quel poste nous avancerons pour organiser des réunions de sécurité.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription de Genève (Allemagne, Autriche, Suisse, Slovaquie)

Dans les pays européens, nous devons faire attention, car nous ne pouvons pas nous substituer à la protection du pays d'accueil qui est obligatoire. Nous ne pouvons prendre des initiatives à la place des autorités locales, nous ne pouvons qu'agir en concertation.

Monsieur Avraham BENHAIM, Président des travaux de la Commission de Sécurité et des risques sanitaires

Je vous apporte un complément de réponse. Ce questionnaire n'est pas figé. Pour notre commission, ce document est une base de travail qui évolue en permanence en fonction des situations. Effectivement, l'Europe semblait épargnée. Cependant, avec la guerre en Ukraine, la donne a changé. La sécurité devient un enjeu aussi pour les pays limitrophes au conflit, par exemple, en Roumanie.

Concernant ce questionnaire, par rapport aux commentaires de Cécile Lavergne et de notre Président, mes chers collègues, nous vous demandons de répondre au questionnaire si vous en avez l'occasion. Nous vous demandons d'y prêter attention pour le bien de tout le monde. Ce questionnaire n'est pas partisan comme l'a rappelé le Vice-président. Je tenais à le souligner à mon tour.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Chantal PICHARLES prend la parole.

Madame Chantal PICHARLES, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Merci beaucoup. Je précise que dans l'Union européenne ou hors Union européenne, il est important d'animer ces dispositifs de sécurité. Nous apprenons les dispositifs mis en place dans les pays d'accueil et comment être complémentaires. Par exemple, en Grèce, nous devons faire face à des séismes. De ce fait, nous apprenons ce qui est prévu dans nos quartiers. Nous ne nous substituons pas au pays, mais nous apprenons grâce à leur dispositif.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu de la circonscription pour l'Afrique australe, centrale et orientale

S'agissant de la résolution, vous demandez que « les Officiers de Sécurité des postes organisent, au moins une fois par an, une réunion ». Est-ce une réunion du conseil consulaire en format sécurité ? Ou est-ce une réunion du

comité de sécurité élargi ? Ou est-ce une troisième réunion dans un autre format ? Pouvez-vous préciser le format visé de cette réunion ?

Madame Cécile LAVERGNE, conseillère élue de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Merci, Monsieur FRASLIN pour cette précision technique. Cette réunion n'appartient pas au comité de sécurité. Cette réunion s'apparente à une réunion au conseil consulaire au format sécurité, mais qui n'aurait pas la même forme. C'est-à-dire que les élus se réunissent avec seulement l'officier de sécurité. En effet, nous constatons que cette réunion n'est pas automatique. Pour les deux autres formats, la réunion aura lieu après l'audition du centre de crise.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu de la circonscription pour l'Afrique australe, centrale et orientale

Il serait bien que ces réunions soient programmées en dehors des sessions AFE de la semaine qui précède.

Madame Cécile LAVERGNE, conseillère élue de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

N'est-ce pas toujours le cas ?

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu de la circonscription pour l'Afrique australe, centrale et orientale

Non, ce n'est pas toujours le cas. Une réunion a eu lieu cette semaine.

Monsieur Avraham BENHAIM, Président des travaux de la Commission de Sécurité et des risques sanitaires

Merci de nous en avoir informé. Nous en tiendrons compte.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Merci beaucoup, je propose que nous passions au vote de cette résolution. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Avraham BENHAIM, Président des travaux de la Commission de Sécurité et des risques sanitaires

J'appelle Monsieur Thierry CONSIGNY qui évoque le retour d'expériences de la gestion de la crise en Turquie. Ensuite, ce propos sera complété par Madame Nadia CHAAYA.

Thierry CONSIGNY, conseiller élu à la circonscription d'Asie et Océanie

Bonjour mes chers collègues, cette audition des élus de Turquie a fait l'objet d'un rapport que je vous co-présente avec Nadia CHAAYA. Cette présentation n'entraînera pas le vote d'une résolution. En effet, nous attendons de visiter le centre de crise pour avoir une vue à 360° des relations avec les comités de sécurité et les îlotiers, afin de donner des pistes que nous pensons indispensables pour améliorer le dispositif.

Nous avons interrogé les deux élus de Turquie : Madame Florence OGUTGEN et Madame Belgin OZDILMEN. Venant du Japon, j'ai été surpris par l'étendue et l'ampleur de ce séisme. Il faut savoir qu'il a touché environ un quart du territoire français. En plus, le séisme a eu lieu en période de neige et tôt le matin. Ce séisme de magnitude 7,8 a frappé cette région pendant deux minutes. Depuis ce tremblement de terre, plus aucune route n'est praticable, l'électricité est coupée, l'eau potable n'est plus distribuée. Il manque des logements décents pour les sans-abris.

Dans la zone, un îlot existe avec Madame Belgin OZDILMEN. Mais, comme vous vous en doutez, quand une telle catastrophe survient, comme au Japon, en Arabie saoudite et dans d'autres pays, il faut d'abord mettre à l'abri les siens. Sans infrastructures, nous réfléchissons au système d'îlotage. Il a été défaillant dans ce cas de figure parce que les îlotiers ne se connaissaient pas entre eux. Le chef d'îlot n'avait pas été identifié. Lors d'une catastrophe, si un travail n'a pas été effectué en amont, c'est-à-dire de vérifier pour chaque chef d'îlot que les familles de la liste sont présentes, il faut le faire en passant des coups de téléphone. Quand le centre de crise prend le relais, nous passons des heures à appeler les familles. Par exemple, nous avons appelé dix fois un Français qui, en fait, était retourné en France.

J'enfonce des portes ouvertes, mais il faut comprendre que dans tous les dispositifs de sécurité, un travail de prévention doit être effectué par les îlotiers. Une fois le centre de crise sur place, il est trop tard pour mener à bien cette préparation.

Rappelons que cette catastrophe peut arriver dans de nombreux pays. Nous parlons de séisme, mais avec les changements climatiques, ces crises risquent de se produire dans tous les pays : des tempêtes aux ouragans. J'en passe et des meilleurs.

Les deux conseillères de Turquie ont salué le travail exceptionnel mené par les équipes. Elles ont aussi lancé des pistes de réflexion que nous avons essayé de travailler lors de notre visite du centre de crise.

Avant que ce centre de crise ne se mette en place, Ankara a continué à travailler sur les passeports, les comités consulaires et les bourses pendant les trois jours de lundi à mercredi. De ce fait, les Français de l'étranger d'Ankara n'ont pas pu être disponibles pour répondre aux demandes téléphoniques des familles de France ou des résidents sur place qui connaissaient des chefs d'îlot.

Les élus de Turquie demandent l'éventuelle mise en place d'une brigade volante. Dès le jour de la catastrophe, cette équipe mobile se tiendrait prête à s'envoler pour renforcer les effectifs sur place. En effet, le temps a été long pour nos compatriotes entre le lundi et le jeudi.

La deuxième piste de réflexion concerne les deux consulats, celui d'Ankara, mais aussi celui d'Istanbul. Des renforts venus d'Istanbul auraient pu être plus rapides pour soulager le travail du consulat Ankara avec le plus d'efficacité. Saluons, encore une fois, le travail remarquable des fonctionnaires du consulat d'Ankara. Ils ont été consciencieux en se déplaçant sur place.

Une troisième réflexion porte non pas sur les résidents, mais sur les nombreux touristes qui séjournent en Turquie. Parmi les huit morts français, nous déplorons ceux de touristes. Rappelons qu'ils doivent se signaler sur Ariane.

J'ai parlé d'un système défaillant. Or, dans le sud-est de la Turquie, il s'agit d'un travail de volontaires. Il est compliqué de faire un voyage de plus de 700 kilomètres pour assister à une réunion d'une heure et demie. Par conséquent, l'îlot existe bien au sud-est de la Turquie, mais les Français ne se connaissent pas et ne se rencontrent pas. En période normale, un travail reste à faire pour créer du lien dans cet îlot.

Les îlotiers sont bien organisés à Istanbul et Ankara. Les élus de Turquie vous invitent à communiquer entre chefs d'îlots. Au Japon, ces discussions se pratiquent dans un groupe WhatsApp où, par exemple, il est signalé un entraînement dans une localité ou telle autre initiative locale. Ces événements permettent de mieux se préparer dans ces centres.

Cette préparation fait l'objet de consignes de sécurité qui sont en ligne sur le site de l'ambassade. Dans le cas de la Turquie, 14 000 bâtiments se sont effondrés. En Turquie, les normes sismiques diffèrent d'autres pays industrialisés. Or, nos consignes de sécurité n'étaient pas adaptées à la Turquie. Par exemple, au Japon, lors d'une onde sismique élevée, nous nous protégeons sous une table.

En Turquie, ce n'est pas le cas, la situation est différente, sachant que 90 % des bâtiments s'effondreront lors d'un tremblement de terre. Par conséquent, j'invite à relire attentivement les consignes de sécurité dans vos îlots respectifs et en conseil consulaire en formation sécurité. Il faudra adapter ces consignes de sécurité aux contraintes locales. N'oublions pas que nous ne nous substituons pas aux autorités locales. Nous prendrons en compte les recommandations locales pour les greffer dans nos documents disponibles aux chefs îlotiers à destination de tous les Français de l'étranger qui vivraient dans la zone et qui s'y intéresseraient.

Le conseil consulaire en formation de sécurité est à différencier du comité de sécurité. Cette dernière formation se déroule sous la houlette de l'officier de sécurité (généralement le vice-conseiller ou le n° 2 de l'ambassade). Elle prépare les plans et décide des évacuations. Nous regrettons que dans 40 % des crises profondes, les élus ne soient pas associés à cette cellule de crise venue sur place qui juxtapose les efforts du comité et de l'ambassade.

Plusieurs pistes de réflexion sont à mener. Aussi, quand une catastrophe a lieu, nous agissons dans l'immédiat. Aujourd'hui, les élus de Turquie aimeraient bien qu'un débriefing soit lancé afin d'améliorer le dispositif. Même si les tâches se répartissent entre la France et la Turquie, après une catastrophe, un débriefing à chaud s'impose. Félicitons aussi l'action remarquable des consuls honoraires dans le Sud-Est de la Turquie. L'un d'eux a perdu une partie de sa famille, mais, courageusement, il a continué à être présent. N'oublions pas les entreprises sans plus de moyens. Dans ce cas-là, il faut que nous soyons vraiment partie prenante du dispositif. En effet, si nous connaissons le consul honoraire et les entreprises, nous travaillerons plus efficacement. Je conclus ici avec Nadia le message de la commission. J'espère que la prochaine fois, j'aurai visité le centre de crise et que je pourrais formaliser cette visite avec des recommandations.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Avraham BENHAIM, Président des travaux de la Commission de Sécurité et des risques sanitaires

J'invite mes chers collègues à lire le rapport, car, effectivement, nous sommes tenus par le temps.

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

Je vous félicite des initiatives prises en Turquie. Je tiens aussi à préciser qu'un tremblement de terre a eu lieu en Syrie où 800 Français vivent. Ces Français sont abandonnés. En tout cas, le silence est assourdissant vis-à-vis de cette communauté. Des associations sont présentes sur le terrain. Pour ma part, je suis Vice-président d'une association appelée « Les enfants du Levant ».

Cette semaine, une bénévole est partie sur place pour faire le tour de la communauté française. Je tairai le nom de cette envoyée, toujours sur le terrain au pays. Elle ne rentrera en France que ce week-end. Il est dommage que nous n'ayons pas pu l'auditionner. Il aurait été intéressant d'écouter des Français sur place. Or, ces Français n'ont bénéficié d'aucun soutien. La seule aide se trouve sur place grâce aux religieux et religieuses qui travaillent là-bas avec l'appui de petites associations comme la mienne et nous essayons de faire de notre mieux. J'espère que la prochaine fois, nous parlerons de cette situation, car ces 800 Français forment une communauté importante et ont beaucoup de besoins.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Alexandre BEZARDIN (Vice-président AFE), restitution de la commission de sécurité et risques sanitaires

Merci. Je passe la parole à Nadia CHAAYA.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue pour la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

Merci, Monsieur le Président. Je tiens à remercier Cécile LAVERGNE pour ce travail de synthèse qui nous permet de rebondir sur certains points du rapport. Comme le président de la commission l'a souligné, nous avons auditionné les conseillères des Français de Turquie après le tremblement de terre de février 2023. Elles ont salué le travail exceptionnel du consulat d'Ankara.

Je ne m'appesantirai pas sur le travail de cette commission. Il vient d'être présenté par mon collègue Thierry CONSIGNY. Néanmoins, le retour des réponses à notre questionnaire illustre, parfaitement, les difficultés sur lesquelles nous travaillons depuis longtemps, notamment à propos de trois points : la fluidité de l'information, la coordination des différents acteurs sur le terrain et les réflexes à adopter en cas de crise.

Des carences ont été constatées dans la communication entre les îlotiers isolés dans certaines zones (ne se connaissant pas ou mal). Or, les Français dépendent d'eux. Par ailleurs, les élus n'avaient pas de contact avec ces derniers ou ils manquaient d'informations et ont dû aller chercher ces informations aux frais des postes consulaires.

Dans le questionnaire, plus de 70 % des élus confirment l'existence d'îlots dans leur circonscription et près de la moitié pensent que leurs compatriotes connaissent le système. Or, si les élus jugent que le système des îlotiers est efficace, ils appellent néanmoins à davantage de communication. Par exemple, la mise en place d'un mailing rappelant le nom du chef d'îlot à destination de la communauté française.

Les élus soulignent également que leur communauté ne sait pas qui appeler en cas de crise et suggèrent la diffusion d'un Guide des bons réflexes.

Le point le plus pertinent qui ressort de notre consultation est qu'environ les deux tiers des répondants estiment vivre dans un pays à risque, qu'il soit de nature politique, terroriste, environnementale, sismique, nucléaire ou de retard industriel. Plus de la moitié des élus (52,59 %) n'ont pas connaissance des plans de mise en sécurité. D'où la nécessité d'avoir un dispositif d'anticipation de façon systématique pour garantir le flux de l'information.

Force est de constater qu'il est indispensable d'acquérir certains réflexes dans le cas d'une crise de grande ampleur. Le dispositif des comités de sécurité ne permet pas d'établir des ponts entre les différents acteurs. Il faut prévoir une meilleure coordination sur le terrain entre les élus, les chefs d'îlots et le poste. Les informations que les élus appellent de leurs vœux impliquent un engagement à respecter leur confidentialité.

Nous souhaitons la rédaction d'un guide de bons réflexes qui fixeraient de façon minimale dans le monde les responsabilités de chaque acteur de la sécurité des communautés françaises. Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Avraham BENHAIM, Président des travaux de la Commission de Sécurité et des risques sanitaires

J'appelle Sandrine HULOT et Baudouin DE MARCELLUS.

Sandrine HULOT, conseillère élue à la circonscription AFE des États-Unis d'Amérique

Chers collègues, je vais vous parler des évacuations en situation de crise avec le point de vue sanitaire et le point de vue social.

Dans un contexte de crise, qu'elle soit associée à une catastrophe naturelle comme le tremblement de terre en Turquie ou associée à la parution d'un nouveau pathogène responsable d'une pandémie et en dernier lieu à une

crise associée à des violences domestiques, la commission a souhaité auditionner des médecins du centre de crise afin de mieux comprendre les conditions d'évacuation de nos compatriotes résidant dans le pays, mais aussi des groupes de compatriotes de passage dans ces pays.

D'un point de vue sanitaire, l'audition des médecins n'a pas été possible. Par conséquent, un certain nombre de questions sera envoyé au centre de crise avant la prochaine session et les prochaines auditions. Comment une évacuation est-elle décidée ? Qui décide ? Sur quels critères ? Quels sont les étapes et les intervenants dans une évacuation sanitaire, mais aussi, dans une évacuation d'une crise associée avec des violences domestiques ?

Par ailleurs, à la suite au questionnaire, qui vous a été présenté par Cécile LAVERGNE, elle ne vous a pas présenté le résultat mentionné dans son rapport. Un certain nombre d'entre vous ne connaissent pas l'existence des médecins-conseils associées aux consulats. Ils confondent souvent les médecins-conseils avec les médecins référents responsables des évacuations.

Nous avons auditionné Cédric PELLETIER, adjoint au sous-directeur de l'administration des Français de l'étranger pour nous rappeler ce qu'est un médecin-conseil, c'est-à-dire les praticiens de la liste de notoriété des centres médico-sociaux. D'un point de vue social, nous avons auditionné Diane ROESER, Cheffe de mission des affaires sociales et de l'aide à la scolarité de la Direction des Français de l'étranger.

En premier lieu, Cédric PELLETIER nous a présenté les centres médico-sociaux. Dans le monde, nous comptons 13 centres médico-sociaux, ils desservent essentiellement l'Afrique. Nous en comptons seulement un en Asie. Ces centres médico-sociaux ne sont établis que dans les pays où une forte demande se fait ressentir avec un manque de structures locales. Le médecin référent est français et la patientèle est exclusivement française.

Une circulaire de 2005 et une loi de 2013 concernent les médecins-conseils. Ils sont nommés pour trois ans. Plusieurs médecins-conseils peuvent travailler dans un pays. En général, un seul travaille par poste consulaire. Les conseillers français de l'étranger peuvent être consultés et proposer au conseil des noms dans le cadre d'un conseil consulaire pour la protection et des affaires sociales. Ils peuvent émettre aussi un avis sur la nomination, mais *in fine*, c'est toujours le poste et le consul général qui décident de la nomination de ce médecin-conseil. Il doit être français ou francophone. Attention, il n'a pas le rôle de médecin généraliste au sein du consulat, mais seulement le rôle d'un expert dans le domaine de la santé.

Cependant, il peut aussi être praticien dans le pays de résidence et, dans ce contexte-là, il peut proposer des consultations privées, notamment pour évaluer les patients français atteints de handicaps qui doivent remplir une demande d'aides sociales auprès de la Maison départementale pour les personnes handicapées, mais c'est seulement à titre privé et non au sein du consulat.

La liste de notoriété concerne des praticiens. Le médecin-conseil aide à l'établissement de cette liste de notoriété et la valide. Il peut en faire partie à titre privé s'il est praticien. En revanche, s'il est professeur de médecine et qu'il n'a pas de clientèle, il ne pourra pas faire partie de cette liste.

Cette liste n'est donnée qu'à titre indicatif et elle n'engage pas la responsabilité de l'administration. Durant notre deuxième audition avec Madame Diane ROESER, elle a précisé que le médecin-conseil n'est pas directement impliqué dans le processus d'évacuation sanitaire ni pour un rapatriement.

Elle nous rappelle que le rapatriement n'est pas un droit, parce que cette information figure à la page 32 de votre passeport. Qui d'entre vous le sait ? Par conséquent, avant tout départ à destination de l'étranger, le titulaire doit s'assurer qu'il dispose de moyens suffisants pour les frais de voyage et de séjour. Les postes diplomatiques et consulaires français ne prennent pas en charge les frais de séjour et de rapatriement. D'où la résolution que nous vous proposerons à la fin de cet exposé pour améliorer le dispositif d'information et d'alerte existant.

Je rappelle que le processus d'évacuation se déroule en trois phases :

- Phase 1 : prise en charge par l'assureur qui dispose d'une liste de médecins.
- Phase 2 : demande de rapatriement faite par le médecin du patient de l'assurance.
- Phase 3 : en dernier ressort, les médecins du centre de crise peuvent intervenir par le médecin-conseil.

Lors des évacuations sanitaires, le centre de crise agit sous la direction du gouvernement. Le consulat n'intervient pas, sauf dans ces cas spécifiques où le médecin-conseil peut assurer le rôle de relais entre l'hôpital du pays de résidence et un hôpital français.

Si le consulat prend en charge le rapatriement, en cas de non-assurance, il est soumis à une promesse de remboursement. Pour rappel, les conjoints et les enfants étrangers peuvent bénéficier d'un rapatriement en cas de crise, s'ils sont inscrits au registre de crise comme tiers conjoint ou enfant. Aussi, les personnes non résidentes peuvent-elles bénéficier d'un rapatriement si elles sont inscrites sur Ariane.

Le dernier point est important. Il concerne l'évacuation des victimes de violences. Cette question n° 33 fait partie des questions posées oralement que j'ai proposées. Le médecin-conseil n'intervient pas pour établir un diagnostic, cependant il peut fournir des informations et orienter les victimes vers les organismes compétents capables d'apporter une aide psychologique, médicale, sociale et juridique. Par ailleurs, le médecin-conseil, selon la situation d'urgence, peut prendre en charge la victime en tant que médecin généraliste du secteur privé. Une cellule spécifique au centre de crise est dédiée aux soutiens des violences domestiques.

Nous interrogerons les médecins du centre de crise, dès l'instant où nous pourrons les auditionner à la session prochaine.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Je passe la parole à Baudouin DE MARCELLUS.

Monsieur Baudouin DE MARCELLUS, conseiller élu de la circonscription de Péninsule ibérique (Madrid)

Je présente la résolution qui découle de ce rapport. Nous proposons de créer un système d'alerte pour les voyageurs qui s'installent de façon permanente ou les Français qui sont seulement des touristes de passage en se basant sur la directive européenne qui permet d'utiliser les moyens de communication pour alerter les ressortissants européens.

Considérant :

Que lors de situation de crise, le consulat ne peut identifier que les Français inscrits au registre des Français établis hors de France ou sur Ariane,

Le manque d'informations des postes consulaires sur la présence et l'identité des Français de passage sur leur circonscription complique la prise en charge de ceux-ci lors de situation de crise,

La méconnaissance des Français de la nécessité de signaler leur présence au poste consulaire lors de leur déplacement à l'étranger, et de souscrire à une assurance rapatriement,

L'assemblée des Français de l'étranger demande la possibilité d'utiliser le système FR-Alert pour :

Recommander aux Français, lors de leur déplacement à l'étranger, de s'inscrire, sur le registre des Français établis hors de France s'ils décident d'être résidents, et sur Ariane pour tout déplacement hors de leur pays de résidence,

Fournir la liste des consulats dans le pays d'accueil et leur numéro d'urgence

Recommander la souscription à une assurance voyage avant tout déplacement à l'étranger.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Je passe la parole à Diane ROESER.

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale de l'AFE

Merci beaucoup, Monsieur le Vice-président. J'ignore si je me suis mal exprimée ou si les débats ont été mal retranscrits, malheureusement certains éléments sont faux, notamment dans le domaine de la répartition de compétence, notamment entre la DFAE et le centre de crise. Je ferai un retour écrit sur le rôle de chacun en cas d'évacuation sanitaire dans le cadre individuel. Ce cadre est à décorréliser de celui d'une crise.

Lors d'un cas individuel, le principe du rapatriement est de solliciter l'assurance. Si cette dernière ne prend pas en charge ce rapatriement, nous faisons appel à la solidarité familiale ou associative et, en dernier recours, le poste peut intervenir. Pour un cas individuel, le centre de crise n'est pas sollicité. Je suis désolée que la restitution ait été mal faite. Si vous en convenez, nous profiterons de la prochaine session pour bien rectifier ces éléments.

Je souhaite seulement que le contenu du rapport soit conforme à la bonne répartition et à la bonne procédure telles qu'elles sont mises en œuvre. Je me tiens à votre disposition pour que nous puissions en parler. J'ajoute que par rapport à votre recommandation, nous ne demandons pas à tous les Français de passage de se signaler au consulat. Cette démarche n'est pas habituelle. À la rigueur, ces Français de passage s'inscriront sur le site d'Ariane. Si vous le souhaitez, nous reprendrons ces éléments lorsque vous présenterez le centre de crise. En aucun cas, ce centre de crise n'intervient sur les violences domestiques.

Monsieur Baudouin DE MARCELLUS, conseiller élu de la circonscription de Péninsule ibérique (Madrid)

Je pense qu'une erreur de retranscription a peut-être été commise. Toutefois, nous sommes d'accord sur le rapatriement et l'assurance. Je confirme qu'il est demandé aux Français de souscrire à une assurance pour être rapatriés. Nous précisons aussi que nous recommandons aux Français de l'étranger de se signaler auprès du consulat dans le cas où ils établissent leur résidence à l'étranger, mais en cas de passage, ils s'inscrivent sur Ariane.

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale de l'AFE

Ils s'inscrivent au registre s'ils décident d'être résidents.

Monsieur Baudouin DE MARCELLUS, conseiller élu de la circonscription de Péninsule ibérique (Madrid)

Effectivement, le but n'est pas qu'un Français seulement de passage aille s'inscrire. Nous sommes d'accord.

Monsieur Avraham BENHAIM, Président des travaux de la Commission de Sécurité et des risques sanitaires

Madame la Secrétaire générale, si vous le permettez, nous vous proposons que vous nous adressiez vos observations et nous mettrons le texte en adéquation pour qu'il soit plus lisible. Nous n'attendrons pas la prochaine session.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Je rappelle que nous remettons les rapports des commissions dans un délai de dix jours. Cette information s'adresse à tous les présidents et Vice-présidents des commissions. Je propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Avraham BENHAIM, Président des travaux de la Commission de Sécurité et des risques sanitaires

Cela ne change pas le sens de la reformulation et je pense que tout le monde a bien compris. J'appelle maintenant Géraldine GUILLEMOT-PEACOCK et Rémi VAZEILLE.

Madame Géraldine GUILLEMOT-PEACOCK, conseillère élue pour la circonscription d'Asie et Océanie (Nouvelle-Zélande)

Nous vous présentons une audition que nous avons menée avec une ONG qui s'appelle Groupe Secours Catastrophe Français (GSCF). Nous avons auditionné Etienne VELU, lui-même fondateur de cette ONG, et un autre de ses membres, à savoir Gentil DE PASSOS. Ces deux intervenants exercent le métier de sapeur-pompier. Ce Groupe Secours Catastrophe Français est une association humanitaire dont l'objectif est d'intervenir pour effectuer des sauvetages lors de catastrophes naturelles et humaines. Cette association travaille aussi sur des missions de développement et de soutien auprès de populations.

Après une catastrophe, le Groupe Secours Catastrophe Français a la capacité de déployer en quelques heures une équipe de 9 à 15 sauveteurs et d'affréter un avion pour se rendre sur place. Je ne reviens pas sur leurs précédentes missions. Ils sont intervenus dans le monde entier, notamment lors du récent séisme en Turquie.

Au cours de cette audition, nous avons noté la rapidité des interventions, indispensables pour sauver des vies humaines dans le cadre du statut indépendant d'ONG de cette association. Cependant, nous avons relevé la difficulté d'identifier un contact au MEAE ou à la cellule de crise qui prend des délais de temps de traitement. Ainsi, il leur est arrivé de ne pas réussir à identifier un interlocuteur.

Dans de nombreux pays, il manque de référents locaux qui pourraient fournir des informations essentielles en amont pour : évaluer l'opportunité d'intervenir ; une fois sur place pour être guidé sur des questions de logistique.

Certes, des contacts ont été noués dans certains pays, mais dans de nombreuses régions du monde, il n'existe aucun référent. Or, ce type de contact les aiderait efficacement. Nous notons d'ailleurs que le GSCF est régulièrement contacté par des familles de potentielles victimes françaises à la recherche d'informations et qu'ils ne parviennent pas à joindre le centre de crise.

Afin d'optimiser leur mission de sauvetage et de secours, le GSCF pourrait collaborer d'une manière plus efficace avec le centre de crise d'un ministère et des cellules de crise mises en place, localement et dans les postes des référents locaux. De par son statut d'ONG, le GSCF a les moyens de se mobiliser rapidement sans attendre d'accords diplomatiques et avec une aide matérielle tels que des drones pour se rendre sur place quand des vies peuvent être sauvées.

Notre commission est convaincue à l'unanimité et avec l'accord du GSCF qu'une collaboration plus effective entre les différents acteurs avec l'appui de référents locaux serait bénéfique pour les populations locales et nos compatriotes français.

Je vous propose de voir une vidéo d'une durée 2 minutes et 22 secondes. Elle vous présentera la mise en place du déploiement de cette équipe, en l'occurrence, l'intervention en Turquie. Elle sera suivie de deux résolutions présentées par mon collègue Rémi VAZEILLE.

Projection d'une vidéo.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Rémi VAZEILLE, conseiller à l'Assemblée des Français de l'Étranger pour le Royaume-Uni

Nous vous proposons deux résolutions à vous soumettre. Elles s'articulent bien entre elles. Elles visent à faciliter l'intervention des ONG françaises qui viennent sur le théâtre des opérations.

La première résolution demande au secrétaire de l'AFE de communiquer à l'ensemble des conseillers des Français de l'étranger et du monde leur possibilité d'être référents dans leur pays de résidence en cas de crise, pour collaborer avec des ONG de secours.

Considérant :

Qu'en cas de crise, la mission exclusive des postes est d'assurer la sécurité des ressortissants français et de communiquer avec le Centre de Crise,

Que les élus ont généralement une connaissance fine de leur pays et des infrastructures locales et bien souvent de la langue locale,

Que les ONG sont en recherche d'informations fiables et pratiques surtout dans le cas de catastrophes peu médiatisées,

Demande :

Que les conseillers des Français de l'étranger soient sollicités pour être informés de leur possibilité de devenir référents auprès d'ONG françaises pour leur pays de résidence (ou de localiser des référents locaux dans des pays de leur circonscription en cas d'absence de conseiller), afin d'améliorer le dispositif de sauvetage et de secours dans des pays en situation d'urgence.

Monsieur Avraham BENHAIM, Président des travaux de la Commission de Sécurité et des risques sanitaires

Est-ce bien le rôle du Secrétaire général (SG) ? Je comprends le fond de la résolution, mais je ne suis pas certain que le rôle du SG soit de communiquer sur le sujet.

Monsieur Rémi VAZEILLE, conseiller à l'Assemblée des Français de l'Étranger pour le Royaume-Uni

Cette communication doit être centralisée et exhaustive.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Madame la Secrétaire générale, voulez-vous apporter des précisions ?

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale de l'AFE

Merci beaucoup. Je crois qu'il sera difficile pour le Secrétariat général d'opérer une communication sur ce sujet qui n'est pas de sa compétence ni de celle de l'AFE. Peut-être que des éléments d'informations seront apportés à la cellule. Toutefois, je ne pense pas que le SG portera cette communication.

Monsieur Rémi VAZEILLE, conseiller à l'Assemblée des Français de l'Étranger pour le Royaume-Uni

Cette communication pourrait être faite par notre commission.

Monsieur Avraham BENHAIM, Président des travaux de la Commission de Sécurité et des risques sanitaires

Une demande à la DFAE serait-elle acceptable ?

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale de l'AFE

Encore une fois, ce n'est pas à la DFAE de relayer ce message. Nous ne sommes pas des acteurs de la société civile. Ce n'est pas à l'administration de porter ce message.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Si ce n'est pas le rôle de l'administration, les conseillers pourraient le faire.

Madame Géraldine GUILLEMOT-PEACOCK, conseillère pour la circonscription d'Asie et Océanie (Nouvelle-Zélande)

Pour comprendre l'utilité de cette démarche, il faut comprendre qu'en cas de crise, il est important de permettre à ces ONG, qui effectuent un travail admirable, d'avoir la connaissance des intervenants de terrain. C'est aussi une manière d'entrer en contact avec eux. Dans le centre de crise, nous savons que certaines ONG ont des problèmes, certains sont distancés par la France et celles-ci ne sont pas toujours financées par le MAE (c'est leur décision), mais ils effectuent un travail qu'il faut connaître. Surtout, qu'ils s'intéressent aussi aux crises non médiatisées, voire dans des régions reculées où aucune intervention n'a lieu. Par ailleurs, ils ne sont pas soumis à une intervention en fonction de la nationalité. Par conséquent, ce thème est important et les élus doivent connaître ces mécanismes et cette organisation. En tant qu'élus, vous pouvez la saisir.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Reformulons-nous cette résolution ? En l'état, cela me paraît compliqué. Nous passons au vote.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller de la circonscription d'Asie Océanie

Je pense que si les élus se saisissent de ces acteurs, cela sera à leur initiative. Je ne suis pas sûr que nous puissions attendre du Secrétaire général une communication à ce sujet, ni d'ailleurs de la commission. Chaque élu doit être responsable dans sa circonscription et engager des dialogues avec les ONG. Cette démarche me semble naturelle.

Monsieur Avraham BENHAIM, Président des travaux de la Commission de Sécurité et des risques sanitaires

Dans le fond, nous sommes tous d'accord. Il est important de communiquer avec les ONG localement. Il ne s'agit que d'un problème de formulation. En ce sens, il me paraît difficile que le SG effectue ce travail. Il s'agit plutôt du rôle des élus qui, en leur qualité, doivent signaler les ONG qui peuvent agir au niveau local.

Madame Géraldine GUILLEMOT-PEACOCK, conseillère pour la circonscription Asie et Océanie (Nouvelle-Zélande)

Effectivement, nous acceptons la reformulation.

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale de l'AFE

C'est aussi votre rôle en tant qu'élu de relayer les messages. Cette ONG peut être portée par un ministère ou un autre ministère (comme le ministère de l'Intérieur). Il existe de nombreuses issues.

Madame Géraldine GUILLEMOT-PEACOCK, conseillère élue pour la circonscription d'Asie et Océanie (Nouvelle-Zélande)

C'est la raison pour laquelle nous attendons une audition avec un intervenant du centre de crise.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Nous passons à la seconde résolution.

Monsieur Rémi VAZEILLE, conseiller à l'Assemblée des Français de l'Étranger pour le Royaume-Uni

Cette seconde résolution va dans le même sens que la première.

Considérant :

Que les catastrophes liées au changement climatique sont amenées à devenir de plus en plus fréquentes et destructrices, et à toucher toutes les régions du monde,

Que les conseillers ont exprimé, au travers du questionnaire portant sur l'état des lieux des dispositifs de gestion des risques, un manque de connaissance de ces dispositifs.

Demande :

Que les membres de l'AFE puissent bénéficier d'une formation dispensée par les sauveteurs du Groupe Secours Catastrophe Français, afin de sensibiliser les élus aux types d'informations cruciales dont les ONG ont besoin au moment de catastrophes naturelles et humaines.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Cette formation sera-t-elle dispensée en ligne ou en présentiel ?

Madame Géraldine GUILLEMOT-PEACOCK, conseillère élue pour la circonscription d'Asie et Océanie (Nouvelle-Zélande)

Nous souhaitons que cette formation se déroule ici, comme pour celle du climat, lors d'une session sur la base du volontariat. La gratuité de cette formation va de soi.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Je propose que nous votions cette seconde résolution. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Avraham BENHAIM, Président des travaux de la Commission de Sécurité et des risques sanitaires

J'appelle maintenant Baptiste HEINTZ.

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu de la circonscription d'Afrique occidentale

Merci chers collègues. Il s'agit d'un rapport d'État. Les travaux ont été initiés et ils seront poursuivis pour la prochaine session et en collaboration avec la commission des lois. Je co-présente ce rapport avec Olivier PITON qui s'excuse de ne pas être présent.

Les résultats des élections législatives de juin 2022 pour la 2^e et la 9^e circonscription des Français établis hors de France ont été annulés par le Conseil constitutionnel à la suite de dysfonctionnements dans la distribution aux électeurs de SMS contenant les mots de passe constitutifs de la procédure de l'expression de leur suffrage. La raison pour laquelle le recours pour la 1^{re} circonscription n'a pas abouti était seulement due à des écarts de voix. Le ratio d'annulation d'élections pour les Français de l'étranger est anormalement élevé et interroge sur les raisons qui ont mené à ces deux annulations, mais qui auraient pu être plus nombreuses.

Contrairement à ce qui a été prétendu lundi : non, cela ne va pas bien. Les motifs d'annulation sont liés à une architecture déficiente et faiblement adaptée en matière de sécurité. C'est la raison pour laquelle, la commission de la sécurité et des risques sanitaires s'en est saisie et a souhaité également associer nos collègues de la commission des lois au titre des implications de principe et de droit qui sont aussi liés à ces déficiences.

Cette double demande signifie aussi en soi notre grande inquiétude quant à l'avenir du vote électronique pour les Français de l'étranger si nous réitérons notre demande d'audition au mois d'octobre dans le cadre d'un rapport qui sera définitif. Néanmoins, l'audition de l'avocat franco-américain Monsieur Pierre CIRIC qui s'est tenue ce mercredi 29 mars a donné un premier éclairage, notamment sur l'articulation et la restitution de cette architecture technique dans l'évolution restante du contentieux électoral.

En conclusion de cette audition, il apparaît que l'enjeu porte sur l'intégrité du vote électronique face aux agressions, fraudes et défaillances des conceptions des systèmes numériques ainsi que sur la sûreté des données relatives à l'identification des électeurs. Dans ce cadre, la situation mise en exergue est celle d'une architecture du système de vote qui est bloqué par des contraintes de sûreté dont la pertinence reste à démontrer, mais dont les conséquences constatées sont celles d'une restriction de l'accessibilité au vote électronique pour nos concitoyens.

À noter, par ailleurs, qu'indirectement, cette fragilité opérationnelle expose les scrutins à des annulations. Une nouvelle convocation de nos électeurs constitue autant d'expositions de nos ressortissants à des risques informationnels, mais aussi à des risques sécuritaires.

Ma conclusion est qu'aucune résolution n'est à soumettre. Les travaux seront poursuivis en lien avec la commission des lois, mais ce rapport confirme les motifs d'inquiétude sur les menaces qui pèsent désormais sur le vote électronique en cas de maintien de l'envoi des mots de passe par SMS. Dans cette architecture-là, un rééquilibrage est à faire entre d'un côté la prétention à la sécurité qui est impossible à garantir et de l'autre côté l'accessibilité du droit à l'exercice civique fondamentale qui est le droit de vote.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Franck BARTHELEMY a la parole.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu de la circonscription d'Asie Océanie

Je reconnais le travail que votre commission a fait. C'est un bon travail. Je trouve dommage en fait qu'on propose un rapport basé uniquement sur l'interview ou l'entretien que vous avez eu avec un avocat dont on connaît un petit peu les positions depuis très très longtemps ici à cette AFE. J'aurais trouvé intéressant alors je ne sais pas si vous l'avez demandé et si vous ne l'avez pas obtenu, mais par exemple l'ANSI aurait peut-être pu aussi vous apporter des réponses sur ces questions.

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu de la circonscription d'Afrique occidentale

Tout à fait. Nous avons demandé à l'ANSSI, mais l'agence est occupée par un vote. Nous évoquons un rapport préliminaire. Cependant, il nous paraissait important de faire une première restitution devant cette assemblée. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous ne présentons pas de résolution. La matière du rapport n'est pas suffisante pour lancer des propositions. Surtout, nous voulons nous coordonner avec la commission des lois dans nos futures résolutions.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription de Genève (Allemagne, Autriche, Suisse, Slovénie)

Vous parlez de difficultés avec l'envoi de SMS. Or, nous savons que dans certains pays, ces SMS ne sont jamais reçus. D'un autre côté, si l'identifiant et le mot de passe sont envoyés sur le même ordinateur, des risques de sécurité sont forts.

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu de la circonscription d’Afrique occidentale

Nous recevons l’identifiant par mail et le mot de passe par SMS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription de Genève (Allemagne, Autriche, Suisse, Slovénie)

Oui et si nous n’utilisons plus les SMS, nous serons obligés d’utiliser nos ordinateurs. Je ne vois pas comment procéder autrement, à moins d’envoyer un pigeon voyageur.

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu de la circonscription d’Afrique occidentale

D’autres options techniques sont utilisables. C’est la raison pour laquelle ces travaux seront poursuivis en sollicitant l’ANSSI pour évaluer la sécurité. Est-elle fondamentale dans le processus ? Sans oublier la dimension technique à prendre en compte et d’autres dimensions qui dépassent ce débat.

Monsieur Pierre LEDUCQ, conseiller élu de la circonscription d’Asie et Océanie

Je vous rappelle que pour valider le vote, il faut aussi recevoir un code. Or, cet envoi a aussi provoqué des difficultés de réception.

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu de la circonscription d’Afrique occidentale

Nous nous saisisons aussi de ce point dans nos prochaines discussions.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, conseillère élue de la circonscription d’Asie centrale et Moyen-Orient

En ma qualité de présidente de la commission des lois, je confirme que ces travaux devront être poursuivis aussi bien pour le volet juridique que celui de la technique et de la sécurité. À ce stade, vos conclusions tendent-elles à abonder dans le sens de celui de la commission des lois ? D’une part, il aurait été décidé de mettre en place une identité numérique plus forte.

D’autre part, au regard des échanges avec l’avocat de droit américain, M^e CIRIC, quelles seraient les alternatives ? Notre collègue le soulignait, si la transmission ne passe plus par SMS, comment faire ? La solution ne serait-elle pas une identité numérique plus forte telle que l’a proposée la commission des lois ?

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu de la circonscription d’Afrique occidentale

Nous n’avons pas encore creusé la question à propos de l’identité numérique, mais il semblerait que cette piste soit étudiée. Nous irons dans ce sens-là. Nous l’aborderons d’un point de vue technique. Elle permettrait de sécuriser les données et dans l’autre sens la sûreté de l’électeur face à l’État. M^e CIRIC n’a pas encore abordé cette solution. Quant au SMS, effectivement, par exemple au Brésil, nous comptons 9 000 opérateurs. Par conséquent, il est techniquement difficile de maintenir un dispositif sécurisé. Ou bien nous considérons cette problématique de sécurité avec un curseur à placer ailleurs. C’est aussi une autre option, mais nous ne l’avons pas encore porté en conclusion.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l’AFE

C’est un sujet intéressant. D’ailleurs, je signale que des votants avant même les élections législatives de 2022 m’avaient signalé ces difficultés de tests grandeur nature sur des panels moins importants que les listes électorales. Nous avons aussi évoqué les applications de messagerie. Elles ne sont pas accessibles dans tous les pays. Il faudra nous assurer que l’équité est respectée pour tous les électeurs français dans le monde. Ce sujet fort intéressant nécessitera de longs travaux.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription de Genève (Allemagne, Autriche, Suisse, Slovénie)

L’identité numérique est effectivement une piste intéressante, mais je pense que, d’après les études passées, la préservation de l’anonymat du vote posera des difficultés.

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu de la circonscription d’Afrique occidentale

Dans l’audition, deux points mobilisent notre attention : l’intégrité du numérique et l’identification de l’électeur.

Madame Marie-Christine HARITÇALDE, conseillère élue de la circonscription d’Amérique latine et Caraïbes

Je suis contente de m'exprimer, car ce sujet me tient à cœur. Depuis 2018, j'ai préparé les différents rapports en faisant partie de la commission des lois sur les tests grandeur nature et ainsi que sur le niveau de protection du vote électronique. Nous avons été surpris par la décision du Conseil constitutionnel. C'est la première fois qu'une telle décision est prise après un vote par Internet. En revanche, le vote par Internet a été mis dans le droit commun. Vraisemblablement, ce vote par Internet ne sera pas supprimé.

Mais je veux mettre à jour un fait devant vous. C'est que les SMS ne sont pas parvenus en Argentine et seulement 11 % des électeurs ont reçu leur SMS. Une défaillance a touché leur portable. En Argentine, un numéro a été rajouté sur les portables. Or, cette situation n'a pas été corrigée. Toutefois, les électeurs demeurent confiants et n'émettent pas de réclamations auprès du service public. Au Chili, il y a quatre ans, nous avons subi la même situation défaillante, mais les agents ont été performants pour la résoudre.

Je lance un appel pour que les électeurs soient stimulés pour qu'ils aient leur application, sinon le vote demeurera impossible. Bien sûr, je vous rejoins dans la quête d'une identité numérique plus forte.

Monsieur Avraham BENHAIM, Président des travaux de la Commission de Sécurité et des risques sanitaires

Dans l'audition menée par Baptiste HEINTZ, j'ai relevé que nous ne savons toujours pas qui se cache derrière l'ordinateur. L'électeur n'est pas identifié, c'est-à-dire que des réseaux mal intentionnés pourraient manipuler l'élection. Nous n'avons aucune garantie. Ces problèmes sont exponentiels depuis la mise en place du vote électronique. Tant que nous n'aurons pas l'intégralité de l'urne électronique garantie pour savoir qui vote derrière son ordinateur, nous buterons toujours sur ce type de difficultés qui seront sujet à annulation d'élection. Nous en discuterons au mois d'octobre. De toute façon nos commissions travailleront de concert et nos rapporteurs auront toute latitude pour travailler avec les vôtres.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Sur ce point, j'attire votre attention, Monsieur le Président. Ce n'est pas la sécurité de décision pour la 2^e circonscription qui a été mise en avant, mais un problème technique. La sécurité a été pourvue.

Monsieur Avraham BENHAIM, Président des travaux de la Commission de Sécurité et des risques sanitaires

Madame RAHAL, j'ai mal formulé ma phrase.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Je précise par ailleurs qu'il existe aussi des difficultés avec les opérateurs téléphoniques locaux.

Monsieur Avraham BENHAIM, Président des travaux de la Commission de Sécurité et des risques sanitaires

Dans nos auditions, nous avons eu en commun avec la commission du commerce extérieur et du développement durable un interlocuteur. Il s'agit de Monsieur Alexandre SZTULMAN, chercheur à Paris I sur la problématique des sections économiques et européennes : « Le Conseil de l'Europe est seul compétent pour suppléer des personnes physiques ou morales, voire des États (je cite la Biélorussie qui est bien indiquée). Des sanctions existent.

Elles ont permis de sauver 1 200 personnes physiques et 120 entités morales. Par exemple, en Ukraine, les sanctions ont débuté en 2014 et se sont référées à deux articles de loi de l'Union européenne : l'article 269-2014 qui vise les personnes physiques et l'article 833-2014 qui sanctionnent les exploitants contraints. Ne pas respecter les sanctions de l'UE engage la responsabilité pénale des fautifs. C'est-à-dire que tout chef d'entreprise ressortissant de l'Union européenne français, même pas à l'étranger, est responsable au regard de cette sanction.

C'est un point que nous tenions à signaler.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Nous sommes arrivés au terme de la restitution des travaux de notre commission. À 14 heures, nous débiterons les motions d'urgence.

Pause.

Reprise à 14 heures.

MOTIONS D'URGENCE

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Ce créneau a été ajouté au cours de la semaine en référence à l'article 6 du règlement intérieur qui ouvre la possibilité de discussions dites d'urgence. Lors de la session précédente, les présidents de groupe s'étaient mis d'accord et nous avaient proposé un *modus operandi* que nous avons validé.

Pour cette session, deux groupes étaient prioritaires pour le dépôt de discussions d'urgence. Il s'agit de SI (Solidaires et Indépendants) et le groupe URCI (Union des Républicains, des Centres et des Indépendants).

Je donne la parole selon l'ordre de demande de dépôt de discussion c'est-à-dire à Monsieur LEDUCQ de SI. Conformément au règlement intérieur, il dispose de cinq minutes pour discuter. Je demande que cela soit affiché.

Monsieur Pierre LEDUCQ pour le groupe Solidaires et Indépendants

Je suis ici pour vous communiquer l'idée de cette motion d'urgence qui consiste à mettre en place un dispositif d'accompagnement spécifique pour les Français de l'étranger contraints de quitter leur pays de résidence à la suite d'une catastrophe. La définition de catastrophe retenue est celle de l'ONU, à savoir «une rupture grave de fonctionnement d'une communauté ou d'une société impliquant d'importants impacts et pertes humaines, matérielles, économiques ou environnementaux».

Nous sommes partis des récents événements en Ukraine, mais aussi en Turquie et précédemment en Éthiopie, où les retours des conseillers des Français de l'étranger de ces pays ont montré qu'il n'existait aucune aide spécifique. Or, la probabilité n'est pas mince pour que les conflits se multiplient, de même que les catastrophes liées au changement climatique.

Les rapatriements sont rapidement organisés d'une manière efficace. Une fois en France, les Français de l'étranger sont lâchés dans la nature et n'ont pas accès à des logements spécifiques. Leurs situations ne sont pas prises en compte, par exemple, les délais de carence pour la Sécurité sociale.

Par conséquent, nous demandons la mise en place d'un dispositif global pour les Français de l'étranger, aussi bien pour ceux à l'étranger que pour ceux qui restent en France du fait d'une catastrophe. Le dispositif est confié au centre de crise et de soutien qui nous semble plus à même de mener à bien cette mission.

Cette motion s'affiche sur vos écrans. Les « Considérant » évoquent l'instabilité géopolitique, les conflits armés qui se multiplient dans le monde, le changement climatique et les conséquences de plus en plus importantes sur notre environnement et les situations rencontrées récemment en Ukraine et en Turquie. Je ne reviens pas sur la définition qui concerne plus de trois millions de Français de l'étranger.

En plus des conséquences du Covid-19, nous demandons de renforcer le dispositif existant afin de promouvoir la prise en charge des Français de l'étranger établis à l'étranger et leur ayant-droit. En cas de catastrophe, une aide financière d'urgence sera lancée avec conditions souples et rapides, promotion permanente de l'inscription au registre des Français établis hors de France, vérification régulière du maillage des îlotiers, rapatriement rapide et sécurisé, mis à disposition immédiate de logements d'urgence en France pour les Français rapatriés, facilitation et centralisation des relations avec tous les services sociaux français, notamment la sécurité sociale, un suivi sociopsychologique, les CAF et les mairies.

Ce plan ferait l'objet d'un protocole à déclencher en cas de catastrophe pour prendre en charge efficacement chacun de nos compatriotes en danger à l'étranger jusqu'à la stabilisation de la situation. La gestion de ce plan serait confiée au centre de crise et de soutien du MAE, le plus à même de gérer les situations d'urgence.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour cette motion d'urgence, vous avez déjà discuté entre vous. Si nécessaire, des prises de paroles seront données aux groupes pendant deux minutes maximum, sachant qu'une motion sera aussi discutée à la suite de celle-ci.

Monsieur Gérard SIGNET pour le groupe URSI

Nous sommes d'accord avec cette motion et nous la voterons avec plaisir, d'autant plus qu'elle constitue un quasi copié/collé de la proposition de loi du sénateur Ronan LE GLEUT votée par le Sénat.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Je pense que le « Considérant » aurait dû parler de France Horizon qui permet d'aider les Français en cas de crise.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Normalement, cette discussion a déjà été amorcée entre vous.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Benelux

Nous soutenons ce texte et nous remercions le groupe pour cette initiative. C'est en lien avec le texte qu'avait envoyé David FRANCK pour les réfugiés français après la guerre en Ukraine.

Monsieur Rémi VAZEILLE, conseiller à l'Assemblée des Français de l'Étranger pour le Royaume-Uni

Nous avons négocié avec le groupe qui a apporté cette motion. Nous avons procédé à quelques modifications, notamment du fait que nous étions là pour renforcer la communication plus que relative après la durée du protocole.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La motion est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous passons à la discussion de la seconde motion qui est portée par le groupe URCI pour cinq minutes maximum à propos de la fin de vie.

Madame Daphna POZNANSKI pour le groupe URCI

Chers collègues, cette motion fait partie de l'histoire de l'AFE dans le sens où en 2015, l'AFE a essayé d'agir dans ce domaine. Nous avons imaginé, à l'époque, à la commission des lois à laquelle j'appartenais, de faire un questionnaire et de l'envoyer pays par pays pour recueillir des données. Je vous dis la vérité sur les 143 envois, nous n'avons obtenu qu'une dizaine de réponses. J'ai personnellement décidé de ne pas faire un rapport avec aussi peu de réponses.

Ensuite, nous avons pensé en faire une mission sénatoriale et, effectivement, le président de la commission des affaires sociales m'a expliqué qu'une seule mission d'information est possible par an et par parti. Le groupe d'étude est aussi une possibilité d'action selon le règlement intérieur. Seulement, vous le savez comme moi que jusqu'à présent tous les groupes d'étude que nous avons proposés ont été refusés.

Par conséquent, nous avons procédé autrement avec une motion d'urgence en utilisant l'actualité, c'est-à-dire la création de la convention citoyenne par la CSSE sur proposition du ministre de l'époque.

Considérant la création de la convention citoyenne sur la fin de vie du 9 décembre 2022 par le Conseil économique, social et environnemental sur demande de la Première ministre Madame Elisabeth BORNE,

Considérant cette convention, 185 citoyens tirés au sort parmi les Français résidant en France,

Considérant que les Français résidant hors de France ne sont représentés en tant que tel au sein de cette convention,

Considérant que les travaux de cette convention portant sur les questionnements autour du cadre d'accompagnement de la fin de vie,

Considérant que les Français résidant hors de France méconnaissent pour la plupart le cadre de l'accompagnement de fin de vie dans leur pays de résidence,

Demande :

Que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères constitue une base de données sur l'accompagnement de la fin de vie hors de France en sollicitant les postes consulaires pour recueillir ces données ou les informations influentes,

Que cette base de données puisse selon les pays être consultée par les Français résidents hors de France sur les sites des consulats.

Madame Élise LEGER, conseillère élue de la circonscription d'Asie et Océanie

Comme je l'ai rappelé ce matin, notre commission d'aide sociale avait traité en partie le sujet. En effet, un besoin se faisait ressentir et je remercie le groupe URCI d'avoir soulevé la question. Nous aurions pu aller plus loin et la question mériterait d'être travaillée plus en profondeur. Je cite le travail de Frédéric Petit, l'un des parlementaires des Français de l'étranger. Il a rejoint l'AFNA concernant ce sujet et a travaillé dans sa circonscription sur ce besoin. Nous sommes d'accord pour voter cette motion pour le groupe ID.

Monsieur Nicolas ARNULF, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Dans sa grande majorité, le groupe des indépendants approuve cette motion qui semble importante. Merci pour cette proposition.

Florian BOHEME, Conseiller à L'AFE pour la circonscription Asie et Océanie

Nous avons parlé ce matin de la fin de vie et du droit de mourir dans la dignité. Je propose que nous renvoyions ce thème en commission des affaires sociales pour que nous puissions travailler sur ces questions. Ce qui n'empêche pas de passer au vote.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La motion est adoptée à l'unanimité.

Nous attendons la directrice pour poursuivre notre journée.

Applaudissements dans la salle.

MADAME LAURENCE HAGUENAUER, DIRECTRICE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE. INTERVENTIONS SUIVIES DE QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITE.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous accueillons Madame la Directrice, Madame HAGUENAUER, pour une séquence de questions. Madame HAGUENAUER fera d'abord une présentation, puis elle répondra aux questions orales. J'ai signalé hier aux présidents de groupes que les réponses aux questions orales avaient été communiquées aux uns et aux autres. Nous avons procédé à un regroupement des différentes questions en bureau. Ensuite, la question au gouvernement nous a été également posée. Le reste du temps, un échange aura lieu avec la salle. Je passe tout de suite la parole à la Directrice.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Merci beaucoup Madame la Présidente et bonjour à tous. Je suis heureuse de me retrouver avec vous pour ma quatorzième AFE entre mes différentes fonctions dans cette Direction. En cette fin de travaux, je vous remercie pour votre engagement exemplaire au service de nos communautés expatriées. Je remercie, en particulier, la présidente et le bureau exécutif. Je souligne le rôle de la secrétaire générale de l'AFE qui apporte un soutien constant et efficace aux travaux, à savoir Diane et son équipe qui travaillent d'arrache-pied pour la préparation de ces sessions et, bien sûr, entre les sessions.

Les échanges sont réguliers et constructifs avec la présidente de l'AFE, notamment sur les sujets ayant trait au fonctionnement de notre assemblée, condition de l'exercice du mandat des conseillers et conseillères des Français de l'étranger et des invités de l'AFE. L'amélioration du fonctionnement de l'assemblée, c'est-à-dire la fluidité des échanges est un élément positif et indispensable. Je vous rappelle notre pleine disponibilité à participer aux travaux de l'AFE. Vous en avez des preuves cette fois-ci, comme toutes les fois précédentes avec notre Directeur adjoint Raphaël Trannoy qui est intervenu longuement devant la commission des lois pour présenter des projets de modernisation dans le domaine consulaire. Diane ROESER a aussi été auditionnée avec son équipe par la commission des affaires sociales.

Par ailleurs, une visite approfondie du service France Consulaire pour le bureau et la commission des lois a permis de mettre en relief le travail réalisé par les équipes de La Courneuve. Nous l'avons entendu hier, cette visite a été particulièrement appréciée. Au passage, il faut différencier « le service France Consulaire » (La Courneuve) de « France Consulaire » en tant que telle qui rassemble l'ensemble de nos réseaux sociaux et de nos outils de communication.

Si plusieurs demandes d'audition ont été déclinées dans le cadre de la programmation de la commission des travaux de l'assemblée, ce n'est pas parce que la DFAE ne souhaite pas échanger avec les membres de l'AFE sur l'action de l'administration consulaire, mais c'est parce que ces demandes portaient sur des sujets se rapportant à l'organisation interne du ministère, ces aspects n'entrent pas dans les champs de compétence des membres de l'AFE.

L'ensemble de la DFAE travaille sur les questions des élus comme le montre le nombre considérable de questions écrites et orales que nous avons reçues. Ce travail s'effectue soit en direct avec les collègues que vous voyez régulièrement, soit dans l'ombre avec une partie des agents que vous ne voyez pas. Je rappelle que nous sommes 500. J'ai la chance de piloter à destination des Français de l'étranger d'administration consulaire une équipe remarquable de professionnalisme. Elle a à cœur de répondre le mieux possible aux interrogations, aux questions et demandes des élus. Je voulais les remercier devant vous pour leur travail.

Applaudissements dans la salle.

La DFAE participe par ailleurs régulièrement aux réunions consulaires organisées par le poste à réseaux formé de plusieurs consulats, qui sont aussi l'occasion pour nous d'échanger avec les élus des Français de l'étranger. D'ailleurs, même sans réunion consulaire, chaque déplacement de la Direction de la DFAE appuie toujours une

rencontre avec les élus. Ces déplacements et la qualité des échanges auxquels ils donnent lieu, aussi bien avec les élus que la communauté française avec les équipes consulaires, nous permettent d'être au contact du terrain et d'appréhender au plus près les enjeux de notre action consulaire.

Dans les postes, mes collègues de service consulaire forment un réseau exceptionnel de compétences et de dévouement au service public dédié aux Français de l'étranger et à l'influence de la France. Nos collègues sont proches de leurs « administrés ». Ils ont la compétence et l'expérience des métiers diplomatiques et consulaires. Compétence métiers (avec un « s ») parce que bien au-delà des usines à papier, savoir par exemple lutter contre la fraude, accompagner des victimes, être aux côtés des personnes endeuillées, etc, tout cela forme un métier qui s'apprend. Nos collègues dans le réseau bénéficient de formations sur lesquelles nous travaillons constamment pour toujours mieux servir nos compatriotes.

Les élus de terrain que vous êtes comme tous les conseillers et conseillères de Français de l'étranger connaissent pour la plupart leur communauté à laquelle ils dévouent leur temps et leur énergie. Ils apportent une aide précieuse en matière d'information sur celle-ci. Par conséquent, tout est une question de collaboration dans le respect des compétences et des qualifications de chacun, toujours au service des Français de l'étranger.

Nous n'y reviendrons pas dans le détail, car le ministre délégué en a parlé et a transmis à l'AFE le tableau de bord des chantiers. Je vous rappelle l'engagement de la DFAE dans les chantiers de la modernisation de l'administration consulaire et des services offerts aux Français de l'étranger. Ces efforts font des Français de l'étranger (il faut le dire) des pionniers dans l'utilisation des procédures simplifiées et dématérialisées auxquelles les Français de France n'ont pas encore accès.

Nous sommes fiers à la DFAE de permettre aux Français de l'étranger de bénéficier de ces innovations et d'être des exemples regardés dans toute l'administration. Mais vous le savez et je vous le répète depuis des années, la modernisation ne signifie pas qu'il y aura besoin de moins d'agents. Bien au contraire puisque le nombre de Français résidant à l'étranger s'accroît. L'humain est au cœur de l'action consulaire. Ce qui signifie qu'il y aura toujours besoin d'agents consulaires pour accomplir des démarches pour aider tous ceux qui pour des raisons diverses n'ont pas accès à cette modernisation et également pour exercer la protection consulaire à l'égard de nos ressortissants. La protection consulaire ne sera jamais exercée par ChatGPT.

Sur ce point, la mise en place du centre de soutien et de renfort consulaire souhaitée par la ministre nous permettra de renforcer notre capacité d'accompagnement ponctuelle du réseau consulaire lorsque nos postes sont confrontés à une difficulté conjoncturelle. C'est une réponse utile et bienvenue évidemment, même si elle ne résoudra pas les difficultés des effectifs dans le monde entier.

Je fais échos maintenant à ce qu'il s'est dit hier pour souligner quelques aspects spécifiques de l'action consulaire que sont l'action sociale et la protection consulaire et mettre en lumière notre action pour nos compatriotes les plus en difficulté. Je vais en profiter pour souligner d'abord l'atmosphère positive dans laquelle les dernières commissions CPPSFE et STAFE se sont déroulées. En commission CPPSFE, le dialogue a été constructif. Les élus ont formulé des propositions qui ont permis de bons échanges, notamment sur les taux de base qui est un sujet crucial.

Les travaux approfondis de la commission STAFE que nous nous sommes partagés avec Cédric se sont également déroulés dans un bon climat de concertation entre les membres de l'administration et les membres élus. Le groupe de travail constitué sur le dispositif STAFE permet d'avancer ensemble sur la réflexion de l'évaluation des critères. Comme vous le savez, les échanges se poursuivront pour la campagne de 2024 et la prochaine réunion a lieu le 11 avril.

J'en profite pour vous rappeler que la France est le seul pays en Europe qui a mis en place, au profit des expatriés, un système d'aides sociales aussi avancé. En 2023, la CPPSFE a accordé un total de 15,3 M€ d'aides pour 4 246 allocataires, dont un peu moins de la moitié correspondant à des allocations de solidarité pour les personnes âgées. Les autres allocations versées sont principalement celles concernant les adultes et les enfants handicapés, les secours mensuels spécifiques d'enfants et les aides ponctuelles. À tout cela, nous ajoutons les dispositifs STAFE et OLES. S'agissant du dispositif pour les enfants, ce dispositif vient en aide à des familles en grande précarité. Il s'agit de familles majoritairement monoparentales au sein desquelles nous retrouvons le plus souvent une mère étrangère assurant la garde des enfants qui eux sont de nationalité française. Cette situation concerne plus de deux tiers des familles. Le SMSE concerne par ailleurs des enfants boursiers de l'AEFE.

Le ministère est également particulièrement attentif au soutien des Français de l'étranger en situation de handicap. Il a versé en 2022 un total de 6,3 M€ au titre du handicap des Français de l'étranger. En 2022, l'enveloppe réservée à la prise en charge des accompagnements des élèves en situation de handicap a été portée à 1,31 M€ et ce dispositif a été élargi à tous les élèves du réseau, même non boursiers.

Au regard de l'hétérogénéité que nous avons constatée dans les pratiques entre les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et au regard de la spécificité de cette procédure pour les Français de l'étranger, nous avons commencé un travail d'élaboration d'une fiche technique par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) avec la DFAE pour permettre de mieux valoriser et d'intégrer le dispositif existant. Nous présenterons ces éléments à l'ensemble des MDPH. Je signale cette initiative parce qu'il s'agit d'une démarche proactive venant de la DFAE pour améliorer concrètement la situation de nos concitoyens, car c'est vrai que nous

avons souvent entendu qu'il était compliqué de joindre les MDPH, comme toutes les procédures qui sont spécifiques aux Français de l'étranger et qui ne sont pas connus et mis en œuvre par des institutions qui sont essentiellement réservées aux Français de France. Par conséquent, pour nos compatriotes, c'est compliqué, c'est la raison pour laquelle nous essayons de faire avancer les choses dans ce secteur-là.

Pour aider nos compatriotes en difficulté, je signale notre action de la protection des mineurs et des familles et en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. En 2022, la DFAE a suivi 1 103 dossiers ayant trait à ces problématiques :

- 389 dossiers concernant les déplacements illicites d'enfants,
- 188 dossiers concernant les droits de visite et d'hébergement,
- 249 dossiers concernant les mineurs en danger,
- 246 dossiers concernant les violences conjugales,
- 6 dossiers concernant des mariages forcés,
- 24 dossiers concernant des viols.

La DFAE suit aussi 1 440 dossiers de détenus qui bénéficient d'une protection consulaire en application de la convention de Vienne et qui nécessitent un suivi attentif. N'oublions pas aussi l'une de nos missions méconnues : la gestion de recouvrement des créances alimentaires.

Ces chiffres peuvent sembler négligeables comparés aux chiffres des actes d'état civil, pourtant ces dossiers sont difficiles et longs à gérer. Je souligne la présence de nos collègues. Ils gèrent cette action de protection des personnes et elle est fondamentale.

Concernant les violences faites aux femmes, qui est un sujet qui vous intéresse particulièrement, Madame la Présidente, vous aussi et moi aussi, comme vous le savez, les actions de la DFAE et de nos postes doivent être adaptées à chaque situation et à chaque pays. De manière générale, il s'agit de mettre en place d'abord un circuit de communication pour l'intéressée en veillant à ne pas la mettre en danger. Ce circuit a l'air simple, pourtant il peut être compliqué de juste réussir à contacter une victime. Ensuite, il faut vérifier dans quelles conditions, la victime peut quitter le domicile conjugal sans prendre de risques. Il faut trouver une structure locale d'accueil, une association, des services sociaux quand ils existent. Quand ce n'est pas possible, il faut trouver une solution alternative d'hébergement qui soit sûre. Il faut vérifier les conditions de sortie du pays si la victime décide de regagner la France. Il faut également signaler ces violences au procureur de la République, etc.

Ces démarches sont longues et compliquées et je tenais à remercier les élus qui nous ont signalé des cas de violence ou des situations de ce type. S'agissant du suivi des victimes, cette question complexe doit être traitée par des experts consulaires.

Aujourd'hui, je souligne nos actions de communication. Nous avons poursuivi nos efforts commencés depuis plusieurs années pour mettre en valeur le travail consulaire à l'étranger et en administration centrale avec le webdoc concernant l'action consulaire que vous avez, je l'espère, consulté. Un podcast *Mille et une vies en consulat* a été mis en ligne. Il s'agit d'incarner l'action consulaire en l'humanisant en faisant témoigner des collègues qui peuvent raconter leur expérience.

Lors de divers salons, nous faisons aussi des interviews avec des journaux spécialisés pour les expatriés. Nous faisons des brochures d'information pour à la fois expliquer nos démarches consulaires ainsi que nos démarches de modernisation. Nous avons aussi fait un effort pour marquer la mobilisation du réseau consulaire en faveur de l'égalité femme/homme. Nous avons abondamment communiqué le 8 mars et, bien sûr, nous comptons sur les membres de l'AFE, sur les conseillères et les conseillers des Français de l'étranger pour relayer cette communication, de même que celle des postes qui relayent aussi cette communication, parfois de façon individuelle. J'ai eu l'occasion de vous le dire plusieurs fois. Pour nous, entre autres actions de collaborations, vous êtes une caisse de résonance. Vous nous faites remonter les difficultés, les situations et les cas compliqués. Ces cas doivent aussi redescendre auprès de vos communautés dont vous êtes proches pour relayer l'action que nous menons auprès de nos compatriotes. En termes de communication, je fais un point sur un fait d'actualité dans le contexte des élections législatives partielles. Je ne peux que vous encourager, en tout cas, ceux qui sont élus dans les trois circonscriptions concernées à relayer notre communication sur les élections législatives partielles pour dynamiser la participation.

Enfin, je voulais évoquer notre préoccupation concernant la montée des incivilités et des comportements agressifs à l'égard des agents consulaires. En effet, les cas d'agression sont de plus en plus nombreux. Ils nous ont été rapportés par nos postes qui ont fait l'objet pour certains de plaintes auprès des autorités locales et de signalements auprès du procureur de la République sur le fondement de l'article 40 du Code pénal. Ces comportements sont bien évidemment inadmissibles. Nous avons lancé une campagne d'affichage dans nos réseaux consulaires. Sans doute, les avez-vous déjà vus. Nous informons clairement les usagers des peines encourues en cas d'outrage à agent chargé d'une mission de service public. Ce n'est pas parce que nos collègues sont à l'étranger que ce ne sont pas des agents chargés de missions de service public.

Nous comptons sur votre aide pour rappeler à nos communautés d'expatriés les principes de règles et de courtoisie qui s'imposent dans leur relation avec les services consulaires. Je sais que vous êtes conscient de ces problèmes.

En conclusion, nous avons la chance, nous DFAE (et nos compatriotes) de disposer d'un réseau de terrain à côté de notre exceptionnel réseau consulaire en administration centrale et à l'étranger. J'ai eu la joie et l'immense privilège d'exercer ces dix dernières années au cœur de l'action consulaire, en France et en poste. Je tiens de cette expérience la conviction que la collaboration dans le respect des compétences de chacun est un enrichissement au service de nos compatriotes.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci, Madame la Directrice, nous passons maintenant à la séquence des questions orales. Elles sont nombreuses et cette séquence sera fastidieuse. Nous avons procédé à des regroupements de certaines questions qui portaient sur les mêmes thématiques.

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale de l'AFE

52 questions orales ont été posées. 45 ont obtenu une réponse. Sur les sept questions qui n'ont pas eu de réponses, en fait, quatre questions ont été transformées d'office en questions écrites et trois sont encore en attente de réponse des services. Elles seront aussi transformées en questions écrites. Finalement, sur les 183 questions posées cette année 94 % ont trouvé une réponse.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous notons plusieurs questions qui portaient sur la prise de rendez-vous dans les consulats. Une question de Messieurs BEZARDIN, RIGAUD et de moi-même et de plusieurs élus notamment, Madame LE VAILLANT, Messieurs LEGLAND ET MASSON. Nous ajoutons une question similaire également de Madame LE VAILLANT, Monsieur ANDRE et Monsieur CHAULY. Avez-vous lu les réponses à ces questions ? Souhaitez-vous apporter un éclairage ou une remarque ?

Madame Catya MARTIN, conseillère élue de la circonscription de Hong Kong

Je parle au nom de Monsieur Laurent RIGAUD qui a dû s'absenter. Je signale que la fenêtre de deux mois est trop courte, car le site est complètement bloqué. Je comprends par rapport à cette réponse que six mois peuvent paraître trop longs, mais il faut trouver une solution efficace et rapide. Pourquoi ne pas ouvrir la fenêtre de rendez-vous sur trois mois ? Nous lui donnerons plus de flexibilité, notamment après la forte demande actuelle lors des vacances d'été.

Madame Stéphanie LEVAILLANT, conseillère élue de la circonscription de Péninsule ibérique

En tant que membre du groupe IDP (Indépendants Démocrates et Progressistes), nous interpellons la DFAE à propos des difficultés rencontrées depuis des mois par nos compatriotes établis hors de France lors de la prise de rendez-vous pour l'obtention de leurs papiers d'identité. Nous avons déjà eu l'occasion d'attirer l'attention de certains de nos interlocuteurs en DFAE, souvent lors d'échanges individuels. Cette fois-ci, nous le faisons dans le cadre de cette assemblée. Nous avons pris note des réponses que vous avez apportées aux questions 49 et 50 et nous vous remercions pour la précision des explications.

Nous souhaitons maintenant revenir sur trois problématiques. D'abord le calendrier de rendez-vous, car cette question recoupe le point assuré par Catya. Certains consulats ouvrent sur quinze jours, d'autres ouvrent pendant des périodes plus longues. Les Français dont nous sommes sont plutôt favorables à ce deuxième cas de figure. Dès lors, ne pouvons-nous pas élargir cette pratique et envisager des plages de six à huit semaines sur les postes ? Cela donnerait une meilleure visibilité à nos concitoyens et les rassurerait, notamment pour qu'ils puissent planifier leur déplacement et en réduire le coût, surtout pour les Français qui sont éloignés des postes.

Le deuxième point est lié aux notifications. Certains nous indiquent ne pas recevoir les alertes lorsqu'un créneau est disponible. D'autres sont désinscrits de la liste d'alerte, parfois deux à trois jours après s'être inscrits et parfois sans pouvoir se réinscrire. Cette liste d'alerte, même si elle loin d'être parfaite, permet de se positionner sur un pied d'égalité en créant une information mise en ligne à propos des créneaux disponibles.

Nous vous demandons s'il est possible que, de votre côté, vous vous penchiez sur le sujet. Enfin, troisième point, où nous avons repéré des tensions majeures sur quelques postes, notamment ceux situés en Espagne, au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Canada. Je pense aux élus réceptionnant tous les jours ou presque les messages de nos concitoyens, désolés, exaspérés, parfois paniqués parce que leur renouvellement est urgent. Il serait peut-être intéressant de confirmer les postes d'intention. Nous ne sommes peut-être pas en mesure d'identifier tous les postes d'intention à notre niveau à partir éventuellement des statistiques disponibles mentionnées dans vos réponses, par exemple, le nombre de connexions à l'heure des ouvertures des créneaux, le nombre d'utilisateurs ayant activé l'option de notification, voire à partir d'autres statistiques telles que le nombre de titres traités par poste.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame LE VAILLANT, je vous interromps, car en fait le principe des questions orales est une question rapide avec une réponse rapide et éventuellement un complément. Si nous disposons encore de temps, nous pouvons directement interpellier la directrice de manière plus large. Ce message vaut pour tout le monde. Merci.

Pour ma part, j'avais posé une question concernant la déontologie dans les conseils consulaires, notamment STAFE. Cette réponse me satisfait. Elle comprend un élément nouveau qui indique que les représentants des Français de l'assemblée qui siègent à la commission (soit trois d'entre nous sur la zone qui me concerne principalement) pourront utilement informer le bureau de l'assemblée de la situation en vue d'un éventuel rappel à l'ordre. Or, nous ne sommes pas habilités à rappeler à l'ordre un élu. Dans quelle mesure cette information a-t-elle un sens au-delà du symbole ?

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Ce rappel est évident pour certains et pour d'autres il n'est pas évident. J'ai eu l'occasion à certains élus de faire ce rappel. Il me semblait qu'il formait les règles de base de la déontologie. La raison pour laquelle nous avons indiqué que l'AFE fasse aussi ce rappel, c'est que vous êtes entre vous. L'AFE, même si elle n'est pas une instance disciplinaire ou d'éthique, se constitue quand même de conseillers Français de l'étranger. Or si certains ne nous écoutent pas, nous pesons un certain poids quand ces rappels ne viennent pas uniquement de l'administration. Ces règles s'appliquent d'ailleurs dans la plupart d'institutions, d'association et d'organisation pour les personnes concernées.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Les deux questions suivantes concernent les violences conjugales et intrafamiliales.

Sandrine HULOT, conseillère élue à la circonscription AFE des États-Unis

Merci de me donner la parole. Madame la Directrice, vous parlez de formations spécifiques dispensées chaque année à destination des agents qui sont amenés à traiter des situations humainement délicates aux postes. J'ai besoin de plus de précisions. Est-ce systématique chaque année ? Les agents bénéficient-ils d'une formation spécifique ? Est-ce à la demande de l'agent ? Ou à la demande du chef de poste ?

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Cela fait partie de la politique de formation du ministère, c'est-à-dire de la politique RH de dispenser ces formations à chaque agent qui part en poste. À charge aussi pour les collègues qui sont en poste de bénéficier d'une formation.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Les questions 6 et 9 portent également sur la journée similaire, c'est-à-dire dire la journée défense et citoyenneté.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, conseiller élu de l'Allemagne du Sud

Madame la Directrice, votre réponse nous satisfait sur le fond avec juste un détail que nous avons évoqué quand vous étiez venue à Berlin en 2021. Quand ces EJDC seront-elles mises en place ? Nous avons l'impression que c'est régulièrement repoussé.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Ceci ne dépend pas de nous, mais du ministère des Armées. Nous l'adapterons pour les Français de l'étranger. Nous sommes proactifs pour mettre en place cette adaptation. Je ne suis pas certaine que nous puissions nous engager sur une date.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La question 7 de Monsieur PLUDERMACHER concernait les tournées consulaires. Elle a obtenu une réponse satisfaisante. La question 8 concernait le protocole et les invitations. La question 10 concernait les frais d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur.

Monsieur Nicolas ARNULF, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

C'est une question sur les discriminations que subissent nos compatriotes lors des inscriptions de leurs enfants dans des établissements supérieurs. Je me réjouis d'avoir une réponse qui ne me satisfait absolument pas puisque la discrimination perdure.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La question 11 de Monsieur MAYRAND concerne le secret du vote par correspondance.

Benoît MAYRAND, conseiller élu des Français de l'étranger d'Europe centrale et orientale y compris la Russie

Je vous remercie pour cette réponse. Il est indiqué que « l'administration pourrait étudier cette possibilité ». Donc, va-t-elle étudier cette possibilité ? Cette question concerne le secret du vote. Le secret n'est plus garanti. Nous connaissons la nature du vote uniquement du fait que les urnes sont séparées lors du vote par correspondance. Je rappelle simplement que vous faites référence à un article du code électoral qui s'applique également pour l'élection AFE où les votes par correspondance par anticipation sont mis dans la même urne que les votes effectués localement. Cette solution est possible, même en appliquant cet article.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Effectivement, c'est une question que nous nous sommes posée. Le responsable des élections est présent dans cette salle. Ce sujet nous a aussi interpellés et l'administration agira.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Les questions suivantes n° 12 et 15 portent sur les passeports de service des élus Français de l'étranger.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, Conseillère élue de la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

C'est certain que les élus Français de l'étranger avant 2014 possédaient ce passeport de service, alors qu'il ne figurait pas précisément sur le décret qui notait les personnes concernées.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

C'est la raison pour laquelle, en 2014, nous nous sommes mis en règle.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Nous aurions pu faire le chemin inverse en disant que, depuis 20 ans, ils y ont eu droit et même s'ils n'étaient pas mentionnés, ils continuaient à pouvoir en bénéficier. D'autant que dans des circonscriptions, cela se justifie parfaitement et que ce n'est pas lié à l'appartenance ou non au ministère des Affaires étrangères.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

C'est lié aux fonctions déterminées dans un décret.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Ma question avait pour but de modifier ce décret en ajoutant les conseillers des Français de l'étranger et je continue à le demander.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La question 14 n'a pas satisfait Madame FOUQUES-WEISS. Elle concerne la consultation de l'AFE en amont du PLFSS (Projet de Loi des Finances de la Sécurité sociale). La question 16 toujours de Madame FOUQUES-WEISS concerne le problème du vote par Internet. Souhaitez-vous réagir ? La question 17 de Madame RICHARD concerne le pass Culture. Souhaitez-vous ajouter quelque chose ? La question 19 de Monsieur DENDENE concerne la demande de la nationalité française à l'étranger.

Monsieur Karim DENDENE, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Il est difficile d'obtenir une réponse à cette question dans la mesure où le ministère de l'Intérieur nie le grief qui lui est fait. Si dans la pratique future, il rectifie sa position, je serais satisfait, mais s'il persiste, je ne serais pas satisfait. C'est tout ce que je veux commenter.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Les questions 20 et 43 de Messieurs BARTHELEMY et DELLAPINA concernent l'attribution d'un numéro de sécurité sociale pour les Français de l'étranger.

Monsieur Olivier DELLAPINA, conseiller élu de la circonscription du Canada

Je voulais juste savoir comment avoir un numéro de sécurité sociale. Le MEAE a récupéré les actes de naissance. Pourquoi ne pourrions-nous pas récupérer nos numéros de sécurité sociale directement au consulat ? Pourquoi attendre notre retour en France alors que ce numéro est attribué dès notre naissance ?

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Ce processus dépend du ministère de la Santé qui fonctionne de cette façon. Le numéro de sécurité sociale est donné en France, puisque nous en avons besoin que lorsque nous sommes en France. Pour l'instant, les consulats ne peuvent pas donner ce numéro pour les personnes qui résident hors de France. Nous n'avons pas de prise sur ce processus de la sécurité sociale.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Je comprends bien le fonctionnement de la sécurité sociale, mais la sécurité sociale ne comprend guère le fonctionnement des Français de l'étranger. Quand nous sommes à l'étranger et que nous voulons nous inscrire en France, par exemple dans une université ou un concours, il nous est réclamé le numéro de sécurité sociale. Les enfants de ces familles qui se présentent à ces concours sur le sol français ne peuvent pas concourir. Nous entrons dans un processus alternatif compliqué et insatisfaisant.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Nous avons abordé le sujet plusieurs fois avec les collègues du ministère de la Santé et le cabinet du ministre délégué pour trouver une solution. Ce sujet est en cours de traitement, mais je ne peux pas vous donner de réponse aujourd'hui. Pourrions-nous faire autrement ? Je n'en sais rien. La réponse est entre les mains du cabinet.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La question n° 22 concernant les paiements lors des renouvellements papier. Les questions suivantes 23 et 42 de Mesdames OLIVIER et REA concernent France Consulaire. Souhaitez-vous ajouter quelque chose ? La question 24 concernant les dysfonctionnements des visas de retour. La question 25 de Madame Leclerc concerne le harcèlement.

Madame Audrey LECLERC, conseillère élue dans circonscription d'Allemagne du Sud (Munich, Stuttgart)

Notre groupe regrette que ce sujet ne soit pas porté par une caisse de résonance. En tout cas, il se réjouit que cette assemblée y travaille via la commission des affaires sociales. Nous espérons que les décisions prises par l'Assemblée auront un effet.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La question n° 26 concerne également le harcèlement sexuel.

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

La réponse qui m'a été faite ne me satisfait pas. Je reposerai la question à Madame la Ministre des Affaires étrangères par le sénateur Monsieur Christophe-André FRASSA pour obtenir l'audition du responsable de la cellule d'écoute tolérance zéro. Le deuxième point me convainc que vous ne répondez pas sur le sujet. Effectivement, il s'agit d'agents de l'État et nous connaissons leur statut. Quand du harcèlement a lieu dans une ambassade, le préjudice touche les familles et les enfants de la victime. Ce n'est pas qu'une question d'argent.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La question n° 26 est de Monsieur BOHEME concernant la déconjugalisation de l'AAH (Allocation Adulte Handicapée). La question n° 27 concerne la participation aux cérémonies officielles. La question n° 28 de Monsieur GROSSO concerne le dispositif OLES.

Monsieur Guillaume GROSSO, conseiller élu de la circonscription de Genève (Allemagne, Suisse, Autriche)

Je vous remercie d'avoir répondu à cette question. Cependant, je regrette que dans la question, une interrogation demeurait à propos de l'implication des élus pour pouvoir affiner, peaufiner et améliorer les critères OLES. La réponse de l'administration consiste à dire que, pour l'instant, l'amélioration des critères n'est pas prévue. Il serait utile d'avoir ce canal de discussions pour améliorer au fil de l'eau ces critères d'après les remontées de terrain. À l'avenir, j'espère que nous serons entendus et que nous pourrions mettre en place ce dialogue.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La question n° 29 est de Madame BERT concernant la prise en charge de la santé reproductive des femmes à l'étranger.

Madame Géraldine GUILLEMOT-PEACOCK, conseillère AFE pour la circonscription d'Asie et Océanie (Nouvelle-Zélande)

Je prends la parole au nom de Madame Laetitia BERT qui n'est pas là. Je vous remercie d'avoir pris le temps de répondre à sa question. Le premier point évoquera le niveau de couverture assurantielle des Français qui partent à l'étranger. Quelle est la responsabilité du Français qui part à l'étranger ? Cela dit, les assurances, même avec un haut niveau assurantiel, ne prennent pas en compte la santé reproductive des femmes. Si la grossesse ne se déroule pas bien, elle peut se retrouver avec des factures importantes.

Le deuxième point, il s'agit de l'aide apportée par l'État sous forme d'avance. Nous évoquons aussi une poignée de personnes. Je tenais aussi à signaler au cas où l'accouchement se passe mal, qu'il peut arriver un handicap à l'enfant occasionnant des frais importants.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Ce que je peux vous dire, c'est qu'effectivement, il est de la responsabilité des Français de l'étranger de s'assurer que leur niveau d'assurance puisse couvrir les frais. Ce point-là n'est pas de la responsabilité de l'État. En revanche, il nous arrive d'effectuer des rapatriements de nouveau-nés dans des situations d'urgence vitale. Nous le faisons, car nous ne pouvons pas payer les soins des Français de l'étranger, ni les soigner, ni les prendre en charge.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La question n° 30 de Madame HARITÇALDE concerne la liquidation de retraite dans le cadre de conventions bilatérales.

Madame Marie-Christine HARITÇALDE, conseillère élue de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Je vous remercie d'avoir répondu, mais je ne suis pas satisfaite. Des difficultés se sont produites en Amérique latine. Pour bénéficier des droits à la retraite, il faut entrer dans un parcours du combattant. Par exemple, je connais le cas d'une femme qui a présenté son dossier en janvier 2022. Or, je viens d'apprendre que ce dossier a été reçu le 28 mars 2023 et qu'elle attend encore une réponse par courrier postal. Il faut vraiment réagir, car ces cas sont graves. Par ailleurs, j'ai appris que vous mettiez en place un système de consulat centralisateur. Or, je ne vois pas comment un tel fonctionnement peut marcher. En effet, la demande doit être déposée au service de la retraite du pays concerné.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Je ne vois pas du tout de quoi vous parlez avec ces termes de « consulat centralisateur ». Il n'existe pas dans l'administration. En revanche, nous travaillons avec le CLEISS (Centre de Liaisons européennes et internationales de Sécurité sociale). Nous cherchons effectivement des solutions. Je ne connais pas le cas que vous avez cité. Je vous incite à faire remonter les cas individuels problématiques dont vous avez eu connaissance. Cette façon de procéder fonctionne correctement pour les certificats de vie. Nous travaillons sur nos propres canaux comme la CNAV a les siens. Nous travaillons sur la mise en œuvre de ces conventions, sachant que la France applique les conventions signées. Nous signalons les difficultés et nous essayons de les résoudre.

Madame Marie-Christine HARITÇALDE, conseillère élue de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Je lis qu'il s'agit d'un poste centralisateur. S'agit-il d'un consulat ?

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je passe la parole à Carine VIALON.

Madame Carine VIALON, Cheffe de la mission des conventions et de l'entraide judiciaire

Je précise qu'effectivement nous avons travaillé avec le CLEISS pour mettre en place des circuits qui soient plus clairs et notamment pour le poste du Brésil à Sao Paulo qui centralise tous les dossiers brésiliens pour la France. Ce poste-là s'assure des liens avec le CLEISS. C'est dans ce cadre que la centralisation s'effectue pour les relations avec les services français. Je cherche à fluidifier ces relations et à éviter effectivement un éparpillement des interlocuteurs pour trouver des solutions à chaque fois que cela est possible.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La question suivante n° 31 de Madame REA concernant le déficit du commerce extérieur. La question n° 32 est toujours de Madame REA et évoque les critères d'éligibilité STAFE. La question n° 34 de Monsieur BARRIÈRE IZARD concernant le rapatriement des Français en situation de détresse. La question n° 38 de Monsieur BENHAIM concernant la nomination des médecins-conseils de l'ambassade de France. La question n° 39 de Madame WATKINS et de Monsieur DELLAPINA concernant la répartition des moyens supplémentaires alloués au réseau. La question n° 41 de Monsieur LEDUCQ concernant les élections européennes de 2024. La question n° 44 de Monsieur DELLAPINA concernant la demande CNI.

Monsieur Olivier DELLAPINA, conseiller élu de la circonscription du Canada

Avez-vous une idée du calendrier de l'identité numérique pour les Français de l'étranger ?

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Les questions orales sont une réaction par rapport à la réponse. Est-ce un nouvel élément ? Nous échangerons sur ce sujet dans la suite de cette journée.

Monsieur Olivier DELLAPINA, conseiller élu de la circonscription du Canada

Je veux juste avoir une date du calendrier. Il serait question d'un « futur proche ».

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Je réponds juste à propos du « futur proche ». Je parle de « futur proche » des autres, pas des miens. C'est la raison pour laquelle je ne peux pas m'engager, mais nous parlerons de l'identité numérique plus tard.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La question n° 50 de Madame SOUIHI concernant les résolutions « indemnité des conseillers ».

Madame Warda SOUIHI, conseillère élue de la circonscription des États-Unis d'Amérique

Vous nous dites que des réponses concrètes vous seront apportées prochainement. Quel type de réponses concrètes ? Et que signifie « prochainement » ?

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Le ministre a répondu à cette question lors de son intervention. Il a aussi indiqué les pistes sur lesquelles il comptait travailler. Nous ne sommes pas décisionnaires. La date de la réponse dépendra de la décision du ministre. Il s'est engagé et il agira rapidement.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La question n° 51 de Madame SOUIHI évoque la dématérialisation de la procédure de renouvellement de passeport.

Madame Warda SOUIHI, conseillère élue de la circonscription des États-Unis d'Amérique

Vous indiquez qu'il ne s'agit pas de la responsabilité du ministre des Affaires étrangères et d'Europe. Cependant ma question s'adresse également au ministère de l'Intérieur. Quelle est donc la réponse du ministre de

l'Intérieur s'il ne s'agit pas de réponse du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ? Comment puis-je saisir le ministère de l'Intérieur conformément à la loi et aux prérogatives des conseillers AFE si je ne dispose d'aucune coordonnée de contact ?

Par ailleurs, vous indiquiez que l'expérimentation a été reportée au 1^{er} trimestre 2024. Vous aviez aussi promis que cela allait être fait en 2022. Quelle garantie apportez-vous cette fois-ci pour que la date de 2024 soit respectée et non pas à nouveau reportée en 2026 ? Quelle responsabilité engagez-vous sur cette promesse ?

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

S'agissant de la question sur le ministre délégué, pour ma part, je ne me suis pas engagée et je n'ai jamais promis une réalisation en 2022. De plus, le ministre délégué vous a indiqué quelles étaient les difficultés et les prérequis. Il en a longuement parlé comme des raisons qu'il lui a fait reporter la date. Tous ces éléments ont été annoncés. Par ailleurs, je pense qu'il est de bonne pratique que les conseillers AFE passent par le Secrétariat général qui transmet les questions. Nous travaillons sans coordonnées directes en faisant de la coordination entre différents ministères. Les réunions sont fréquentes avec le ministère de l'Intérieur.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La question n° 52 de Madame SOUIHI concernant le suivi des résolutions de droit sur le statut et les prérogatives des Français de l'étranger.

Madame Warda SOUIHI, conseillère élue de la circonscription des États-Unis d'Amérique

Malheureusement, aucune de ces résolutions n'a reçu de réponses constructives, même lorsque la DFAE (je salue le travail des équipes de Madame HAGUENAUER) aurait pu fournir un effort raisonnable comme enregistrer les formations destinées aux conseillers, nous communiquer les contacts ou plus simplement nous transmettre en toute transparence le suivi de nos questions.

Je note que le seul effort de la DFAE a été de répondre un samedi jour de week-end, deux jours avant la session de l'AFE. Merci de nous mettre devant le fait accompli alors que vous disposiez de six mois pour répondre et trouver des solutions. Ma question est la suivante : quand la DFAE prendra-t-elle enfin en compte la résolution votée par les 90 élus du monde qui se déplacent de l'étranger avec un coût environnemental, financier et temporel considérable ? Quand la DFAE nous fera-t-elle des retours au lieu de nous réécrire ce que nous savons déjà, à savoir que nous n'avons droit à rien et encore moins à une reconnaissance ?

Applaudissements dans la salle.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

En conclusion, pour la séquence des questions orales, je voulais signaler une grande amélioration à la fois des conseillers qui posent des questions. Merci aux présidents de groupe qui ont fait le job. Je rappelle que la dernière session a été le théâtre de problèmes avec des questions hors sujet. Le secrétariat général a aussi créé un modèle avec des thèmes. Ce qui nous a aussi facilité le travail. Merci beaucoup.

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale de l'AFE

Le travail effectué par le Secrétariat général, à la fois par Carl, Cassandre et Antoine, permet de ventiler et déployer ces questions pour recueillir ces réponses, évidemment, en lien avec tous les collègues de la DFAE. Ce travail préparatoire est important pour que cette séquence tienne dans une durée limitée.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Maintenant, une question au gouvernement est posée par le groupe « Solidaires et indépendants » par Monsieur BOURBON ou un autre membre du groupe. Qui peut prendre la parole ? Madame Annie REA a la parole.

Madame Annie REA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Merci pour cette réponse complète à laquelle j'ajoute plusieurs remarques. L'étude des dossiers au niveau de chaque conseil consulaire s'effectue de manière différente. Justement, ne pourrions-nous pas avoir un seul document avec des instructions claires pour harmoniser nos pratiques ?

Lors de la réunion qui se tient à Paris, les membres n'ont pas les motivations de la DFAE lorsqu'un avis réservé est émis. Certes, les éléments sont discutés pendant la réunion, mais ne les ayant pas en amont, il est impossible aux membres de les vérifier et de prendre contact avec les élus consulaires de chaque poste. Pourquoi ne pas donner des avis en amont ?

S'agissant du calendrier, il représente un problème. Vous avez rejeté cette année des projets d'association qui avaient joué sur leur trésorerie pour avancer les frais. Ces associations ne pouvant pas faire autrement quand il s'agit de projets scolaires. Désormais, elles ne peuvent plus financer le reste de leurs activités. Ce n'était pas écrit et les associations n'ont pas été comprises. De manière générale, il me semble qu'il serait souhaitable que le dispositif gagne en clarté et en rapidité. Actuellement, le dispositif est complexe comme, le groupe de travail sur le STAFE ne manquera pas de le confirmer, j'en suis certaine.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Je ne vais pas refaire la commission STAFE qui a duré cinq heures et demie et qui a permis des échanges approfondis à laquelle, d'ailleurs, plusieurs élus participaient. Je vous renvoie à eux puisque nous avons discuté de tous les sujets que vous venez de soulever. Je reviendrai sur la complétude du calendrier. Nous respectons strictement les indications données par le CBCM, le contrôleur budgétaire du ministère puisque je suis ordonnatrice de ces crédits. Encore une fois, en commission, nous avons discuté de tous ces sujets avec vos collègues. En plus des débats longs de plus de 5 heures, un groupe de travail existe auquel les élus participent également.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Au programme, nous avons aussi une interrogation concernant la GPA. Cette question orale a été transformée en question écrite. Je ne peux pas y répondre.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu des Français de l'étranger du Benelux

Une question sur l'assurance-vie qui, s'agissant de sa formulation, a besoin d'être améliorée. Nous avons aussi posé une question sur la reconnaissance d'un acte d'État civil effectué pour un enfant né en GPA. Il me semblait que ce traitement n'était pas le même. En tout cas, c'est l'expérience que m'a expliquée mon interlocuteur. La délivrance du certificat de nationalité était faite en fonction de la naissance de l'enfant en GPA ou pas.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

C'est un sujet pour le ministère de la Justice. Il a été saisi. Quant à la question n° 1 de Madame Daphna POZNANSKI sur les certificats de nationalité française, elle est transformée en question écrite en attente de la réponse du service concerné. Une deuxième question de Madame Daphna POZNANSKI porte sur la relocalisation du consulat général à Tel-Aviv qui, dans la mesure où elle ne concerne qu'une seule circonscription, ne pouvait être inscrite au titre des questions orales. La réponse qui est déjà prête trouvera une réponse en question écrite.

Monsieur MAYRAND a posé une question à Olivier BROCHET. La réponse est déjà prête et elle arrivera rapidement. Monsieur BENHAIM a posé une question sur les conditions d'accueil de nos compatriotes au consulat de France à Luanda. À l'instar de Tel-Aviv, ce cas ne concerne qu'une circonscription. Cette question a été transformée en question écrite par le bureau.

Une question de Monsieur BOURBON évoquait l'évaluation du réseau du comité. À la demande du bureau, cette question est aussi transformée en question écrite. Votre question sur la délivrance d'un certificat de nationalité a bien été transmise à la Justice. Elle trouvera aussi prochainement une réponse en question écrite. Quant à la dernière question à propos des assurances-vie, elle a été transformée par le bureau en question écrite.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

C'est maintenant la fin des questions orales. Merci à vous tous pour votre participation. Je vous propose maintenant un échange entre la salle et Madame la Directrice. Nous écoutons deux questions pour ES, ensuite nous écouterons une question par groupe. Ainsi, chaque groupe aura l'occasion de s'exprimer en posant une question à Madame la Directrice. Nous avons déjà répondu à de nombreuses questions, mais la Directrice est présente pour répondre directement.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu des Français de l'étranger d'Europe centrale et orientale y compris la Russie

Ma question concerne l'application de l'article 77 de notre règlement intérieur. En fin d'année, une résolution à la commission des finances sur cet article prévoit un dialogue de gestion entre la Présidente et l'assemblée. Elle permettra d'évoquer tous les moyens humains et financiers dont a besoin l'AFE.

Le deuxième point concerne le budget de l'AFE. Nous aimerions obtenir les éléments de cet article 77 : « communication détaillée du budget ». Je crois que c'est un mois avant la concession de 20 ans.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je propose d'enchaîner les questions. Madame la Directrice y répondra. Madame LE VAILLANT a la parole.

Madame Stéphanie LE VAILLANT, Conseillère de la circonscription de la Péninsule ibérique

Je reprends mon propos sur le renouvellement des titres. Pour rappel, nous avons visité trois points, le premier étant le calendrier de rendez-vous, le deuxième celui des peuples liés à l'instruction de notification et le troisième concernant les tensions majeures. Nous n'avons pas terminé la discussion sur ce dernier point.

En effet, nous pensons qu'il serait intéressant de confirmer les zones qui sont en difficulté, à partir des statistiques disponibles, notamment le nombre de connections simultanées se trouvant aux heures d'ouverture des créneaux, le nombre de personnes ayant activé l'option de notification, éventuellement le nombre de titres traités par poste rapporté au nombre d'inscrits sur les registres. Ce travail réalisé, ces postes pourraient être soulagés via un renforcement d'ETP (Emploi Temps Plein) ou bien par la mise en place d'une Task Force temporaire pour réduire la liste d'attente. Pourquoi pas ?

Le PLFSS (Projet de Loi des Finances de la Sécurité Sociale) 2023 prévoit une hausse des ETP au MEAE. La DFAE connaît-elle les objectifs qui seront amenés au réseau consulaire ? L'arbitrage a-t-il été effectué ? En tout cas, nous sommes à votre disposition concernant ces points soulevés.

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

En fait, une circulaire a circulé dans les postes pour les statuts et la considération à apporter aux élus et je sais que ce point a fait l'objet d'une note interne. Où en est ce point ? Des améliorations ont-elles été notées ?

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Monsieur MAYRAND, je laisse Diane répondre concernant le dialogue de gestion et le budget.

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale de l'AFE

Je réponds à Monsieur MAYRAND concernant la résolution qui a été adoptée et les griefs qui nous sont faits sur l'envoi préalablement à la session du budget détaillé. Comme convenu, nous vous transmettrons pour votre commission les éléments détaillés à l'issue de cette session.

Quant au dialogue de gestion, il est au fil de l'eau. Nous pourrions faire un dialogue de gestion si le bureau exécutif le souhaite. Je n'y vois pas d'objection. En revanche, l'attribution des crédits, dans le programme 151, revient à la Directrice qui est ordonnatrice.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Concernant la question des rendez-vous, je donne la parole à Cédric. Deux éléments sont à prendre en considération. Le fonctionnement d'une application sur laquelle nous travaillons constamment avec le prestataire pour la faire évoluer en fonction des besoins. Ce fonctionnement a amélioré la prise de rendez-vous. Ensuite, la disponibilité des rendez-vous dépend des agents qui traitent les rendez-vous. Il s'agit de deux sujets complètement différents. L'application de rendez-vous ne changera pas la situation quand la demande est supérieure à l'offre pour certains postes dont les rendez-vous sont traités au fil de l'eau. Je rappelle aussi la situation dans les préfectures et dans les mairies en France que vous n'ignorez certainement pas. Vous savez aussi que le ministère de l'Intérieur a fait l'objet d'un plan d'urgence qui a apporté des ETP et des machines. Je donne la parole à Cédric.

Monsieur Cédric PRIETO, chef du service des français de l'étranger

Je réponds à la question sur les modifications en liste d'attente pour les rendez-vous. C'est un sujet pour lequel nous travaillons. En effet, un problème d'effectif et de machine pose question. Cependant, il faut comprendre que chaque poste est différent. En termes de volumétrie de rendez-vous d'utilisateurs, nous ne pouvons pas comparer un poste à l'autre. Nous ne pouvons pas faire d'un cas particulier une généralité. Quant aux problèmes purement techniques, nous travaillons sur ces questions.

Monsieur Julien RIOM, Chef de secteur consulaire (visas)

L'application rendez-vous est un couteau suisse. Elle effectue plusieurs fonctions. La plus évidente est la prise de rendez-vous. Or, depuis la mise en place du portail en 2022, cette fonction a dépassé le million de rendez-vous pris. Les usagers ne sont pas que Français. Il faut aussi y ajouter les rendez-vous visas. En tout cas, un million de rendez-vous illustrent une performance réussie.

Le deuxième aspect concerne le système de notification et de liste d'attente qui est compliqué à paramétrer. En effet, il s'agit de la gestion de demandes que nous ne pouvons pas satisfaire.

Enfin le troisième aspect de cette application permet de lutter contre les officines qui font du détournement de rendez-vous. Ces officines qui réservent tout et qui revendent. À chaque fois, une bataille s'engage entre le glaive et le bouclier. Quand nous trouvons une parade, les officines et, ce sont des professionnels, inventent un nouveau dispositif.

Cette application remplit ces trois aspects qui exigent du développement et du pilotage. Par défaut, nous modifions des paramètres. En tout cas, il faut tenir compte de ces trois fonctions. Quant à la durée de la prise de rendez-vous, le sujet est complexe. Sur une longue période, les Français de l'étranger trouveront un rendez-vous pour s'inscrire dans un *process*. Il s'agit d'une notion mathématique : *le no show*. Il ne faut pas ouvrir trop largement la période. Les rendez-vous fixés à 6 ou 8 semaines augmentent. Pour les postes, il est compliqué de placer le curseur au bon endroit quand nous ouvrons la période.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Je complète cette question en évoquant les ETP. En effet, 18 ETP du PLF 2023 dans le cadre du programme 151 avaient été attribués. Ces 18 ETP comprennent l'administration centrale et les postes, aussi bien les Français de l'étranger que les visas. Par conséquent, à la suite des redéploiements réalisés, nous avons créé 33 postes à l'étranger, dont 15 pour l'administration des Français.

Concernant la question de Monsieur BENHAIM, lors des formations pour les chefs de poste, les n° 2 et tous les collègues, il est rappelé systématiquement le statut des élus et la façon dont les postes doivent les traiter. Il est envoyé au poste le *Guide de l' élu* et du texte de la loi.

Madame Warda SOUIHI, conseillère élue de la circonscription des États-Unis d'Amérique

Merci. D'abord, je regrette de ne pas avoir eu de retour sur ma question n° 52 concernant les aides concrètes apportées à nos résolutions. Les questions orales et les questions écrites reçoivent une réponse de l'administration. Sur ce point, nous ne soulevons aucune difficulté. En revanche, j'ai été surprise que nous recevions des réponses de l'administration pour des résolutions votées par 90 élus du monde qui se sont déplacés. Je constate également que nous n'attendions qu'une mise en œuvre de ces résolutions votées, mais pas de réponses. Or, sur le fond, les réponses sont les mêmes que celles apportées aux questions orales et écrites. Quelles différences faites-vous entre une question orale, une question écrite et une résolution votée par des élus, sachant qu'une résolution n'attend qu'une réponse politique, à savoir sa mise en œuvre ?

Florian BOHEME, Conseiller à L'AFE pour la circonscription d'Asie et Océanie

Je vois que certains collègues anticipent les élections à venir. Je vais être plus terre à terre. Sans doute, connaissez-vous France Connect ? Cette solution numérique est proposée par l'État pour sécuriser et simplifier les connexions à plus de 1 000 services en ligne. Votre administration a passé un marché avec La Poste. Or, nous savons que France Connect est en cours de déploiement. Où en sommes-nous de ce déploiement ? En particulier dans les pays d'Asie du Sud Est où je suis élu ? Qu'en est-il des autres pays qui ne sont pas encore couverts par France Connect ?

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élu de la circonscription du Benelux (Luxembourg)

J'ai bien lu Madame la Directrice. J'ai précisé hier pour quelles raisons nous ne devons pas faire de diffusion sur des espèces d'usines à papiers puisque nous mélangeons les pommes et les poires. Aujourd'hui, j'en ai la preuve. Il faut faire attention à ne pas sortir du contexte des informations.

S'agissant des journées de défense et de citoyenneté (JDC), pour les zones frontalières comme au Luxembourg, il existe une possibilité d'entreprendre des partenariats avec les casernes françaises de l'autre côté de la frontière. Mais le problème est que ce sont les agents du poste qui doivent constater que les jeunes Français ont bien effectué ces démarches.

Ne serait-il pas possible qu'ils reçoivent une attestation provisoire dans l'endroit où ils feront ces journées de défense et de citoyenneté ? De cette façon, ils pourraient traiter administrativement le document, finalement, comme s'ils rentraient en France pour l'effectuer dans leur zone de résidence. De plus, si nous souhaitons accompagner pour la partie citoyenneté en tant qu'élus, le poste l'attestera. En effet, il faut bien que quelqu'un atteste que ces jeunes Français ont entrepris cette journée de défense citoyenne. Les agents pourront-ils valider cette journée ? Quelles possibilités existe-t-il ?

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Nos agents consulaires se concentrent sur les priorités. Les JDC comptent pour les jeunes Français, même si l'intérêt pour ces journées varie selon les postes. Mais comment les traiter ? Ces journées pourraient se dérouler aux postes frontaliers ou à l'étranger, voire à la mission de défense. En effet, certains collègues de la mission de

défense font parfois des présentations. Or, l'administratif et le recensement sont chronophages et reviennent au consulat. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé qu'il n'était plus possible pour les postes de les organiser.

Est-ce que les casernes ou les lieux de décisions militaires locales accepteraient de gérer la totalité ? J'en doute un peu. Objectivement, nous attendons le travail du Chef de poste et les JDC avec impatience pour permettre aux jeunes Français qui le souhaitent d'accomplir ce moment qui peut être important pour certains d'entre eux. Aujourd'hui, dans nos postes, ce n'est plus envisageable, c'est chronophage et nous n'en avons plus les moyens. Ces postes frontaliers sont en effet spécifiques.

Monsieur Sébastien JAUNET, sous-directeur de l'administration des français

C'est une question que nous poserons au ministère des Armées. Par ailleurs une distorsion se créera entre les Français de l'étranger au Luxembourg (peut-être en Belgique et en Espagne) et les autres qui ne bénéficieront pas de cet accès. À l'avenir, le plus simple serait de traiter cette partie administrative en ligne avec des problèmes de protections des données à respecter.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Je réponds à la question de Monsieur BOHEME à propos de France Connect. D'abord, nous n'avons pas conclu un marché avec La Poste. En fait, dans le cadre du vote par Internet, nous travaillons avec Docapost. Le ministère des Affaires étrangères n'a pas de marché avec la Poste. Quant à France Connect et l'identité numérique, ce sujet dépend du ministère de l'Intérieur qui a été alerté sur la différence de connexion selon les pays dans le monde.

Monsieur Cédric PRIETO, chef du service des français de l'étranger

Effectivement, France Connect n'a pas de lien à ce stade-là avec le ministère des Affaires étrangères. D'autres modèles existent par ailleurs. En plus du ministère de l'Intérieur, l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) copilote ces questions.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

En tout cas, nous travaillons ces sujets ensemble, car ils représentent l'avenir. Je réponds à la question de Madame SOUIHI à propos de la différence entre questions orales, questions écrites et résolutions. Si nous répondons aux questions orales et aux questions écrites, en revanche, selon le règlement intérieur, les résolutions ne sont que des recommandations faites à l'administration qui ne s'imposent pas. Par conséquent, nous traitons les résolutions comme des recommandations, surtout que certaines ne sont pas applicables. En effet, elles n'appartiennent pas toutes au champ de compétence de l'AFE.

En revanche, pour donner un exemple positif, l'IVG a été l'occasion d'un dialogue étendu avec Diane, mais aussi les ministères compétents. L'IVG est prise en charge par le MEAE. Les Français de l'étranger qui rencontreraient des difficultés à les pratiquer sont pris en charge en France. Nous sommes particulièrement à l'écoute de ce type de résolution.

En revanche, je n'ai pas répondu à votre question Madame SOUIHI parce que je trouve que le ton que vous avez utilisé n'était pas agréable. Ici, je ne comparais pas devant un tribunal. J'accepte de discuter avec vous, mais si je suis mise en accusation de façon brutale et violente, je ne réponds pas.

Monsieur Samy AHMAR, élu de la circonscription de l'Europe du Nord

Le taux de base utilisé pour déterminer l'éligibilité des aides sociales au CCPAS (Conseil Consulaire pour la Protection et l'Action sociale) n'est plus en adéquation avec les besoins de nos compatriotes en situation de grande précarité. Dans les pays d'Europe centrale et de l'Est et au Royaume-Uni, ce taux de base n'a pas été renouvelé depuis 2003. Il reste gelé à 518 € au Royaume-Uni depuis deux décennies. Cette période a été caractérisée par une importante inflation. En Slovaquie, ce taux est à 390 €, alors même que le seuil de pauvreté correspond à un revenu de 670 €.

Ces taux ne permettent pas à nos compatriotes, y compris celles et ceux qui se débattent dans des situations de grande précarité d'accéder à des AS (Aides Sociales) qui leur sont théoriquement dédiés. Dans certains pays de l'Union européenne, un délai de plusieurs années est appliqué avant de pouvoir bénéficier des aides sociales locales (par exemple, l'attente dure 5 ans en Slovaquie). Ce délai laisse de nombreux Français en situation de grande pauvreté.

L'année dernière, de nombreux conseils consulaires ont alerté les pouvoirs publics face à cette situation intenable. Au Royaume-Uni, 400 familles ont bénéficié du SOS Covid. Il s'agit de famille en situation de précarité multidimensionnelle. Aujourd'hui, aucune de ces familles n'est en mesure d'accéder à la moindre aide sociale au Royaume-Uni, alors que leur situation n'a pas changé.

Un effort sera-t-il fourni pour que les Français en détresse financière puissent accéder aux aides sociales ? L'Union européenne prévoit des règles communes qui visent à protéger les droits en matière de sécurité sociale et l'exportabilité des prestations. Quelles actions sont menées pour assurer le respect de ce principe du droit européen et pour revenir au taux de base dont je sais qu'ils ont été récemment revus à la hausse pour une partie des circonscriptions ? Quelques précisions seraient fortement appréciées.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu de la circonscription d'Asie Océanie

Vous parliez de 18 ETP affectés au programme 151 qui, déployés, aboutiront à 33 ETP. Si j'ai bien compris, nous en récupérerons 15 dans l'administration des Français de l'étranger. À un moment donné, il me semble que le ministre délégué avait parlé d'un pool de pompiers volants. Ce pool volant est-il toujours d'actualité ? Si, c'est le cas, j'en serais ravi, car dans ma région, je m'aperçois que c'est utile.

Monsieur Loïc LE GLAND, conseiller élu de la circonscription de New York

J'évoque à nouveau le sujet des rendez-vous. Nous parlons d'un no show de 25 % à 30 % par mois. Ma dentiste n'engendre pas des pourcentages aussi hauts de no show. N'existe-t-il pas des rappels ? Des systèmes par téléphone ? Le rendez-vous est confirmé la veille pour y aller. Nous avons évoqué aussi la confidentialité comme dans le milieu médical. Je demande que nous nous asseyions autour d'une table. Je suis sûr que dans le monde, nous disposons de nombreuses solutions techniques en plus du no show. 25 % à 30 %, c'est inacceptable. Je comprends que cela soit impossible à gérer et que des solutions techniques seront à trouver.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Je réponds à Monsieur AHMARD concernant les taux de base et spécifiquement dans l'Union européenne et au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, un effort spécifique a été effectué. Pour les pays de l'Union européenne, la règle est la prise en charge de nos nationaux par les systèmes locaux. Cependant, des pays imposent des règles. Je rappelle que ces aides sociales ne sont pas de droit et que le budget est contraint. Vous avez rappelé que nous avons fourni des efforts. L'administration a proposé des taux de base lors du dernier comité qui s'est tenu juste avant l'AFE. Pour illustrer ces efforts, les élus qui siègent dans ces comités sont à même de vous informer.

Je réponds à la question de Monsieur BARTHELEMY. Comme je l'ai dit lors de mon intervention, un centre de soutien consulaire est en train de se mettre en place. Il s'agit de positionner des renforts qui pourront pendant des durées allant de deux jours à deux mois être affectés dans des consulats. Ils seront spécialement dédiés au réseau consulaire « administration des Français » et « visas ». En effet, nous subissons des difficultés dans le secteur des visas. Ces affectations de ressources rares sont les bienvenues. Certes, d'une part, nous ne pourrions pas servir tous les postes qui ont des besoins et, d'autre part, il s'agit d'une mission temporaire. Ces affectations ne régleront que des problèmes saisonniers alors que nos problèmes sont d'ordre structurel. Ils ne peuvent être que résorbés par des créations d'ETP. Nous avons paré au plus urgent, mais nous ne résoudrons pas tous les problèmes.

S'agissant de l'application, effectivement, les no show ne seront que de 25 % à 30 % par mois. Dans le cahier des charges de l'application, des messages sont envoyés pour rappeler la date du rendez-vous. Or, nous ne sommes pas dans les mêmes volumes que votre dentiste, c'est-à-dire que pour chaque poste le volume varie. De ce fait, nous gérons les volumes différemment. Prenons l'exemple d'un kinésithérapeute, si le rendez-vous n'est pas honoré, il est quand même dû. Nous ne facturerons pas ces rendez-vous manqués, car nous restons un service public. Mais, force est de constater que comme nous n'avons pas installé un prépaiement en ligne, les usagers n'honorent pas leur rendez-vous. Aujourd'hui, ces taux demeurent toujours importants dans certains postes.

Je pense que c'est une affaire de sociologie. Dans certaines communautés, ils sont contents d'avoir une visibilité à long terme, dans d'autres communautés, ils désapprouvent cette visibilité. C'est-à-dire que lorsque le rendez-vous est fixé trop longtemps à l'avance, des usagers se découragent et ne viennent pas. Chaque poste s'adaptera. Si les rendez-vous s'ouvrent trop loin dans le temps, des usagers ne sont pas sécurisés. Si nous trouvions le moyen pour que tous les usagers viennent aux rendez-vous, notre tâche serait simplifiée. Aussi, les élus doivent-ils passer des messages de responsabilisation.

Sur Doctolib quand un rendez-vous n'est pas honoré, un message est envoyé pour annoncer au patient qu'il ne s'est pas présenté à son rendez-vous et que c'est préjudiciable pour d'autres. Je pense que ce type de fonctionnement devrait s'appliquer dans les consulats. C'est une question de responsabilisation. Ce n'est pas le cas partout. Mais, dans une journée, 30 % de no show désorganisent complètement le poste. C'est un sujet de responsabilisation. En tout cas, nous faisons tout ce que nous pouvons pour améliorer la situation. Le prépaiement semble être l'une de ces solutions.

Monsieur Karim DENDENE, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Je souhaite évoquer la prise en compte par les services administratifs des consulats des jurisprudences définitives. Par exemple, celle du 9 juin 2022 portait sur l'enfant qui suit la condition du parent en matière d'obtention de la nationalité. Or, cette jurisprudence n'est pas appliquée : les services administratifs continuent à demander le certificat de nationalité à des enfants consulaires.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Je ne souhaite pas me prononcer sur un cas particulier comme celui-là. Nos consulats quand ils traitent des sujets complexes s'adressent à la DFAE, qui généralement suit la loi et la jurisprudence.

Monsieur Karim DENDENE, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Il ne s'agit pas d'un cas particulier. C'est une jurisprudence.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Vous parlez d'un consulat qui n'applique pas sur un cas précis une jurisprudence.

Monsieur Karim DENDENE, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Je pense que ce consulat n'a pas reçu les bonnes instructions.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je donne la parole à Monsieur BENHAIM.

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Madame la Directrice, vous avez évoqué certains de vos agents malmenés ou qui subissent des impolitesse dans les consulats. Je suis d'accord avec vous et je les défends en tant qu'élu des Français de l'étranger et je vous remercie de les défendre. En revanche, quand vos agents commettent certains faits contre les élus, c'est-à-dire quand nous sommes empêchés d'exercer correctement notre mandat, personne ne nous défend. Nous sommes obligés de recourir aux parlementaires et nos demandes sont rarement prises en compte. Aucune autorité ne nous défend. Notre statut d'élu ne nous protège pas. Il faut en rester qu'au droit.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je donne la parole à Madame MARTIN.

Madame Catya MARTIN, conseillère élue de la circonscription de Hong Kong

Je sais que des formations ont été lancées pour lutter contre les violences conjugales durant les trois années du Covid, au vu des situations compliquées n'incluant pas forcément des enfants. Ces situations ne sont pas simples. Je voulais savoir si ces formations continuaient auprès des différents agents, notamment lors de roulements. Quand un agent part, pensez-vous à former son remplaçant ? Où le nouvel agent est-il formé ?

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Ces formations sont dispensées par l'IFAAC. Notre institut de formation s'intègre au cursus de nos agents consulaires, quelle que soit la catégorie. Nous formons en particulier nos agents qui traitent de problèmes sociaux. Nous formons aussi nos agents à Paris de façon différente. Nous faisons aussi en sorte que nos agents puissent être à leur tour des formateurs (avec des formations pour formateurs) pour leurs collègues. Ils auront les clés pour aider à travailler ces sujets.

Nous avons travaillé ces formations avec des spécialistes, notamment dans des gendarmeries avec des psychologues. Ces pratiques, nous ne les maîtrisons pas, mais nous avons vu les cas augmenter comme en France et pour des raisons identiques. Or, ces cas font plus parler et le confinement a augmenté le phénomène. Nous ne parlons pas des féminicides, mais cette augmentation des violences conjugales continue. Les cas sont plus importants qu'il y a quelques années. Par conséquent, nous veillons à ce que nos agents aient toutes les clés. Par ailleurs, nous sommes en lien systématique avec tous les dossiers qui portent cette thématique-là et en lien étroit avec nos collègues pour les soutenir. En effet, nous savons que sur le plan humain, ces dossiers sont difficiles à gérer. Nous y prêtons une grande attention et nos agents aussi.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Madame, la Directrice, je vous avais déjà posé cette question lors de la première session ici dans cette assemblée. À l'époque, nous avions la perspective d'utiliser le vote par Internet qu'en 2026. Je vous ai déjà posé cette question qui reste valable. Est-ce que l'État pourrait prendre la responsabilité de ce vote électronique ou bien sommes-nous obligés de passer par des prestataires de service ? Cette question se pose d'autant plus du fait de dysfonctionnements entraînant l'annulation de deux élections. Le temps du contrat arrivant à échéance, une possibilité de revoir le contrat est envisageable en 2024. Est-ce dans les projets de la DFAE de reprendre la main du vote par Internet en ayant un service public sur Internet plus fiable, plus simple, voire plus sécurisée, en 2026 lors des prochaines élections consulaires ?

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

La raison pour laquelle deux élections sur les trois ont été annulées par le Conseil constitutionnel tient aux délivrances de SMS par des opérateurs locaux. Imaginons qu'un opérateur français acquiert l'ensemble des opérateurs de téléphonie dans le monde entier, la situation resterait la même, car nous utilisons des SMS, solution préconisée aujourd'hui. De même si le système était public, rien ne changerait. En dehors de toute idéologie sur le sujet, aujourd'hui, l'État, ni la DFAE ni le MEAE, ni le ministère de l'Intérieur n'ont les moyens d'exercer cette fonction en interne.

Je ne sais pas ce qui adviendra à l'avenir. Aujourd'hui, nous nous adressons à des spécialistes qui ont les moyens pour répondre à ce type de demande. Faut-il créer des Directions de vote par Internet au sein du ministère de l'Intérieur ? Pour l'instant, cette solution n'a pas été choisie. Des prestataires privés ont les moyens en termes numériques. Comment travailler avec des systèmes numériques ? Comment s'adapter alors que nous ne possédons pas les moyens en interne ? Nous verrons si nous pouvons nous passer de ces prestataires extérieurs. Pour l'instant, ils demeurent indispensables.

En l'état, un prestataire extérieur avec la même solution même s'il est externalisé n'aura pas changé la situation et les élections auraient été annulées. La cause provient de la téléphonie locale. Ceux qui se sont penchés sur le sujet le savent. Le risque avait été pointé, car nous savions que nous ne contrôlions pas les opérateurs locaux de téléphonie.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Je rajoute aussi un point, en plus des opérateurs téléphoniques, la fiabilisation des coordonnées des électeurs a posé un problème dans le registre. Nous ne pouvons pas être derrière chaque électeur pour contrôler son numéro de téléphone pour savoir si les coordonnées sont les bonnes afin de lui envoyer les codes de connexion. C'est un sujet qui nous a aussi occupés.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Je vais répondre à Monsieur BENHAIM. Je ne veux pas entrer dans des cas particuliers. Je crois que le respect doit être mutuel. Les instructions sont données à nos postes pour que les relations se passent correctement avec les élus des français de l'étranger. Quand des comportements d'agents face aux élus ne sont pas acceptables, ils nous sont parfois remontés. Nous regardons la réalité de la situation qui nous est décrite et nous intervenons le cas échéant. Il est évidemment de la responsabilité de nos élus consulaires de bien traiter nos agents et collègues en poste, quel que soit leur niveau, des services consulaires jusqu'à l'ambassadeur.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous arrivons à la fin de cette longue séquence. Il m'a semblé détecter dans vos propos une certaine nostalgie et d'avoir entendu un départ prochain. En tous les cas, j'en ai conclu que vous ne seriez probablement pas ici en cette qualité lors de la prochaine session de notre assemblée et je tiens, à titre personnel, mais aussi en tant que Présidente de cette assemblée à vous remercier pour la qualité des échanges que nous avons pu avoir. Je pense qu'elle se basait sur le respect et la confiance tout en étant franche et directe. Nous sommes parvenus tous ensemble à mieux travailler et c'est aussi grâce à vous. Je vous souhaite en mon nom propre et au nom de notre assemblée une bonne continuation dans vos prochaines fonctions.

Applaudissements dans la salle.

Pause.

RESTITUTION DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE EN LA PRESENCE D'OLIVIER BECHT, MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'EUROPE ET DES

AFFAIRES ETRANGERES, CHARGE DU COMMERCE EXTERIEUR, DE L'ATTRACTIVITE ET DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur le Ministre délégué, cher Olivier, c'est un vrai plaisir de vous accueillir comme à l'accoutumée au dernier jour de nos travaux. Nous avons inscrit ce second rendez-vous dans notre agenda de la journée des Français de l'étranger. L'objectif de cette intervention est que vous puissiez retenir les conclusions de nos travaux par un échange à la fois avec les présidents de commission et les présidents de groupe.

Nous arrivons au dernier jour d'un marathon qui a duré une semaine, mais qui ne satisfait pas certains qui ont décidé de faire, dimanche, le marathon de Paris. Sans attendre, je donne la parole aux présidents de commission. La première présidente à passer est celle de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires. Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE fait son entrée. Elle dispose de quatre minutes pour présenter les conclusions de sa commission.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, Présidente de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, c'est un plaisir de vous retrouver ici et je vais m'efforcer de suivre la métaphore filée qui fut la nôtre. Poursuivons ce beau roman, cette belle histoire, n'est-ce pas ? La commission des lois, des règlements et des affaires consulaires s'est attachée à travailler sur trois thématiques.

Une première thématique défendant le droit des Français de l'étranger avec le prisme des successions internationales, une deuxième thématique s'intéressant à la représentativité des Français de l'étranger avec une décision du Conseil constitutionnel qui aura attiré notre attention et que nous n'avons pas pu nous empêcher de commenter, une troisième thématique qui est celle de l'accès au service public et plus particulièrement au service consulaire puisque nous avons eu l'ambition de rédiger un rapport d'évaluation des services consulaires.

Concernant les successions internationales, nous avons commencé un premier travail qui a donné lieu à de nombreuses résolutions. Ce travail sera complété dans le cadre d'une coopération avec la commission des finances qui s'occupera du volet fiscal et, nous, du volet civil.

À ce sujet, nous constatons un désengagement de la DFAE qui est motivée par la volonté de se recentrer sur le cœur de l'activité consulaire du fait d'un certain nombre de difficultés. Nous aimerions faire une photographie pour identifier l'engagement des postes sur ce terrain sans impacter la Task Force des équipes en place. Ces équipes sont déjà sollicitées sur d'autres activités.

Le vote par Internet et la décision du Conseil constitutionnel, aussi originaux qu'ils puissent paraître, sont en fait deux thématiques classiques. Notre analyse de la décision du Conseil constitutionnel nous conduit à considérer qu'en réalité le vote par Internet est entré dans le droit commun. Un contrôle a été exercé, une évaluation du scrutin a été faite. Le juge a visé des défaillances qui ont donné lieu à des accusations que nous connaissons. Nous avons voulu procéder à des auditions des différents acteurs du vote électronique, mais la concomitance avec les élections ne nous a pas permis de le faire, mais nous nous rattraperons avec la commission sécurité lors de la prochaine session.

Enfin, le rapport qui fait une tentative d'évaluation a surpris par ses constats. Comme l'a indiqué Madame HAGUENAUER, les fragilités sont structurelles. Nous parlons du même sujet. Je tiens cependant à souligner, pour la commission que je préside comme pour toutes les autres commissions, que nous menons non pas un travail d'équipe, mais plus que de la cogestion, en fait, nous menons un travail de co-construction. C'est-à-dire un appel à nous appuyer sur les élus, à nous associer davantage aux réflexions parce que nous sommes sur le terrain. Quand bien même, en réalité, nous assistons à la même scène, chacun présente son angle de vue et le fait de pouvoir compléter son angle de vue sert, dans la majorité des cas, l'intérêt des Français de l'étranger, en associant davantage les élus et en musclant notre administration qui en a besoin. En effet, nous avons eu la chance de visiter une partie du service consulaire. Cette visite a été enrichissante. Je ne suis pas certaine que les Parlementaires aient eu accès à ce service. Cette réalité de terrain, nous la transformerons en caisse de résonance par les efforts déployés par votre administration. Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La parole est à Renaud LE BERRE.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci, Monsieur le Ministre, Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs les parlementaires et chers collègues. Notre commission des finances, du budget et de la fiscalité est intervenue dans le but de trouver une solution à différents problèmes. C'est la raison pour laquelle, il toujours intéressant d'auditionner la société civile

en l'occurrence un collectif de contribuables à l'étranger pour trouver un stimulateur plus ou moins valide. Rien ne vaut un expert fiscal qui contrôle.

Nous nous sommes intéressés aussi à la fiscalité, notamment celle du télétravail. Il est vrai que notre étude fut technique et nous a demandé de nombreuses expertises. Nous avons eu des intervenants de qualité dans leur expertise et aussi un temps de formation. Je remercie d'ailleurs la Secrétaire générale pour cette formation de deux heures en finances publiques. Nous espérons que cette formation continuera et j'invite mes collègues à y participer. Cette formation est indispensable pour comprendre ces systèmes techniques. Tout le monde en a besoin.

Nous avons aussi travaillé sur différents programmes 105, 151 et 185. Nous avons vu à la fois les points forts et les faiblesses de ces programmes, même si l'inflation a tendance à gonfler les chiffres. Nous avons aussi travaillé un rapport concernant la situation financière. La plupart des interrogations portent sur l'avenir, c'est-à-dire le financement des investissements immobiliers. Plusieurs pistes sont à choisir pour financer la construction de bâtiments.

Nous avons aussi travaillé la partie fiscale en organisant un travail commun avec la commission précédente à propos des successions internationales. Nous avons pointé les défauts de la loi du 1^{er} novembre 2021, article 913, alinéa 3. Il s'agit d'un texte bien intentionné, à savoir qu'il veut régler les successions de façon égalitaire. Nous alerterons nos Parlementaires à ce sujet par la commission des lois.

Enfin, nous avons eu la chance d'auditionner Monsieur Philippe POIRY, un ambassadeur en charge de la commission de coopérations transfrontalières. Il était intéressant d'avoir son expertise. Je remercie aussi tous les intervenants pour leur participation. Aussi, sommes-nous heureux d'être invités au groupe de travail sur la fameuse résidence de repli ou la résidence d'attache. Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La parole est à Jean-Luc RUELLE.

Monsieur Jean-Lucien RUELLE, Président de la commission développement durable et commerce extérieur

Merci, Madame la Présidente. La commission développement durable et commerce extérieur a réalisé un travail considérable en intersession. Nous avons compté jusqu'à deux pôles par semaine ces derniers mois. Nous avons aussi partagé notre amitié dans cette commission avec, en particulier, Loïc LEGLAND qui s'est marié et qui a fêté son anniversaire avec nous et qui a permis la mise en forme de notre institution.

Des modifications de la commission avec des échanges au dernier moment ont été malheureuses. Nous évoluerons en termes de process. Quant aux résultats catastrophiques du commerce extérieur, ils incitent à une poursuite accélérée du recrutement. Les parlementaires sont actifs. Charles RODWELL est intervenu, comme le sénateur Jean HINGRAY avec son rapport 214, et la sénatrice Évelyne-Renaud GARABEDIAN avec son projet de loi sur les EFE. En effet, ces parlementaires ont montré un intérêt marqué pour le commerce extérieur. Nous avons tenu une promesse à la suite de notre session précédente : nous avons organisé un atelier de formation sur le climat. Nous l'avons fait et je remercie ceux qui ont participé et ceux qui ont organisé.

Chaque session, nous avons un rendez-vous important, notamment avec le rapport de la ressource du commerce extérieur. Ce document précieux balise les aspects du commerce extérieur de session en session, comme les projets décalés, notamment le module GIEC que nous sommes censés recevoir une fois par an. Ce module est repoussé au mois d'octobre, comme l'audition sur le rapport 214 et le grand sujet sur les EFE sont reportés. Ces rendez-vous n'entraient pas dans notre emploi du temps, ils sont programmés pour la session du mois d'octobre.

Une ouverture nouvelle de notre commission a abordé le sujet de la position des femmes dans le monde des start-ups dans le commerce extérieur. Pour la première fois, notre commission a étudié les freins de financement du commerce extérieur.

Nous poursuivons nos ambitions sur l'évaluation et l'efficacité des organisations concernant la promotion du commerce extérieur et la prise en compte de la tarification des normes de développement durable. Nous sommes parvenus à une présentation et à un panorama du développement durable et du commerce extérieur. Nous avons réalisé six auditions et généré cinq résolutions avec Madame Catherine LADOUCE, présidente de la commission parité au haut conseil de l'égalité entre les hommes et les femmes à propos du rôle et de la place insuffisante des femmes dans le commerce extérieur, avec la commission sécurité et le travail de Charles RODWELL et de Clara CHAPPAZ.

Ainsi avons-nous généré cinq résolutions, dont l'une évoquait le rôle du conseil consulaire. Une autre résolution portait sur la compensation carbone relative aux conseillers assistants à l'AFE, la résolution suivante avait pour thème le recensement et l'état du patrimoine français à l'étranger au regard des normes du développement durable, une avant-dernière résolution concernait la formation des élus en matière de développement durable, enfin une dernière résolution était en lien avec les JO de 2024.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La parole est à Jean-Hervé FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Merci Madame la Présidente et bonjour Monsieur le Ministre. La commission avec son long intitulé a commencé par travailler sur l'enseignement avec une audition de Monsieur BROCHET et de Monsieur NEGREL. Nous avons fait un état général du réseau que nous avons décrit dans notre rapport et nous avons proposé la résolution validée ce matin concernant les consultations de l'enseignement du français à l'étranger lancées par une loi du ministre des Affaires étrangères et par vous-même, Monsieur le Ministre, appelant les présidents de conseils consulaires de chacune des circonscriptions consulaires du monde à convoquer, conformément à loi, une réunion spéciale sur l'enseignement afin d'avoir une contribution organisée et débattue localement dans le processus démocratique qui est le nôtre, celui de pouvoir organiser à travers les élus une concertation locale qui permet de donner une réponse structurée.

Nous avons entendu Monsieur SISTI à propos des bourses scolaires avec une inquiétude sur le budget des bourses de cette année et une demande de traiter d'une autre manière l'étude que nous avons souhaité lancer qui n'a pas pu être lancée et pour laquelle nous avons posé à travers une résolution une question technique précise à propos de la variation de la dernière augmentation du barème et une étude prévisionnelle de l'impact que pourrait avoir une nouvelle révision du barème sur les bourses scolaires.

Nous avons lancé également une consultation auprès des conseillers des Français de l'étranger pour alimenter la liste de questions qui seront posées et traitées dans un rapport qui nous a été promis par une réponse de la DFAE.

Nous avons également travaillé à propos de l'accueil et du soutien des enfants en situation de handicap. Nous attirons l'attention des autorités sur la nécessaire amélioration du processus de prise en charge des AESH qui n'est actuellement pas satisfaisante dans le réseau.

Nous avons travaillé la thématique du harcèlement scolaire qui est une préoccupation du ministre de l'Éducation à la suite des graves faits observés en France, mais également dans le réseau et, globalement, notre commission a été durablement impressionnée par le travail engagé par l'AEFE à ce sujet.

Nous avons approfondi l'analyse politique de la contribution de la France à la francophonie et nous souhaitons que les élus français de l'étranger soient associés à la préparation du prochain sommet international de la francophonie qui aura lieu à Villers-Cotterêts en 2024.

Nous avons ensuite tenté de répondre à votre attente exprimée au cours de votre intervention de lundi dernier sur les deux sujets d'actualité qui sont l'extension du pass Culture aux jeunes Français de l'étranger et le lancement d'une réflexion sur la création d'un pass éducation en langue française.

S'agissant du premier sujet, nous avons auditionné Monsieur Sébastien CAVALIER, le patron de la SAS pass Culture. Il nous a exposé la manière dont le pass Culture fonctionnerait en France. Il nous a expliqué les difficultés identifiées pour l'ouverture de l'accès lors du passage en France des jeunes Français de l'étranger. Ces difficultés ne sont ni de notre compétence ni de notre ressort, mais nous en avons déduit qu'un travail juridique et technique sera nécessaire.

Nous avons proposé de compléter ce dispositif par un pass Culture jeune Français de l'étranger qui facilitera l'accès à l'offre culturelle française dans les pays de résidence à travers les alliances, les instituts, les librairies françaises et les autres offres culturelles existantes.

Enfin, s'agissant du pass Culture et langue française, nous approfondirons deux propositions. Elles visent en particulier de jeunes Français qui n'ont pas été scolarisés dans notre réseau afin de faciliter leur apprentissage de la langue française sur une tranche d'âge la plus large possible allant de la maternelle (période la plus favorable à l'apprentissage des langues) jusqu'à, parfois, le jeune âge adulte.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La parole est à Florian BOHEME.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la commission des affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci, Madame la Présidente, et bonjour Monsieur le Ministre. Mes chers collègues, nous avons cette semaine essayé de travailler autour d'un fil rouge, celui de la défense des droits de nos compatriotes établis hors de France. Le premier thème est celui du handicap. Cette année verra l'organisation d'une nouvelle conférence du handicap. C'est la première résolution que nous avons prise. Nous demandons avec votre collègue du gouvernement Geneviève Darrieussecq de vous mobiliser pour que les représentants des Français de l'étranger soient associés à

cette conférence nationale du handicap qui se tient seulement tous les trois ans. Je vous rappelle qu'elle s'inscrit dans le cadre de la loi du 11 février 2005 qui structure l'ensemble des politiques du handicap en France.

Sur le même sujet, notre administration nous a annoncé travailler sur l'ensemble des parcours du handicap à l'étranger, notamment la facilitation du dialogue avec les MDPH. Nous vous encourageons, Monsieur le Ministre, à travailler avec votre collègue DARRIEUSSECCQ, peut-être pour accompagner cette démarche de la DFAE. Sa lettre circulaire à destination des MDPH nous assure aujourd'hui que nos compatriotes établis hors de France aient bien accès aux droits réels. Nous en avons parlé au Cambodge quand vous êtes venu et nous allons demander dans nos résolutions un Guide sur « *Vivre son handicap à l'étranger* » produit par les services de l'État ainsi que l'actualisation et la mise à jour d'une page spécifique sur Internet « Mon handicap.fr ».

Pour les affaires sociales, vous ne serez pas surpris : les 15,3 M€ disponibles ne sont pas suffisants, Monsieur le Ministre. En effet, l'ensemble des postes a demandé 17,1 M€. Cette année, en termes de crédits disponibles pour la valorisation avec l'augmentation des taux de base, nous sommes sur 130 368 € alors que nous étions l'année dernière sur 320 000 €. Vous voyez que malgré l'augmentation de 1 M€, un travail reste à faire sur la réévaluation des aides et des taux de chancellerie et notamment une réflexion à porter sur les effets de la baisse de parité de l'euro sur le montant des bourses scolaires.

C'est précisément l'objet de notre résolution, par exemple, pour proposer que dans certains pays en crise, des aides puissent être versées directement en euros quand cela est possible.

Troisième point de nos travaux qui se rattache directement à la loi qui régit notre statut des Français de l'étranger. Il s'agit de l'article 11 qui rappelle que l'assemblée des Français de l'étranger est consultée normalement au moment du dépôt du projet de loi du financement de la sécurité sociale. De ce fait, nous avons proposé une résolution adoptée à l'unanimité, Monsieur le Ministre, pour rappeler l'État à ses engagements et à l'application de la loi en transmettant ce PLFSS lorsqu'il est publié. Cette publication nous aurait permis de travailler de manière officielle sur la réforme des retraites. J'en profite d'ailleurs pour remercier l'ensemble des parlementaires qui ont suivi nos recommandations par le dépôt d'amendements.

Concernant le chantier retraite, vous en avez parlé lundi et vous verrez notre résolution où nous avons réprécisé les engagements de votre collègue Olivier DUSSOPT à ouvrir un chantier. Nous demandons aussi que les élus des Français de l'étranger puissent être associés à ce chantier.

Enfin, concernant les certificats de vie, Monsieur le Ministre, c'est un sujet de préoccupation important, il serait nécessaire de rappeler à l'ensemble des services consulaires que bien évidemment, dans un certain nombre de pays, cette fonction est officiellement déléguée à des services locaux. Mais c'est aussi le rôle des services consulaires que de signer ces certificats de vie lorsque nos compatriotes en ont besoin.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La parole est à Avraham BENHAIM.

Monsieur Avraham BENHAIM, Président des travaux de la Commission de Sécurité et des risques sanitaires

Merci, Madame la Présidente, et bonjour Monsieur le Ministre. Mes chers collègues. Notre commission des risques sanitaires a travaillé sur des sujets ayant trait à la cybersécurité. Nous constatons que, nous, Français de l'étranger, nous sommes victimes de nombreuses attaques dans les consulats ou ailleurs. Ce sujet nous préoccupe. Or, nous voyons que l'État met à la disposition du public nombre d'éléments. C'est-à-dire que nous ne sommes pas si mal armés, mais nous restons quand même des cibles à l'étranger quand nous arrivons dans nos pays respectifs. Des États peuvent avec leur système récolter les informations de nos téléphones. En effet, nous sommes des mines de renseignement dans les pays où nous résidons.

Nous avons auditionné la sénatrice Hélène CONWAY-MOURET, monsieur le sénateur Olivier CADIC et Monsieur le Sénateur Ronan LE GLEUT. Nous voulions entendre les législateurs à ce sujet.

Le deuxième point de notre travail a été de soumettre à nos collègues de l'AFE un questionnaire sur l'état de la sécurité dans leur circonscription respective. Nous avons aussi présenté nos travaux. Ensuite, nous avons établi un rapport à partir du retour d'expérience de la gestion de crise en Turquie. Dans notre commission, nous avons vécu des crises dès notre prise de fonction comme l'Ukraine, puis le Burkina Faso et enfin la Turquie.

Nous avons auditionné nos collègues de Turquie en visioconférence pour savoir comment cela s'était passé. Il ressort de ces différentes crises que les chefs d'îlot lors d'un tremblement de terre subissent les mêmes problèmes que tous les citoyens. C'est-à-dire qu'ils sont écrasés et pris dans les décombres. Par conséquent, les îlots ne fonctionnent pas. Les chefs d'îlot n'ont pas de contrainte et les consulats ne peuvent pas les obliger à se manifester. En effet, leur statut de bénévole ne les oblige pas à transmettre leur disponibilité. Certainement que des éléments nous échappent. Les communications entre îlots, par exemple, à Istanbul n'ont pas fonctionné. Je tiens cependant à dire qu'ils ont été formidables, car ils n'ont pas compté leurs heures. Ils ont travaillé 24 heures sur 24 sans compter les personnels du centre de crise qui ont été dépêchés en urgence.

Néanmoins, les îlots forment un système, à notre avis et d'après nos consultations, qui est peut-être obsolète. Le système serait à revoir surtout lors de crises à répétition. En dehors de guerre, de catastrophes ou de phénomènes sismiques, les crises sont exponentielles et le système montre ses limites pour protéger nos compatriotes.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous passons maintenant aux présidents et aux orateurs de groupe.

Monsieur Baptiste HEINTZ pour le groupe Écologie et Solidarité

Merci, Madame la Présidente, et bonjour Monsieur le Ministre. Mes chers collègues.

Monsieur le Ministre, plusieurs de vos annonces en début de session sont encourageantes et notamment l'obtention pour le ministère de 175 ETP supplémentaires par an lors de ces prochaines années, même si nous estimons que le double serait nécessaire.

Sur un autre sujet, nous sommes nombreux à être inquiets de l'avenir du vote par Internet.

Nous regrettons aussi que les filières, toujours d'actualité pour accéder au STAFE, en limitent l'accès, alors même que l'enveloppe n'est pas utilisée dans sa globalité. Nous pensons que la confiance dans les choix effectués par les postes réunissant les élus et les agents du ministère devrait être la règle. Aussi, des commissions se sont approprié cette semaine certaines de ces annonces pour alimenter nos travaux et nourrir nos résolutions. Nous suivrons avec vigilance ce travail lors de la 39^e session ainsi que la suite à donner à cette 38^{ème} session.

Ce mardi, cela n'a pas échappé à grand monde, nous avons participé à la mobilisation du peuple français qui ne veut pas de la réforme des retraites proposée par votre gouvernement. Avant cette réforme, les Français de l'étranger étaient déjà pénalisés en perdant une partie de leurs droits à la retraite pour les années travaillées et cotisées en France, mais aussi par les multiples contraintes à la validation des années travaillées à l'étranger. La prise en compte de ces limites aurait été possible si conformément à la loi du 22 juillet 2013, le gouvernement avait informé l'assemblée des Français de l'étranger du projet de loi rectificative des finances de la sécurité sociale et, par conséquent, l'assemblée de faire part de ses observations durement.

À cet exact titre, notre groupe engagé par les groupes de gauche au Sénat joindra un mémoire à la société du Conseil constitutionnel. Enfin, je n'entre plus dans la compétence que nous n'aurions pas pour nous pencher sur le mal-être des situations de harcèlement et de leur traitement au sein des ministères, mais nous vous alertons et nous espérons que des axes seront posés avant qu'un drame nous y contraigne.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous entendons Monsieur Thierry MASSON.

Monsieur Thierry MASSON du groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci madame la présidente. Je m'adresse d'abord à mes collègues. Je pense que nous avons réussi lors de cette session à faire travailler ensemble les anciens élus (déjà présents avant la dernière session) avec les nouveaux élus. Dans cette session, nous avons parlé du règlement intérieur et de procédure. Nous avons parlé beaucoup plus de ce qui intéresse les Français de l'étranger comme du travail transpartisan et je m'en réjouis sincèrement.

Désormais, nous avons remarqué une évolution. Nous sommes consultés à l'initiative de Samantha CAZEBONNE à propos de l'enseignement à l'étranger. Nous sommes consultés par la commission enseignement à propos du pass Culture et le pass Éducation langue française. Ces éléments sont positifs. Nous pouvons également nous saisir nous-mêmes de consultations. J'ai discuté notamment avec Franck BARTHELEMY pour obtenir une mission d'évaluation de la réforme de la CFE. Cette initiative serait intéressante.

Nous avons réussi à obtenir des améliorations concrètes dans la vie des Français de l'étranger dès aujourd'hui. Je reviens sur la visite de France Consulaire. La résolution avec la commission des lois ne porte pas complètement justice à l'évolution de ces services. Les appels reçoivent une réponse en moins de 15 secondes et aucun appel n'est perdu. Cette situation montre qu'effectivement le service France Consulaire fonctionne et nous nous en félicitons.

En revanche pour le STAFE, si tous les dossiers ont pu être acceptés, c'est notre travail, en tant qu'élu, d'aller au-devant des Français de l'étranger et vers les associations pour faire en sorte que l'ensemble de l'enveloppe soit dépensé.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous entendons Monsieur SIGNORET.

Monsieur Gérard SIGNORET pour le groupe Union des Républicains des Centres et des Indépendants

Monsieur le Ministre, messieurs les parlementaires et chers collègues, je m'adresse à vous aujourd'hui au nom du groupe Union des Républicains des Centres et des Indépendants. Je ne reviendrai pas sur la longue liste des points que nous avons évoquée cette semaine. Mon propos sera plus pragmatique.

À quand les réponses à nos questions ? À quand des taux de base suffisants des aides sociales pour couvrir les besoins de nos compatriotes en difficulté et je pense spécifiquement à l'Argentine ? À quand l'arrêt à la discrimination et je pèse mes mots ? Par exemple, nous parlons depuis trop longtemps de la CSG-CRDS chez nos compatriotes hors Europe. À quand la reconnaissance de la résidence replis ? À quand des services consulaires plus soutenus et renforcés afin d'être plus efficaces sur le terrain ?

La vie des Français de l'étranger n'est pas un projet que nous pouvons repousser chaque jour. C'est une réalité aujourd'hui et ce sont des besoins quotidiens. Certes, la France est généreuse et ne nous a pas oubliés. Mais, nous, Français de l'étranger, sommes des Français à part entière. Merci de ne pas nous décevoir avec des chimères ou de fausses promesses. Vous, comme nous, sommes là pour aider nos compatriotes à l'étranger, pour les représenter et leur rendre la vie moins difficile, voire plus facile.

Hier, vous avez eu un prédécesseur. Demain, vous aurez un successeur. Mais, aujourd'hui, c'est vous, c'est vous, Monsieur le Ministre. Aujourd'hui, c'est nous, c'est nous tous dans cette salle. Nous comptons sur vous, Monsieur le Ministre. Nous savons que nous rencontrons des problèmes, mais vous le savez comme nous-mêmes, là où il y a des problèmes, nous savons aussi et surtout que des solutions existent.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous entendons Madame Annie REA.

Madame Annie REA, président du groupe Solidaires et Indépendants

Merci, Monsieur le Ministre d'être venu entendre les conclusions de nos travaux. Au nom du groupe Solidaires et Indépendants, je formule trois demandes. Monsieur le Ministre, j'en appelle à votre soutien.

La première demande consistera à faire évoluer le cadre législatif qui régit les instances représentatives des Français établis hors de France. Cette loi, qui a déjà dix ans, a besoin d'être modernisée et adaptée aux évolutions de nos communautés françaises à l'étranger. Elle nécessite la revalorisation et l'élargissement du domaine de compétence et l'action des conseillers de l'étranger, par exemple, l'élargissement aux questions développement durable. Nos résolutions ne suffisent pas. Il faut revisiter la loi. Nous comptons sur vous, Monsieur le Ministre, pour vous pencher sur ce sujet essentiel.

La seconde demande concerne le dispositif STAFE. Il nous semble important que ce dispositif soit repensé pour plus de transparence et de clarté. Du dispositif discrétionnaire et flexible de la réserve parlementaire, nous sommes passés à un dispositif complexe et chronophage pour nos associations. Nous avons vu des CFDE qui ont la connaissance du terrain, mais qui sont souvent ignorés. À ce sujet, nous souhaiterions être davantage décisionnaires.

Je rappelle que mon groupe est composé essentiellement d'entrepreneurs. C'est ma troisième demande. Vous savez combien la question des entreprises et des entrepreneurs français à l'étranger nous tient à cœur. Ces entrepreneurs sont une immense chance pour notre pays que nous ne saisissons pas. Ils contribuent de manière significative à l'influence de la France. Vous aurez prochainement au Sénat l'occasion de vous positionner sur la proposition de loi visant à reconnaître et à soutenir les entrepreneurs français à l'étranger. Nous espérons que vous apporterez tout votre soutien à cette excellente initiative dont nos communautés économiques à l'étranger ont tant besoin. Merci, Monsieur le Ministre, pour votre écoute.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous entendons Monsieur Nicolas ARNULF.

Monsieur Nicolas ARNULF président du groupe les Indépendants

Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Madame la Présidente, chers collègues. Lors de nos dernières sessions, une mise à jour avait été diffusée par l'administration. Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer notre étonnement face à divers ajouts qui nous paraissaient malheureux. Dans ce document, rappelons-le, dépourvu de portée juridique, nous pouvions lire que tout président du conseil consulaire que nous sommes, parfois la responsabilité de fixer l'ordre du jour était limitée par le droit de Chef de poste de refuser certains points.

L'usage de nos téléphones portables durant les réunions des conseils consulaires est devenu proscrit par principe. Cela n'allait pas dans le sens d'une circulaire fonctions et prérogatives que nous appelions de nos vœux pour faciliter une relation avec l'administration. Nos conseillers ont pu nous assurer qu'une refonte était en cours. Monsieur le Ministre, pouvez-vous le confirmer devant notre assemblée ?

Si c'est effectivement le cas, nous vous suggérons d'associer un groupe d'élus transpartisans avant toute nouvelle diffusion de cette mouture. Par ailleurs, rappelons que les champs de compétence des conseils consulaires sont passés. Les apports d'intérêt général qui sont précisés dans les compétences thématiques telles que la protection sociale, l'action sociale, l'emploi, l'enseignement et la formation professionnelle nécessitent évidemment des connaissances techniques aussi pointues qu'importantes.

Dans le cadre de notre mandat, nous sommes appelés à accompagner nos compatriotes dans leur démarche. C'est une grande responsabilité. Nous avons pu bénéficier de formations généralistes sur les enjeux des mandats, mais elles ne répondaient pas à des besoins précis. Si nous ne doutons pas que les engagements pris seront tenus, nous sommes convaincus que ces formations doivent être rapidement organisées et déployées pour nous permettre une plus grande efficacité au service de nos compatriotes. Aussi, pouvons-nous envisager un plan de formations englobant les compétences les plus techniques que requiert le mandat. Peut-il être rapidement communiqué à l'ensemble des Français de l'étranger ?

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

Monsieur Olivier BECHT, Ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger

Merci beaucoup Madame la Présidente, chère Hélène, je salue également nos parlementaires, sénateurs et sénatrices, les Vice-présidents, les présidents de commission, cher Jean-Hervé, cher Renaud, cher Jean-Luc, chère Rosiane, cher Avraham, cher Florian. Je remercie également les présidents qui se sont exprimés au nom des groupes, Baptiste HEINTZ, Gérard SIGNORET, Thierry MASSON, Annie REA et Nicolas ARNULF. Plus globalement, je vous remercie, chers élus.

Je vous remercie d'abord sincèrement et chaleureusement pour cette semaine de travail et pour les propositions que vous avez su faire émerger des travaux de groupe. Tout à l'heure, nous nous faisons la réflexion avec Madame la Présidente, en nous disant que nous étions inquiets en début de semaine. Nous avons réalisé que cette session se tiendrait à la fois dans un contexte d'élection législative partielle et dans un contexte pré-sénatorial. Nous avions craint que cette réunion ne serve qu'à passer des messages électoraux.

Or, il n'en a rien été et vous avez su produire un travail de grande qualité et transpartisan au service des Français et des Françaises de l'étranger. Grâce à cet esprit-là, nous avançons.

Je reviens sur un certain nombre de sujets qui avaient été soumis en début de semestre. Par ailleurs, vous m'avez interpellé sur des sujets auxquels j'apporterai des réponses concrètes.

Je reviens sur l'interpellation de Nadya CHAAYA à propos des chefs d'îlot et des listes. Nous avons refait le point avec le CDCS. Nous nous sommes accordés sur le fait que la liste par îlot formait un document nécessaire à la bonne exécution des chefs d'îlot. Par conséquent, il est impératif que les chefs d'îlots puissent déposer ces listes. Ce principe a été rappelé à tous les postes. Si ce n'est pas appliqué, il faut nous le faire remonter. Tous les postes doivent transmettre les listes aux chefs d'îlot avec les numéros de téléphone et les mails. Pas nécessairement les adresses, car dans des pays sensibles, ces adresses pourraient tomber dans des mains indelicates. Il faut éviter que dans des crises dures, il puisse se constituer un jeu de piste pour trouver nos ressortissants. C'est une question réglée.

J'ai été interpellé sur certains chefs d'îlot qui n'avaient pas accès à cette liste. Comprenons-nous bien, les chefs d'îlot auront leur liste, les élus auront les noms des chefs d'îlot mais pas les listes de nos concitoyens et je demande qu'en cas de crise, la cellule de crise avec les différents consulats et chefs d'îlot communique. Il ne faut pas qu'un élu soit appelé par un citoyen sans qu'il ait des informations en temps réel. Une situation peut évoluer rapidement et il est nécessaire que la chaîne d'informations ne soit pas court-circuitée. Il ne faut pas qu'un élu transmette une information qui n'est plus valable et que le compatriote se retrouve dans un lieu où il est attendu par des forces hostiles qui ne lui veulent pas du bien, alors qu'il pensait être en sécurité, d'où l'importance du bon fonctionnement de cette chaîne de transmission de l'information.

S'agissant du centre de crise, vous le visiterez au mois d'octobre comme vous l'avez fait pour France Consulaire sous réserve qu'une crise ne mobilise pas ces lieux (en cas de crise imprévue) dans le but de sauver nos concitoyens.

Où est Olivier PITON ? Il n'est pas là ? Il m'avait transmis une question sur l'article 14-18 du Code général des Impôts qui a trait à l'obligation de déterminer au fisc sa résidence. Honnêtement, je n'ai pas de connaissances à jour de l'ensemble des 4 500 et quelques des articles du Code général des impôts. Ces recherches m'ont laissé

entrevoir qu'il s'agissait d'une obligation votée en 2019 dans des délais de 2020 et qui s'applique à l'ensemble des citoyens français dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation.

Je rappelle le système : la taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales et elle est maintenue pour les résidences secondaires. Par conséquent, tout Français (je ne suis pas sûr que tout le monde le sache) doit théoriquement, si je ne me trompe le 1^{er} juillet 2023, communiquer le statut de sa résidence. Je l'ai moi-même fait puisqu'en tant que ministre j'habite une résidence secondaire à Paris. Je déclare au fisc quelle est ma résidence principale et quelle est ma résidence secondaire puisque l'une est exonérée de taxe d'habitation et l'autre est évidemment imposée.

Nous ferons tous cette déclaration qui n'a rien à voir avec les Français de l'étranger, mais nous sommes tous au même régime et j'espère que les médias rappelleront cette obligation.

J'ai été interpellé sur la situation des Français en Ukraine au sujet de la lettre de David FRANCK. Rendez-vous est pris pour mercredi prochain entre David Franck et mes services pour faire le point sur les familles qui se trouveraient en difficulté. Évidemment, nous ne laisserons aucune famille au bord de la route. Nous ne l'avons jamais fait et nous ne le ferons pas pour les citoyens français en Ukraine ou retenus en Ukraine. Même si la situation demeure compliquée avec ceux pris en charge tout de suite et ceux qui sont revenus par leurs propres moyens et qui ne se sont pas fait nécessairement connaître.

Baptiste HEINTZ m'a interpellé concernant la participation au groupe de travail à propos des conséquences de la réforme des retraites. J'ai transmis à Olivier DUSSOPT mon souhait que les Français de l'étranger à travers les élus de l'AFE soient associés à ce groupe dès qu'il sera mis en place.

Je signale aussi que le groupe de travail sur la résidence de repli a un effet aujourd'hui après sollicitation individuelle de tous les parlementaires représentant les Français de l'étranger. Votre présidente Hélène DEGRYSE et votre président de la commission des finances ont aussi confirmé leur intérêt et la première réunion de ce groupe aura lieu le 11 avril prochain.

Le *Guide de l' élu* sera revu pour reprendre le problème des téléphones dans les maisons consulaires. La liberté, c'est la règle et la restriction, c'est l'exception, mais c'est l'exception pour tout le monde. Il ne sera pas demandé à un élu consulaire de laisser son téléphone à l'extérieur. Tous les téléphones sont dans la boîte à la porte ou aucun n'est dans la boîte. Le même régime s'appliquera à tout le monde. Je vous propose de pouvoir le communiquer au poste. La même mesure en plus des téléphones s'applique aux ordinateurs.

Ensuite, certains d'entre vous avaient soutenu la nécessité que la publication d'un rapport annuel sur la situation des Français de l'étranger soit transmise en amont de la session d'octobre. Nous avons convenu avec la DFAE qu'il faudra boucler le rapport avant l'ouverture de la prochaine session.

Je remercie Jean-Hervé FRASLIN, le Président de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur pour son travail sur le pass Culture et le pass Éducation. Les propositions faites sont concrètes et intéressantes et nous déclinerons avec le ministère de la Culture ce concept et j'espère qu'à la session d'octobre, je vous présenterai la mise en œuvre de ce dispositif ainsi que de ses déclinaisons selon l'engagement du Président de la République.

Quant à la question de la participation des élus à la consultation que nous lancerons lundi pour les enseignants français à l'étranger, j'y suis évidemment favorable. À titre individuel, vous pouvez vous saisir du questionnaire et je vous invite à le faire circuler, parmi des élus de l'AFE qui feront partie de ce groupe de travail (Hélène, Jean-Hervé, François RALLE et Chantal PICHARLES), les éléments que vous souhaitez voir remonter, soit directement par le questionnaire soit par les élus qui accompagnent ces groupes.

Concernant les résolutions, j'ai pris bonne note sur tous les sujets : handicap, cybersécurité, fiscalité, la situation financière de l'AFE, la demande de succession du commerce extérieur, la question des bourses, du harcèlement scolaire, etc. J'ai pris en note et je lirai les résolutions comme je m'y étais engagé lors de la précédente session. Toutes les résolutions trouveront une réponse, sachant que toutes les résolutions de la précédente session ont trouvé une réponse. Par conséquent, aucune raison n'empêchera que la même situation ne se reproduise pour la prochaine session.

Je glisse un petit mot pour l'équipe de la DFAE. Je remercie Diane et Carl pour l'organisation ainsi que toute l'équipe réduite qui a participé à cette organisation comme Cassandre et Antoine. Ils ont mouillé la chemise. J'ai entendu les remarques aussi pour renforcer l'équipe du secrétariat général de l'AFE qui a travaillé pour que ces journées se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, je ne sais pas si je lève un secret impudique. Je pense que ce secret a déjà été éventé. Il se trouve que notre Directrice, chère Laurence, sera amenée l'été prochain à prendre de nouvelles fonctions et je voudrais la remercier pour le travail extraordinaire qu'elle a accompli au cours de ces plus de dix ans. Vous avez mis en place la réforme de 2013 sur la représentation des FDE, vous êtes la gardienne du temple du respect du cadre législatif et réglementaire, ce qui a pu créer des relations franches, mais cordiales, voire sportives, avec les élus. Je crois que vous avez été présente à tous les grands chantiers que vous avez portés avec vos équipes qui comptent sur le soutien et l'engagement de l'ensemble de la dynamique collective. Je vous rends hommage et je vous remercie, chère Laurence, pour le travail accompli. Vous ne serez probablement plus des nôtres à la prochaine session et je vous souhaite bonne route. Toutefois, je compte encore sur vous pour les quelques mois qui restent et notamment sur

les projets de semaine, notamment le vote par Internet et des législatives partiels qui seront évidemment des rendez-vous électoraux importants.

Je remercie aussi Matisse, notre stagiaire.

Applaudissements dans la salle.

Je vous remercie encore une fois pour les résolutions prises et pour le travail effectué dans les commissions. De nombreux chantiers s'ouvriront. Certes, nous sommes tous de passage. Par définition, un élu qu'il soit conseiller municipal, régional, départemental, député ou sénateur ou député des Français de l'étranger ou conseiller à l'AFE, ou ministre a un prédécesseur et aura un successeur, mais tant que nous sommes là, nous sommes là pour servir nos compatriotes, la République, notre pays et je pense que le meilleur moyen de servir notre pays et de tenir les engagements qui ont été pris par rapport aux résultats électoraux. C'est le respect de la parole donnée et nous y travaillons tous les jours.

Vous disiez tout à l'heure que lorsqu'il y a des problèmes, il y a toujours des solutions. C'est vrai. Là où il y a la volonté, il y a toujours un chemin. Ma volonté est intacte et inébranlable pour mettre en œuvre l'ensemble des engagements pris. J'y travaille tous les jours même en dehors des sessions de l'AFE. Je voulais ajouter que même si nous sommes loin des yeux, nous ne serons pas loin du cœur. J'éprouverai beaucoup de plaisir à me rendre dans les pays de certains d'entre vous, car je ne vais pas arrêter mon tour du monde. Je vais continuer à rencontrer les Français de l'étranger dans tous les pays. Je serai à l'écoute des problématiques de terrain. Je ne résiste pas à l'envie de vous dire à bientôt dans vos pays. Merci à l'accueil chaleureux.

Je vous remercie pour votre travail et je sais qu'il est toujours compliqué de donner son temps pour servir les autres. C'est faire un don de ce que nous avons de plus précieux sur Terre : le temps. Nous ne savons jamais combien il nous sera donné de vivre en dehors de la durée du mandat. En tout cas, servir ses concitoyens, il n'y a pas de plus belle œuvre sur Terre. Bonne fin de semaine et bon retour dans vos différents pays.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Dans mon discours lundi matin, j'avais souhaité que la voix des plus de deux millions de Français de l'étranger se fasse entendre. Nous avons montré que cette voix avait porté grâce à vous et avec vous. Merci beaucoup.

Applaudissements dans la salle.

SEQUENCE D'ÉCHANGES LIBRES

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous poursuivons avec la séquence des échanges libres. Dans notre règlement intérieur, la volonté a été exprimée par les différents groupes de mettre en place des séquences d'échanges libres pour permettre à notre assemblée de travailler encore mieux et tous ensemble. Lors de la dernière session, ces échanges avaient été mis à l'ordre du jour, mais ils n'avaient pas été utilisés. Nous avons décidé lundi matin de planifier un de ces échanges. Ce temps d'échanges libres ne durera pas une heure, contrairement au texte du règlement intérieur. Nous ferons un compromis. Je donne la parole à Monsieur Loïc LE GLAND.

Monsieur Loïc LE GLAND, conseiller élu de la circonscription de New York

Lors de la première session, la commission du développement durable et commerce extérieur m'avait été attribuée. J'ai regardé ce qu'il s'était passé dans les mandatures précédentes ainsi que leurs résolutions. Or, j'ai constaté des réponses qui manquaient. Je remercie Madame HAGENAUER de nous avoir expliqué ce passé. Pour mémoire, je pense qu'un seul élu de l'ancienne mandature appartient à une commission. Trois sessions plus tard, Thierry MASSON, mon président de commission s'était engagé à répondre à 100 % des résolutions comme pour l'administration et le ministre. Nous pouvons en profiter. Nous discuterons de l'utilisation des améliorations pour savoir si elles confirment nos attentes.

Certaines commissions n'avaient pas beaucoup de demandes. Par exemple, la commission des lois comptait douze résolutions, mais elle ne comptait pas plus de demandes que les autres commissions qui n'ont passé que quatre résolutions. Sans doute que la logique n'est pas arithmétique et que certaines demandes avaient des demandes corrélées. D'autres demandes étaient peut-être trop vagues. Il ne s'agit là que d'une question de forme. Je m'excuse si cette remarque est mal interprétée. Je vois un engagement pour lancer un dispositif Erasmus francophonie. Qu'est-ce que nous attendons après cette demande ? Ma propre commission a demandé un plan de formation pour les élus, mais qu'attendons-nous comme réponse à cette question ?

Le secrétariat général pourrait tout de suite répondre que le budget ne suffit pas ou que ce n'est pas de sa compétence, car sinon nous perdrons du temps. Nos électeurs ont le droit au respect. Ils lisent nos rapports mis en ligne. Certes, nous pouvons évoquer la qualité de nos rapports, mais, pour ma part, je me focalise sur la qualité de nos résolutions. C'est-à-dire, finalement, moins de résolution, plus de réalisation. Nous avons souri quand Radya ou Alexandre ont parlé des « vu » et des « considérant », mais cette forme revêt une grande importance.

Je propose, si vous en êtes d'accord, la création d'un groupe de travail, éventuellement, pour une conclusion à la quatrième session. Nous mettons en place une évaluation pour mesurer si les résolutions et réponses sont efficaces. Je ne veux pas parler politique. Je veux que tout le monde travaille ensemble sur le sujet. Je ne réponds pas à des critères durs. Je demande aussi l'aide du Secrétaire général qui pourrait participer à cette table ronde pour voir ce qui est raisonnable.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'AFE

Monsieur HEINTZ a la parole.

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu de la circonscription d'Afrique occidentale

Tout ce qui peut contribuer à améliorer la qualité de nos travaux concerne l'ensemble de l'assemblée. Toutefois, je pense qu'il faut faire attention à certains glissements. Le respect que nous devons à nos électeurs commence par le respect des contenus. Par ailleurs, le suivi qui est mené est tout aussi important. Nous pouvons bien sûr travailler sur la préparation qui est un élément majeur. Je sais que dans certaines commissions, des bilans sont faits pour savoir ce qu'il est advenu de certaines résolutions. En fait, je pense que d'entrée de jeu, Madame DEGRYSE, lors de l'ouverture et en présence du ministre, devrait faire un rappel des différentes résolutions.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je réagis à votre intervention. Je suis plutôt favorable à la tenue d'une commission permanente entre les deux sessions. J'avais partagé cette idée avec le ministre. Cela existait auparavant et nous permettait à mi-chemin de faire une piqûre de rappel.

Madame Annie REA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

S'agissant des résolutions, en effet, nous fournirons des efforts quant à la forme. Certes, nous nous sommes bien améliorés par rapport aux précédentes sessions, mais nous ne sommes pas encore au point. Nous avons demandé lors d'un bureau élargi de l'année précédente une formation sur le thème « Comment faire une résolution ? » Bien sûr, cela fait partie du job de l'élu que de savoir rédiger une résolution, mais en tout début de mandature nous pourrions proposer un petit guide de bonne pratique à ce sujet. Nous avons encore des progrès à faire. C'est important de le souligner.

Ensuite, c'est le deuxième sujet, que deviennent nos résolutions ? Quel est le taux d'efficacité ?

J'aurai une suggestion à faire dans notre commission développement durable et commerce extérieur. Il s'agit du suivi. C'est de la responsabilité de chacune des commissions que de solliciter la présence de Madame ROESER en début de session (comme nous l'avons fait en au début de la session précédente). Quand nous votons, ce qui nous intéresse, c'est bien sûr d'avoir des réponses, mais aussi qu'elles aboutissent.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu des Français de l'étranger d'Europe centrale et orientale y compris la Russie

Je pense que ce suivi est une bonne idée. Nous l'avons mis en pratique à la commission des finances en listant toutes les résolutions adoptées depuis le début de notre mandat. Nous les avons étudiées et nous avons décidé de préparer nos travaux par études des réponses. Ce qui nous a permis des résolutions sur les résolutions des réponses. C'est intéressant parce que cela nous permet d'argumenter, d'évoluer et de nous améliorer. Dans de nombreuses associations, il est important d'avoir le PV précédent pour effectuer un travail de suivi. Un point pourrait nous aider : il s'agit de la réception des verbatim dans un délai raisonnable pour que nous puissions avancer. La dernière fois, le verbatim est sorti tardivement. Nous nous y référons pour préparer les résolutions et noter nos travaux.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Selon notre règlement intérieur, notre verbatim doit être publié dans le mois qui suit. C'est un objectif pour cette session.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Benelux

Je pense que notre travail ne doit pas être limitatif, pour reprendre ce que disait Baptiste. Le but n'est pas de limiter l'assemblée, mais de professionnaliser son fonctionnement. Je me suis rendu compte que le nombre de résolutions dans les différentes commissions était différent d'avec une idée de résolution. Il est plus intéressant de travailler un sujet de façon fournie et d'avoir effectué plus de travail en amont et d'arriver avec une résolution avec un objectif précis, tout en anticipant le travail.

Nous avons parfois envie de nous faire plaisir par nos demandes. Dans nos travaux, désormais, nous intégrerons mieux le secrétariat général dans les limites de ses possibilités pour corriger nos résolutions d'un point de vue technique avant qu'elles arrivent en plénière. Notre grande avancée, c'est l'obtention des dates butoirs pour avoir ces résolutions. Dans mon groupe, nous les passons en revue le matin avant de commencer la plénière.

Florian BOHEME, conseiller à L'AFE pour la circonscription d'Asie et Océanie

Merci Madame la Présidente et à mes collègues d'avoir soulevé ces débats qui nous permettent de parler de nos méthodes de travail. Nous avons parlé au sein de la commission des affaires sociales des bonnes pratiques du suivi des réalisations. Ces bonnes pratiques tendent à se généraliser sur l'ensemble des commissions. Je lance une autre proposition. J'en avais parlé avec Élise Leger.

Les autres assemblées travaillent en commission avec un président et un Vice-président et aussi un secrétaire de commission. Il serait intéressant d'y réfléchir et de décider ensemble. Quant à la professionnalisation, cher collègue, tout travail mérite salaire. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un sujet. Les élus ne sont pas des professionnels. Ils ont besoin de moyens.

Je sais que ce type de réclamation ressemble à une antienne syndicaliste, mais il faut le redire : nous avons besoin de moyens. Je ne crois pas que cela soit le rôle des élus que de rédiger des comptes rendus. Plus que de professionnalisation, nous ferions mieux de parler de moyens mis à la disposition des élus pour pouvoir travailler dans des conditions convenables. Travaillons sur nos résolutions et quant à la professionnalisation, nous regarderons si elle est possible avec des engagements politiques.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous entendons l'intervention de Madame SOUHI.

Madame Warda SOUHI, conseillère élue de la circonscription des États-Unis d'Amérique

Concernant le suivi des résolutions, un travail est à mettre en place pour assurer un suivi. De bonnes pratiques sont déjà en place et, pour certaines, je les découvre. Ce qui prouve qu'au sein des commissions, ce suivi fonctionne. Pour notre part, nous avons mis en place des auditions des parlementaires pour savoir comment nos résolutions sont soutenues au cours des sessions. Il faudrait que nous formalisions ce suivi globalement au sein de l'assemblée.

Applaudissements dans la salle.

Madame Annie REA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Durant cette session, nous avons constaté que certaines résolutions se trouvaient en superposition. Disons que le périmètre de la résolution pouvait toucher le périmètre d'une autre résolution. Nous l'avons vu à plusieurs reprises. Nous pourrions en termes d'amélioration du processus organiser une réunion du bureau élargi bien en amont de la session en visio. Dans un bureau élargi, les présidents de commissions, les présidents de groupe et les membres du bureau y participent pour donner une vision globale. Ainsi, pourrions-nous éviter des éléments qui émergent durant la session, alors qu'ils auraient pu être réglés en amont.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

À ce sujet, nous avons eu à plusieurs reprises des échanges et je souligne que le bureau élargi se réunit toujours en début et en fin de session. Entre les sessions, c'est le bureau qui est compétent. Il est important de respecter ce fonctionnement sans interdire des échanges avec les présidents de commission et les présidents de groupe.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Je vous remercie d'avoir amorcé cette conversation. Je la trouve intéressante. Nous en avons tous parlé et tant dans les commissions que dans les groupes politiques, un problème de forme persiste. En effet, beaucoup d'entre

nous sont des primo-élus. Un élu n'est pas tout de suite compétent, sinon nous ne serions pas en démocratie, mais en aristocratie.

Dans une démocratie, les élus expriment leurs opinions et l'administration permet de retranscrire leurs idées et leurs débats. Nous ne pouvons pas exiger une compétence pour un élu. Il n'a pas à savoir. L'élu représente des électeurs et des idées. Il ne doit pas être un champion de Word et d'Excel. À la rigueur, il peut même être analphabète puisque notre constitution nous le permet. Il faut revenir aux fondamentaux de notre démocratie et exiger que notre démocratie ait un soutien administratif. Nous tous, nous avons obtenu plus de diplômes de niveau supérieur que la moyenne des Français. Ce qui est exigé ne devrait pas l'être pour un élu. Je suis d'accord avec vous sur la forme, mais pas sur le fond.

Nous pourrions avoir des résolutions ou des demandes dans les résolutions qui seraient classées, un type pour la DFAE, un type pour d'autres ministères, un type pour le Parlement, etc. Ainsi, nous saurions à qui demander quoi.

Par ailleurs, d'une part, notre article 10 de la loi 2013 dit que nous devons faire des observations sur le rapport qui est fait par la DFAE. Je trouve que nous n'y passons pas suffisamment de temps en assemblée plénière.

D'autre part, les questions orales répondues en session plénière, c'est de la perte du temps et c'est fastidieux. Je vous suggère d'éviter ce moment en révisant notre règlement intérieur. En réalité, ces questions orales sont des questions écrites.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Jean-François, nous avons déjà eu cette discussion.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Je sais que le règlement intérieur a créé un traumatisme chez certains.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous n'avons pas souffert de traumatisme. Durant de longues discussions, nous avons évoqué ce point. Nous avons essayé d'innover avec les propositions d'Olivier PITON qui vont dans ton sens. Elles ont été refusées. Nous ne passerons pas notre mandature à travailler sur notre règlement intérieur. C'est à vous de ne pas poser autant de questions orales ou de les poser différemment.

Applaudissements dans la salle.

Madame Annie REA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Je voulais juste m'assurer que le sujet sur les formations était clos. Je souhaiterais partager avec vous le fait que nous constatons des prises à partie personnelles qui dans cette assemblée sont mal venues. Je pense que c'est important de respecter les convictions des uns et des autres.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

À ce sujet, notre règlement intérieur comporte des balises. Une cellule de règlement de conflits a été créée justement pour corriger ce type de situation. C'est une avancée de notre règlement intérieur.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je donne la parole à Loïc pour qu'il donne les points d'accord à la suite de cet échange.

Monsieur Loïc LE GLAND, conseiller élu de la circonscription de New York

Je ne vais pas tout améliorer. Nous pourrions travailler sur les restitutions. Parfois, nous n'avons pas le temps. Hier matin, j'ai couru pour donner ma clé USB à la bonne personne. Par conséquent, je focalise sur le sujet des résolutions. Si vous souhaitez évoquer d'autres sujets, je serai aussi content, mais j'ai aussi d'autres avis à donner. Le groupe de travail trouve des consensus et des réponses. Compétences ou pas compétences ? En tout cas : amélioration ! Si ce groupe existait, j'y postulerais. Je pousse dans cette direction.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Sommes-nous d'accord pour la création de ce groupe ? Avez-vous pris un accord pendant la pause ? Parfait, il sera proposé selon les règles habituelles. Maintenant, nous concluons notre séance plénière avec l'intervention de notre secrétaire général puis la conclusion et, ensuite, effectivement, nous tiendrons un bureau élargi.

PRESENTATION DES SUJETS A INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR A LA 39E SESSION DE L'AFE ET CLOTURE DE LA 38E SESSION

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale de l'AFE

Madame la Présidente et chers élus, merci beaucoup. Permettez-moi effectivement de saluer les échanges que nous avons actuellement sur ces résolutions. Je ne me permettrai pas de porter un jugement sur les éléments qui ont été soulevés, mais je crois, qu'effectivement, des sujets de fond amélioreraient les attendus de ces résolutions. Nous suivons les engagements du ministre délégué et nous donnons un suivi à ces résolutions. Si, certaines résolutions n'obtenaient pas de réponse, il sera bienvenu de nous l'indiquer.

Je reviens sur le périmètre des interventions de chacun et de l'action collective. Des échanges ont eu lieu avec l'administration et, moi-même, j'ai eu l'occasion d'échanger avec la commission de sécurité et la commission des affaires sociales. J'aurais aimé avoir des relations plus approfondies, notamment avec la commission des affaires sociales avec laquelle j'ai eu des échanges constructifs et productifs. Nous aimons plus que de donner une réponse avoir des échanges avec vous pour identifier ce qu'il faut améliorer. Nous pouvons avoir un échange constructif sur l'ensemble de ces sujets entre cette assemblée et l'administration.

En cette fin de session, je fais un rappel habituel pour vos justificatifs. Conformément aux annonces du ministre délégué, nous travaillerons sur vos indemnités et sur la communication. Je rappelle aussi aux présidents et présidentes de commission de nous faire un retour des rapports finaux dans les 10 jours suivant cette session et aussi dans vos paragraphes de présentation des travaux de vos commissions.

Je remercie le bureau exécutif pour les échanges fructueux que nous avons eus en amont, pendant et après les sessions. Je crois que c'est un point important de tenir cette régularité et cette fluidité des échanges tout au long de l'année. Je remercie les services techniques qui nous entourent à la régie, le CCM est toujours d'une régularité exemplaire. Je remercie nos hôtesse particulièrement Catherine et Floriane qui nous suivent depuis longtemps. Elles nous ont aidées pour que cette session se déroule correctement. Je remercie aussi les hôtesse au sein des commissions.

Je remercie Matisse le stagiaire, en espérant qu'il a passé de bons moments au sein de cette assemblée et que cela consolidera son parcours ultérieur. Merci d'avoir fait ce déplacement jusqu'à cette session et jusqu'à Paris. Il était bien que le bureau exécutif ait un stagiaire qui soit aidant sur de nombreux sujets.

Applaudissements dans la salle.

Le ministre a annoncé le départ de notre directrice en lui rendant hommage. Je rends aussi hommage à Carl, amené à quitter ses fonctions. Carl est arrivé, il y a un an, pour la 36^e session de l'AFE. J'ai apprécié ton dévouement, ton enthousiasme et ton abnégation. Les coups durs personnels n'ont jamais pris le dessus sur le professionnel. Il faut souligner le professionnalisme de Carl qui connaît parfaitement le cadre du mandat des élus des Français de l'étranger. Il est votre pilier et vous a accompagné sur de nombreux sujets.

Applaudissements dans la salle.

Je souligne l'humour et le respect de Carl. Son professionnalisme est reconnu puisqu'il est promu au sein de notre ministère.

Applaudissements dans la salle.

Merci aussi à Cassandre et à Antoine.

Je vous retrouverai en octobre, toujours à votre disposition. Je vous souhaite un bon retour en circonscription.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

À la fin de la clôture de la semaine dernière, j'avais invité les femmes à prendre le micro et à s'exprimer. J'ai eu le plaisir cette fois de voir des élues prendre le micro, certaines que je n'avais jamais vues. Certains conseillers qui rencontraient des difficultés pour voyager sont quand même venus ici. C'est important de souligner que lorsque nous nous voyons physiquement, nous travaillons mieux. J'étais vraiment contente de voir de nouveaux élus et de faire leur connaissance. J'ai l'impression que cette assemblée a travaillé avec un plus grand professionnalisme. La maîtrise du temps et la fluidité des travaux sont un point à souligner. Nous avons mieux travaillé grâce à Ramzi, Alexander et Matisse mais aussi grâce aux présidents de commission.

Parmi les points à inscrire à l'ordre du jour pour la prochaine session, j'ai noté un point sur le GIEC, une intervention de la cellule de règlement de conflits qui pourrait éventuellement nous expliquer comment elle

travaille et quelles sont ses missions, une table ronde autour des entreprises françaises à l'étranger, le groupe de travail de la réforme qui devra rendre ses conclusions, etc.

J'ai aussi eu un retour de plusieurs conseillers qui m'ont indiqué l'hétérogénéité du contenu de l'ordre du jour. Nous voulons tout faire. Ce qui crée de la fatigue chez les collègues dont certains étaient souffrants. Nous en tiendrons compte. Sommes-nous trop ambitieux ? Ne faisons-nous pas trop de sujets en une semaine ? C'est un point que je soumettrai au bureau élargi.

Je remercie Ramzi et Alexandre. Je pense que si cette semaine s'est bien passée, c'est parce que nous travaillons bien ensemble. Nous nous parlons et nous avançons en souriant et en riant. L'humour est important pour bien travailler.

Je remercie le secrétariat général, Diane, Carl, Cassandre, Antoine. Nous avons fait du bon travail. Merci pour votre patience. Notre équipe élus-administration a bien travaillé.

Je remercie Matisse qui a dû se faire des souvenirs pour la vie.

Je remercie les hôtesse. Je remercie le personnel de la sécurité à l'entrée. Je remercie la régie, le son, la lumière alors que ces professionnels travaillent dans le silence et dans l'ombre. Profitons-en pour les applaudir.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'AFE

Je ne peux pas rester indifférent aux remerciements de la Présidente. Elle mérite aussi que nous la remercions en l'applaudissant.

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Alexandre Bezardin vient de me transmettre un message, il souhaite remercier la Présidente, Ramzy et Madame ROESER, ainsi que Carl POIRIER..

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous vous donnons rendez-vous pour la semaine du 23 octobre pour la prochaine session. Merci à vous tous. La séance est levée. Bon retour.

La séance est levée à 18 h 20.